

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1905-1906



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1907

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE ROUEN

Pendant l'année 1905-1906.

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1905-1906



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1907

Ren 80
12391

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

TENUE LE 13 DÉCEMBRE 1906, DANS LA GRANDE SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE

Présidence de M. CHRISTOPHE ALLARD

Le jeudi 13 décembre, à huit heures et demie du soir, l'Académie a tenu sa séance publique annuelle dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

M. le général de Torcy, commandant le 3^e corps d'armée ; M. le Dr Tourdot et M. de la Bunodière, conseillers généraux ; M. Layer, président de la Société normande de Géographie ; M. Huisse, secrétaire général de la Mairie, avaient pris place sur l'estrade.

M. le Général commandant la 5^e Division d'infanterie, M. le Premier Président, M. le Procureur général, M. le Préfet, M. le Général commandant la 9^e Brigade d'infanterie, M. le Maire de Rouen et plusieurs membres de l'Administration municipale, M. l'Intendant militaire, M. le Colonel du 39^e régiment d'infanterie,

M. le Conservateur des Eaux-et-Forêts, M. l'Inspecteur d'Académie, s'étaient excusés de ne pouvoir se rendre à l'invitation de l'Académie.

M. le Président a ouvert la séance et a donné la parole à M. le vicomte de Montfort pour la lecture de son discours de réception.

Le récipiendaire traite du patriotisme et il le fait avec une grande élévation de sentiment et une conviction profonde. Pour l'orateur, c'est l'armée qui, après avoir développé l'énergie morale et la vigueur physique de l'individu, reste encore pour le citoyen la meilleure école de patriotisme. Si M. de Montfort parle de la crise que cette vertu semble subir, il ne saurait cependant douter du sentiment patriotique lui-même, dont tant de manifestations attestent aujourd'hui la vitalité.

M. le Président répond à M. de Montfort, et après avoir rappelé en termes heureux les brillants états de service de l'ancien officier, il parle à son tour du patriotisme de Pierre Corneille, donnant au roi de fiers et nobles conseils.

M. Desbuissons donne lecture de son rapport sur le prix Bouctot (Lettres). Ce prix est attribué à M. Ferdinand Delsol, sous-inspecteur aux chemins de fer de

l'Etat, pour une œuvre théâtrale remplie de jolies scènes où vibrent de généreux sentiments et qu'il a intitulée : *le Reflet*.

Le prix Bouctot (Beaux-Arts) est décerné à M. Charles Vincent pour son *Berger*, œuvre exposée, cette année, au Salon rouennais. Une médaille d'or était également décernée par l'Académie à M. Marcel Darel pour sa statue : *Cauchemar*. Le rapport traditionnel sur les résultats de ce concours est présenté par M. Paulme en termes excellents.

M. le D^r Boucher donne lecture d'un rapport fort touchant sur les prix de vertu attribués :

1^o Le prix Dumanoir, à M. Edouard Lheureux, de Rouen ;

2^o Le prix de La Reinty, à M. Morin, de Fécamp ;

3^o Les prix O. Rouland, à M^{lles} Maria et Léonie Madeline et à M^{lle} Fernande Quesne, du Havre.

Pour terminer, M. Hugues Le Roux, membre correspondant, fait une lecture des plus attrayantes sur un livre sacré des Ethiopiens.

La séance, fréquemment interrompue par les applaudissements de l'auditoire, a été levée à onze heures et demie.

L'ÉDUCATION DU PATRIOTISME PAR L'ARMÉE

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. LE VICOMTE DE MONTFORT

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

En vous exprimant, tout d'abord, ma profonde gratitude, je voudrais bien pouvoir me dispenser de l'exorde, toujours un peu banal, auquel se croit obligé quiconque est investi d'une dignité nouvelle, et il me semble, en vérité, que je pourrais me le permettre, car je devine, aisément, la pensée qui m'a valu vos trop indulgents suffrages.

C'est au soldat, j'en suis bien sûr, beaucoup plus qu'à l'orateur ou à l'écrivain, que s'adresse le grand honneur dont, assurément, j'ai lieu d'être fier.

Je vois, en effet, au milieu de vous, Messieurs, dans cette ancienne ville de Parlement et d'Université, des savants, des magistrats, des artistes, des notabilités dans les genres les plus divers, sciences, arts, littérature; et vous avez pensé — je le répète, ne croyant pas me tromper — qu'un ancien soldat serait à sa place

dans votre Compagnie, si honorée parmi tous les habitants de notre grande cité de Rouen « la ville aux vieilles rues », a dit Victor Hugo :

... Aux vieilles tours, débris de races disparues,
La ville aux cent clochers, carillonnant dans l'air,
Dont le front terminé de flèches et d'aiguilles,
Déchire incessamment les brumes de la mer...

Dans votre Compagnie, Messieurs, qui, depuis plus d'un siècle et demi, poursuit, dans notre chère province de Normandie, le culte de la science, des belles-lettres et des arts, de tout ce qui, en un mot, élève l'homme au-dessus des intérêts matériels de chaque jour, et des divisions passagères des partis.

C'est bien évidemment en raison de ce sentiment, dont je suis, veuillez le croire, très grandement honoré, que vous avez voulu, j'en suis persuadé, admettre, parmi vous, le compatriote qui, modeste acteur, a traversé, les armes à la main, les grandes journées de bataille de notre histoire contemporaine; l'homme qui, à l'aurore lointaine de sa jeunesse, à l'heure où la victoire souriait encore à nos drapeaux, a connu les enivrements de la lutte glorieuse, et qui, plus tard, aux jours cruels de la défaite et de l'invasion, a eu le grand honneur de verser son sang à la tête de vaillants soldats français, sinon pour le salut, au moins pour l'honneur de la Patrie.

De telle sorte qu'aujourd'hui, Messieurs, au déclin d'une longue existence, alors que le poids de l'âge ne me permet plus de faire partie de cette armée, au milieu de laquelle les plus belles années de ma vie se sont

écoulées, cette armée où j'ai laissé, permettez-moi de vous le dire, la meilleure part de mon cœur, je puis, grâce à vous, venir m'asseoir à ce foyer tranquille de la République des lettres, et y prendre place, selon la noble formule du poète :

Ainsi qu'un voyageur qui, le cœur plein d'espoir,
S'assied avant d'entrer, aux portes de la ville,
Et respire un instant l'air embaumé du soir.

Soyez-en remerciés, Messieurs, et sans vouloir vous entretenir de moi plus longtemps qu'il ne convient, souffrez cependant que je vous laisse entendre simplement comment le vieux soldat que je suis, — fort peu expert assurément dans l'art de bien dire, — a été cependant amené — en quelque sorte, naturellement et d'instinct — à défendre souvent, par la parole ou par la plume, avec le seul mérite d'une conviction profonde, des idées qu'il a cru, toute sa vie, utile de soutenir, afin de conserver inébranlable, et de fortifier, au cœur de la Nation, les sentiments élevés, désintéressés et nobles, ces forces morales, en un mot, ces impondérables qui ont fait, dans le passé, la grandeur et la puissance de notre pays ; surtout, je me hâte de le dire, la plus puissante de toutes, le culte de la Patrie, toujours et quand même ; la Patrie, dont l'armée est aujourd'hui la personnification la plus proche de nous, la plus pure et la plus haute, l'armée dans les rangs de laquelle les jeunes générations doivent puiser les vertus militaires que rien ne remplacera, croyez-le bien, aux jours de l'épreuve suprême.

La force morale, Messieurs, qu'est-ce donc ? Sinon

l'indomptable volonté d'agir, quoi qu'il advienne, dans la voie du bien et de l'honneur; l'énergie et le courage inébranlable, dans les circonstances les plus difficiles; c'est elle seule, qui, nous conduisant gaiement à l'accomplissement du devoir, malgré les dangers et au prix de tous les sacrifices, peut nous mettre à l'abri des défaillances, dans le péril et dans l'adversité.

Et s'il était besoin d'une preuve nouvelle de la prépondérance absolue de ces facteurs moraux dans le combat, la guerre qui vient d'ensanglanter l'Extrême-Orient pourrait, à coup sûr, nous la fournir éclatante.

Un fait surprenant se dégage, en effet, d'ordre psychologique et moral, de ces luttes acharnées; c'est le peu d'efficacité réelle des engins de destruction terribles de la science moderne, en face de l'énergique volonté du combattant de résister à la dépression de la lutte. Ne semblerait-il pas, en effet, qu'avec ces effroyables torpilles qui envoient « par le fond », en quelques secondes, le plus magnifique vaisseau et tout son équipage, avec ces explosions terrifiantes de mines qui engloutissent des bataillons entiers, ces canons géants, ces obus monstrueux qui se fragmentent en millions d'éclats meurtriers, portant la mort à des distances énormes, ne semble-t-il pas, dis-je, que le résultat de la bataille devrait être désormais l'affaire de quelques heures seulement?

Et cependant les Russes de Port-Arthur, aussi bien que les Japonais de Moukden, viennent de montrer au monde que la trempe des âmes est encore la plus redoutable des armes, et que, mieux que la perfection ou

la puissance du tir, elle peut, aujourd'hui comme toujours, assurer le succès dans le combat.

Voilà encore une faillite de la science, définitivement impuissante à réduire la force morale, car si les fusils ou les canons peuvent changer, le cœur de l'homme, lui, est immuable, toujours gouverné par elle.

Et bien ces forces morales, Messieurs, surtout, comme je le disais tout à l'heure, la plus puissante de toutes, l'amour de la Patrie, c'est à l'officier, au chef militaire, qu'il appartient de les développer au cœur du jeune homme, pendant son passage sous les drapeaux; c'est lui qui doit, en réalité, créer l'âme du citoyen, en formant celle du soldat.

Car il existe, croyez-le bien, une âme de soldat, vivante et vibrante, façonnée précisément par la vie militaire, par cette pénétration intime et réciproque d'hommes, chefs et soldats, servant le même idéal, sous le même drapeau, acceptant avec fierté la discipline et l'obéissance de chaque jour, contractant l'habitude de se dégager, en toute circonstance, de l'âpre souci de l'intérêt personnel; inspirés surtout par l'idée du sacrifice, toujours et sans limites, à la Patrie, avec le culte de tout ce qui, dans l'histoire, dans la tradition, ou même dans la légende, a laissé une trace de l'héroïsme des ancêtres, dans cette grandiose épopée, quatorze fois séculaire, qui a fait à la France une place unique entre toutes les nations.

L'armée, a dit, avec raison, Alfred de Vigny « doit être aveugle et muette », toujours prête à frapper « là où est le danger », se souvenant que, sur le champ

de bataille, un seul droit est inexorable, celui de la Patrie, en vertu duquel est coupable quiconque hésite, traître qui délibère.

C'est ainsi, en effet, que le soldat doit comprendre le devoir, vis-à-vis du pays. C'est ainsi que l'officier doit le lui apprendre ; devoir le plus grand qui soit, à coup sûr, et en même temps le plus simple à accomplir, parce qu'il est, entre tous, le plus facile à discerner clairement.

Et voilà comment, — quoi qu'en puisse penser et dire quelques déclassés de l'intellectualisme décadent, — l'armée doit être, pour le pays, la véritable école des vertus patriotiques.

Oui ! Messieurs, — et votre conviction est certainement, à cet égard, aussi ferme que la mienne ! — C'est par son armée que la France doit raviver ses forces morales, retremper ses énergies traditionnelles, un instant affaiblies — très superficiellement encore, j'en suis bien sûr — par ce qu'on a appelé, ces temps derniers, « la crise du patriotisme ». C'est à l'ombre du drapeau que doivent se préparer, aujourd'hui, les destinées futures de notre race, en même temps que l'avenir de notre chère Patrie.

Et c'est précisément de cette éducation du patriotisme par l'armée, par l'accomplissement du devoir militaire, que je voudrais, Messieurs, vous entretenir quelques instants ce soir.

Vous vous y attendiez bien un peu, j'imagine, et vous penserez peut-être que l'orateur est fort insuffisant pour un pareil sujet ; mais l'idée en elle-même —

qu'après tant d'autres, il a bien souvent défendue de son mieux — est, à coup sûr, entre toutes, grande et féconde ; elle lui vaudra, — il l'espère du moins, — toute votre indulgence.

« L'amour de la Patrie », disait au XVIII^e siècle le comte de Guibert, « est le plus saint des devoirs, puisqu'il les renferme tous ; mais il faut, pour le bien comprendre, avoir le cœur haut et vaillant, l'âme généreuse et grande, car, ainsi que tous les amours profonds, c'est avant tout un dévouement, qui impose d'abord, comme premier devoir, l'engagement de sacrifier son propre bien à celui de tous. »

C'est à ce point de vue, en effet, Messieurs, que l'idée de la Patrie, « la terre des pères », a été, dans tous les temps et chez tous les peuples, depuis l'antiquité grecque ou romaine jusqu'à nos jours, l'irrésistible levier de toutes les grandes et nobles actions.

« On n'entendait pas », a dit l'éminent érudit que la mort vient de nous enlever, M. Brunetière, « l'idée de Patrie à Athènes ou à Rome, autrement qu'aujourd'hui, à Paris ou à Londres, et nos pères n'ont pas éprouvé de pire tristesse, au lendemain de la défaite de Waterloo, que les Romains après le désastre de Cannes. »

« A tel point, ajoutait-il, que si, dans notre société moderne, le sentiment de la Patrie venait à s'endormir, les accents de Démosthènes et de Cicéron suffiraient, tout comme autrefois, à le réveiller. »

Et c'est ainsi que toujours en France, Messieurs, depuis l'émouvante *Chanson de Roland* :

Pour elle on doit souffrir grands maux,
Tout endurer, et grands froids et grands chauds,
On doit y perdre et son sang et sa chair,

toujours, en passant par les conquêtes de Charlemagne, la fièvre religieuse des Croisades et de Jeanne d'Arc, à travers la griserie de gloire personnelle, moins pure peut-être, de la grande épopée napoléonienne, toujours l'idée si noble et si haute de la Patrie française chemine dans notre histoire nationale, se fortifiant et se développant, d'âge en âge, au cœur de la nation.

Certes on a souvent, et, il faut le reconnaître, bien inutilement, tenté d'obscurcir et d'embrouiller cette conception si pure; sans doute, au cours de notre longue histoire, nos institutions, nos lois, nos mœurs mêmes, ont changé, se sont profondément modifiées, et il est possible de concevoir aujourd'hui, qu'à des degrés divers de civilisation, puissent correspondre des degrés d'organisation différents de l'idée de la Patrie; oui, sans doute, mais, comme le dit encore M. Brunetière, « les fondements et la base en demeurent toujours les mêmes ».

Cette base immuable, Messieurs, c'est le passé qui la constitue, avec ses grandeurs et ses revers, ses joies et ses douleurs, ses gloires et ses légendes.

Et je dis « ses légendes » parce que le patriotisme ne vit pas seulement — croyez-le bien — de réalités précises, de vérités historiques incontestables. Il est fait, en même temps — et peut-être pourrait-on dire surtout — de traditions et de foi, car l'idéal d'une nation

s'attache toujours aux glorieux souvenirs des vaillants dont le sang a coulé pour elle.

Il est encore, pour l'Helvétie, et sera sans doute toujours, sur cette montagne où Guillaume Tell apparut, son arbalète à la main, menaçant Gessler, le tyran de la Patrie. Qu'importe aux Suisses que la vie du grand citoyen soit, dans tous ses détails, historique ou légendaire? N'est-ce pas lui qui, de son bras vengeur, a bâti, pour eux, la maison de la liberté?

Et pour nous-mêmes, dans la lumière triomphale dont notre histoire a enveloppé Jeanned'Arc, la pure héroïne, l'humble fille des champs, qui jadis « buta l'Anglais hors de la douce terre de France », à travers la vérité historique de cette incomparable épopée, au milieu des rayons de la foi religieuse qui l'éclairent d'une si douce lueur, ne voyez-vous pas se jouer, parfois, quelques feux follets de mystique légende?

Ah ! certes vouloir les éteindre serait un inexpiable crime, car dans le désert, à l'horizon borné, où cheminent aujourd'hui les nations contemporaines, au cœur desséché par l'utilitarisme grossier, il est souvent besoin, pour elles, de cette rosée d'en haut, tombant des régions sereines de l'idéal, pareilles à l'empyrée d'Ossian; où des ombres héroïques apparaissaient dans les nuages, à la veille du combat, pour encourager les soldats de Fingal.

Et cette conception si pure de la Patrie qui, par son idéalisme même, échappe aux discussions scientifiques et stériles de la sociologie utilitaire, ce sentiment si doux qui semble procéder de la même source que

l'amour filial, cette croyance, à la fois si adorablement vague et si puissamment précise, que les philosophes les plus subtils ont usé les ressources de leur esprit d'analyse à la vouloir définir, il n'est pas besoin de la comprendre, on la sent, et on ne saurait s'y tromper.

C'est le *Sursum corda* qui éveille les citoyens au milieu des rêves de bonheur tranquille, c'est la fanfare de l'idéal qui, aux heures de péril, jette debout tout un peuple, et le pousse à la défense du foyer menacé.

Non ! l'Histoire ne se peut oublier, les sillons que les siècles ont creusés ne sauraient être nivelés au gré des passions individuelles, et la postérité sera sévère pour ceux qui, dans leur scepticisme criminel, tentent aujourd'hui de détruire, en même temps que la foi et la légende, jusqu'au souvenir d'un passé auguste, foulant aux pieds, avec nos traditions les plus chères, notre incomparable trésor de gloire, et affaiblissant, par là même, la plus puissante des forces morales qui, à l'heure de la lutte suprême, serait la sauvegarde de la Patrie.

J'ai parlé tout à l'heure, Messieurs, de la « crise du patriotisme ». Certes, je ne veux à aucun degré faire, au milieu de vous, de la politique, au sens étroit du mot ; et moins encore soutenir que, dans notre France contemporaine, une diminution véritable, une dépression réelle, du sentiment patriotique, se soit produite ; je crois fermement, au contraire, qu'au fond, divisés comme nous le sommes, en tant d'autres points, pour tant d'autres causes, c'est toujours l'idée de Patrie qui

nous rapproche et nous unit, constituant le meilleur des ciments, pour refaire incessamment l'unité morale que, trop souvent, la politique tend à détruire.

Mais enfin puisque j'ai le dessein de rechercher avec vous, de bonne foi et sans parti pris d'aucune sorte, les moyens de conserver et de renforcer même, dans l'âme de ce peuple, toutes les énergies morales, et par dessus tout, encore une fois, le sentiment si noble de l'amour de la Patrie, vous ne sauriez vous étonner que je sois malheureusement amené à constater, après bien d'autres, et avec une impression de tristesse profonde, que, depuis quelques années surtout, une sorte d'ébranlement semble se produire, à cet égard, dans l'âme populaire, menaçant, plus ou moins directement, l'idée elle-même, et dont les conséquences pourraient bientôt devenir, pour notre pays, aussi désastreuses qu'irréparables.

Il faut bien, en effet, le reconnaître et l'avouer, chaque jour nous voyons dissenter, autour de nous, des naïfs qui s'intitulent eux-mêmes, et se croient, sincèrement peut-être, « les amis de la paix », et d'autres « les pacifistes internationalistes », ceux que M. Brunetière appelle avec raison, « de dangereux faiseurs de paradoxes, dont la prétendue largeur d'esprit trouve trop étroite, pour la sublimité de leurs conceptions, l'idée si simple de la Patrie », nous les voyons, dis-je, discuter, les uns et les autres, l'idée elle-même, la doser, la dosimétrer, si je puis m'exprimer ainsi, appliquant sans pudeur, les uns comme les autres, la funeste et criminelle devise des individualistes : *ubi bene ibi*

patria ; et n'acceptant, en réalité, pour leur propre compte, d'autre obligation et d'autre devoir que le culte, ou plutôt l'idolâtrie d'eux-mêmes.

Et alors, Messieurs, n'est-il pas vrai ? en présence de ces doctrines, tous ceux, — et ils sont nombreux encore parmi nous, — qui placent la Patrie au-dessus de tout intérêt personnel ou de parti, n'ont-ils donc pas le droit de se demander, avec une anxiété profonde, par quels moyens il est possible de réagir contre d'aussi funestes tendances ? et comment on pourrait arriver à convaincre l'élite intellectuelle de la nation que subordonner ainsi l'avantage certain et précis de la France à celui, bien vague, de l'humanité, c'est à proprement parler, un retour à la barbarie des temps antiques ?

Lorsque Périclès, il y a quelque deux mille ans, posait à Socrate la même question, le sage lui répondait « ne croyez pas, ami, que la maladie des Athéniens soit incurable ; il suffirait, pour faire revivre chez eux les anciennes vertus, de mettre à la tête de la République des hommes, en donnant toujours l'exemple ».

Et, vous vous en souvenez également, son disciple Xénophon crut résoudre le problème en créant « l'école de la vertu », par laquelle devaient passer tous les jeunes citoyens.

La maladie des Français n'est certainement pas, Messieurs, plus incurable, que celle des Grecs, et peut-être serait-il intéressant de rechercher, au point de vue psychologique, comment pourrait bien être appliqué, chez nous, le remède de Socrate.

Mais enfin, et pour chimérique que puisse être de

nos jours, la conception d'un état gouverné exclusivement par des hommes « donnant l'exemple de toutes les vertus », une autre pensée du philosophe athénien paraît assurément plus facile à réaliser.

Une école, en effet, semble toute indiquée pour remplacer, avec avantage, celle de Xénophon, c'est l'armée nationale; et l'idée de faire du service militaire, non seulement une période d'apprentissage du métier des armes, mais encore une école destinée à donner à tous les citoyens les qualités et les vertus qui, trop souvent, leur font défaut, paraît bien répondre aux vœux de beaucoup de bons esprits.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, je constatais, il y a un instant, que cette dépression assez inquiétante du sentiment patriotique dans notre pays, était de date relativement récente.

Il n'en était pas de même, en effet, — et les hommes de notre génération ne l'ont pas oublié — il y a trente ans à peine, au lendemain de nos désastres, et l'âme du peuple était alors bien différente.

C'était l'époque où la France mutilée, mais non abattue, recueillie mais non résignée, pansait ses plaies et relevait ses ruines; où tous, les yeux fixés sur notre frontière ouverte, ne rêvaient que d'efforts à accomplir, de résurrections, d'espoirs; des lois de pénible mais salubre contrainte nationale faisaient passer sous les drapeaux du pays tous ses enfants valides, et le sacrifice était virilement accepté; une seule pensée demeurait, en les âmes de tous, implacable, le souvenir; et

la Patrie, noble croyance, alors sans athées, était obéie, servie religieusement.

Comment pareil changement a-t-il pu se produire ? Et qui donc aurait pensé alors, écrivait l'honorable M. Goblet, l'année dernière, « que nous assisterions, trente ans plus tard, à une crise de patriotisme à l'école » ?

Qui donc en effet, je le demande, eût pu croire que certains éducateurs, — en petit nombre encore, assurément, — égarés par des prédications malsaines, en viendraient à donner l'affligeant spectacle d'un patriotisme réticent, et en quelque sorte conditionnel ?

Ah ! c'est que, malheureusement l'homme est ainsi fait, égoïste et léger, — le Français plus qu'un autre peut-être, digne fils de ses ancêtres les Gaulois — que, dans la paix, il oublie facilement la guerre et ses ruines, pour suivre un mirage fascinant de concorde entre les peuples, et d'universelle tendresse entre les nations.

Chacun ne sait-il pas, d'ailleurs, que, dans tous les temps, les philosophes, les éloquents et les poètes, se sont plu à opposer l'amour de l'humanité à celui de la Patrie ?

Dans l'antiquité, Tyr, Athènes, Carthage, Jérusalem n'eurent-ils pas leurs pacifistes, dont les théories dissolvantes ouvrirent des abîmes de servitude ? Déjà, vous vous en souvenez, au second siècle de l'ère chrétienne, les Romains applaudissaient, à tout rompre, les vers, quelque peu sceptiques, de Térence, — un précurseur de nos modernes internationalistes, — mais il faut ajouter que, là-dessus, ils s'en allaient à leurs af-

faïres, c'est-à-dire à la conquête du monde antique tout entier, par la guerre et par la force des armes, afin de l'exploiter à leur profit, et même assez rudement, paraît-il.

La guerre! Ah! certes, Messieurs, vous n'attendez pas de moi que j'en fasse, au milieu de vous, l'apologie; et quand on l'a vue de près, on conserve, croyez-le bien, de ses horreurs, un indicible effroi.

Mais la guerre, vieille comme le monde, ne finira sans doute qu'avec lui, et si elle est incontestablement en elle-même haïssable, il est cependant, pour tous les peuples, et dans tous les temps, des causes nobles et justes, qui peuvent non seulement la légitimer, mais même la sanctifier, l'honneur et le salut de la Patrie.

Sans doute si la guerre n'était qu'un conflit de forces physiques, une lutte d'intérêts personnels ou de passions vulgaires, la conscience de l'humanité l'aurait depuis longtemps supprimée; mais elle est autre chose, elle est une manifestation grandiose, dans son horreur, de la justice immanente, que parfois elle semble voiler, mais qui doit cependant triompher tôt ou tard.

Oui la guerre, hélas! déchaîne évidemment les instincts les plus barbares, dans les masses combattantes, mais elle suscite, par contre, au milieu de ses plus effroyables tourmentes, des dévouements exceptionnels, allant jusqu'à l'héroïsme, atteignant même le sublime, dans l'esprit d'abnégation et de sacrifice; sans donc la vouloir glorifier, il est permis de dire, après les philosophes de tous les temps, que la guerre a toujours été l'aiguillon salutaire qui, seul, a pu réveiller toutes les

nobles vertus, au cœur des peuples endormis dans l'indifférence, par l'amour du lucre et l'abaissement des caractères.

Et, d'ailleurs, a dit Montesquieu, « ce n'est pas la fortune qui domine le monde ; il y a, au contraire, des causes générales, physiques ou morales, qui agissent dans chaque état, l'élèvent, le maintiennent ou le précipitent ; » et c'est, en effet, vous le savez, Messieurs, toujours aux causes morales qu'il faut remonter pour expliquer les événements décisifs de l'histoire, car tout succès ou tout avantage est le résultat d'une vertu de l'esprit ou du caractère de la nation qui l'a remporté.

Et bien, personne n'a le droit d'oublier, — aujourd'hui moins que jamais en France, — que, pour protéger les foyers de la Patrie, avec l'héritage des aïeux, il faut, non seulement des armes, solides et acérées, mais aussi, et surtout, des cœurs bien préparés, des âmes fortement trempées.

En réalité, Messieurs, — et l'histoire le démontre, — depuis que l'humanité existe, la guerre a succédé à la guerre, d'une façon pour ainsi dire ininterrompue, et il semble bien, qu'à l'heure actuelle encore, c'est la force brutale qui domine le monde.

Nul ne sait donc, malheureusement, si un jour viendra jamais — bien lointain dans tous les cas — où tous les hommes seront des frères, où toutes les nations, ne formant qu'une seule famille, seront unies dans la paix et la prospérité ; mais, en attendant ce jour béni, ce qu'il est facile de constater, c'est qu'aujourd'hui, à l'aurore du xx^e siècle, jamais la lutte ne fut plus vive

pour la domination et la vie, et il est aisé d'en conclure que si une nation laissait notablement s'affaiblir en elle ce qu'il faut bien appeler par son véritable nom « l'égoïsme national » son existence serait aussi compromise que si elle rasait ses forteresses, licenciait son armée, et noyait ses poudres.

De nos jours même un puissant monarque n'a-t-il pas cru trouver, dans son omnipotence, la force d'organiser la paix ? Seulement, comme emporté par son rêve pacifique, il avait trop négligé de préparer la guerre, il subit un échec dont les conséquences seront, peut-être, incalculables pour le monde entier ; car la lutte qui vient d'ensanglanter l'Extrême-Orient semble bien n'être que le prélude de combats acharnés, auxquels devront, sans doute, participer, tôt ou tard, de gré ou de force, toutes les nations européennes.

Et c'est ainsi que le cœur serré, — car un grand devoir est toujours un sacrifice, — du moins sans hésitation, ni remords, nous devons, nous les Français de ce temps, faire passer dans nos cœurs, avant la grande famille humaine, la famille restreinte, la Patrie vivante, la France.

Il faut ajouter, d'ailleurs, Messieurs, comme une consolation, que d'autres peuples, l'Allemagne par exemple, en des temps qui ne sont pas éloignés, ont connu, eux aussi, cette crise du patriotisme, et ce doit être certainement, pour nous, un enseignement utile à méditer.

Après les luttes intestines, si tragiques, du moyen âge, en effet, après les grandes guerres religieuses du

xiv^e siècle, et celle, si sanglante, des paysans, après cette « épouvantable bataille » de trente ans, la plus atroce, peut-être, qu'aucun peuple ait jamais subie, la fin du xviii^e siècle trouva l'Allemagne fatiguée, démoralisée, despotiquement gouvernée par une aristocratie méprisable.

Les classes supérieures, éblouies par les charmes de la société élégante, frivole et corrompue, des derniers temps de la monarchie française, s'efforçaient maladroitement de l'imiter, en même temps que l'humanitarisme de nos philosophes encyclopédistes faisait école à Berlin.

Poètes et lettrés rivalisaient d'athéisme et de cosmopolitisme, déclarant comme Schiller « qu'un événement national ne peut captiver l'attention que dans la mesure où il contribue au progrès de l'espèce », et comme Lessing, que « le patriotisme est seulement une faiblesse héroïque, dont on peut très bien se passer » (1).

Inutile d'ajouter que les paroles de ces grands intellectuels étaient accueillies avec complaisance par la masse des utopistes et des jouisseurs, de telle sorte que bientôt les patriotismes locaux subsistèrent seuls, en Allemagne, avec la haine du voisin allemand.

L'invasion même de l'étranger ne suffit pas, tout d'abord, à secouer la torpeur générale, à ouvrir les yeux de tous ces rêveurs, et l'accueil triomphal que reçut, en Prusse, l'empereur Napoléon I^{er}, à la tête de

(1) *Education du patriotisme en Allemagne*. J.-F. Régamey, *Correspondant*, novembre 1905.

la grande armée, après les victoires de 1806, est resté légendaire (1).

Et pourtant, c'est à ce moment précis que, dans les obscures profondeurs de ces masses incultes, ou indifférentes, un sentiment nouveau, inconnu jusqu'alors, germa, grandit, et vint soulever les foules, malgré les lâchetés, les égoïsmes, les aspirations au repos, et la crainte du danger.

Tous vont enfin comprendre, au contact de l'étranger, ce qu'est la Patrie. Ces éducateurs, ces philosophes, ces poètes, vont se frapper la poitrine, abdiquer leurs funestes illusions, prêcher aux ignorants le devoir, le sacrifice, les mener eux-mêmes au combat.

C'est alors que l'élite intellectuelle de la nation, les professeurs, les savants, les écrivains, les poètes, exhumeront le passé lointain de la race allemande, conservé dans les récits, les légendes, les vieux chants populaires, oubliés de tous, et qui cependant avaient bercé, dans leur enfance, les vaincus de la veille.

Et c'est ainsi que ressuscita, glorieuse, l'idée de la Patrie, dont l'image consola le peuple, réveillant ses énergies et ses espoirs.

C'était cependant, à vrai dire, l'Allemagne féodale, mystique et religieuse, qui était ainsi glorifiée ; et, parmi les philosophes, certains sceptiques ne manquèrent pas d'avertir les évocateurs enthousiastes de la vieille Germanie du danger de ressusciter les anciennes

(1) *Education du patriotisme en Allemagne*. J.-F. Régamey, *Correspondant*, novembre 1905.

croyances religieuses, en même temps que la foi patriotique.

Ce fut en vain, et de puissants esprits, Goethe, Schlegel, Arnim, et tant d'autres avec eux, sourds à ce cri d'alarme, s'obstinèrent en leur piété nationaliste.

De telle sorte que, s'ils provoquèrent, en effet, — certainement sans l'avoir cherché, — la rénovation du sentiment religieux en Allemagne, ils ranimèrent, en temps, et vivifièrent, de la façon la plus ardente, le patriotisme de la nation tout entière, préparant ainsi, en réalité, le relèvement du pays.

Vint enfin 1813, la journée fatidique de Leipsig, « la bataille des géants », où le patriotisme allemand remporta, contre nous, hélas ! la plus cruelle des victoires, consacrant, une fois de plus, l'irrésistible puissance de la force morale.

On s'est, en d'autres temps, Messieurs, beaucoup trop moqué, peut-être, du mot, apocryphe ou non, du chancelier de Bismark : « Les instituteurs allemands ont été les véritables vainqueurs de 1870 ».

Non sans doute, ce n'est pas l'enseignement grammatical des instituteurs prussiens qui a fait l'armée allemande victorieuse, et pareille assertion aurait fait sourire les vieux soldats illettrés de la République et de l'Empire, qui avaient promené le drapeau tricolore dans toutes les capitales de l'Europe.

Oui, mais il n'en est pas moins certain que l'orgueil national poussé jusqu'à ses plus extrêmes limites, dans l'âme simpliste de l'enfant, le sentiment du devoir envers la Patrie développé dans l'esprit de l'adolescent,

par ces instituteurs, ont fait, en quelques années, de cette armée, le plus formidable instrument de guerre qui se soit rencontré dans la seconde partie du siècle dernier ; et c'est là, je le répète, un enseignement qu'à l'heure actuelle, nous avons le devoir, en France, de méditer sérieusement.

Car c'est précisément cette force morale, cette flamme ardente et durable du patriotisme, que les éducateurs allemands, instituteurs et chefs militaires, ont pieusement attisée jusqu'en 1870, sans se laisser arrêter, pas plus que leurs prédécesseurs de 1806, par la crainte, qui trop souvent nous a hantés peut-être, de fortifier, en même temps, l'idée religieuse.

Sans doute, après des désastres inouïs, supportés vaillamment et avec une force de résistance digne des temps les plus glorieux de notre histoire, nous avons emprunté à nos ennemis victorieux leurs principes d'organisation et leurs méthodes d'instruction militaire, comme nous l'avions déjà fait jadis, après la guerre de Sept ans, si magistralement racontée, ici même, par notre éminent collègue, M. Waddington.

Mais il semble bien, qu'après l'enthousiasme des premières années, nous ayons un peu négligé de conformer véritablement, à la situation nouvelle qui nous était faite par nos récents malheurs, la mentalité de notre pays ; et, sans vouloir, en aucune façon, je le répète encore, m'aventurer sur un terrain brûlant, peut-être est-il permis de croire sincèrement, et sans parti-pris d'aucune sorte, qu'au point de vue du relèvement du sentiment patriotique national, qui a fondé notre auto-

nomie française, — et dont la disparition entraînerait infailliblement, tôt au tard, la perte de notre indépendance, — nos efforts n'ont été ni assez méthodiques, ni assez persévérants.

Dans tous les cas, Messieurs, tout le monde doit le reconnaître, il est temps aujourd'hui de réagir énergiquement contre des théories et des doctrines, qui pourraient, sans doute, paraître négligeables, si elles demeuraient dans le domaine de la spéculation pure, mais qui, entrées, comme elles le sont actuellement, dans la pratique, par la propagande la plus active, constituent, pour la sécurité même de la Patrie, un danger, sur lequel il est inutile d'insister.

Et sans aller, à coup sûr, jusqu'à l'agressivité du patriotisme allemand, « il est urgent de rendre au nôtre toute son ardeur, émoussée dans une longue période de paix; sinon les vertus traditionnelles, patriotiques et militaires, de la race, finiraient par se perdre, faute de n'avoir pas été réveillées à temps » (1).

Comment y parvenir ?

Par l'école, d'abord; ensuite, — et j'ose le dire encore, — surtout par l'armée.

Sans doute, c'est dans la famille au début de la vie, auprès des parents, que l'âme de l'enfant doit recevoir la première et profonde empreinte de ces nobles sentiments, qui devront être ensuite soigneusement cultivés et entretenus à l'école; mais, pour l'enfant, pour l'adolescent même, dont l'esprit et le cœur sont à peine

(1) Général Prudhomme.

formés, ce ne peut être là, comme l'a dit un jour M. Poincaré, qu'une orientation, en quelque sorte préparatoire ; et c'est surtout par le passage dans l'armée que ces hautes vertus morales pourront se développer complètement, et se fortifier, dans l'âme du citoyen.

Oui, quoi qu'en puissent penser les sceptiques, cette virile éducation nationale, dont nos enfants se seront, pour ainsi dire, imprégnés autour du drapeau, comme de l'air nécessaire à l'existence, cette âme de soldat, vivante et vibrante, dont je parlais tout à l'heure, elle doit se retrouver, plus tard, pendant toute la vie de l'homme, dans l'accomplissement fidèle du devoir, le respect de soi-même et des autres, la droiture du jugement, la netteté des décisions à prendre ; surtout l'habitude de se dégager complètement, comme je l'ai déjà dit, de l'âpre souci de l'intérêt personnel, de l'égoïsme, qu'on décore aujourd'hui du nom plus pompeux d'individualisme ; vieille ornière cependant, au fond de laquelle se traîne, de plus en plus, notre société moderne.

Aussi l'armée doit-elle être, pour la nation, la grande école des vertus morales, précisément parce que toute la vie militaire du soldat peut se résumer dans cette simple formule, obéissance, abnégation, solidarité du chef et du camarade, amour de la Patrie jusqu'à la plus extrême limite du sacrifice.

Car enfin, Messieurs, pour rappeler, non pas un souvenir personnel, mais une impression souvent et vivement ressentie, sur le champ de bataille, par tous ceux qui ont vu de près la guerre, que de fois, pendant les

longues heures d'angoisse, sous le danger intense, nous sommes-nous demandés, mes camarades et moi, qui avions l'inoubliable honneur du commandement : quelle force retient donc, autour de nous, en face du péril, ces jeunes soldats, obscurs et inconnus, que la mort fauche à chaque instant, et qui n'ont même pas, comme nous, pour les soutenir, l'espérance de se faire remarquer, et de conquérir peut-être, par leur bravoure, une glorieuse récompense ? Ah ! ce qui les retenait, Messieurs, je vais vous le dire, comme je l'ai dit, un jour, à la tribune du Sénat. « c'était à coup sûr l'amour du pays et du drapeau, le sentiment du devoir ; oui ! mais c'était aussi, croyez-le bien, pour une très large part, le tact du coude, le sentiment du camarade, la confiance dans le chef, l'honneur du régiment, l'esprit de corps en un mot, cette haute qualité morale, ce facteur important qui, dans le clair soleil de la bataille, vaut mieux que le canon à tir rapide, ou le fusil à trajectoire plus ou moins rasante ; c'est lui qui sera toujours, quoi qu'il advienne, le gage du succès. Et il ne servira de rien d'avoir mis la charge en formules, et la bataille en équations algébriques, si, à l'heure suprême, chefs et soldats ne forment pas une véritable famille, dont l'esprit de corps est le lien puissant, le ciment que rien ne peut remplacer. — Voilà l'instrument qui gagne les batailles » (1).

Et pendant la paix, Messieurs, en dehors de cette fièvre patriotique de la lutte ardente, pourquoi donc le

(1) Sénat. *Journal officiel* du 24 juin 1902.

soldat aime-t-il à se soumettre, avec une satisfaction intime, et même avec une sorte d'orgueil, aux exigences, parfois si dures de la discipline ?

C'est qu'au fond de son cœur il sent bien, qu'en le faisant, il travaille pour son pays, pour l'ensemble des biens, matériels et moraux, qui constituent l'héritage national, la Patrie en un mot.

Et c'est dans ce sens, encore une fois, que l'armée doit devenir l'école générale de la nation, rendant plus forts et plus vigoureux tous ces jeunes gens qui auront passé sous les drapeaux, plus instruits, en même temps, de leurs devoirs envers la Patrie, envers leurs chefs et leurs camarades, mieux trempés enfin, au point de vue des forces morales, plus dignes de l'amour et de la confiance du pays.

Car le jour où viendrait à s'affaiblir cette confiance réciproque qui doit unir l'armée et la nation, le jour où ceux qui se préparent à risquer utilement leur vie pour la défense du sol natal, ne seraient plus aimés et honorés de tous, comme ils méritent de l'être, ce jour-là tout serait à craindre pour notre indépendance.

Mais il n'en sera pas ainsi chez nous, Messieurs, et longtemps encore l'amour de la Patrie maintiendra intactes les énergies traditionnelles de notre race française ; les « Normands au vieux sang militaire » sauront toujours, s'il plaît à Dieu, dans l'avenir, comme ils l'ont fait dans le passé, combattre vaillamment et mourir, s'il le faut, pour la France.

Je n'en veux d'autres preuves que les pèlerinages annuels, si touchants, de nos concitoyens aux monu-

ments élevés sur les champs de bataille de 1870, et les manifestations patriotiques fréquentes où s'affirme plus vivace chaque année, dans notre province, la volonté de soutenir, toujours et quand même, l'honneur du drapeau national, et de resserrer les liens de la Patrie française.

Sans doute, Messieurs, les Compagnies comme la vôtre se tiennent sagement à l'écart des discussions passionnées qui agitent le dehors.

Mais dans la région sereine de votre activité intellectuelle, il suffit de feuilleter vos si intéressantes annales pour se rendre compte que vos réunions ne sont pas stériles, et que le *fecundum concuta pectus* demeure, parmi vous, la devise de tous, avec des manifestations diverses ; les uns par d'agréables et instructives lectures à vos séances ordinaires, ceux-ci par des travaux littéraires et scientifiques du plus haut intérêt ; ceux-là par des œuvres artistiques de la plus charmante variété ; mais toujours dominés par cette idée, si haute et si noble, que, seules, les qualités et les vertus morales du citoyen peuvent rendre une nation plus forte et plus prospère, plus aimée dans le monde et plus considérée dans l'histoire.

Je voudrais, Messieurs, moi un nouveau venu dans votre Compagnie, mais non pas un étranger parmi vous, — car la sympathie qui m'est témoignée m'en est une preuve très douce, — je voudrais, dis-je, vous apporter quelquefois mon modeste concours.

Je ne puis aujourd'hui, Messieurs et chers collègues, que vous prier de vouloir bien agréer, au moins, avec l'expression de ma profonde gratitude, l'assurance de mon entière bonne volonté.

LE PATRIOTISME DANS LES ŒUVRES DE CORNEILLE

RÉPONSE

AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. LE VICOMTE DE MONTFORT

Par M. CH. ALLARD, Président.

Il y a quinze jours, Monsieur, l'Académie française, dans sa séance solennelle, décernait l'un de ses prix à un instituteur primaire. Quel était le sujet du livre couronné? *Le patriotisme à l'école*, et l'Académie voulait prouver ainsi que l'instituteur, qui comprend dans son enseignement la plus élevée des vertus civiques, remplit le plus saint des devoirs.

Vous aussi, Monsieur, vous venez de nous parler du patriotisme, et nul n'était plus qualifié que vous pour le faire dans ces nobles termes qui ont, à tant de reprises, soulevé l'enthousiasme de votre auditoire. Votre vie n'a-t-elle pas été la mise en pratique, constante et généreuse, de ce que nous venons d'entendre, et n'avez-vous pas été le seul à ne pas vous apercevoir que vous faisiez, souvent, une autobiographie?

Avant tout, vous nous l'avez dit, vous êtes un soldat :

vous l'avez été, pendant quinze ans, dans l'armée active ; vous l'êtes resté et vous le resterez jusqu'à la fin de vos jours. Je pourrais énumérer vos états de service, vos campagnes, vos blessures, et les citations à l'ordre du jour de l'armée ; l'Académie, qui est souvent appelée à apprécier les actes de courage, aurait de chaleureux applaudissements pour saluer l'officier à la brillante valeur. Je préfère espérer que vous voudrez bien, pour nos séances de l'Académie, nous réserver le récit de vos campagnes, de vos cinq années de luttes au Mexique, de ce combat de Los Veranos où vous avez été gravement blessé d'un coup de lance à la poitrine en chargeant à la tête de votre peloton, pendant qu'était frappé à mort, près de vous, le commandant de Montarby ; de cette prise de Guaymas, de ces opérations autour de Tehuacan et de Perote, qui vous ont valu deux citations à l'ordre du jour. Vous nous ferez le récit de ces combats, et peut-être aussi, hélas ! de ceux sous Metz, où vous avez reçu votre seconde blessure, et vous omettrez seulement de nous dire que, quand vous avez été décoré après la bataille de Saint-Privat, c'était la quatrième fois que vous étiez proposé pour la croix.

Démissionnaire en 1873, vous n'avez pas été longtemps sans chercher un nouveau champ d'action : vous l'avez trouvé dans la lutte politique, à laquelle vous avez apporté toute l'ardeur de votre tempérament, tout le nerf de votre éducation militaire. Il ne m'appartient pas, ici, de vous suivre sur cet autre champ de bataille. Tel vous étiez comme officier, tel vous êtes

resté comme écrivain et comme orateur. A la lecture des discours dont vous avez fait hommage à l'Académie, on sent cette parole chaude, cette argumentation serrée et vigoureuse, cette éloquence spirituelle, mordante souvent, mais toujours courtoise, cette clarté et cette sincérité de sentiment et de conviction qui séduisent, qui persuadent, qui entraînent. . .

Laissez-moi vous le dire, nul de ceux qui vous ont applaudi ce soir n'a été étonné du sujet que vous avez voulu traiter dans votre discours de réception ; c'était bien celui qu'ils attendaient de vous. Comme soldat, comme orateur, comme écrivain, vous n'avez poursuivi pendant toute votre vie qu'un seul but : servir la patrie, cette patrie dont l'armée est la noble incarnation. Ce dogme du patriotisme, vous l'avez proclamé ; cette mission, vous l'avez revendiquée, et vous vous en êtes acquitté en de nobles accents qui, toujours et plus encore à l'heure présente, font du bien.

Oh ! oui, ils étaient beaux les accents avec lesquels, dans un de vos discours, vous définissiez la patrie.

« La patrie, cette conception si haute, après celle de Dieu la plus noble que l'homme puisse imaginer.

« La patrie, cette religion des peuples jeunes qui veulent devenir forts et glorieux ; cette religion aussi des peuples anciens qui veulent s'arrêter et réagir sur la pente de la décadence.

« La patrie ! faite de mille choses puissantes, profondes et tendres, dans lesquelles nos âmes sont invinciblement et délicieusement enserrées, exploits guerriers qui enflamment les cœurs, amertumes des revers,

ivresse des victoires, pieux souvenir des ancêtres et culte des chers morts qui reposent sur la terre sacrée.

« Non — quoi qu'en disent les sceptiques au cœur desséché et les Thalamas à l'âme de boue, — non, la patrie n'est pas seulement ce coin du sol où nous avons vécu, la maison où s'est écoulée notre enfance, c'est encore et surtout le souvenir des joies et des douleurs de notre race, l'histoire de nos luttes pour faire la France grande et puissante.

« Oui, la patrie, c'est notre gloire incomparable dans le passé, mais en même temps notre invincible espérance dans l'avenir. »

Les Livres saints, Monsieur, comparent la parole à une épée : est-ce que cette comparaison ne se présente pas d'elle-même quand on vous écoute parler en pareils termes de la patrie et du patriotisme?

*
* *

J'aurais voulu laisser l'auditoire, qui est venu aujourd'hui pour vous entendre, sous le charme de votre parole : mais le règlement ne me le permet pas. — Au moins, laissez-moi choisir un sujet qui réponde à celui traité par vous : je vous parlerai de patriotisme, moi aussi, du patriotisme du plus élevé de nos poètes dramatiques français. Vous faisiez partie — et je ne vous ferai pas l'injure de vous en remercier, — du Comité rouennais qui, le 6 juin dernier, par un soleil d'apothéose, a fêté le troisième centenaire, chanté le *carmen seculare* de la naissance de Pierre Corneille : me sera-t-il permis de terminer cette année, consacrée, par

une véritable manifestation nationale, à la mémoire du plus illustre de nos concitoyens, en étudiant en lui, non plus le grand poète, mais le grand Français?

Non, Monsieur, cela ne sera pas descendre des sommets élevés où nous a placés votre discours que de finir cette année centenaire par un salut à Corneille, au grand Corneille. A l'encontre de ceux qu'il a si bien dépeints dans ces deux beaux vers de sa traduction de *l'Imitation* :

Tant qu'a duré leur vie, ils semblent quelque chose :

Il semble, après leur mort, qu'ils n'ont jamais été.

lui, au contraire, considéré dans le recul des années, des siècles, il grandit encore. Grand, en effet, et peut-être plus véritablement digne du surnom de grand que son contemporain Louis XIV, car si, en 1679, l'Hôtel-de-Ville de Paris a décerné au roi, alors à l'apogée de son règne, le nom de grand, Corneille, lui, l'a reçu de l'admiration publique. Seul au monde, parmi tous les auteurs, tous les poètes, parmi les génies de tous les temps et de tous les pays, il s'est trouvé sacré grand. Et de même qu'il a peuplé la scène de personnages plus grands que nature, de même devait-il être élevé dès son siècle — M^{me} de Sévigné le déclare et la postérité a ratifié son avis, — à la hauteur des sentiments qu'il a exprimés et exaltés. Ces sentiments, il leur a donné un nom, le sien, un nom qui est devenu français parce que lui-même était un grand Français, et comme l'a dit magnifiquement M. Henry Houssaye, « un collaborateur de la France », et si on veut exprimer le

sublime des pensées, des accents, on dit depuis trois siècles, et on répétera toujours, « des pensées cornéliennes, des accents cornéliens ».

Patriote dans ses œuvres, enfants de son génie, Corneille fut patriote aussi dans ses enfants suivant la nature. Il avait donné deux de ses fils à l'armée : ceux-ci firent noblement leur devoir et l'un d'eux mourut de la mort des braves. Je m'arrête ici : cette mort est le sujet de la très belle pièce à laquelle l'Académie va tout à l'heure décerner le prix de poésie, et je veux seulement remarquer que si aucun sujet n'avait été imposé au concours, ce n'en est pas moins Corneille qui a inspiré notre distingué lauréat.

« Corneille est une très grande âme, qui a trouvé pour interprète un poète très grand. » Ainsi l'appréciait, en une phrase enflammée qui a soulevé nos applaudissements, ce grand historien qui, j'aime à le rappeler, était membre correspondant de notre Académie, et dont le discours à la gloire de Corneille fut la dernière œuvre, la suprême parole. Oh ! laissez-moi, Messieurs, saluer d'un dernier et reconnaissant souvenir la mémoire du collègue que nous venons de perdre. En 1904, ayant achevé le grand ouvrage qui lui coûta trente années de travail, Albert Sorel écrivait à un ami : « *Et nunc dimitte servum tuum Domine.* » Dieu n'entendit ce vœu que deux ans plus tard, au mois de juillet dernier, et les échos de la voix profonde et grave de Sorel furent encore répercutés, le 5 juin, par la voûte ogivale de cette salle des Procureurs qui avait entendu la voix de Corneille. Voyez-vous

Sorel — et l'image de l'homme explique et commente l'œuvre de l'historien — appuyé contre la Table de marbre, « avec sa haute stature, sa carrure solide, sa fière prestance, toute cette personne qui disait la force, la volonté tenace, la bonté robuste, l'optimisme vigoureux, l'inaltérable confiance dans la vie (René Doumic)? »

Normand de race, Sorel était resté Normand de cœur. Tout ce qui touchait la petite patrie l'attirait et lui était cher : recevait-il le prix Nobel pour son œuvre historique, il tenait à payer la dîme de ce prix à une Société d'archéologie de sa ville natale. Il projetait d'écrire un livre à la gloire de la province normande ; il vivait en imagination avec ses grands ancêtres, et jamais il ne le fit avec plus d'intensité que dans son discours du 5 juin, quand il évoquait tous ces gestes normands, la conquête de l'Angleterre, celle de la Sicile, de Rome, de Jérusalem, de Constantinople, la colonisation des deux Amériques, la découverte de leurs grands fleuves, « qui sont des mers », et les œuvres de nos poètes et artistes normands, depuis les épopées du moyen âge jusqu'aux créations de Gustave Flaubert, en passant par les hallucinations de Callot et l'idylle étrange de Bernardin de Saint-Pierre, et finissant cette puissante énumération par la tragique figure de l'arrière-petite-nièce de Corneille, Charlotte Corday, pour arriver au prince des poètes normands, à Corneille lui-même.

Charlotte Corday n'est-elle pas d'ailleurs une transition naturelle pour revenir à son arrière-grand-

oncle ? N'est-ce pas Emilie ressuscitée sur la terre de Basse-Normandie ? L'austère puissance d'une âme éprise de la liberté pour elle-même, n'est-ce pas un écho éloigné de Sertorius ou de Cinna ?

On hésite, on est embarrassé pour parler de Corneille. Quel est, en lui, le point de vue qui ne vous attire ? Le génie normand, qu'il incarne avec Malherbe, le critique, le moraliste, l'homme de bien, le poète religieux, l'artiste, le chrétien éclairé. Est-ce tout ? J'ajoute le patriote sincère, et c'est ce dernier point de vue qui m'arrêtera ce soir.

*
* *

Patriote ? Moins encore par le sujet de ses pièces que par le but poursuivi. Cependant, on n'avait pas vu, avant lui, une œuvre dont le patriotisme seul formât le sujet : aux détracteurs du *Cid*, il répondit par *Horace*. *Horace*, pièce entièrement originale, œuvre énergique et sublime, où tout, sauf le récit du combat, appartient à Corneille. « Osons dire ce que nous pensons, écrivait Victor Cousin : à nos yeux, Eschyle, Sophocle et Euripide ne balancent pas le seul Corneille, car aucun d'eux n'a connu et exprimé comme lui ce qu'il y a au monde de plus véritablement touchant, une grande âme aux prises avec elle-même, entre une passion généreuse et le devoir. »

Ce n'est pas seulement le patriotisme qui est le mobile et le nœud de l'action dans *Horace*, c'est l'héroïsme du patriotisme. L'éloquente peinture de l'antique vertu romaine s'élève par l'amour de la patrie au-

dessus des plus tendres affections de la famille. Par leur patriotisme plus encore que par la volonté de Rome et d'Albe, ces deux familles, si heureuses naguère, sont condamnées à périr l'une par l'autre. Qu'importe à Horace : la patrie avant tout !

Albe vous a nommé, je ne vous connais plus.

Et Curiace :

Je vous connais encore, et c'est ce qui me tue !

Deux traductions du même sentiment, dont on a peine à ne pas trouver la seconde, plus humaine, aussi belle que la première.

N'allons pas plus loin : le « qu'il mourut ! » qu'on chercherait en vain dans Tite-Live, est dans toutes nos mémoires. « Je prends garde, écrivait Balzac à Corneille, que ce que vous prêtez à l'histoire est toujours meilleur que ce que vous empruntez d'elle. »

Plus on lit les œuvres de Corneille, plus on s'aperçoit que malgré sa modestie, et dès le début de sa carrière, il avait le sentiment de sa valeur personnelle.

Je sais ce que je vauz, et crois ce qu'on m'en dit :

Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée....

(*L'excuse à Ariste.*)

Il avait trente ans quand il fit représenter l'*Illusion comique*, et on y sent un homme déjà fier du puissant avenir qu'il voit s'ouvrir devant lui.

Si le ciel en naissant ne m'a fait grand seigneur,

Il m'a fait le cœur ferme et sensible à l'honneur.

C'est ce cœur ferme et bien placé qui, à côté de ses

idées très arrêtées sur l'influence et le but de l'art dramatique, va faire agir en lui une autre sollicitude, plus délicate et plus noble, le sentiment d'un patriotisme élevé, puissant, actif. Ce souffle patriotique est bien le mobile de l'action dans certaine de ses œuvres, mais cela ne lui suffit pas. Dans une conception très haute et toute nouvelle de son art, Corneille a voulu, il a osé, ce que nul poète n'avait osé avant lui, placer dans la bouche de ses personnages les conseils qu'il ne craignait pas d'adresser au roi, — au jeune roi d'abord : exhortations morales singulièrement élevées, et que leur inefficacité ne l'a pas empêché de reproduire avec une véritable ténacité ; conseils politiques même, après la mort de Mazarin. C'est un spectacle peu connu, infiniment attrayant, et sur lequel on ne s'est peut être pas suffisamment arrêté, que celui de ce petit bourgeois de Rouen, de modeste allure, mais qui a l'âme fière pour ceux qu'il aime et qu'il respecte, pour son roi et pour son pays, et qui ne craint pas de sortir de sa prudente réserve, de sa sphère tranquille, pour parler haut et ferme, et pour remplir une mission. Il ne peut parler en son nom, il ne l'oserait pas et ne serait pas entendu, mais que, dans *Œdipe*, les conseils s'adressent à Thésée, qu'ils soient destinés à Massinissa dans *Sophonisbe*, qu'ils empruntent les nobles paroles d'Agésilas, ou l'accent de joie d'Honorina, sœur d'Attila, ou, dans *Othon*, le discours du Préfet du Prétoire, Lacus, c'est toujours à Louis XIV que le poète s'adresse. Que Corneille poursuive une véritable croisade contre les favorites, ou une campagne contre l'influence excessive

et prédominante du ministre, il veut et croit remplir un devoir, faire acte de bon Français ; il voit plus haut que l'optique théâtrale ; il n'est plus en Grèce, à Carthage, à Rome, chez les Huns ; il est en France, et il parle au roi.

Il s'inquiétait, dans son patriotisme, comme plus tard La Bruyère (« Jeunesse du roi, source de belles fortunes »), comme plus tard aussi Boileau, et avec une égale sincérité, une même préoccupation du bien public, de la direction qu'allait prendre ce jeune roi, maître de sa destinée et de celle des autres dans l'âge des passions. Il ne craint pas de lui adresser des conseils.

C'est en 1659. Deux des cinq nièces de Mazarin, — sous l'œil trop bienveillant d'un oncle oublieux des intérêts de l'Etat au profit de l'élévation de sa famille, — Olympe et Marie de Mancini, « les Mancines », se disputent les faveurs du jeune roi de vingt et un ans, et nous savons par M^{me} de Motteville que la seconde n'aspire à rien moins qu'à devenir reine de France. En cette même année, le poète fait représenter à l'hôtel de Bourgogne, avec un assez grand succès pour que Louis XIV tienne à l'entendre, sa tragédie d'Œdipe. N'est-ce pas plutôt à lui qu'à Thésée que s'adresse la princesse Dirce, ou plutôt Corneille lui-même, en ces conseils très apparents :

Il faut qu'en vos pareils, les belles passions
 Ne soient que l'ornement des grandes actions.
 Ces hauts emportements, qu'un beau feu leur inspire
 Doivent les élever, et non pas les détruire ;

.....
 Leur vertu seule a droit de faire agir leurs bras,

Ces bras, que craint le crime à l'égal du tonnerre,
Sont des dons que le Ciel fait pour toute la terre,
Et l'univers en eux perd un trop grand secours
Pour souffrir que l'amour soit maître de leurs jours.

C'est en 1663. L'étoile douce et presque touchante de Louise de La Vallière pâlit, mais pour faire place à l'astre superbe de « l'altière Vasthi », M^{me} de Montespan : Corneille, sans crainte comme sans défaillance, continue les conseils, les exhortations qu'il veut faire parvenir jusqu'au roi. Lisez, dans *Sophonisbe*, le discours de l'ami de Scipion, Lélius, à Massinissa, autre roi sans force contre les passions.

Vous parlez tant d'amour, qu'il faut que je confesse
Que j'ai honte pour vous de voir tant de faiblesse.

.....
Mais quand à son ardeur un monarque défère, ...
Il repousse l'amour comme un lâche attentat
Dès qu'il veut prévaloir sur la raison d'État
Et son cœur, au-dessus de ces basses amorces,
Laisse à cette raison toujours toutes ses forces.

C'est enfin en 1666. Corneille ne se décourage pas ; il va continuer, une fois encore, les efforts de sa patriotique audace, et c'est dans la bouche d'un roi modèle, d'un souverain idéal, d'Agésilas, qu'il va placer une dernière exhortation au devoir et au mépris des passions : *Agésilas, hélas*, tragédie qui n'a pas survécu à une épigramme, et qui est, cependant, une œuvre de fière allure et remplie de beaux vers :

Il faut vaincre un amour qui m'était aussi doux
Que votre gloire l'est pour vous,
Un amour dont l'espoir ne voyait plus d'obstacle.

Mais enfin, il est beau de triompher de soi
 Et de s'accorder ce miracle
 Quand on peut hautement donner à tous la loi,
 Et que le juste soin de combler votre gloire
 Demande notre cœur pour dernière victoire.
 Un roi, né pour l'éclat des grandes actions
 Dompte jusqu'à ses passions
 Et ne se croit point roi s'il ne fait sur lui-même
 Le plus illustre essai de son pouvoir suprême.

Hélas ! Louis XIV se croyait roi, mais pas jusqu'où lui demandait Corneille, dont le conseil arrivait d'ailleurs trop tard et trop tôt, alors que depuis cinq ans durait la liaison du roi avec M^{me} de La Vallière, qui devait être supplantée dans les faveurs royales par son amie ou, comme dit M^{me} de Sévigné, par la *surprenante* beauté, M^{me} de Montespan.

Comment, d'ailleurs, le grand roi eût-il entendu Corneille l'exhortant, au nom de la France, à dominer ses faiblesses ? D'autres poètes, Quinault dans l'*Astrate*, Molière lui-même, dans *Don Juan* et dans *Amphitrion* avaient à la cour plus de crédit et surtout plus de succès en mettant dans la bouche de leurs personnages l'expression de sentiments tout opposés. « Ces lieux communs de morale lubrique » dont parle, à propos de Quinault, la rude franchise de Boileau

Ces conseils à Jupiter,

Qu'on n'a reçu du ciel un cœur que pour aimer,

pour être prêtés par Molière au plus fourbe des valets, n'en semblaient pas moins être adressés au roi tout puissant.

*
* *

Mais si j'admire les efforts de Corneille dans cet ordre de hautes conceptions morales, je ne trouve pas un moindre intérêt dans l'énergie de son royalisme et de son loyalisme. C'était, pour lui, servir la patrie que de prémunir Louis XIV contre l'action funeste des premiers ministres sur la royauté. Corneille avait un culte absolu, inébranlable et, on l'a dit, presque superstitieux pour la royauté :

Le peuple est trop heureux quand il meurt pour ses rois.

dit la princesse Dircé dans *Œdipe*.

Mais c'est dans ce culte même qu'il trouve la source de son antipathie pour le ministre qui imposera sa volonté au pays et au roi. Louis XIV, après la mort de Mazarin, 9 mars 1661, se décide à gouverner lui-même et sans premier ministre. C'est dans cette conduite que l'engage à persévérer Corneille dans son fameux *Remerciement* (1663).

Maintenant qu'on te voit en digne potentat,
Réunir en ta main les rênes de l'Etat,
Que tu gouvernes seul, et que, par ta prudence,
Tu rappelles des rois l'auguste indépendance,
Il est temps que, d'un air encor plus relevé,
Je peigne en ta personne un monarque achevé.

Cette tentative n'est pas moins accusée dans de curieux passages d'*Othon* (1664) et d'*Attila* (1667), où les allusions sont tellement apparentes qu'on ne peut s'y méprendre.

N'y voyons pas une contradiction trop évidente avec

la conduite de Corneille à l'égard de Richelieu : sans doute, notre poète l'a loué avec pompe, en vers français et en vers latins, et lui a même, dans un sonnet, souhaité le souverain pontificat d'une manière plutôt inattendue ; mais on doit passer beaucoup à un jeune poète de vingt-huit ans, que Richelieu s'était alors attaché comme l'un de ses principaux collaborateurs. Faut-il même lui pardonner, à ce jeune poète, d'avoir partagé l'enthousiasme général et mêlé sa voix au concert de louanges qui s'élevaient alors envers celui qu'on considérait comme le maître et le sauveur de la France ?

Mais pourquoi, s'il avait sur le grand ministre l'opinion défavorable qu'il exprimait en 1642 dans le fameux sonnet sur la mort de Louis XIII (resté inédit, d'ailleurs, du vivant de Corneille), avoir dédié *Horace* à Richelieu, et ce, au sortir de la fameuse querelle du *Cid* ? Pourquoi ? La querelle avait cessé ; Corneille était sorti victorieux de cette guerre littéraire, et le cardinal vaincu et désarmé. Corneille cherchant à se venger de Richelieu eût joué un personnage parfaitement ridicule, et commis une imprudence qui eût pu lui coûter fort cher. Au point de vue patriotique, il avait le droit de blâmer l'ingérence du premier ministre, mais cela ne l'autorisait pas à se placer en adversaire, on aurait dit : en rebelle.

On peut poursuivre cet examen. Voyez comme, dans la dédicace de *Polyeucte* à Anne d'Autriche, Corneille ne peut cacher sa joie de la voir, elle si longtemps reine nominale, devenir tout à coup l'arbitre des destinées de la France ; voyez combien rudement sont malmenés les

ministres qui subjuguent le roi, dans *Pompée* ; voyez de quel royalisme fervent, au lendemain de la Fronde, Corneille fait preuve dans *Nicomède* et dans *Pertharite* ; voyez dans *Attila*, le portrait du roi des Francs, Mérovée, dans lequel est idéalisé Louis XIV, et qui est une des plus belles pages de Corneille ; et dans *Tite et Bérénice*, Louis XIV semblant prendre lui-même la parole, reconnaître et confesser ses faiblesses :

Maître de l'Univers sans l'être de moi-même
Je suis le seul rebelle à ce pouvoir suprême.

Mais à quoi bon insister ? Je pourrais, par d'autres citations, prouver que Corneille, en ne craignant pas de donner au roi les leçons inspirées par son patriotisme, croyait remplir un devoir ; qu'il n'a jamais failli à ce devoir. Le plus souvent inspiré, toujours consciencieux, cette conscience à laquelle il n'a cessé d'obéir lui dictait un but singulièrement élevé. La pratique et la technique de son art, l'application des secrets du métier, qui semblent suffire à certains jongleurs de rimes, étaient peu pour lui ; il avait un idéal plus beau et plus grand :

J'ai de l'ambition, mais plus noble et plus belle.

Cette ambition que j'ai déjà indiquée, un mot la résume : moraliser.

Contrairement à Pascal qui n'a vu que les effets dangereux du théâtre, Corneille, après avoir médité son art, a voulu le faire servir au plus grand bien de la société, de la France, et, j'ai cherché à le montrer, de celui en qui sa pensée incarnait la France, du roi.

J'ai peine à m'arracher à cette grande figure de poète donnant ce grand spectacle. Si je l'ai une dernière fois, en cette année du centenaire, évoquée ce soir, c'est parce qu'elle m'est apparue d'elle-même, en pleine lumière, pour me dicter la réponse à un discours sur le patriotisme, sur cette vertu que Corneille a si noblement pratiquée. Puisse l'exemple du plus grand de nos poètes, de ce poète tragique qu'on pourrait souvent appeler un poète épique, nous rester toujours présent, pour soutenir la marche de notre pays vers l'idéal ; puissions-nous, un jour, entrevoir à l'horizon le moment où il nous sera permis de reprendre avec lui le prologue de sa féerie de 1660, la *Toison d'or*, qui débute par une scène, fort élevée dans son originalité, entre la *Victoire* et la *France* !

RAPPORT SUR LE PRIX BOUCTOT

PAR M. RAOUL DESBUISSONS

L'Académie répartit alternativement le prix annuel fondé par M. Bouctot dans le triple domaine des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts. Dans le cycle littéraire, elle a « provoqué », pour employer l'expression même dont s'est servi le testateur, tantôt des études de critique ou d'histoire, tantôt des œuvres poétiques. Pour l'année 1906, elle a proposé d'attribuer le prix à la meilleure pièce de théâtre inédite, drame ou comédie, en vers ou en prose.

La place importante que tiennent les œuvres théâtrales, au moins par leur nombre, dans les productions littéraires de notre époque, le rôle que prétend jouer le théâtre dans l'étude, la discussion et même la solution des questions les plus graves ou les plus aiguës qui agitent la société moderne, la faveur qui entraîne l'opinion publique vers ce genre de manifestations étaient des motifs suffisants du choix imposé par l'Académie, joints au désir de voir l'art dramatique conserver la tenue noble et élevée qui, dans tous les temps, a fait sa gloire et sa grandeur.

Une pièce de théâtre : le champ était vaste, et nombreux furent les ouvriers. Dix-neuf œuvres inédites ont été adressées à l'Académie qui, en les recevant, a constaté d'abord avec plaisir que la langue des Dieux était en honneur auprès de la grande majorité de ses candidats : quatorze des ouvrages reçus sont en vers, quatre seulement en prose, et un en prose rythmée ou vers blancs.

Félicitons donc d'abord les fidèles du Parnasse, et assurons-les même qu'à mérite égal d'ailleurs la forme poétique eût été considérée comme une cause de supériorité. Le plus grand nombre des ouvrages rentre dans le genre dramatique ou tragique; six seulement appartiennent à la comédie, sans compter ceux qui ne peuvent être attribués facilement à un genre déterminé. La nature des sujets traités dénote une grande variété d'inspiration chez les auteurs; nous trouvons en effet deux drames historiques, deux pièces mythologiques, une biblique et une évangélique; sept autres traitent de sujets sociaux ou appartenant à la vie moderne; enfin, et cela devait être en l'année du troisième centenaire de la naissance de notre grand Poète national, quatre drames ou à propos « Cornéliens ». Qu'importe le sujet, après tout, pour obtenir la palme, si l'idée est belle et servie par le talent? Ici ne sera point dénié l'aphorisme d'un homme d'esprit :

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux !

Faudra-t-il dire que nombre des envois soumis à l'examen de l'Académie auront été éliminés comme

relevant de ce dernier genre? Loin de nous pareille pensée. Sans doute, une notable partie de ces ouvrages ont dû être écartés tout d'abord comme accusant une certaine infériorité sur les autres, mais nous n'aurions garde de faire entendre une critique sévère, encore moins une parole d'ironie à ceux qui ne sortent pas vainqueurs du concours. Disons-nous même que plusieurs des pièces envoyées sont des œuvres de jeunesse? Est-ce condamner un ouvrage que de le juger par ce mot qui renferme à la fois tant de charme et tant d'espoir? Et puis, ne venons-nous pas de voir telle œuvre dont les mérites ne pouvaient faire oublier ni l'in vraisemblance du thème, ni l'obscurité de l'idée, ni l'imperfection de la forme, assurer à son très jeune auteur la consécration enviée par tant d'autres d'une représentation éphémère par les interprètes ordinaires de Molière et de Corneille?

A nos candidats malheureux, jeunes ou non, dont les noms resteront, sous leurs plis cachetés, toujours inconnus dans le secret de nos archives, c'est donc plutôt un mot d'éloge ou en tout cas d'encouragement que nous voudrions adresser, joint à la trop sèche énumération qui doit suivre, comme accusé de réception de leurs envois.

Nous citons donc, sans donner d'ailleurs une classification par ordre de mérite :

A Travers la Vie réelle, comédie-vaudeville en trois actes, avec couplets et chœurs, envoi auquel sont joints plusieurs petits poèmes inédits ne rentrant pas dans l'objet du concours;

Le Mariage d'un Graphologue, comédie en un acte et en prose, dont la morale judicieuse et à laquelle ne contredira point la jeunesse de tous les temps, paraît être qu'en matière matrimoniale, l'amour est un guide plus sûr que la science graphologique ;

L'Élection de Ravinel, comédie politique en quatre actes et en prose, où se rencontrent quelques dialogues amusants ;

Le Reptile, acte dramatique en vers, offrant une situation émouvante au dénouement ;

Le Poison vert, drame intime en un acte et en prose, destiné à un théâtre d'éducation populaire et de propagande antialcoolique ;

Autre nuance : *Le Contrat rouge*, drame en trois actes et en vers, où ne manquent ni l'imagination, ni l'émotion ;

Vive la Grève ! trois actes en prose, où sont agitées, non sans talent, et parmi des événements violents et tragiques, les thèses sociales qui divisent et devraient unir le travail et le patronat ;

Nombre de qualités poétiques et littéraires ont été justement remarquées dans : *Les Mages*, marche à l'Etoile en trois actes ; *Balthazar*, drame biblique en un acte ; *les Loups*, deux actes, représentant en vers soignés l'épisode historique de la mort du Grand Ferré, à la fin de la Jacquerie ; *Camille*, quatre actes en vers, tragi-comédie, évocation en un style facile et élégant de personnages de la décadence latine, dans le cadre d'Herculanum et de Pompéi, où meurent, pendant

l'éruption du Vésuve, Pline l'Ancien, la chanteuse Marceia et l'éphèbe Camille.

Ne fût-ce qu'à raison de sa forme spéciale, *Le Triomphe d'Eros* ne pouvait passer inaperçu; le poème est d'ailleurs gracieux. Le sculpteur Eurypias dédaigne l'Amour et les Filles de Samos; celles-ci, pour se venger, brisent une statue de Diane qui doit être son chef-d'œuvre, mais dont il cherche encore vainement la forme définitive; une des compagnes des jeunes vandales, Néere, voyant le désespoir de l'artiste qui est allé cueillir l'euphorbe meurtrière, se place sur le socle vide, et est surprise par Eurypias au moment où elle s'immobilise en rattachant son peplos sur l'épaule dans la pose de la « Diane » de Gabies. Eurypias est ébloui et transporté, tel Pygmalion devant Galatée, et maintenant, il pourra atteindre jusqu'aux sommets de l'Art sous la conduite d'Eros triomphant. La singularité de cette idylle antique est d'être écrite dans un langage inusité; le récit se compose d'une suite d'alexandrins et parfois d'hémistiches sans rimes, et, bien entendu, comme il sied à la poésie libérée, avec l'affranchissement de toutes les règles de césure, d'hiatus, et d'élosion des syllabes muettes. Est-ce la faute de nos oreilles trop accoutumées aux riches sonorités du Parnasse français? Mais il nous a semblé que réduit au seul rythme, le récit poétique mène trop facilement à la monotonie. Cependant, ne préjugeons pas l'avenir.

A titre de spécimen et pour faire prendre rang à l'auteur lorsque cette poésie nouvelle aura conquis sa place, citons ces deux passages du *Triomphe d'Eros* :

EURYPIAS

« Comme la nuit descend sur les monts et la mer, il me semble qu'un voile obscurcit ma pensée; le monde fatigué va bientôt s'endormir, mais demain le Soleil radieux et plus pur lui rendra sa chaleur, sa lumière et sa vie; me rendra-t-il aussi ce que je cherche en vain, la force et la beauté? »

Et cette phrase de la fin :

« Je le vois à présent, tout ce qui me manquait pour parfaire mes œuvres, pour mettre en la matière l'étincelle de vie, c'était bien cet Amour que je méconnaissais. . . . Comme en un pur miroir dans ton regard d'azur, je vois un ciel nouveau ! »

Les trois pièces suivantes se sont rapprochées de très près de notre Prix, aux yeux de l'Académie : *Noël du chanteur*, *Conte d'autrefois* et *Preux et Gueux*. J'ai le regret de ne pouvoir leur consacrer l'analyse dont elles seraient dignes, mais que ne permettraient pas les limites de ce rapport. *Noël du chanteur* est une fine bluette en deux actes où se reconnaît le faire d'un habile ouvrier. Au temps de la France féodale, un jeune ménestrel a charmé par ses chants haute et gente damoiselle Ghislaine, dont le fiancé, Hubert, grand chasseur, bon mais un peu rude, répond mal à son idéal. Le chanteur, non pas chercheur d'aventures, mais apôtre des pensées généreuses, ramène par son art la rêveuse à l'Époux qui fera son bonheur, et le dur chasseur de loups à des sentiments plus tendres. Et pendant que les Fiancés entrent à la

chapelle du Manoir, en attendant le souper de Noël où il est convié, le Trouvère part, passant comme le Zanetto de « Coppée », et s'éloigne dans la neige et la nuit :

Poète, suis ta route au gré de la fortune !
Reprends ton Pèlerin, nuit !... Ton Amant, ô Lune !...
Missionnaire du rêve... Exilé du réel
Va voir au loin pâlir l'Etoile de Noël !...

Souhaitons à l'auteur de trouver une voix d'or pour soupirer comme il convient ses jolis vers, par exemple la plainte de Ghislaine :

O beau chanteur d'amour, de bonheur, d'hyménée,
Toi qui vas réveillant d'un mot au fond des cœurs
La sainte émotion de la joie ou des pleurs ;
Toi qui passes, chantant les âmes fiancées
En leur jetant pour fleurs ton rythme et tes pensées,
Des vœux que tu leur fais n'es-tu donc pas jaloux ?...

Dans *Conte d'autrefois*, nous trouvons défigurée, licence excusable en poésie, la légende de Philémon et Baucis. Ceux-ci reviennent à la jeunesse, comme le docteur Faust, non point par un sortilège diabolique, mais par la grâce de Jupiter et de Mercure, envers qui ils se sont montrés généreux et hospitaliers, ce dernier détail conforme à la mythologie classique. Mais, hélas, les vieux époux, redevenus jeunes, font, de leur jeunesse recouvrée, un usage en complète contradiction avec leur fidélité proverbiale. Ramenés à la conscience de leurs désordres par la douleur et la honte, et aussi par les grondements célestes, ils supplient les Dieux de

leur rendre leur vieillesse. Sur ce travestissement un peu hardi de la fable, l'auteur a écrit deux actes d'une versification habile et très soignée, mais la grande richesse des rimes ne suffit pas pour faire un ouvrage de premier ordre.

La morale du conte — car tout conte doit avoir une morale — c'est que la vie ne se recommence pas !

BAUCIS

Si lorsque nous pleurions leurs autels désertés
Et notre âge, les Dieux à nos vœux secourables
Savaient comme leurs dons nous feraient misérables,
Pourquoi, dans notre erreur nous ont-ils écoutés ?

La paix dont nos cœurs las étaient bercés, l'immense
Et très chère douceur du lointain souvenir
Sont mortes. Jours heureux ! Quand tout allait finir
Quel démon nous a dit à chacun : « Recommence ! »

Et PHILÉMON (*redevenu vieux et sage*).

Formez

Vos cœurs à respecter les Dieux et les aimez !
Toute sagesse en eux réside, et nous ne sommes,
Astreints aux vils travaux journaliers, que des hommes ;
Souvent notre raison croit les prendre en défaut,
Non, les Dieux savent mieux que nous ce qu'il nous faut.

Le drame en vers ayant pour titre *Preux et Gueux* est, surtout par l'ampleur de ses dimensions, une des pièces les plus importantes du concours ; l'action imaginée par l'auteur a pour théâtre le Beauvaisis au début de la Jacquerie, et met en scène de très nombreux personnages : seigneurs, chevaliers, pages, évêque, manants, chef des Jacques, deux nobles damoi-

selles coiffées du hennin, l'une, pleine de générosité, de pitié et de grandeur; l'autre, d'orgueil et de haine; un bâtard, traître et sanguinaire, comme tout bâtard digne de son rôle. Tous ces personnages sont composés avec conscience et parlent comme il convient, sans heurter la couleur locale, ni la vérité historique, remarque digne d'éloge, sur cette époque troublée de notre pays où les souffrances du peuple étaient exaspérées et où la Patrie gémissait, pendant la captivité du roi Jean, sous l'envahissement de l'Anglais et des grandes Compagnies, et avait à redouter à la fois et les entreprises de Charles-le-Mauvais et les agissements de coupable complicité d'Etienne Marcel, le Prévôt des Marchands.

Nombre de bons vers se rencontrent dans les quatre actes de cette pièce historique, et parfois même des tirades de belle envolée, telle cette partie d'un discours de Philippe d'Alençon, évêque, comte de Beauvais, alors que la jeune héroïne Adalix d'Esplanbourg s'offre en holocauste pour l'apaisement des luttes et le salut du peuple :

L'ÉVÊQUE (*Approuvant devant les Seigneurs étonnés le sacrifice de la jeune fille, et vantant l'héroïsme des femmes*).

Voyez dans le passé : ce vieux monde, le nôtre,
Perdu par une femme est sauvé par une autre !
Oubliez-vous les noms de Judith ou d'Esther ?
N'avez-vous pas loué d'un courage si fier
Chélonis, Portia, la Sabine Hersilie ?
Qui donc pourrait nier l'œuvre de Cornélie ?
De notre pays même en des temps moins lointains
La femme mieux que nous pénétra les destins ;

Rappelez-vous Clothilde et Blanche de Castille !

(S'animant peu à peu jusqu'au ton prophétique) :

Est-il donc étonnant qu'épouse, mère ou fille,
 Grâce au sublime élan d'un miracle d'amour,
 Cette âme du foyer devienne, quelque jour,
 La gardienne de tous, l'ange de la patrie ;
 Que dans un temps prochain notre France assombrie
 D'une fragilité refaisant sa grandeur
 S'éclaire d'un rayon de grâce et de candeur,
 Pour apaiser son peuple et sauver l'oriflamme
 En armant d'un lys pur la main d'une humble femme !...

Les applaudissements du parterre ne manqueraient pas de saluer cette allusion à la venue prochaine de notre grande Martyre française, si jamais cette pièce inédite venait à être « créée » sur quelque vaste scène populaire comme le théâtre de la Porte-Saint-Martin. Au surplus, l'agencement scénique avec des décors tels que, les Galeries du manoir crénelé d'Espenbourg, les salles de réception du Palais de l'évêché de Beauvais, la lisière de forêt où les Jacques et les Preux se trouvent en présence, semble offrir matière à une représentation à grand spectacle qui, avec quelques remaniements, réunirait des éléments de succès.

L'année 1906 devait être féconde en écrits consacrés à la gloire de Pierre Corneille. Nous en connaissons, et des meilleurs, en prose comme en vers, dont les auteurs tout près de nous sont, pour le prix Bouctot, « hors concours ». Quatre de nos concurrents ont mis dans leurs œuvres scéniques la figure du Poète rouennais.

Le Rêve de Corneille — le Songe de Corneille et le Rêve du Grand Corneille sont trois éditions manus-

crites, avec variantes, d'un même poème symbolique, mélopées mêlées de récits devant être « scandés en rythme de symphonies antiques, et dédié aux compatriotes du Grand Corneille, aux vaillants et nobles fils de la cité de Rouen ! »

Un autre candidat nous montre Corneille au prieuré du Mont-aux-Malades, avec son frère, Dom Antoine, chanoine régulier de Saint-Augustin, qui, lui aussi, courait après les muses en feuilletant son bréviaire, et dont quelques poésies, vous vous en souvenez, ont été pour une heure tirées de l'oubli par notre regretté confrère Henri Frère. Le dialogue, qui ne comprend guère qu'une scène entre Pierre et Antoine, est intitulé *les Deux Routes*, et ces deux routes sont celles qui attirent, et c'est l'originalité de l'idée, Antoine vers le monde et le souci de la gloire littéraire, Pierre vers le cloître et le renoncement. La chose se passe en 1637 alors que déjà les morsures de l'envie ont attaqué l'auteur du *Cid*, ce qui donne l'occasion à celui-ci d'un récit original de son triomphe lors de la « première » de son chef-d'œuvre immortel.

Un sujet plus grave, « la Mort de Corneille », était digne de tenter un véritable *Corneilliste*, — le néologisme a conquis droit de cité parmi nous. — Tel est l'objet d'une petite pièce ayant pour titre *l'Auréole*, traitée avec les sentiments de respect et d'admiration indispensables. Le matin du 1^{er} octobre 1684, dans son logis de la rue d'Argenteuil, Pierre Corneille voit luire son dernier soleil; il est entouré des soins pieux et des suprêmes consolations de la dévouée compagne de sa

longue vie, Marie de Lampérière, de son ami, le doyen de Saint-Roch, et du poète Chapelle, qui lui apporte les générosités tardives du Grand Roi. Après quelques élans d'idéal poétique et de noble orgueil, le Maître des poètes s'éteint dans son grand fauteuil à oreillettes, devant la fenêtre ouverte, au son des cloches amies de la paroisse voisine et le front illuminé par les rayons de l'astre du jour. . . . c'est l'*Auréole* !

Malgré de très louables intentions et leurs qualités à des degrés divers, ces scènes cornéliennes n'ont pu s'élever jusqu'à la palme du concours que l'Académie a été unanime à décerner à l'ouvrage suivant, *le Reflet*, dont il me reste à vous entretenir.

Nous sommes encore dans la maison de la rue d'Argenteuil, mais dix ans plus tôt. C'est le jour où les amis de Corneille se réunissent chez lui pour y causer et discuter sur « d'honnêtes propos ». Voici Ménage, M^{me} de Sévigné, puis Despréaux et Furetière, Furetière, ce sceptique, ce censeur paradoxal dont M^{me} de Sévigné écrivait plus tard dans une lettre à Bussy : « Il n'y a qu'à prier Dieu pour un tel homme et qu'à souhaiter de n'avoir point de commerce avec lui. »

On parle de la guerre de Hollande, des rapports inquiétants parvenus sur l'armée, du fils aîné de Corneille, qui est dans la citadelle de Grave au plus fort de l'action, et Furetière — un précurseur — en profite pour développer ses idées contre la carrière des armes et l'amour de la gloire. Ces premières scènes, où passent dans le dialogue et les intrigues d'Académie et les

galanteries connues de Ménage pour M^{me} de Sévigné, sont d'une allure bien « dix-septième siècle ».

BOILEAU, *entre en s'inclinant* :

Marquise, voilà bien la plus douce rencontre
Qui se puisse rêver.

FURETIÈRE (*de même*).

Souffrez que je m'en montre
Au moins aussi ravi que Monsieur Despréaux :
Les jours où l'on vous voit sont parmi les plus beaux !

MADAME DE SÉVIGNÉ

Tout doux ! Savez-vous pas que de Monsieur Ménage
Vous allez encourir la rancune sauvage ?
Il est le plus jaloux entre tous les jaloux !

MÉNAGE (*à Furetière et à Boileau*).

Eh ! parbleu, le moyen de se fier à vous,
On sait assez quel prix nos plus illustres dames
Messieurs les gens d'esprit attachent à vos flammes ;

FURETIÈRE (*saluant*).

En ce cas, vous devez avoir vos bons moments !

(*Tous rient*),

BOILEAU

Mais Corneille aujourd'hui manque à ses réglemens,
Il laisse se morfondre ici sa compagnie !

MÉNAGE

Se morfondre !

(*Montrant Madame de Sévigné*).

Près d'elle !... Ah ! Monsieur, je le nie !

FURETIÈRE (*à Boileau*).

Votre galanterie est pour l'heure en défaut.

BOILEAU (*à Madame de Sévigné*).

Madame, accablez-moi : vous me voyez quinaud.

MADAME DE SÉVIGNÉ (*après un geste d'aimable absolution*).

Corneille a d'être absent le motif le plus grave :
 Son fils, le capitaine, est au siège de Grave
 Et l'on a, paraît-il, reçu certain rapport
 Sur les combats livrés alentour de ce fort.
 Corneille s'est rendu de bonne heure aux nouvelles ;
 Ce sont pour les parents des transes bien cruelles
 Que donnent les enfants voués aux jeux de Mars .

Là-dessus, Furetière commence ses attaques contre la guerre, bientôt interrompu par le retour de Corneille dont on entend les pas dans l'antichambre.

MADAME DE SÉVIGNÉ (*émue*).

Ménage, c'est bien lui ! Je reconnais le pas
 Du cher grand homme. Ami, vous ne le croiriez pas
 Je ne puis sans pâlir voir notre vieux Corneille.
 Son aspect simple et doux dans tout mon être éveille
 Je ne sais quel émoi presque religieux
 C'est comme si dans un rêve prodigieux
 Je marchais à côté de Sophocle et d'Eschyle.

Corneille est sans nouvelles, mais il domine ses inquiétudes pour recevoir ses hôtes. La conversation se poursuit, et Furetière, revenant quoique avec plus de réserve à sa thèse antimilitariste, s'attire cette riposte digne et sévère du poète :

. . . . Mais, Monsieur, la Patrie
 A ce compte, qui la défendra, je vous prie !

C'est résumée, en un vers bien frappé, toute la cause de patriotisme que nous venons d'entendre si chaleureusement et si éloquemment défendue Furetière, suivant son raisonnement, en arrive à formuler cette

opinion; encore discutée de nos jours, que les héros conçus par le grand tragique sont évidemment admirables, mais en dehors ou au-dessus de l'humanité. Il expose ainsi sa théorie suivie de la fière réponse de Corneille :

FURETIÈRE

Le moyen de nier l'idéal, le sublime
Et l'intérêt partout au devoir asservi
Devant l'homme étonnant qui toujours nous ravit
Dans un monde de rêve, où chacun sacrifie
En mille affreux tourments sa fortune et sa vie,
Plutôt que de faillir un instant à l'honneur ?

(A Corneille).

Nul plus que moi, Monsieur, n'est votre admirateur.
Mais croyez-vous qu'il soit par le monde, un seul homme
Semblable à vos héros géants ? Que l'on me nomme
Puisqu'ici l'on parlait de gloire et de combat,
Le père surhumain qui, quand son fils se bat
A l'austère vertu de Don Diègue ou d'Horace,
Et qui, dans un moment si cruel s'embarrasse
De la gloire du nom légué par les aïeux
Et ne veut voir ce fils que mort ou glorieux !
.....
Pouvez-vous le nommer ?

PIERRE CORNEILLE

Je le puis.

FURETIÈRE

Et c'est... ?

PIERRE CORNEILLE

Moi !

J'ai consacré deux fils au service du Roi.
Ils sont l'orgueil et la fierté de ma vieillesse

Comme Horace et le Cid furent de ma jeunesse.
 Quand ils se battent, c'est toujours au premier rang,
 Déjà, pour le pays, l'un d'eux versa son sang.
 Il porte sur le corps de nobles cicatrices
 Qui disent assez haut l'éclat de ses services !
 L'autre... est peut-être mort à l'instant où je dis.
 Il m'importe, Monsieur, si c'est pour le pays !...

.....

Et le discours continue par une vibrante glorification des armes ; on devine que ceci est destiné à produire un contraste saisissant avec les scènes pathétiques qui suivent et où apparaît alors l'idée inspiratrice de la pièce.

Peu de temps après, en effet, arrive Thomas Corneille bouleversé ; le fils de Corneille vient d'être amené mourant dans un convoi de blessés. L'officier, chargé de le conduire, entre et remet à Corneille un message du prince de Condé, rendant un hommage éclatant à la valeur du capitaine. Enfin, le blessé est apporté sur la scène, agonisant, entouré des siens. Alors, adieu l'héroïsme de tout à l'heure ! La souffrance et le désespoir du père reprennent un instant le dessus, jusqu'au moment où le soldat, dans son délire, vient évoquer tour à tour les héros créés par son père ; lui-même se croit le Cid, Horace ; il clame leurs accents burinés par le poète dans ses vers immortels. La lutte se fait dans le cœur du grand homme qui recouvre bientôt sa force d'âme, entretient le mourant dans ses nobles aberrations, et, lorsque celui-ci a rendu le dernier soupir, ne permet pas à sa douleur déchirante de dominer ses sentiments presque surhumains de légitime

fiercé. C'est le *Reflet* dans le cœur du poète de l'âme de ses héros ; d'où le titre de la pièce.

Ces dernières scènes seraient tout entières à citer. Je dois, à regret, en restreindre les extraits :

PIERRE CORNEILLE (*à genoux au chevet du blessé*).

.....
 O mon Dieu ! Moi qui crus être stoïque et grand !...
 La douleur nous fait tous, hélas ! de même rang.
 Par elle, à des pensers nouveaux l'âme s'éveille.
 Châtiez donc, Seigneur, l'orgueil du vieux Cornéille,
 Et frappez de stupeur son génie étonné....
 Mais laissez-moi l'enfant que vous m'avez donné !...

Après que le chirurgien a tenté vainement de lui donner quelques soins, le blessé s'agite, se soulève un peu, puis s'écrie dans son délire :

Paraissez Navarrois, Maures et Castellans !

MARIE DE LAMPÉRIÈRE (*le soutenant*).

Hélas ! ses pauvres mains et son front sont brûlants.
 Mon enfant, réponds-moi : je suis là, c'est ta mère
 Qui te parle, et que ton cauchemar désespère !...

PIERRE CORNEILLE

Comme il nous fixe avec des regards éblouis !

LE CAPITAINE

Je suis le Cid !... Le Cid qui meurt pour son pays !

PIERRE CORNEILLE

.....
 Oui, c'est bien toi le Cid, puisque je suis ton père,
 C'est bien toi le héros en qui coule mon sang.

.....
 O mon Cid, ton nom sonne ainsi qu'un choc d'épée

Ce n'est pas vrai qu'ici finit ton épopée
 Car le Cid ne peut pas, ... tu ne peux pas périr !...

.....

LE CAPITAINE

Père, l'on t'a trompé, je n'ai pas trahi Rome
 Et je me suis battu, tu le vois, comme un homme ;
 Comme un soldat fidèle, et si je suis tombé
 Albe entière à mon bras doit d'avoir succombé !

PIERRE CORNEILLE

Oui, tu n'es pas le Cid seulement, mais Horace !
 Dans tes yeux pleins de feu brille leur double audace,
 Leur ardeur, c'est la tienne, et tu la tiens de moi.
 Ton rêve, c'est mon rêve, et ta foi, c'est ma foi !
 Baise ces cheveux blancs, ces cheveux de Corneille,
 Ce sont ceux de Don Diègue, et ce sont, ô merveille !
 Ceux du vieillard Horace aussi ! Qu'avec ferveur
 Un baiser leur ajoute encore un peu d'honneur.

.....

Et voici la fin vraiment empoignante du drame, au moment de la mort du jeune soldat ; celui-ci a recouvré peu à peu sa lucidité, à mesure que la voix de son père s'est élevée plus vibrante :

Où suis-je ? N'ai-je pas eu quelque long délire ?
 Je sens comme un nuage encore sur ma raison.

(Regardant autour de lui).

Mais je ne rêve plus !... La maison, la maison !
 O père, c'est donc vous ! Plus près ma tendre mère.
 Bonjour, oncle Thomas !

(Tous pleurent).

Un fier coup de rapière !!
 Je n'en reviendrai pas, je crois bien et pourtant,
 Vous êtes tous si bons, et je vous aime tant !

Père, que disais-tu ? Je crois entendre encore
Comme en rêve chanter ton vers large et sonore.
Je ne me souviens pas... Comment donc suis-je ici ?

(Prenant les mains de son père et de sa mère).

Il sera bien plus doux d'y mourir...

(A sa mère qui lui soutient la tête).

Oh ! merci.

(Souriant faiblement).

Ma mort ne fait pas trop tort au nom de Corneille
Mon père, n'est-ce pas ?

THOMAS CORNEILLE

Ah ! la gloire est pareille
De créer des héros, et d'en être un !

LE CAPITAINE *(expirant)*.

Adieu !

(Il meurt).

Les sanglots éclatent dans la chambre ; le chirurgien et Thomas étendent doucement le corps sur la chaise longue ; Marie de Lampérière prend un crucifix et le dépose pieusement sur la poitrine du mort ; l'officier tire son épée et salue d'un geste large, puis reste immobile dans l'attitude militaire.

FURETIÈRE *(à part)*.

Je sens que je me fais une autre âme en ce lieu !
.....

PIERRE CORNEILLE

Dors ton dernier sommeil, ô mon fils, ô Corneille !
Avec ta mère en pleurs, toute la France veille.
Dors, Cid Campéador, paladin triomphant !
O mon Horace, dors !

MARIE DE LAMPÉRIÈRE

Dors, mon petit enfant !

Alors le vieux Corneille redit ces paroles, mises par lui dans la bouche du vieil Horace ;

Que des plus nobles fleurs, sa tombe soit couverte !
La gloire de sa mort m'a payé de sa perte !

THOMAS CORNEILLE (*à part*).

Cher grand homme, marqué pour l'immortalité.
Ton drame par ta vie est-il donc reflété,
Ou le reflet va-t-il de ta vie à ton drame ?

FURETIÈRE (*vaincu par l'émotion, la main tendue vers Pierre Corneille*).

Le sublime est le son que rend une grande âme !

Haute et très belle idée, enchâssée dans des vers toujours corrects et souvent brillant d'un vif éclat.

A l'heure où l'art de la scène s'égare parfois dans des routes périlleuses, se complaît à la recherche de données obscures ou nébuleuses sous l'influence de littératures étrangères, et quelquefois même déforme ou dénature, sans scrupule ou avec inconscience les figures les plus respectables, on est heureux de trouver une pensée simple et vraie, quoiqu'exempte de banalité, dans une œuvre théâtrale bien française, où vibrent de nobles sentiments.

Pénétrer dans les replis de l'âme d'un homme comme Corneille, interpréter ses émotions intimes et jusqu'à ses angoisses, sans porter atteinte à ce que nous savons de son caractère et de sa vie, en tous points dignes de respect, ce sont des écueils que l'auteur du *Reflet* a su heureusement éviter. Sans doute, vous n'ignorez pas

que l'aîné des fils de Corneille, Pierre, sieur d'Anville, capitaine de cavalerie, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, est mort à Paris en janvier 1698, quatorze ans après son père, et que le second fils de Corneille, dont l'Histoire ne nous a pas conservé le prénom, lieutenant de chevau-légers, fut d'abord ramené du siège de Douai en 1667, blessé au talon, — comme Achille — et que c'est ce même lieutenant qui fut tué au siège de Grave, en 1674, où il mourut, et non au logis paternel. L'auteur lui-même a, d'ailleurs, pris soin de nous prévenir qu'il avait fait une part à la fiction. Ce sont accommodements très excusables que l'Histoire permet à l'Art dramatique, à la condition que la vraisemblance des événements concorde avec le véritable caractère des personnages.

Le *Reflet* ayant été jugé la meilleure œuvre du concours, l'Académie décerne le prix Bouctot à l'auteur qui avait pris pour devise cette parole, prêtée à Napoléon I^{er} : « Si Corneille vivait, je le ferais prince ! » Il est peut-être permis de classer ce propos dans la nombreuse collection des mots historiques dont l'authenticité est au moins douteuse ; le héros d'Austerlitz savait bien qu'une principauté, fût-elle en Espagne, n'eut rien ajouté à la gloire de l'auteur du *Cid*, ni à ses titres à l'immortalité. L'enveloppe ouverte nous a révélé le nom de M. Ferdinand Delsol, licencié en droit, rédacteur, aujourd'hui sous-inspecteur, aux chemins de fer de l'Etat, demeurant à Paris.

« MONSIEUR,

« En vous invitant à venir recevoir le prix Bouctot, l'Académie vous félicite de ce que votre plume, habile aux rédactions administratives, soit au moins aussi experte dans les nobles emplois des travaux poétiques et littéraires ; vous venez d'obtenir dans votre carrière professionnelle un avancement mérité ; puisse cette récompense académique marquer aussi pour vous une étape nouvelle sur la voie fleurie où la Muse de l'Art dramatique vous conduit par la main.

« L'émotion intense et sincère qui se dégage de votre drame, ne permet pas de douter qu'à côté du suffrage des lettrés, vous n'obteniez à la scène les acclamations du public, et même à certains passages, la touchante manifestation des mouchoirs. Ne vous en défendez pas ?

Le mélodrame est bon, si Margot a pleuré !

« A Rouen, dans la patrie de Corneille, la reconnaissance des compatriotes du grand poète, outre le mérite réel de votre œuvre, vous assurerait les succès de la rampe. Il est à regretter que les nécessités du concours ne vous aient pas permis de les connaître, ce qui eût été de toute justice, à l'époque même des Fêtes Cornéliennes. Mais si l'éclat d'une solennité centenaire passe, le souvenir d'un Corneille ne s'affaiblit jamais dans la mémoire. Aujourd'hui ou demain, ici ou ailleurs, votre pièce sera toujours de saison, et les admirateurs respectueux de Corneille qui sont le grand public, on peut le dire dans son unanimité, seront heureux de vous applaudir. »

RAPPORT SUR LE PRIX BOUCTOT

BEAUX-ARTS, 1907

(M. Ch. VINCENT, Statuaire).

Par M. HENRI PAULME.

Dans la clarté éblouissante dont s'emplit aux jours d'été la haute et vaste cour vitrée du Musée de Rouen, où, par une heureuse inspiration, la Municipalité installe depuis quatre ou cinq ans ses Expositions de Beaux-Arts, se dressaient hier encore deux statues de plâtre grandeur nature, dominant les bustes de bronze ou de marbre signés : Ernest Dubois, Yvonne Diéterle, Eugène Bénét, Denys Puech, Raoul Verlet, ou les statuette élégantes et les effigies symboliques de J. Ville-neuve, Duchamp-Villon, Delaheudrie, Gréber et vingt autres.

L'une représentait une femme nue, assise, les jambes recouvertes d'une draperie que tire violemment une main crispée, mais sans bras, sortant du socle en plâtre : sur celui-ci, un titre « Cauchemar », souligné des vers suivants :

La faute est sans pardon, l'espoir sans lendemain ;
Tu croyais oublier : tu rêvais, et ton rêve,
Où du bonheur chantait, en cauchemar s'achève :

L'implacable passé a sur toi mis la main.
 Ton corps crispé d'horreur tressaille ; en tes yeux morts
 Le vol fou des regrets s'efface au vent de honte,
 Et du gouffre éternel, à ton âme il ne monte
 Que l'éternel effroi de l'éternel remords !

Les vers sont d'énergique et vibrante allure ; et certes si le statuaire avait, dans la figure très largement modelée d'ailleurs, qu'il a signée, été le traducteur fidèle du poète, son œuvre plastique eût provoqué une admiration sincère et un éloge sans réserves.

Il n'en a point été tout à fait ainsi pour M. Marcel Darel, et, en vérité, le lui dire est prouver mieux que par une louange banale toute l'estime ressentie pour son jeune talent.

Non, — l'interprète est resté — ne disons point : *au-dessous*, car ce serait marquer d'une infériorité non justifiée une pièce qui a de réels mérites, — disons *à côté* du modèle qu'évoquait la poésie de M. F. Verdier.

Seule, la main crispée, cette main sans bras, sans corps, qui s'agrippe à l'étoffe, mais qui demeure presque un détail dans la grandeur de la statue, pouvait susciter l'idée de « Cauchemar », et encore faudrait-il, à mon humble avis, qu'elle fût plus visible, que, par son énormité, elle s'imposât plus violemment à l'œil et à l'esprit.

Ni l'expression du visage, dans les yeux duquel se lit plutôt une surprise inquiète, ni la courbe gracieuse, un peu indifférente, des bras, ne révèlent rien qui ressemble à de « l'éternel effroi » ; je cherche en vain dans les lignes tranquilles de cette souple académie la moindre trace d'une « crispation » des nerfs, . . . je cherche en

vain sous le lisse épiderme de ce beau corps de femme le moindre « tressaillement d'horreur ».

M. Darel séduit, — on le comprend, — par la magie des vers, a tenté d'ériger, vivante, à nos regards, la figure tragique conçue par le poète : son effort n'a pu atteindre à la hauteur de son généreux vouloir ; l'artiste a été trahi par le titre même qu'il avait choisi : il n'en a pas moins produit une œuvre sincère, solide, dont la loyale critique qui précède a souligné au passage les qualités indéniables.

Et c'est autant à celles-ci qu'au noble effort du sculpteur que l'Académie a rendu hommage en décernant à M. Marcel Darel une Médaille d'or.

L'autre statue qui, dans la grande salle de l'Exposition, en face du « Cauchemar » de M. Darel, émergeait des verdure et des feuillages disposés par le goût très sûr du Conservateur de notre Musée, M. Minet, c'était « le Berger » de M. Charles Vincent.

Appuyé sur un haut bâton noueux qu'il a coupé dans le taillis voisin, coiffé d'un vieux feutre déformé par l'alternance des pluies et du soleil, vêtu d'une limousine rugueuse dont les vents de la plaine soulèvent les plis lourds, chaussé de gros sabots auxquels se colle la terre grasse des sillons, l'homme des champs repose, les yeux levés au ciel.

Que regarde-t-il, le vieux pâtre ? Est-ce

La lune qui luit là-haut sur le monde,

Auréole au ciel son visage rond

Et dont l'âme stellaire en entrant inonde

Sa face et son front.

Le mystère des nuits veille haut sur le monde.

Est-ce l'Aurore naissante, aux jeunes clartés, messagère du jour, dont les blancheurs argentées montent derrière la colline, chassant devant elles les gris sombres de la nuit ?

Ou bien le Firmament, d'un bleu si tendre à l'heure chaude des pleins midis, où passent, où courent capricieux en leurs formes bizarres les nuages moelleux et légers ?

Parmi les agneaux blancs et les brebis d'or pâle,
 Profilés sur l'azur doré d'après midi,
 Ces flocons que le jour touche d'un peu de hâle
 Semblent des blancs moutons du grand ciel attiédi.

Sur la ligne vibrante, et debout, solitaire,
 Son chien courant autour, un Berger de l'Été,
 Garde moutons du ciel et moutons de la terre
 Qui paissent dans l'azur devant l'immensité (1).

Est-ce, au contraire, le soleil couchant que l'homme contemple, irradiant de lueurs rouges et magnifiques la masse confuse des nuées ou la ligne claire et nette d'horizon ?

Je ne sais ; — ou plutôt, non, j'imagine que ce berger, aux traits fins qu'encadrent une longue barbe frisée et des mèches touffues de cheveux gris, songe... sans rien voir de ce qu'il a devant les yeux.

La noblesse de sa physionomie « idéalise » grandement le personnage : celui-ci n'a rien ni du berger antique, ni du pâtre au Moyen âge, ni du porteur de houlette de Watteau ou de Florian ; et il n'a même du berger moderne que le costume rustique et familier.

(1) Francis Yard.

Mais l'expression pensive, rêveuse, du visage, la profondeur du regard en font comme une figure symbolique du Pasteur, de l'homme des champs que, — par une contemplation de tous les jours et de toutes les heures, — les beautés de la Nature et les splendeurs de l'œuvre divine ont fini par pénétrer jusqu'aux intimités de l'âme. « C'est le poème de la terre qui nous porte. » (1)

Ai-je discerné l'exacte pensée du statuaire ? Ou bien, plus simplement, l'artiste n'a-t-il voulu que donner une forme matérielle au Berger inventé par Daudet, le vieux Balthazar de l'*Arlésienne*, lorsqu'il demande au « Grand Berger qui est là-haut, de le faire mourir en pleine montagne, au milieu de son troupeau, par une de ces nuits où il y a tant d'étoiles... »

Quoi qu'il en soit de l'idée maîtresse qui l'a inspirée, l'œuvre de M. Vincent s'imposait à l'attention : elle révèle, en effet, en dehors des mérites de composition qu'offre la figure du personnage, de notables qualités d'exécution : sincérité, harmonie, distinction, souplesse ; peut-être un critique exigeant y souhaiterait-il trouver plus de vigueur dans le rendu général ? Mais tel que se présente « le Berger », il marquera dans la carrière du sculpteur et restera une de ses plus originales productions.

L'Académie s'est résolue, sans autres hésitations, à décerner à M. Charles Vincent le prix Bouctot réservé aux Beaux-Arts : elle a été heureuse de pouvoir l'attri-

(1) Gustave Geffroy, *Cahiers d'art*.

buer à un artiste né dans cette grande ville de Rouen où elle a déjà trouvé tant de titulaires de cette haute récompense (1).

Le choix qu'en toute impartialité elle a fait de M. Vincent, parmi les sculpteurs « nés ou domiciliés en Normandie », touchait même très particulièrement au cœur de notre Compagnie ; car le lauréat actuel est le fils d'un homme qui lui appartient pendant de longues années, de 1853 à 1890, et fut à Rouen professeur de mathématiques spéciales au Lycée Corneille, et directeur de l'École supérieure des Sciences et des Lettres.

Sur la tombe de ce maître éminent, érigée au Cimetière-Monumental de Rouen par la reconnaissance de ses concitoyens et de ses élèves, un buste en bronze se dresse, œuvre de la piété filiale du statuaire, et conserve parmi nous le souvenir durable « de cette physionomie souriante », a dit M. de Sapincourt, secrétaire de l'Académie, dans l'éloge funèbre de M. Vincent père, — « qui faisait penser aux philosophes dont la sculpture antique nous a légué les grandes figures ».

Ce buste, d'un beau caractère, fut une des premières œuvres sérieuses de notre lauréat.

Dès sa sortie du Lycée Corneille, des dispositions naturelles très vives l'avaient dirigé vers l'École des Beaux-Arts de Rouen : il y eut pour professeurs de

(1) Ce prix n'aurait dû être régulièrement distribué qu'en 1907. Il est décerné un an d'avance, en raison d'un usage maintenant établi et pour permettre à l'Académie de choisir son lauréat parmi les nombreux artistes qui envoient des œuvres à l'Exposition municipale de Beaux-Arts, 1906.

dessin et de modelage MM. P. Zacharie et Guilloux, dont les noms figurent en bonne place dans la liste des précédents titulaires du prix Bouctot.

C'était en 1882 : le jeune artiste avait alors vingt et un ans, et pendant les quatre années qu'il passa en notre Ecole, les suffrages de ses maîtres lui attribuèrent la collection complète des prix et des récompenses réservés aux meilleurs élèves (1).

En 1885, il part à Paris, et après un séjour de quelques mois dans l'atelier de Chapu, le voici à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, sous la direction de Falguière.

Vers 1888, des raisons de famille, les plus honorables, portent notre étudiant vers la science, plus sévère et moins conforme à ses goûts, de la médecine : il y gagne une connaissance approfondie de l'anatomie qui lui servira grandement, lorsqu'après une infidélité de quelques années, M. Charles Vincent revient à la sculpture, ses premières amours.

Il ne devait plus la délaisser désormais. Toutefois, artiste consciencieux et modeste, il ne se décide à exposer aux Salons qu'en 1901. Ce furent deux médaillons, d'un relief délicat : « Portrait de Manoury », et « Portrait de M^{lle} Bottard », l'infirmière si connue de la clinique du D^r Charcot et qui vient de mourir tout récemment, chevalier de la Légion d'honneur.

(1) 1882. Mention pour la figure modelée antique, la figure massée et d'après la bosse. — 1884. Prix du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Prix Vautier, bourse de 1,500 francs. Médaille d'argent. 1885. Prix du Département et médaille d'or. Hors concours pour la sculpture et l'antique.

Maintenant le sculpteur, en pleine possession de tous ses moyens, donne successivement « la Jeune fille au cygne », « la Rosée », un bas-relief décoratif « Léda », et enfin ce « Berger » (1905), qui est venu à l'Exposition de Rouen et ne quittera plus notre Musée, puisque ce beau morceau a été acheté par la Ville.

« La Jeune fille au cygne » et « la Rosée », deux grandes statues plâtre, se distinguent sinon par une originalité très vive, du moins par un sentiment très nettement affirmé de pureté et d'élégance.

De la première, — où, par un heureux agencement, les ailes déployées du cygne encadrent et bordent de leurs plumes légères le corps harmonieux et svelte de la jeune fille, — il se dégage, malgré le glissement amoureux de l'oiseau, je ne sais quelle grâce pudique et charmante qui l'emporte sur les souvenirs de la mythologique légende ; et de quel joli geste de féminité, la prochaine Léda auréole son doux visage, où se trahit l'hésitation de la vierge qui va bientôt se laisser vaincre par la Force et par la Beauté !

« La Rosée », d'un modelé savoureux et large, autre figure de femme nue, couchée, se hausse dans un mouvement exquis, lèvres entr'ouvertes, yeux délicieusement avides, vers le calice d'une fleur à peine éclos, qu'elle tient au bout de ses doigts fuselés et dont elle semble, à pleins poumons, aspirer la fraîcheur ; très joliment, elle exprime ce sentiment de détente et de bien-être qu'apporte avec elle une belle matinée de printemps, dans la douceur du réveil de la nature.

Et cette grâce indéniable, dont s'enveloppent les deux

œuvres que je viens de tenter d'évoquer à vos yeux, on la retrouve encore dans une alerte et charmante maquette de « Carmen », à l'exécution de laquelle M. Vincent travaille, et dont les lignes et l'allure accusent plus la coquetterie pimpante que la séduisante vulgarité généralement attribuée à cette fille de l'Espagne et de..... Bizet.

Il faut savoir un véritable gré à l'artiste de cette louable persistance à « idéaliser » son œuvre. Tant d'autres nous ont saturés de réalisme outrancier, exagérant « l'humanité » de leurs personnages, soulignant les attitudes et les aspects vulgaires, s'attachant aux expressions peu nobles, traduisant surtout les passions avilissantes. Brutalités faciles ! elles cachent trop souvent un dédain inquiétant de tout ce qui constitue l'Art, — l'Art, dont on a pu dire, — et j'aime à choisir cette définition parmi cent autres, — qu'il est « la reproduction de ce que les sens aperçoivent dans la nature à travers le voile de l'âme. »

M. Charles Vincent est, — félicitons-le hautement d'être de ce parti, — dans les rangs de ceux qui ont de l'Art cette conception élevée qu'en avait Edgar Poë, — il est de ceux qui, — comme on le disait hier en un si beau langage, parlant de notre grand et regretté confrère Albert Sorel (1), — « aiment passionnément tout ce qui élève l'homme au-dessus de lui-même », et, son « Berger », la dernière venue de ses œuvres, celle que nous couronnons aujourd'hui en notre solennité aca-

(1) M. Georges Picot, de l'Institut, *Eloge d'Albert Sorel*.

démique, procède de cette « spiritualisation », si profitable à l'art et à l'artiste.

Et, volontiers, on croirait que le sculpteur normand a, dans une prescience sympathique, réalisé dès 1904 la figure de « Berger », plus philosophique que « nature » malgré sa vieille cape, ses lourds sabots et son bâton, rêvée en 1906 par un jeune poète normand, qu'il ne connaissait point cependant, et dont un volume paru tout récemment vient de révéler le réel talent et la libre originalité : *l'An de la Terre*.

Les lueurs qui se voient dans le regard du « Berger » de M. Vincent ne sont-elles point celles qu'illuminent les yeux et l'esprit du « Berger » de M. Francis Yard...

Précurseur des Bergers superbes,
 Aux gazons vierges du passé,
 Sur cette terre j'ai tracé
 La route des maîtres du Verbe.
 Je suis le père des chemins
 Sinueux comme des paraboles,
 Où j'ai conduit mes blancs symboles
 Pour préparer le lendemain.
 Je suis le premier des génies :
 Le long des grands fleuves vivants
 J'ai pris l'immense voix des vents
 Et j'en ai fait des harmonies.
 J'ai fait briller le feu joyeux
 A tous les carrefours du monde,
 Où mon troupeau dansait la ronde
 Sur un rythme mystérieux...
 Je suis le maître des déserts
 Sans horizon, sans crépuscule,
 Dont le cercle toujours recule
 Devant mes yeux toujours ouverts.

Quand tout dormait dans le silence,
Inquiet du grand lendemain
Pour reconnaître mon chemin
J'interrogeais le ciel immense.....

Le « Berger » du sculpteur qui, en effet, interroge le ciel immense, est-il ou non aussi « intellectuel » et philosophe que le « Berger » du poète ? Celui-ci, au contraire, n'a-t-il pas trouvé l'inspiration des strophes philosophiques qu'il place dans la bouche de son berger, au fond des yeux rêveurs et profonds du berger du statuaire ?

Peu importe ! L'œuvre sculpturale constitue, à l'actif de M. Charles Vincent, une manifestation d'art qui honore grandement son auteur, et à laquelle l'Académie se félicite de pouvoir s'associer par l'attribution du prix Bouctot.

Vous pouvez, Monsieur, venir le recevoir avec fierté des mains du Président de cette Compagnie à laquelle — je rappelais tout à l'heure ce souvenir, et votre cœur filial en aura été doucement ému — a appartenu votre regretté père.

En 1861, présidant alors nos travaux, il recevait, dans une solennité semblable à celle de ce jour, un homme de science, notre éminent confrère M. Houzéau, et lui disait :

« Répandre les connaissances acquises, voilà une belle et noble tâche qui, si elle a ses difficultés, a ses plaisirs aussi. »

Je pourrais, Monsieur, vous appliquer aujourd'hui cette formule, en la modifiant quelque peu :

« Répandre par ses œuvres le culte de la Beauté, voilà une noble tâche qui, si elle a ses difficultés, a ses plaisirs aussi. »

Et c'est, j'en suis certain, un plaisir et une joie pour vous de penser que votre nom va désormais, dans les annales de l'Académie de Rouen, prendre, comme lauréat d'un des prix que notre Compagnie a l'agréable devoir de décerner, place à côté de ce savant doux et bon, votre père, qui fut des nôtres pendant près d'un demi-siècle.

RAPPORT SUR LES PRIX DE VERTU

Par M. le D^r BOUCHER

MESSIEURS,

Tous les économistes proclament que l'époque où nous vivons est caractérisée par l'augmentation du bien-être et les facilités plus grandes de l'existence ; tous déclarent à l'envi, que l'aisance a pénétré les masses profondes du peuple, grâce à l'élévation des salaires, à l'esprit d'épargne, à l'extension des associations mutualistes, qui ont rendu la lutte de chaque jour moins âpre pour les modestes travailleurs. A l'appui de leurs affirmations, ils signalent les Congrès internationaux, où tous les peuples de l'univers civilisé, par des lois sur l'assistance publique, la protection de la femme et de l'enfant, les secours aux malades et aux vieillards, et tant d'autres mesures humanitaires, s'efforcent de combattre la misère et de diminuer les tristesses de la vie pour ceux que l'on a appelés les déshérités du sort. On peut dire après eux qu'à l'heure actuelle il n'est pas de souffrances ni de plaies sociales que la charité ou une fraternelle prévoyance ne se soient ingénies à soulager ou à guérir.

Pourquoi faut-il qu'à côté d'un si admirable mouvement, ce fléau épouvantable de l'alcoolisme exerce dans notre pays de tels ravages, et entraîne à sa suite l'augmentation de la criminalité, l'affaiblissement des idées religieuses et morales, le relâchement des liens de la famille et de la patrie, et comme conséquences ultimes, la déchéance de l'individu et de la race, la folie ou la tuberculose, cette peste moderne, qui décime nos villes et nos campagnes ?

Les désastres sont si grands, l'effort nécessaire pour enrayer le mal si considérable, que beaucoup de bons citoyens se découragent et se demandent avec anxiété si la France sera capable de réagir contre d'aussi puissantes causes de destruction, et, si nous n'allons pas assister, sans pouvoir y apporter remède, à la ruine progressive de toutes nos forces vives, absorbées par les attractions mondiales de puissants voisins, qui savent mieux que nous se défendre, et dont la natalité menace de nous submerger sous les flots incessants de nouvelles et de fécondes générations.

Dieu nous garde, Messieurs, de nous abandonner à d'aussi attristantes prévisions. De tous côtés, les groupements qui s'organisent, les nombreuses Associations qui se forment pour répondre à tous les besoins, à toutes les aspirations, indiquent un peuple actif qui travaille, qui produit et qui ne veut point disparaître.

Et si, en dehors du poison dont nous signalions les terribles effets, nous avons certaines faiblesses morales, l'enthousiasme et le découragement faciles, si nous sommes toujours, comme nos lointains aïeux les Gaulois,

aisément séduits par les beaux discours et les brillantes théories ; si nous subissons l'entraînement des nouveautés aux dehors séduisants, il nous reste une précieuse qualité de durée dans cet esprit de dévouement et de sacrifice, qui des plus humbles a fait souvent des héros.

Issu de la bonté individuelle, cet esprit est un des caractères distinctifs de notre nation, c'est la trame qui réunit tous les éléments en apparence si opposés de notre société, le fort ciment qui a contribué, à travers les siècles, à sceller notre unité.

N'en voyons-nous pas, ce soir, une preuve touchante ? *D'un côté*, au sommet de l'échelle sociale, des philanthropes qui mettent en pratique les généreuses conceptions de leur esprit, si bien que, chaque année, nous rendons tout d'abord un pieux hommage à la mémoire de nos bienfaiteurs, MM. Dumanoir, de Lareinty, et M^{me} Rouland.

De l'autre, de modestes ouvriers, des employés pour qui la vie a souvent réservé toutes ses amertumes et qui nous donnent l'exemple de la loyauté, de la résignation et du courage, dans l'accomplissement de leur tâche pénible.

Et ces deux groupes, unis dans un même sentiment du bien semblent rivaliser, l'un dans sa façon gracieuse et discrète de faire accepter son intervention, l'autre dans une noble émulation de la mieux mériter.

Ce spectacle de telles abnégations n'est point à l'état d'exception chez nous. Sur toute l'étendue de notre territoire national, des Académies comme la nôtre, des

Sociétés d'émulation et d'encouragement au bien décernent des prix dans les mêmes conditions, tandis qu'une phalange serrée de candidats se presse pour obtenir ces honorables récompenses ; et, l'on peut même ajouter :

Il y en a un si grand nombre que partout le sentiment est le même parmi les jurys, *l'embarras de choisir entre tant de belles et de nobles actions.*

Voilà ce qui fait la contre-partie des dégradations physiques et morales que je vous signalais au début de ce rapport.

C'est cette foule qui, heureusement pour notre pays, représente le bon peuple de France, ce peuple qui, à travers les temps, a fourni au monde le spectacle grandiose du dévouement de ses soldats, de ses prêtres, de ses savants, de ses paysans enfin, que nourrit notre terre, si riche et si fertile, sous laquelle reposent les générations précédentes, et qui exerce, dans sa vaste étendue, l'activité de nos campagnes, par la fascination de son cycle éternel des labours, des semailles, des récoltes et d'un travail toujours nouveau ; œuvre admirable et sans fin, qui met la gaieté au cœur et la fierté au front de ces robustes travailleurs du sol, réserve précieuse des dernières énergies de la race.

L'on éprouve un vif sentiment de joie à rendre hommage à ces modestes concitoyens, remplissant noblement leur devoir social et rachetant, par leur simple et loyale attitude, la faiblesse des égarés qui oublient, qui s'abandonnent, qui blasphèment Dieu et la Patrie.

— Albert Lheureux, né à Dieppe, le 6 décembre 1852, a fait pendant de longues années le rude apprentissage de l'existence aux équipages de la flotte, cette admirable école de la discipline et du courage, où se forme notre armée de mer. Son service terminé, il revint à Rouen, pour se consacrer à la navigation fluviale.

Le 20 mai 1884, une barque dite norvégienne, montée par deux personnes, ayant chaviré devant les chantiers du quai, Lheureux s'élança, en nageant vigoureusement, vers une femme qui se débattait au milieu de la Seine, celui qui conduisait la frêle embarcation ne s'étant pas senti assez sûr de lui pour songer à sa compagne. Le courageux sauveteur, quoique gêné considérablement par ses vêtements, put la ramener sur la berge. Ce fut la première de toutes les belles actions qu'il devait accomplir.

— Le 4 juillet 1885, rentrant à son domicile vers minuit, il entend appeler au secours. Un homme en état d'ivresse était tombé à l'eau. En quelques brasses, Lheureux le rejoint, et il parvient à le retirer, malgré des mouvements désordonnés de nature à paralyser sa généreuse intervention.

— Le 28 juillet 1886, au moment des travaux du pont Boïeldieu, un jeune manœuvre ayant glissé sur une planche mal assujettie, est précipité dans le fleuve qui, à cet endroit dangereux, offre une profondeur d'environ dix mètres. Les camarades hésitent, tandis que le pauvre garçon essaye de se soutenir en vain et s'enfonce de plus en plus. Ils n'ont pas de cordes, et

comment se risquer quand on n'est pas bon nageur ! Leur suprême ressource est de pousser des cris d'angoisse, et Lheureux, qui travaillait dans le voisinage, accourt. D'un coup d'œil il juge la situation.

Il n'y a pas une seconde à perdre. Il plonge tout habillé. D'abord il faut rechercher le disparu. Il parvient à le retrouver dans le remous, il le maîtrise pour empêcher qu'en se cramponnant à lui il n'entrave l'œuvre de secours. Au prix d'efforts inouïs, il l'arrache enfin à une mort certaine, sous les yeux d'une foule considérable qui salue de ses applaudissements répétés ce héros du devoir. Mais haletant lui-même, et pliant sous le poids du précieux fardeau qu'il rapporte, il apparaît dans le plus triste état, la figure congestionnée, les yeux injectés de sang, défaillant presque des suites de l'asphyxie. Il venait justement de prendre son repas quand on avait fait appel à son courage et à son énergie, et c'est par un prodige de volonté qu'il a réussi dans des circonstances aussi périlleuses pour lui.

Plus tard, le 21 avril 1890, chargé du service de la cale Saint-Eloi, il n'hésita pas, confiant la direction du bateau à son aide, à sauter en plein courant pour aller saisir le jeune Bourel, âgé de neuf ans, tombé en jouant sur le quai, et qui allait être entraîné sous l'un des bateaux du port. Il eut le bonheur de le rendre à sa famille. Et pourtant il était déjà lui-même père de sept enfants. Que d'excuses il se serait trouvées pour rester à son bord ? Ses charges nombreuses, le danger de s'exposer à un refroidissement, à de longs mois de maladie à l'Hôtel-Dieu, avec cette perspective certaine,

inévitables, du dénûment et de la misère à son foyer.

Mais Lheureux a l'âme trop haute pour s'arrêter à ces considérations. Un être humain est en danger de mort. *Sauver ou périr est sa devise*, et il sauve sans se lasser, il sauve sans jamais mettre en balance les préoccupations de l'intérêt personnel, il sauve en prenant toujours conseil de son bon cœur et de sa générosité; c'est ainsi que se trouvant à Villequier, le 4 juillet 1892, il se précipite à l'eau pour en retirer un malheureux qui de désespoir avait tenté de se noyer. Depuis, cet homme et tous les êtres chers auxquels il l'a conservé, ont voué à Lheureux la plus vive et la plus profonde reconnaissance, et affectueusement ils le considèrent presque, comme un des membres de leur famille, l'accueillant avec joie et fêtant sa venue chaque fois que les hasards de la navigation l'amènent dans le pays.

Un tel dévouement lui a valu de nombreux témoignages de satisfaction, les médailles d'argent de deuxième et de première classe, la médaille d'or de deuxième classe, le prix Henri Durand de Blois.

Pour le courageux sauveteur, le plus grand bonheur, supérieur à toutes les décorations, à tous ces honneurs si bien mérités, est d'avoir conservé l'existence à plusieurs de ses semblables.

Malgré les années, sa vaillance ne s'est pas ralentie, ainsi que vous allez en juger. Il n'y a encore que quelques mois, le 19 juillet 1905, bien qu'agé de cinquante-trois ans, il sauve, au Pré-aux-Loups, le jeune Varin qui, en descendant un escalier aboutissant au fleuve, avait

perdu soudain l'équilibre et se serait noyé infailliblement sans l'intervention de Lheureux.

Tant de belles actions n'ont pas mis ce brave homme à l'abri des cruelles épreuves de la vie qui l'ont assailli sans relâche. Après avoir élevé, avec quelle économie, quelles privations, quels soucis, on peut aisément se le figurer, onze enfants dont neuf sont vivants, il eut la douleur de voir quatre de ses fils abandonner le toit paternel, ce qui est encore pour lui une source de chagrin et de tristesse.

Puis avec l'âge est venu le cortège des infirmités, ce sont des ulcères variqueux aux jambes, des névralgies consécutives à une fracture du péroné et si vives que parfois il est obligé de cesser tout travail.

A un moment où la question des retraites ouvrières est à l'ordre du jour, n'y aurait-il pas lieu de favoriser plus particulièrement les travailleurs chargés de familles nombreuses comme lui, et dont notre collègue M. Suchetet s'est justement préoccupé au Parlement et au Conseil général?

En attendant cette loi bienfaisante, notre Société devance nos législateurs, elle ne pouvait accorder le prix Dumanoir à un plus digne que M. Lheureux que je proclame notre lauréat.

MESSIEURS,

Le baron de Baillardel de Lareinty a tenu à ce que l'Académie décernât une récompense de 500 francs, à un marin de l'ancien pays de Caux reconnu, *de préférence, parmi les plus âgés, comme le plus méritant*.

tant, soit à l'Etat, soit au commerce maritime et à la pêche, par des actes de dévouement, par sa conduite et sa moralité.

Le choix de la Commission s'est arrêté sur M. Morin (Jean-Louis), ancien marin, né à Saint-Valery-en-Caux, le 20 mai 1830.

Sa vie résume celle de beaucoup de nos pêcheurs cauchois. A cinq ans il perdait son père, disparu dans quelque naufrage. Vous pensez combien pénible fut alors l'existence dans la pauvre demeure. Malgré le triste et poignant souvenir du malheur qui s'était abattu sur la famille, l'enfant s'élevait avec l'idée fixe d'être un jour matelot. François Coppée, en des vers harmonieux, nous a décrit cette obsession des fils de nos marins que n'effraye point la fin tragique de leurs parents. Comme le jeune héros de *l'Épave...*

... Son ardent désir c'est le bateau mouvant
Avec sa voile ronde et ses deux focs au vent
Et le lest de galets humides qui le charge.
C'est la course au lointain horizon, c'est le large
Avec sa forte houle et son grand souffle amer.
C'est l'ivresse d'aller sur cette vaste mer
Dont le parfum le grise et le rythme l'attire.
Et voilà de longs mois que dure ce martyre.

Aussi dès onze ans, répondant à ses plus vives aspirations, la pauvre veuve l'engage comme mousse, et déjà, il vient en aide à sa mère avec sa modeste rétribution. Son sort était irrévocablement fixé, pendant vingt-cinq ans, pendant vingt-cinq campagnes, il sera pêcheur d'Islande.

Grâce à un délicat écrivain, que sa situation d'offi-

cier de marine a rendu fort expert dans tout ce qui a trait à la navigation, nous savons ce que deviennent là-bas nos compatriotes dans ce jour sans fin, « éternel soir ou éternel matin, coupé d'horribles brouillards et de tempêtes effroyables où l'épouvante n'a pas de limites et où l'on est seul au milieu » (1).

Morin connut toutes les alarmes et toutes les angoisses de ce rude métier. Par trois fois il fit naufrage en Islande et sur les côtes d'Écosse, dans ces longs et périlleux voyages où s'aguerrit, au prix de mille dangers, l'élite de notre armée de mer.

Revenu de l'une de ses campagnes de pêche avec un petit avoir, il se maria, et sur huit enfants éleva quatre filles et deux garçons. Mais ces derniers succombèrent, l'un, en accomplissant son service militaire, l'autre, qu'il avait formé, dont il avait fait un compagnon presque, perdit la vie dans le temps où il appartenait à la flotte. Deux filles lui furent encore successivement enlevées par des maladies.

Imaginez combien profond fut son chagrin, non seulement parce qu'il aimait sincèrement ses enfants, élevés dans les principes rigoureux du devoir et du bien, mais encore parce qu'ils représentaient pour un travailleur comme lui, l'espoir et le soutien de sa vieillesse, et il pouvait compter qu'ils l'aideraient quelque jour comme lui-même avait aidé sa mère. Ce sont là des épreuves plus particulièrement accablantes pour ces braves gens dont l'existence est un continuel combat.

(1) P. Loti, *Pêcheur d'Islande*, p. 240.

Pour mettre le comble à tant de souffrances il eut, à la suite d'une chute dans un bateau, une fracture de jambe qui lui rendit impossible l'exercice de son état de pêcheur. Jusqu'au bout, par une vie exemplaire, Morin a conservé l'estime de ses chefs, et ce sont eux, avec l'Administration de l'inscription maritime, qui l'ont recommandé chaudement à nos suffrages.

Homme de devoir, dans les circonstances les plus critiques, il n'a jamais désespéré, il n'a jamais pensé, lui, que le ciel fut fermé et, dans ses croyances chrétiennes, il a puisé la force et l'énergie nécessaires pour résister aux assauts répétés du malheur.

Nous le déclarons lauréat du prix Lorienty.

M^{lle} Quesne (Fernande-Marie-Louise) est née au Havre où elle habite actuellement, 175, rue Victor-Hugo, le 3 décembre 1888.

Cette fillette de onze ans a assumé la charge de sept enfants dont se composait la famille, consacrant tout son temps à l'entretien et à la propreté du ménage.

La mère étant restée très souffrante après la naissance de sa plus jeune sœur, âgée actuellement de six ans et demi, c'est elle qui prit un soin particulier de la dernière venue et, avec une tendre piété filiale, elle s'occupa de tous les travaux, très pénibles vu son jeune âge, dont la maîtresse de la maison ne pouvait s'acquitter à cause de son déplorable état de santé. Puis la redoutable affection dont celle-ci était atteinte s'aggravant, Fernande-Marie devint de plus en plus garde-malade, multipliant jusqu'à la fin les petits soins et les

déliçates attentions dont elle entourait cette chère maman.

Après sa mort, bien qu'épuisée elle-même par les nuits d'insomnie et les veilles, elle continua sa tâche de dévouement auprès des siens, du père et des sept petits, se multipliant pour réparer dans la mesure de ses forces la perte irréremédiable qu'ils venaient d'éprouver et prévenant chaque jour les besoins de tous. C'était vraiment l'ange gardien du foyer. Aussi devant les témoignages unanimes qui lui sont adressés à son sujet, l'Académie a pensé qu'en choisissant en première ligne M^{lle} Quesne (Fernande-Marie), elle ne pouvait mieux remplir les volontés de M^{me} Rouland, *de décerner chaque année deux prix de 300 francs aux membres des familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères et sœurs.*

C'est encore le Havre qui, par une noble émulation pour le bien, nous fournit en M^{lles} Maria et Léonie Madeline les titulaires du second prix Rouland.

Voici leur histoire qui est, pour tous, une leçon d'énergie. M^{me} Madeline étant restée veuve avec six filles, les éleva de son mieux, ayant appris à chacune d'elles à travailler pour gagner sa vie.

Les quatre aînées vinrent à se marier et, pendant quinze ans, les deux plus jeunes eurent tout d'abord la charge de leur mère impotente et dont la faiblesse nécessitait des soins continuels. Après quelque temps deux sœurs, abandonnées par leurs époux, vinrent leur demander assistance, l'une très malade, à titre définitif, l'autre pour quelques années de repos.

Les vaillantes jeunes filles ne demandèrent rien à l'Assistance publique, mais courageuses ouvrières, faisant des journées ou de la couture, gagnant chacune de 2 francs à 2 fr. 50 par jour, elles parvinrent à suffire aux nécessités de la famille. Sans doute c'étaient des privations continuelles, mais le ménage était bien tenu et, par un miracle d'ordre et d'économies, en prenant sur les nuits, elles arrivaient, en dehors des soins donnés à leurs malades, à s'habiller convenablement et à pourvoir à tout.

Toutefois les épreuves semblaient croître avec leur vaillance. Une troisième sœur, veuve à son tour, dut leur confier son enfant, une fillette de quatre ans, pour avoir la possibilité de se replacer.

Maria et Léonie n'hésitèrent point à s'en charger. On se serrerait un peu plus au pauvre foyer, pour permettre à la mère de se créer, comme bonne, une situation durable qu'il lui fallut chercher plusieurs mois pendant lesquels elle resta, elle aussi, à la maison, sans travail.

L'une de celles qu'elles avaient accueilli au début ayant repris quelque santé, put trouver de la besogne et les quitta pour aller habiter chez une nièce.

Ce soulagement dans les efforts continuels qui leur étaient imposés ne tardait pas à être compensé par l'arrivée de leur quatrième et dernière sœur aînée, veuve à son tour, le mari, naufragé de *la Bourgogne*, ayant succombé par suite d'une maladie de poitrine contractée au moment du naufrage émouvant de ce paquebot.

Surmenée par tous les soins qu'elle avait dû lui

donner pendant la longue durée de l'affection, elle avait été atteinte d'une embolie qui entraîna la paralysie de tout le côté droit.

Elle est entourée par ses sœurs des soins les plus délicats et les plus attentionnés qui ne se sont jamais ralentis.

Cet acharnement dans le malheur qui s'abat sur les nobles filles, le courage dont elles ont fait preuve, sans jamais un moment de défaillance, leur ont valu la sympathie de tous ceux qui les connaissent.

Voilà ce qu'écrit à leur sujet le vénérable prêtre de leur paroisse, le chanoine Roger, curé de Saint-Joseph : « Non seulement elles jouissent de l'estime générale, mais elles font l'admiration du quartier où elles habitent, par leur vie simple, laborieuse, et surtout par le dévouement dont elles font preuve envers leur famille. »

L'Académie décerne le second prix Rouland à M^{lles} Maria et Léonie Madeline.

MESSIEURS,

Au moment où notre pays voit avec un bien légitime sentiment d'affliction des hommes dont la haute mission doit être d'encourager les humbles, les pauvres gens dans leurs luttes, leurs souffrances, *assigner simplement*, comme but à leurs aspirations, *la jouissance immédiate et la satisfaction des intérêts matériels*, ne laissant d'autre alternative d'ailleurs que le suicide à ceux qui ne pourront s'asseoir à ce banquet de la joie et des plaisirs par suite d'infirmités, de maladies ou de

revers de fortune inévitables ; ces généreux Français répondent, avec le bon sens public, que c'est le sentiment du devoir accompli, la satisfaction de la conscience, l'honnêteté, l'héroïsme du sacrifice, qui constituent le plus grand bien de l'homme, la véritable *étoile* qui brille au firmament de toutes les existences et qu'une vague et téméraire affirmation n'éteindra pas plus que ces astres radieux qui marquent dans l'infini la majesté du Créateur.

Ces modestes lauréats se trouvent d'accord avec les plus grands génies et les plus nobles penseurs qui aient honoré l'intelligence humaine.

A ceux qui veulent rabaisser notre idéal, ils répondent par l'argument le plus irréfutable et en même temps le plus sincère et le plus loyal, celui d'une vie entière de dévouement et d'actes généreux, que saluent avec respect tous les gens de cœur, à quelque opinion religieuse ou philosophique qu'ils appartiennent, et ils sont encore trop nombreux en France pour que nous désespérions jamais de l'avenir de la Patrie.

Au nom de l'Académie j'invite les lauréats à s'approcher pour recevoir leurs prix.

PRIX DUMANOIR

M. Albert Lheureux.

PRIX LAREINTY

M. Jean-Louis Morin.

PRIX ROULAND

1^o M^{lle} Fernande-Marie Quesne.

2^o M^{lles} Maria et Léonie Madeline.

PREMIERE TRADUCTION FRANÇAISE

DE LA VERSION ÉTHIOPIENNE DU

Voyage de la Reine de Saba à Jérusalem

Par M. HUGUES LE ROUX

Membre correspondant.

MESSIEURS,

Dans une lettre qu'il remit dans mes mains au mois de juin 1904, avec l'invitation de la transmettre à M. le Président de la République, le Négus Ménélik s'exprime en ces termes :

« M. Hugues Le Roux traduit nos livres en français ; ainsi il resserre les liens qui ont toujours uni la France et l'Ethiopie. »

Cette parole courtoise fait allusion à un travail que j'eus l'occasion d'exécuter à Addis-Ababa au début de cette même année 1904, sous les yeux du Négus. C'est à savoir la traduction d'une sorte de poème en prose, auquel les Ethiopiens attachent une importance exceptionnelle. Les Négus s'appuient en effet sur son autorité pour établir qu'ils ont avec le roi d'Israël Salomon une filiation directe.

Mais si cette histoire est, en Ethiopie, connue de

tous, le nombre est infime de ceux qui sont capables de la comprendre dans la langue où elle a été écrite. Cette langue sacrée est le « ghez » qui n'est intelligible, ni à l'Empereur, ni aux dignitaires, ni aux fonctionnaires, mêmes supérieurs, encore moins au petit peuple. Détrônée définitivement par la langue amharique, elle survit seulement dans les monuments écrits, dans la liturgie et dans les prières, comme, chez nous, le latin. Elle n'est plus cultivée que par quelques prêtres et des érudits formés à leur école.

C'est aux relations amicales que j'ai nouées avec un de ces linguistes éthiopiens que je dois l'heureuse occasion d'avoir pu faire passer pour la première fois en français et, probablement, dans une langue européenne, ce récit — moitié historique, moitié légendaire — qui, par la beauté de sa forme, ne fait pas mauvaise figure à côté de poèmes, devenus, chez nous, classiques. J'espère, Messieurs, avoir quelque jour l'honneur de vous soumettre cette traduction. Je vous demanderai la permission de vous raconter aujourd'hui de quelle manière j'ai été mis sur la piste du précieux manuscrit que le Négus Ménélik voulut bien me confier pendant quelques mois.

Il est d'usage, quand on monte en Ethiopie, sur l'invitation de l'Empereur, qu'il envoie au-devant de vous quelque personnage officiel. Ce compagnon facilite toutes choses sur la route. Comme mon expérience du pays me permettait de cheminer par mes propres moyens, le Négus eut la bienveillance de m'adresser, non un officier, mais un lettré, le Tigréen Ato Haile

Mariam. Nous avons devant nous un mois de route, en tête-à-tête.

Pendant ces chevauchées qui durent, autant dire de l'aurore au coucher du soleil, on a le loisir de converser. Mon compagnon y trouvait un moyen de perfectionner son français, moi de m'instruire sur les choses de son pays : tous deux de raccourcir la route.

Un jour il me dit :

— Si vous me promettez le secret, je vous mettrai sur la trace d'un manuscrit qui, pour nous autres, les Ethiopiens d'aujourd'hui, est une sorte de fétiche. A nous deux nous pourrions le traduire en français et révéler ainsi aux lettrés épris de beauté un poème en prose qui égale le charme d'Homère et le pathétique de la Bible.

Je demandai quel était ce poème et mon compagnon me répondit :

— C'est un fragment de cette chronique que nous appelons le « Fetha Nagast » (la Gloire des Rois). Elle commence à la création du monde et nos historiens d'aujourd'hui la tiennent à jour. Ils y relatent les événements très glorieux du règne de Ménélik. Bien entendu il existe de nombreuses copies de cet ouvrage. Elles se ressemblent les unes aux autres avec des divergences, car, les auteurs étant anonymes, les scribes ne se sont jamais gênés à travers les siècles pour raccourcir un récit, l'allonger, le résumer, le développer. Le manuscrit particulier dont je vous parle conte l'histoire de la reine de Saba, l'aïeule de Ménélik, son voyage chez Salomon, la naissance de son fils, la visite

que, plus tard, ce fils fit au roi de Jérusalem. Il dit comment les Tables de la Loi d'Israël furent volées par les compagnons de ce jeune prince éthiopien, — comment elles ont été apportées dans le Tigre et enfermées dans le lieu secret où nous les vénérons encore. Enfin on explique dans cette chronique les raisons du mystère dont Salomon et les siens ont, dès l'origine, enveloppé l'histoire d'un rapt qui a plongé Israël dans les plus grands malheurs.

J'étais séduit et intrigué. Je demandai à Ato Hailé Mariam pourquoi il nous fallait entourer notre recherche de mystère. Il me répondit qu'il voulait s'épargner par la suite les rancunes des prêtres et des moines.

— Ils attachent, dit-il, un prix considérable au manuscrit dont je vous parle. C'est un peu la faute des Européens s'ils ont appris, par mélancolique expérience, que les livres prêtés ne sont pas toujours rendus.

Et là-dessus, sans doute pour achever d'exciter ma curiosité, mon compagnon me conta l'histoire du manuscrit que nous nous proposons d'atteindre : elle a tout l'imprévu d'un roman.

Vous vous souvenez, Messieurs, qu'après le fait d'armes de Magdala, les soldats anglais envahirent la forteresse, la chambre même, où leur ennemi vaincu, l'empereur éthiopien Théodoros, venait de se suicider. Les vainqueurs emportèrent de cette très glorieuse expédition tout ce qu'ils avaient découvert de précieux, notamment un certain nombre de livres dont Théodoros ne se séparait jamais. Sur quoi l'armée anglaise dis-

parut comme elle était venue, laissant la place à l'empereur Jean, successeur de Théodoros.

Mais le Gouvernement de Sa Majesté britannique ne renonçait pas à récolter quelque aubaine politique là où il avait semé si heureusement. On envoya donc au nouveau Négus un amiral anglais. Cet ambassadeur était porteur de paroles conciliantes et d'une belle couronne d'or.

L'histoire de l'entrevue m'a été contée par un personnage qui en fut le témoin.

L'empereur Jean avait reçu l'envoyé de l'Angleterre avec sa couronne impériale sur la tête. En apercevant le joyau dont on voulait lui faire présent, il flaira les prémices d'un protectorat. Il fronça donc les sourcils et dit :

— Ai-je deux têtes, pour porter deux couronnes ?

L'amiral demanda à l'empereur Jean si, de sa part, il ne pourrait rapporter à la reine Victoria quelque parole plus obligeante :

Le Négus répondit :

— Dis à ta reine que ses soldats ont pris dans la chambre de Théodoros le livre auquel les empereurs d'Ethiopie tiennent le plus. C'est l'histoire de la Reine de Saba et de son fils : notre livre. Je prie Dieu qu'il me revienne.

Décidément les Anglais avaient envie de complaire à l'empereur Jean car, dans le tas énorme des livres que les soldats avaient emporté de Magdala, on fit rechercher à Londres le manuscrit que réclamait le Négus. On le lui renvoya comme il l'avait demandé. Mais il

était écrit que les aventures du précieux manuscrit ne s'arrêteraient pas là.

Des années avant que les Anglais ne descendissent à Khartoum pour en chasser le Mahdi, le Négus Jean, en sa qualité de prince chrétien, entreprit contre ces infidèles une guerre qui, à ses yeux, avait le caractère d'une croisade. Seul, Ménélik, qui déjà était roi de Choâ, accompagna son suzerain, Jean, dans cette campagne. Vous savez, Messieurs, comment elle prit fin : l'empereur Jean y perdit la vie et Ménélik se hâta de se replier sur l'Éthiopie pour reconquérir cette couronne impériale, ce sceptre du Roi des Rois, qu'une usurpation avait autrefois arraché aux mains des rois de Choâ, ses aïeux.

Dans cette préoccupation politique, Ménélik ne s'arrêta pas à faire l'inventaire des livres que le défunt empereur Jean — qui était fort pieux — avait laissés dans sa tente. Or, parmi ces livres se trouvait tout justement ce manuscrit que les Anglais avaient autrefois découvert sous le chevet de Théodoros, que l'empereur Jean avait fait revenir de Londres et que, lui-même, après l'avoir reconquis, il emportait avec soi dans tous ses déplacements. Il ne convenait pas qu'une telle relique tombât aux mains des Musulmans. Le manuscrit disparut. Sans doute par les soins du confesseur de Jean, ou de quelqu'un des moines qui formaient l'entourage intime de cet empereur.

— Depuis lors, me dit Hailé Mariam, la trace du précieux livre est perdue, mais je crois deviner où il se

cache... Pas très loin de l'Empereur... Et si Ménélik veut seulement allonger son bras...

Deux mois plus tard je mis le Négus au courant de cette histoire et de mes désirs. On essaya bien d'expliquer au souverain que le précieux manuscrit était justement en copie. On lui affirma que dès que cette copie serait achevée, on me la confierait. Cela aurait pu traîner un an ou deux. L'Empereur dit :

— Je veux.

Et il fallut bien obéir.

Je vis donc arriver à ma tente un haut fonctionnaire. Il se présentait accompagné, comme il convient à un envoyé de l'Empereur. Les chevaux, les mulets et les lances de son escorte encombraient la pelouse qui me servait de cour d'honneur.

J'accueillis ce messenger dans les formes d'usage. Il était porteur d'un manuscrit qu'habillait entièrement une étoffe précieuse. Je le reçus de ses mains — non sans quelque émotion.

Je me trouvais en face d'un manuscrit de vingt-six centimètres de hauteur sur vingt-cinq de large et sept d'épaisseur. La matière était de peau de chèvre. Je comptai cent soixante-quatre feuillets — y compris la feuille de garde et le verso. Ces feuillets étaient écrits sur deux colonnes de dix-sept centimètres de hauteur et de huit de large. Il y avait régulièrement dix-neuf lignes par colonne, tracées d'une écriture régulière, un peu grosse. Les caractères atteignaient une hauteur moyenne de quatre à cinq millimètres. Les changements de chapitre étaient indiqués sans alinéa, par le

fait que les deux premières lignes du chapitre nouveau avaient été d'un bout à l'autre écrites à l'encre rouge.

La feuille de titre portait l'indication suivante :

PRESENTED BY THE SECRETARY OF STATE FOR INDIA

AUG. 1868

393

Au bas du second feuillet, le premier écrit du manuscrit dans l'espace laissé libre, entre les deux colonnes d'écriture, je relevai un cachet à l'encre rouge d'environ deux centimètres et demi de diamètre. Il figurait le Lion et la Licorne, soutenant un écusson couronné. Au-dessus l'inscription « British Museum ».

Le verso du dernier feuillet du manuscrit porte, outre l'estampille à l'encre rouge et l'écusson qui vient d'être décrit, les lignes suivantes, tracées d'une écriture cursive et très inclinée :

THIS VOLUME WAS RETURNED TO THE KING OF

ETHIOPIA BY ORDER OF THE TRUSTEES OF

THE BRITISH MUSEUM

DEC. 14 1872

J. WINTER JONES

Principal Librarian

Il n'y avait plus de doute possible : le livre que je tenais dans mes mains était bien cette version de l'histoire de la reine de Saba et de Salomon que empereurs et prêtres d'Ethiopie considèrent comme la plus an-

cienne de toutes celles qui circulent dans les bibliothèques européennes et les monastères abyssins. C'était le livre que Théodoros avait sous son oreiller, la nuit où il se suicida, celui que les soldats anglais avaient emporté à Londres, qu'un ambassadeur rendit à l'empereur Jean, que ce même Jean feuilleta dans sa tente le matin du jour où il tomba sous les cimenterres des Mahdistes, que les moines avaient dérobé, que Ménélik rendait à la lumière.

Messieurs, je suis ici dans une Compagnie pour qui le livre est chose sacrée : je ne doute point que vous ne vous formiez une exacte idée des sentiments que j'éprouvai alors. J'ai connu dans la jungle les joies du chasseur qui découvre les monstrueux gibiers antédiluviens dont son enfance a rêvé. Ces ivresses sont violentes ; elles n'égalent pas la palpitation de cœur que l'on éprouve à toucher un vieux livre où un peuple songeur a enfermé, comme dans un vase précieux, le parfum de sa tradition.

Plus tard je suis monté tout exprès à Londres pour voir si je ne trouverais pas copie de ce que je vous demande la permission d'appeler « la lettre de retour » de ce livre voyageur. Le savant directeur du British Museum, M. Thompson, voulut bien me conduire dans le département des antiquités égyptiennes et assyriennes et me mettre en rapport avec le très illustre philologue qui gouverne cette province orientale, M. E.-A. Wallis Budge.

M. Wallis Budge était au courant de l'existence de notre manuscrit. Il ouvrit à mon intention le livre qui

contenait le procès-verbal rédigé par les trustees. Nous y découvrîmes la trace de la restitution demandée par l'empereur Jean. Le 13 avril 1905, M. Thompson voulut bien me faire délivrer un extrait de ce procès-verbal.

J'appris d'autre part de M. Maspéro que, dans le temps relativement court pendant lequel le manuscrit s'aligna sur les rayons du Museum, un savant berlinois, Georgius-Fredericus-Franciscus Prætorius, demanda et obtint communication du livre impérial. M. Maspéro a eu la bienveillance de mettre sous mes yeux un exemplaire de la thèse latine que Prætorius soutint en 1870 sur le sujet qu'il nomme « Fabula de Regina Sabæa apud Æthiopes ».

J'y trouvai une version latine de la première partie du poème, la plus connue, celle qui a trait au voyage même de la reine de Saba chez Salomon et qui s'achève avec la naissance du jeune prince, auquel fut donné le nom de Baina-Hekem, c'est-à-dire le « Fils du Sage ». Les deux parties les plus curieuses du poème demeuraient intactes.

Ce sont, à savoir :

L'éducation du petit prince qui était né du roi d'Israël et le voyage de cet enfant, fait homme, à la cour de son père Salomon.

Puis le retour du jeune Baina-Hekem dans les États de sa mère, ramenant avec soi les Tables de la Loi d'Israël, et un entourage de jeunes hommes, empruntés aux douze tribus saintes qui, selon la tradition des sujets de Ménelik, ont été les souches de toutes les familles nobles d'Ethiopie.

La construction du Temple avait mis Salomon en rapport avec tous les pays environnants. La reine d'Éthiopie avait envoyé le chef de ses marchands pour nouer des relations commerciales avec le roi d'Israël. Cet homme, à son retour, conta ce qu'il avait vu : la splendeur du Temple, la sagesse et la beauté de Salomon. En entendant ces récits, la Reine s'éprit de ce prince lointain. Elle décida qu'elle irait lui demander les secrets de sa sagesse. Reçue par le monarque comme elle le méritait, elle lui ouvrit sa pensée et son cœur. Elle rapporta en Éthiopie l'espérance d'un enfant en qui revivraient les vertus du roi sage.

La deuxième partie du poème conte comment cet enfant fut élevé. Il importunait sa mère pour connaître le nom de son père. Quand il eut vingt ans il partit pour aller saluer Salomon à Jérusalem. Comme Salomon ne réussissait pas à garder ce fils auprès de soi, il décida qu'il obligerait les chefs des douze tribus à lui donner leurs fils aînés. Il voulait en former un glorieux cortège qui ramènerait son fils en Éthiopie et y installerait la tradition d'Israël.

Or, parmi les jeunes Israélites qui devaient suivre le fils du Roi jusqu'en Éthiopie, se trouvait le fils du Grand-Prêtre Zador. Ce lévite avait été dès son enfance consacré à l'Arche d'Alliance d'Israël. Il ne voulait pas se séparer d'elle. Il réussit à dérober dans le Temple les Tables de la loi que Dieu avait données à Moïse. Quand le rapt fut découvert, il était trop tard pour rattraper les fugitifs.

J'ose dire, Messieurs, que les pages dans lesquelles

cette histoire est contée et qui nous montre Salomon réunissant les siens dans le Temple, les invitant à se soumettre au châtement envoyé par Dieu, leur faisant prêter le serment que, à travers les siècles, ils ne révéleront à personne la disgrâce dont l'Éternel a frappé Israël, j'ose dire que ces pages atteignent en grandeur sublime ce qui a été écrit de plus grand. C'est la sobriété de Racine dans *Athalie*, c'est le pathétique de la Bible dans sa majesté et sa sévérité virile.

La dernière partie de ce poème en prose nous fait assister à la rentrée du jeune prince dans le royaume de sa mère. Elle se porte au devant de lui avec toutes les pompes de la magnificence et de la tendresse. Elle ne doute pas que les Tables de la Loi n'aient été emportées de Jérusalem et conduites en Ethiopie par la volonté de Dieu. Elle passe avec amour son sceptre au fils qu'elle a eu de Salomon. Elle fait renouveler le couronnement de son fils selon le rite d'Israël: Elle prie le fils du Grand-Prêtre Zador de prêcher à ses peuples éthiopiens la Loi du Dieu unique. Et elle-même, emportée par l'ivresse de sa joie, chante en l'honneur de la science, qu'elle ne distingue pas de la sagesse, ce glorieux Magnificat dont vous ne me pardonneriez point, Messieurs, de ne pas vous apporter au moins une strophe, quand ce ne serait que pour justifier à vos yeux l'enthousiasme dont, au cours de cette lecture, j'ai, malgré moi, laissé percer l'expression.

Oserons-nous dire qu'à cette minute le décor représente la scène pompeuse du couronnement. Devant le triomphe de son fils et la joie que lui donne sa tâche

désormais achevée, celle que Salomon salua jadis de cette parole d'amour : « Tu es belle, si tu es noire... », s'avance entre le Grand-Prêtre et son fils. Et là, incapable de se contenir davantage, elle se tourne vers l'enfant dont elle a fait un roi et s'écrie :

« O mon fils, souviens-toi que la science éclaire comme le soleil ceux qui ont la raison. Elle est douce comme du miel, elle rafraîchit mieux que du vin, elle rassasie, elle se contente par elle-même, elle baigne d'une sueur bienfaisante, comme celle qui monte au front du coureur et soulage celui qui a porté un fardeau lourd dans la côte d'un pays montagneux. Seigneur d'Israël, Saint des Saints, donne-moi la science ! Fais que je la suive, que jamais je ne me détache d'elle. Donne-la moi comme une aile qui me fasse voler dans l'air, comme une chaussure qui me protège contre les pierres, comme une colonne qui empêche mon écroulement, comme une forteresse où je ne serai pas enlevée. Donne-la moi pour que j'habite dans sa paix, pour que je sois rassasiée à sa table, sans lassitude... Je me suis fatiguée à la suivre et je ne suis pas tombée... Je suis tombée pour l'amour d'elle et je ne me suis pas perdue ».

J'entends encore, Messieurs, l'écho que ces élans éveillèrent en moi, tandis qu'au sommet du plateau éthiopien, à trois mille mètres en l'air, sous une petite tente de voyageur, en compagnie d'Hailé Mariam, je soulevais le voile de « ghez » qui recouvrait pour moi cette sincérité lyrique. Qu'il me soit permis d'ajouter désormais à ce souvenir la gratitude que j'éprouve à

cette minute où vous voulez me faire, entre vous, une place affectueuse, afin de me récompenser d'être allé bien loin, là-bas, au cœur de la mystérieuse Afrique, cueillir, tout près des nuages, une fleur de beauté qui était perdue.

CLASSE DES SCIENCES

RAPPORT
SUR LES
TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES
ANNÉE 1905-1906

Par M. A. GASCARD, Secrétaire.

MESSIEURS,

Le premier fait à signaler dans l'histoire de la Classe des Sciences pour 1905-1906, est la retraite de son secrétaire, M. Canonville-Deslys qui, pour des raisons de santé, a voulu abandonner les fonctions qu'il remplissait depuis quatre ans. M. le Président lui adressait, à cette occasion, les remerciements de ses collègues pour la collaboration éclairée qu'il n'a cessé d'apporter au Bureau pendant ces quatre années.

Permettez-moi d'ajouter à ces remerciements les regrets que cette résolution cause à l'Académie, et d'exprimer à notre collègue toute notre sympathie.

Les communications faites par quatre de nos collègues de la Classe des Sciences ont occupé huit séances.

M. le D^r Boucher a voulu faire partager à l'Académie quelques-unes des impressions éprouvées pendant

son récent voyage en Palestine et en Turquie d'Asie ; il a pleinement réussi, grâce aux photographies que nous a projetées M. Brachet, préparateur à l'Ecole des Sciences.

Remercions au passage M. Brachet, il nous a prodigué son concours, cette année.

Notre collègue nous présente d'abord le bateau « l'Etoile », un magnifique paquebot, muni de tout le confort moderne, qui transporte chaque année deux pèlerinages comprenant environ deux cent cinquante Français et quelques étrangers. Cette croisade pacifique représente la part de notre pays vis-à-vis des organisations similaires de l'Espagne, des Etats-Unis, de l'Allemagne et surtout de la Russie. C'est aux PP. Assomptionnistes que revient le mérite de conduire à bien cette œuvre d'instruction.

Le trajet dure six jours pendant lesquels on aperçoit successivement : la Corse avec le Monte-Rotondo, couvert de neige, Bonifacio, le volcan du Stromboli, Messine et la Sicile, la Crète. Enfin apparaît à l'horizon une longue bande jaunâtre et basse, c'est la côte sablonneuse de la Syrie. Bientôt se dessine Jaffa avec ses maisons à toits rouges que dominant le haut clocher et la terrasse massive du couvent français « la Casa-Nova. » Les souvenirs mythologiques, religieux, historiques abondent sur ce coin de terre où s'est déroulée une partie importante de la vie de l'humanité.

Le D^r Boucher nous décrit le trajet suivi, au milieu de féeriques jardins où se succèdent les bosquets de palmiers, d'oliviers, de citronniers, pour arriver jus-

qu'au plateau de Jérusalem, situé à 800 mètres d'altitude.

Il nous montre :

La tour de David, resté imposant de la forteresse romaine d'Adrien ; puis il nous conduit, en une promenade rapide, à travers les ruelles avec leurs petites échoppes des divers métiers, et nous arrête quelques instants devant la façade du Saint-Sépulcre, qui conserve grand air, malgré les ravages du temps.

Nous pénétrons avec lui dans ce sanctuaire vénérable, dont un poste turc garde jalousement l'entrée ; nous voyons d'abord la pierre de l'onction, à l'endroit où le corps du Christ fut recouvert d'aromates, suivant la façon des Hébreux ; à gauche, sous la coupole immense et nue, c'est l'édicule élevé au-dessus du tombeau ; plus loin, c'est la vieille chapelle Sainte-Hélène, puis le Golgotha, aux autels malheureusement surchargés par les Grecs, d'ornements de mauvais goût. En quittant cette basilique, nous rencontrons dans les rues et les carrefours si vivants et si animés de cette ville d'Orient, ici des femmes arabes portant sur la tête de larges paniers plats remplis de provisions ; là un porteur d'eau, promenant sur son dos un récipient formé d'une peau de chèvre.

Puis défile sous nos yeux la mosquée d'Omar, merveille de l'art musulman ; la colline d'El-Akza, aujourd'hui sanctuaire de l'Islam ; les gigantesques couloirs dits écuries de Salomon ; le mur des Juifs où les Israélites du monde entier viennent, le vendredi, pleurer la ruine de leur cité sainte.

Par la curieuse porte de Damas, nous descendons vers la vallée de Josaphat.

Nous visitons le Jardin des Oliviers, que les Français ont métamorphosé en parterres de gazons et de fleurs, au milieu desquels plusieurs oliviers aux troncs géants évoquent l'époque lointaine du Christ, dont on les croit contemporains.

Successivement nous suivons le voyageur à Béthanie, au tombeau de Lazare, à Bethléem. C'est ensuite la mer Morte, Caïffa, le Mont-Carmel, propriété de notre pays où des moines français veillent sur le tombeau des deux mille soldats français massacrés dans le couvent, lors de la retraite de Bonaparte, après la défaite de Saint-Jean-d'Acre.

Le D^r Boucher termine par quelques vues de Rhodes, de Constantinople, du Mont-Athos, ce voyage si intéressant au point de vue de l'art, de l'histoire et des sciences géographiques et archéologiques.

M. Lecaplain, en trois magistrales leçons, illustrées de belles photographies, nous a exposé l'état actuel de la spectroscopie et de ses applications.

L'auteur devant résumer lui-même la question, dans un article du *Précis*, je suis obligé de passer rapidement sur ce sujet, dont je n'indiquerai que les chapitres.

Notre vice-président a d'abord étudié les spectres produits par les sources de lumière artificielle et par le soleil; il a montré la présence des raies du spectre solaire.

Puis il a décrit le spectroscope et classé les sources

de lumière d'après les radiations qu'elles émettent, ce qui l'a conduit à nous exposer les principes de l'analyse spectrale et les services qu'elle rend aux sciences physico-chimiques et à l'industrie.

L'étude des spectres d'absorption l'a retenu quelques instants ; il a montré les services qu'elle a rendus en physiologie, en médecine légale et à l'examen des matières colorantes.

Dans sa dernière conférence, M. Lecaplain abordait la question du renversement des raies du spectre et nous énumérait les découvertes faites, grâce à cette nouvelle méthode d'analyse appliquée aux spectres des astres.

Il terminait enfin cet entretien par un résumé des applications du spectroscopie.

S'il ne m'est pas permis d'analyser plus complètement cette savante communication, je ne puis passer sous silence la méthode, la précision et la clarté du langage de notre collègue.

Pour moi, pardonnez-moi ce souvenir personnel, c'était une grande satisfaction d'écouter à nouveau la parole toujours jeune du maître qui, vingt-huit ans auparavant, m'avait initié aux beautés des sciences physiques et avait su m'inspirer le désir de les étudier davantage.

M. Lechalas nous a lu deux notes destinées à la *Revue des questions scientifiques*.

L'une est une étude inspirée par les *Reliquiæ* de Jacques Passy et relative à la correspondance entre les intensités lumineuses sur un tableau et sur le modèle.

Jacques Passy avait très bien vu qu'il ne peut y avoir proportionnalité entre ces intensités, et il concluait que ce qui se conserve, ce sont les rapports des rapports.

M. Lechalas, s'appuyant sur quelques observations faciles à faire et sur la loi psycho-physiologique de Fechner, estime que ce sont les rapports des rapports des logarithmes des dites intensités.

Reconnaissant d'ailleurs le caractère hypothétique de cette loi, il émet le vœu qu'on reprenne avec plus de méthode, les anciennes observations photométriques de Jamin.

L'autre note de M. Lechalas est un compte rendu du volume consacré par M. Laborde-Milaa à Fontenelle, dans la *Petite Bibliothèque des grands écrivains français*. Il tend à montrer que l'écrivain a eu tort de prétendre donner Fontenelle comme un grand inventeur, et qu'il vaut mieux le laisser au rang d'éminent vulgarisateur qu'on lui attribue généralement.

M. le D^r Giraud a pris plusieurs fois la parole dans nos réunions.

Selon sa louable habitude, il vous a donné d'abord une courte analyse du *Bulletin de la Société d'Anthropologie*. Onze mémoires ont été analysés.

Note sur l'héraldisation de la marque de propriété et les origines du blason, par Arnold van Gennep.

Eolithes et autres silex taillés, par A. Thieullen.

Du même auteur : *Sur les pierres taillées anticlassiques*.

Découverte d'un Menhir tombé sous les dunes et

d'une station gallo-romaine aux chaumes de Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée), par le Dr Marcel Beaudouin.

Sépultures néolithiques de Montigny-l'Engrain (Aisne). — Poteries néolithiques d'Eronnelle (Somme), par M. Veauvillé.

Notes ethnographiques sur les peuplades du Haut-Tonkin, par le Dr Paul Roux.

Du même auteur : *La prostituée japonaise au Tonkin.*

La population et les subsistances, par M. Yves Guyot. L'auteur conclut de son étude que la production de froment et de viande dans le monde est inférieure à ce qui serait nécessaire pour donner la ration type. On devrait donc remplacer partout la culture actuelle par la culture intensive.

La place de l'homme dans l'Univers et dans la série zoologique, par M. Charles Lejeune.

Contribution à l'anthropologie physique de la Sicile énéolithique, par M. Zabarowski.

Chronologie céramique, par M. Edouard Fourdrignier.

Pénalités chinoises, par Paul d'Enjoy.

A l'occasion de l'anagramme mis par Albert Dürer sur sa gravure *Mélancolia*, M. Brocard a présenté à la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, une formule pour constituer un carré magique de seize chiffres, dont M. le Dr Giraud nous a donné le détail.

Dans les dernières séances de l'année, M. le Dr Giraud nous présentait un résumé des travaux du quatrième Congrès international d'assistance publique et de bien-

faisance privée, tenu à Milan au mois de mai dernier.

Cinq questions y ont été discutées.

PREMIÈRE QUESTION. — *De l'assistance aux étrangers (nécessité d'une entente internationale).*

Les mémoires présentés concluent que : Les personnes sans ressources, tombant malades accidentellement en pays étranger, doivent être soignées comme les nationaux du pays, mais que les infirmes, les nécessiteux permanents, les aliénés, les enfants abandonnés recueillis à l'étranger doivent être rapatriés aux frais de leurs nationaux.

DEUXIÈME QUESTION. — *Enseignement méthodique des auxiliaires bénévoles au service de l'assistance publique et de la charité privée.*

Dix mémoires ont été présentés, donnant des documents sur ce qui a été organisé dans divers pays, mais pas de vue d'ensemble sur la question.

TROISIÈME QUESTION. — *Des institutions ayant pour objet de protéger et d'assister la jeune fille et la femme isolée.*

Sept mémoires ont décrit les associations formées dans ce but, en Allemagne, à Rome, à Paris, et particulièrement *l'Union internationale des amies de la jeune fille*, fondée en 1877 à Neuchâtel, et qui compte actuellement des comités en Allemagne, en Angleterre, en France, aux Pays-Bas, en Suisse, en Italie.

QUATRIÈME QUESTION. — *Mesures d'assistance*

prises ou à prendre dans les différents pays contre la mortalité infantile.

Plusieurs mémoires ont été présentés, dont un très important et très complet, par le D^r Pierre Budin, de Paris.

La cinquième et dernière question était : *Par quels systèmes et dans quelles limites les formes de l'assurance et de la prévoyance peuvent et doivent remplacer et compléter les fonctions de la bienfaisance et de l'assistance publique avec le concours des institutions qui remplissent actuellement ces fonctions.*

A côté de ces documents, le D^r Giraud a rapporté de son voyage en Italie, un grand nombre de photographies qui nous seront présentées ultérieurement.

Quatre brochures ont été offertes à l'Académie par des membres de la Classe des Sciences.

De M. le D^r Giraud :

Table alphabétique générale par matières et par noms d'auteurs des recueils de :

1^o Congrès international d'assistance, Paris, 1889 ;

2^o Congrès international de protection de l'enfance, Bordeaux, 1895 ;

3^o Congrès international d'assistance et deuxième Congrès international de protection de l'enfance, Genève, 1896.

De M. le D^r Merry-Delabost :

La question des bains scolaires à Rouen.

De M. Gascard :

Deux extraits du *Journal de Pharmacie et de Chimie* :

1° Procédé colorimétrique de dosage de la morphine en toxicologie (en collaboration avec M. le D^r Georges, professeur au Val-de-Grâce) ;

2° Détermination des poids moléculaires des alcools et des phénols à l'aide de l'anhydride benzoïque.

La veille de sa séance solennelle, l'Académie perdait l'un de ses membres correspondants les plus connus : Augustin Normand.

Quatrième représentant d'une race de constructeurs il avait acquis dans cette branche de l'art de l'ingénieur, une notoriété universelle ; de nombreux mémoires publiés aux comptes rendus de l'Académie des Sciences en font foi.

Ce n'est qu'en 1904 qu'il fut nommé membre correspondant de notre Société ; il offrait à cette occasion pour la bibliothèque de l'Académie quelques-uns de ses travaux sur des questions de construction navale.

Inventeur de plusieurs types de navires de guerre, il savait allier à une science profonde une grande modestie et une grande bonté.

Sa mort nous afflige d'autant plus qu'elle jette dans le deuil notre vénérable collègue M. Boutillier, dont Augustin Normand était le gendre.

RÉSUMÉ DE NOS CONNAISSANCES

SUR

L'ANALYSE SPECTRALE ET SES DIVERSES APPLICATIONS

Par M. A. LECAPLAIN

Raies noires du spectre solaire.

Quand on produit un spectre solaire très pur en suivant la méthode de Newton, on constate que ce spectre n'est pas continu, mais sillonné de raies obscures plus ou moins nombreuses, plus ou moins larges. Ces lignes ne sont pas absolument noires, ce sont des régions où la lumière est très affaiblie. Si Newton ne les a pas vues, c'est que sans doute les prismes employés n'étaient pas d'excellente qualité. C'est Wollaston qui les signale le premier en 1802, mais c'est Fraünhofer qui en fit le premier l'étude. Les raies noires principales furent désignées par les lettres de l'alphabet :

Dans le rouge, les raies A, a, B, C ;

Dans le jaune, la raie D ;

Dans le vert, les raies E, b ;

Dans le bleu, la raie F ;

Dans l'indigo, la raie G ;

Dans le violet, les raies H, H'.

On en compte aujourd'hui plus de 6,000.

On pensa d'abord qu'elles étaient dues à une absorption par notre atmosphère de certaines radiations solaires. En réalité, quelques-unes ont bien cette origine, mais c'est là une exception.

On en fit d'abord peu d'usages. Elles servirent comme points de repère dans la mesure des indices de réfraction.

L'idée devait naturellement venir d'étudier les spectres donnés par les différentes sources lumineuses. N'était-il pas possible, en effet, de tirer de cette étude de précieuses indications sur la nature de ces sources ?

Cette étude exigeait l'emploi d'appareils nouveaux que l'on désigna sous le nom de Spectroscopes.

Les spectroscopes en usage de nos jours peuvent se subdiviser en spectroscopes à vision indirecte et spectroscopes à vision directe.

Spectroscopes à vision directe à un prisme.

Sans entrer dans de minutieux détails, nous dirons qu'un tel appareil comprend :

1° Un prisme en verre ;

2° Un collimateur devant la fente duquel est placée la source à étudier ;

3° Une petite lunette astronomique qui récolte le faisceau lumineux à sa sortie du prisme ;

4° Un second collimateur portant à une de ses extré-

mités un micromètre très finement divisé, permettant de préciser rigoureusement la place exacte de chaque raie.

Spectroscopes à plusieurs prismes.

Le faisceau lumineux traverse successivement plusieurs prismes. On obtient ainsi une dispersion évidemment plus grande, ce qui constitue un avantage ; par contre, ils offrent l'inconvénient de donner lieu à une absorption notable de lumière. Toutefois, Thollon, à l'aide de prismes à sulfure de carbone liquide très dispersifs, est parvenu à obtenir un spectre solaire de 15 mètres de long.

Spectroscopes à vision directe.

Dans les spectroscopes précédents, l'axe de la lunette est incliné sur l'axe du collimateur ; on ne vise donc pas directement la source. Dans les spectroscopes dits à vision directe, l'axe de la lunette coïncide avec l'axe du collimateur et l'appareil a l'aspect d'une simple lunette. Cette seconde disposition est plus commode, particulièrement pour l'observation des astres.

Un tel spectroscope comprend :

1° Un prisme en flint compris entre deux prismes de Crown (Amici) ou deux prismes de flint entre trois prismes de Crown (Hoffmann) ;

2° Une lunette astronomique ;

3° Un collimateur à micromètre.

Le spectroscope de Thollon est un spectroscope à plusieurs prismes et à vision directe.

ÉTUDE A L'AIDE DES SPECTROSCOPES DES SPECTRES DONNÉS PAR LES DIFFÉRENTES SOURCES (SPECTRES D'ÉMISSION).

I. — *Spectres fournis par les solides et liquides incandescents.*

Tous les solides et liquides incandescents donnent un spectre continu s'étalant du rouge au violet sans aucune raie.

L'expérience est facile à réaliser. S'il s'agit d'un solide, on dispose par exemple un fil de platine devant la fente du spectroscope et on chauffe progressivement ce fil en le faisant traverser par un courant électrique. Les premières radiations émises sont des radiations purement calorifiques; la température s'élevant, on voit apparaître d'abord les radiations rouges, puis orangées dans l'ordre connu des couleurs du spectre jusqu'aux radiations violettes.

Pour les liquides, on les place dans un tube dont une partie effilée est disposée devant la fente de l'appareil, et on l'illumine en y faisant passer les étincelles d'une machine de Ruhmkorff.

Toutes les lampes à huiles végétales et minérales, ainsi que les becs de gaz, donnent le spectre continu sans raies que nous venons de signaler. C'est qu'en effet toutes ces sources renferment du charbon en excès; elles doivent donc nécessairement donner le spectre des corps solides incandescents.

II. — *Spectres des vapeurs métalliques.*

Les manières d'opérer varient suivant la température nécessaire. Si la température n'a pas besoin d'être très élevée, un brûleur Bunsen peut suffire. Un fil de platine plongé dans le sel métallique est introduit dans la flamme du brûleur.

Si une température plus élevée est nécessaire, on peut utiliser ou les étincelles données par un condensateur, ou par une machine d'induction, ou encore utiliser l'arc électrique.

Voici les résultats obtenus :

Toutes les vapeurs métalliques donnent un spectre composé de lignes brillantes se détachant sur fond noir. Ces lignes brillantes sont plus ou moins nombreuses, plus ou moins fines.

Pour les métaux alcalins, c'est-à-dire pour le potassium et le sodium, le spectre est simple. Ainsi, les vapeurs de sodium donnent un spectre réduit à une raie jaune tout à fait caractéristique et qu'on appelle la raie D. En réalité, cette raie, en apparence unique, est composée de deux raies excessivement voisines.

Les métaux alcalino-terreux donnent un spectre un peu plus compliqué. Le baryum donne des lignes brillantes entre le rouge et le bleu; le strontium donne des raies dans le rouge, l'orangé et le bleu; le calcium donne entre autres une belle raie verte.

Pour les métaux usuels, le spectre se complique encore : le nombre des raies devient plus considérable. Ainsi, pour le fer, on compte au moins 460 raies brillantes; il y en a dans toutes les couleurs.

*Influence de la température sur le nombre
des raies.*

Quand la température s'élève, le nombre des raies devient plus grand, mais ces raies nouvelles ne changent pas les places occupées par les raies produites à température plus basse. Ce fait très important explique la différence des résultats donnés par les physiciens. Au premier abord, les spectres indiqués pour un même métal semblaient tout à fait dissemblables. Quelles conclusions pouvait-on alors tirer de l'examen de ces spectres ? Une étude plus attentive ne tarda pas à montrer que les dessins donnés pour les spectres d'un même métal renfermaient bien un certain nombre de raies communes, celles apparues à des températures relativement peu élevées ; mais à côté de ces raies communes se trouvaient d'autres raies dues aux températures plus ou moins élevées auxquelles on avait opéré. Ainsi disparut une difficulté qui faillit à un moment donné jeter le discrédit sur les méthodes nouvelles.

Principe de Bunsen. — Bunsen avait énoncé l'important théorème qui suit :

Tous les sels d'un même métal donnent le même spectre. Ce principe trop absolu dut être modifié. En réalité, tous les sels d'un même métal donnent les raies caractéristiques du métal, mais à ces raies s'ajoutent d'autres raies provenant d'un métalloïde entrant dans la composition du sel ; ainsi, le chlorure et le bromure de sodium donneront tous deux la raie jaune du sodium, mais en plus quelques raies provenant du chlore ou du brome.

Autre principe. — Un mélange de sels donne les raies propres aux différents métaux entrant dans la composition de ces sels, et elles occuperont la position exacte à laquelle elles se forment quand les sels sont isolés.

Ainsi, par exemple, un mélange d'un sel de potassium et d'un sel de sodium donnera les raies propres à chacun de ces sels.

Spectres des gaz. — Ici la question se complique. Les gaz, en effet, donnent tantôt un spectre formé de bandes estompées plus ou moins larges, tantôt un spectre de lignes comme les vapeurs métalliques, suivant les conditions dans lesquelles on opère. Le gaz est placé dans un tube présentant une partie étroite disposée devant la fente du spectroscopie, et on le rend lumineux en y faisant passer les étincelles d'une machine de Ruhmkorf.

On a beaucoup discuté sur l'existence de ce double spectre.

Quelques-uns ont attribué le spectre de bandes à quelque impureté du gaz. Cette hypothèse est aujourd'hui difficile à soutenir.

D'après Wülner, le spectre obtenu dépend des conditions de température et de pression. Si la température n'est pas trop élevée, la pression petite, la tension électrique faible, on a le spectre de bandes ; si la température est plus haute, la pression plus grande, la tension électrique plus considérable, on a le spectre de lignes. Ce qui confirme cette manière de voir, c'est qu'on peut passer du spectre de bandes au spectre de lignes en fai-

sant varier progressivement la température, la pression et la tension électrique.

Nous devons ajouter cependant que, pour les gaz susceptibles de modifications allotropiques comme l'oxygène et l'azote, il semble bien qu'on puisse observer deux spectres différents.

Comme exemple de spectres de gaz, contentons-nous de signaler :

1° Le spectre de l'azote, qui présente une raie verte spéciale ;

2° Le spectre de l'hydrogène caractérisé par quatre raies brillantes : une dans le rouge, une dans le vert, une dans l'indigo, une dans le violet.

Spectres des métalloïdes non gazeux.

Pour le soufre il suffit, d'après Plucker, de renfermer un peu de soufre dans un tube de Geissler, de le faire bouillir et de fermer le tube à la lampe. On chauffe ensuite pour volatiliser le soufre et on fait passer des étincelles électriques ; on voit alors apparaître des raies brillantes dans toutes les couleurs, excepté dans le rouge.

Pour le carbone, on peut faire passer des étincelles dans des carbures d'hydrogène ; le spectre varie d'un carbure à l'autre, mais dans tous, on aperçoit des raies bleues spéciales au carbone. On pourrait également utiliser le gaz carbonique ou l'oxyde de carbone.

Pour le bore, on peut volatiliser de l'acide borique dans une flamme quelconque.

Ces exemples nous suffiront.

Applications diverses des spectres d'émission

Première application. — Des faits précédents découle une nouvelle méthode d'analyse indiquée par Kirchoff et Bunsen. Il suffit d'examiner au spectroscope la liqueur donnée. Des raies obtenues on déduit de suite la nature des corps soumis à l'expérience. Cette méthode est d'une merveilleuse sensibilité; donnons un exemple : dans un des coins d'une pièce de 60 mètres cubes, on fit détoner un mélange de 3 milligrammes de chlorate de sodium et de sucre de lait. Il en résulta un petit nuage renfermant du sodium. Ce nuage se répandit peu à peu dans la pièce, et bientôt, au spectroscope, apparut la raie jaune du sodium. Si on suppose que tout le sodium du chlorate ait été uniformément répandu dans la pièce et apporté peu à peu dans la flamme avec l'air qui entretient la combustion, on trouve qu'il en arrive pendant chaque seconde $\frac{1}{3.000.000}$ de milligramme, et cette seconde suffit pour qu'on puisse apercevoir la raie jaune D. A l'aide de cette méthode si délicate, on trouve du sodium presque partout. Près de l'appareil on secoue une étoffe, on soulève de la poussière, on frappe sur ses vêtements, la raie jaune apparaît.

A une distance même assez grande des bords de la mer, la raie caractéristique se montre encore. La méthode surpasse de beaucoup en sensibilité tous les procédés chimiques connus.

Deuxième application. — *Découverte de substances nouvelles.* — Si en étudiant, au spectroscope,

une solution donnée, on aperçoit des raies non encore signalées, c'est qu'on est sur la trace d'un corps nouveau. Il ne suffit pas, toutefois, d'avoir signalé dans une combinaison l'existence d'un corps nouveau, il faut l'isoler. Le plus souvent, les difficultés sont grandes ; on ne connaît, en effet, aucune des propriétés du corps entrevu ; ce n'est donc que par une suite de tâtonnements longs et pénibles qu'on arrivera au résultat désiré.

C'est ainsi qu'on a découvert et préparé :

1° Le *Rubidium*. — Il a été tiré d'un minerai de Saxe appelé lépidolithe (silicate d'alumine et de fer) par Bunsen et Kirchoff. On le prépare par électrolyse de son chlorure. Il existe dans un certain nombre d'eaux minérales (Bourbonne-les-Bains, Mont-Dore, Vichy). On le rencontre encore en très petite quantité dans les résidus de l'incinération des betteraves, dans le thé, le café et le tabac.

Il donne au spectroscope une belle raie rouge, d'où son nom. C'est un métal blanc d'argent ; sa densité est faible, 1,5. Il fond à 38°5 et bout au-dessous du rouge. Il décompose l'eau à froid comme le potassium, en dégageant de l'hydrogène qui brûle alors avec une flamme rouge violacée.

Il est voisin du potassium ; ses sels sont isomorphes des sels de potassium. Il est remarquable par ses nombreuses affinités.

2° Le *Cæsium*. — Découvert également par Kirchoff et Bunsen dans les eaux-mères de la saline de Dürckheim (Allemagne, Palatinat). Il existe dans un

certain nombre d'eaux minérales. Il a fallu évaporer 44,000 kilogrammes d'eaux-mères pour obtenir 5 centigrammes de chlorure de césium. L'électrolyse de ce chlorure donne le métal. Il se dévoile au spectroscope par une belle raie bleue. C'est un métal blanc de densité 1,88. Il fond à 26°. Il décompose l'eau; il se rapproche du potassium. Ses affinités sont encore plus remarquables que celles du rubidium.

3° Le *Thallium* (de θαλλω, verdir). — Ce métal, qui donne une belle raie verte, a été signalé par Crookes dans les boues des chambres de plomb dans lesquelles on prépare l'acide sulfurique; mais c'est Lamy qui est parvenu à l'isoler, non sans mal. On le trouve dans un grand nombre de pyrites. On peut le préparer par électrolyse du sulfate. Par ses propriétés physiques, il se rapproche du plomb; il en a la couleur et la malléabilité. Sa densité est 11,9.

Par ses propriétés chimiques il se rapproche des métaux alcalins. On connaît quelques-uns de ses sels.

4° Le *Gallium*. — Trouvé par Lecoq de Boisbaudran dans la blende de Pierrefitte (sulfure de zinc). Il donne deux raies violettes. On l'obtient en électrolysant une dissolution d'oxyde de gallium dans de la potasse. C'est un métal blanc bleuâtre de densité 6. Il fond à 30°.

5° L'*Indium*, qui donne une raie dans l'indigo et une raie pâle dans le violet. Il a été découvert par Richter dans la blende de Freiberg. On l'obtient en le précipitant de son sulfate par le zinc pur. C'est un mé-

tal blanc plus mou et plus malléable que le plomb. Sa densité est 7,4 ; il fond à 176°.

6° Le *Germanium*, qui existe dans l'argyrolite de Freiberg, voisin du zirconium et du thorium.

7° L'*Austrium*, le *Davyum*, le *Decipium*, l'*Ytterbium*, le *Philippium*.

Signalons enfin le *Radium*, dont le spectre, étudié par M. Demarçay, présente une raie bleue, une violette et une dans l'ultra-violet.

Troisième application. — C'est encore par l'analyse spectrale qu'on a pu constater la présence du lithium dans le sang, dans presque toutes les eaux potables et aussi dans un grand nombre d'eaux minérales, où il semble jouer un rôle important au point de vue thérapeutique.

DEUXIÈME PARTIE

SPECTRES D'ABSORPTION ET APPLICATIONS

Un grand nombre de substances absorbent certaines radiations, d'où apparition dans le spectre de lignes ou bandes noires plus ou moins larges. Ces spectres, dits spectres d'absorption, par opposition aux spectres déjà étudiés et nommés spectres d'émission, ont pris depuis quelque temps une importance considérable.

On conçoit, en effet, qu'une substance quelconque puisse être caractérisée aussi bien par son spectre d'absorption que par son spectre d'émission. Etudions donc ce deuxième genre de spectres.

1° *Spectres d'absorption donnés par les verres colorés.*

Un verre rouge laisse passer les rayons rouges, mais il absorbe les rayons les plus réfrangibles, c'est-à-dire les radiations violettes ; le spectre présentera donc des bandes noires dans le violet.

Remarque analogue pour un verre d'une autre couleur. Toutefois, la plupart de ces verres ne laissent pas passer qu'une seule couleur. On observe en général l'affaiblissement de certaines régions, et les spectres obtenus n'ont pas de caractères assez tranchés pour permettre de reconnaître les substances chimiques contenues dans ces verres. Mais, pour beaucoup d'autres corps liquides ou gazeux et un grand nombre de vapeurs, les spectres d'absorption sont parfaitement caractéristiques. Les essais sont aisés, il suffit d'interposer le liquide, le gaz ou la vapeur entre la flamme d'un bec de gaz et le spectroscopie. Par exemple, avec le permanganate de potassium, qui est d'un rouge violacé, on obtient sept bandes obscures dans le vert et dans le bleu. Si la dissolution est de plus en plus concentrée, les bandes noires tendent à s'élargir et à se confondre.

Les liquides colorés ne sont pas les seuls qui se comportent ainsi.

Bon nombre de liquides à peine colorés, ou même incolores, donnent des spectres d'absorption, tels, par exemple, les sels de didyme et de lanthane.

On peut encore citer : le carmin, l'orseille, l'indigo,

les couleurs d'aniline, le sang, la bile, la chlorophylle.

On observe facilement les spectres du peroxyde d'azote, de la vapeur d'iode, etc.

Le spectre de la vapeur d'eau mérite une attention particulière. Un tube de fer, fermé à ses deux extrémités par des lames de verre à faces parallèles et ayant une longueur de 37 mètres, fut rempli de vapeur d'eau à sept atmosphères et observé par le procédé ordinaire. On constata l'existence de cinq bandes noires entre les raies A et D, c'est-à-dire entre le rouge et le jaune.

APPLICATIONS DIVERSES

Analyse médico-légale des taches de sang.

Le sang doit sa coloration à une matière protéique renfermant du fer et appelée hémoglobine. Elle est unie dans le globule sanguin à une matière incolore, la globuline. L'hémoglobine absorbe l'oxygène et forme l'oxyhémoglobine de couleur rutilante que l'on trouve dans le sang artériel. Celle-ci, sous l'influence des combustions respiratoires, peut perdre son oxygène en totalité ou en partie ; elle prend alors une couleur plus sombre qui est celle du sang veineux.

Au contact des alcalis, l'hémoglobine subit une transformation et donne l'hématosine.

Au contact des acides, tels par exemple, que l'acide acétique, l'hémoglobine donne l'hémine.

Sous ces différents états, la matière colorante du sang donne des spectres d'absorption différents :

1° *Sang artériel.* — Si on examine au spectroscope une dissolution étendue de sang artériel sous une épaisseur convenable, on observe deux bandes d'absorption très nettes, situées l'une dans le jaune, l'autre dans le vert. La première, étroite et très foncée, coïncide presque, par son bord le moins réfrangible, avec la raie D; la seconde, un peu plus pâle et moins bien limitée, se termine du côté du bleu dans le voisinage de la raie E.

L'apparence que nous venons de décrire correspond à une concentration moyenne du sang. Si la dissolution est moins étendue, les bandes pâlissent et la plus réfrangible finit par disparaître pendant que la seconde reste visible. Si, au contraire, la concentration augmente, les deux bandes s'élargissent et se confondent bientôt. Il sera plus avantageux, pour éviter toute erreur, d'opérer en dissolution étendue, ce qu'il est toujours facile de faire ;

2° *Sang veineux.* — Le spectre diffère un peu du précédent. Le rouge extrême est assombri, les deux bandes sont plus diffuses et tendent à se confondre.

Modifications éprouvées par le spectre sous l'influence des agents réducteurs.

Si on traite du sang artériel ou veineux par des agents réducteurs tels que le sulfate ferreux ou le sulfure d'ammonium, sa couleur devient aussitôt d'un rouge brunâtre très foncé sous une assez grande épaisseur ; en couche mince, elle paraît d'un rouge pourpre. Le spectre est alors profondément modifié. Les deux

bandes sont remplacées par une bande unique située entre les deux premières.

Le spectre de l'hémine est caractérisé par une bande d'absorption située dans le rouge et coïncidant avec la raie C.

Enfin, le spectre de l'hématosine se distingue par une seule bande diffuse dont le milieu coïncide sensiblement avec la raie D.

De ce qui précède résulte la possibilité de reconnaître facilement une tache de sang faite sur du linge. Il suffit de laver la tache ; la dissolution obtenue subit l'action de l'oxygène de l'air, et il se forme de l'oxyhémoglobine donnant au spectroscope les deux raies d'absorption indiquées tout à l'heure.

Présence de l'oxyde de carbone dans le sang.

Les empoisonnements par l'oxyde de carbone, gaz des plus délétères, devaient appeler l'attention des spécialistes. Or, l'analyse spectrale fournit encore un moyen pratique de reconnaître la présence dans le sang de cette dangereuse substance. Le spectre du sang chargé d'oxyde de carbone se présente sous un aspect facile à reconnaître. On observe encore les deux bandes de l'oxyhémoglobine, mais elles sont plus rapprochées.

Sous l'action du sulfure d'ammonium, elles ne se fondent plus en une seule, comme pour le sang ordinaire ; les deux raies restent bien fixes.

Autres applications.

Les détails donnés plus haut montrent enfin la possi-

bilité de reconnaître la présence d'un grand nombre de substances chlorophylles, couleurs d'aniline, etc.

TROISIÈME PARTIE

PRINCIPE DU RENVERSEMENT DES RAIES DU SPECTRE ET APPLICATIONS

On dit qu'une raie brillante est renversée lorsqu'à un moment donné elle est remplacée par une raie noire.

Le principe si fécond du renversement des raies du spectre peut s'énoncer comme il suit :

Si une substance est capable d'émettre une radiation d'une certaine réfrangibilité, elle est également capable de l'absorber si elle vient à tomber sur elle.

On peut dire encore : que le pouvoir émissif d'une substance pour une radiation donnée est égal à son pouvoir absorbant.

Démonstration expérimentale.

Un bâton de chaux, porté à l'incandescence (lumière Drummond), est placé à une petite distance de la fente d'un spectroscopie ; on obtient un spectre s'étalant du rouge au violet sans aucune raie. Entre la fente et le bâton de chaux produisons un nuage de vapeur de sodium, aussitôt nous verrons apparaître dans le spectre une raie noire à la place exacte où se forme la raie brillante jaune D du sodium. En toute rigueur, la raie ainsi observée n'est pas absolument noire, la lumière y est seulement très atténuée.

L'expérience peut être variée : au nuage de vapeur de sodium substituons un nuage de vapeur de fer, nous verrons se produire dans le spectre environ 400 raies noires rigoureusement occupées par les 400 raies brillantes du fer. On obtient le même phénomène avec toutes les vapeurs métalliques. Le principe énoncé est donc surabondamment démontré par l'expérience.

Démonstration théorique.

Pour bien saisir la démonstration théorique du principe, il faut se reporter tout d'abord à une expérience d'acoustique bien connue.

Prenons deux diapasons A et B, rendant deux notes différentes, *ut*₃ et *sol*₃ je suppose, placés à une petite distance l'un de l'autre, et faisons vibrer le diapason A, les ondes sonores émises par ce diapason ne mettront pas en vibrations le diapason B ; l'énergie vibratoire développée par A passera tout entière au-delà de B. Supposons maintenant que nos deux diapasons donnent la même note, *ut*₃, je suppose, et, comme tout à l'heure, mettons A en vibrations, aussitôt le diapason B vibrera lui-même. L'énergie vibratoire du diapason A sera absorbée par B et ne se propagera pas, comme tout à l'heure, au-delà de B. En réalité, B, en vibrant lui-même, produira une énergie vibratoire qui rayonnera autour de B, mais cette énergie sera beaucoup moins grande que celle développée par A. En résumé, à un mouvement vibratoire de grande énergie, nous avons substitué un mouvement vibratoire d'énergie beaucoup plus faible.

En optique, nous retrouvons exactement le même phénomène. Reprenons l'expérience dans laquelle un nuage de vapeur de sodium est intercalé entre le spectroscopie et le bâton de chaux incandescent; le mouvement vibratoire émis par les rayons jaunes fournis par le bâton de chaux rencontre la vapeur de sodium. Cette vapeur absorbe l'énergie vibratoire incidente qui, ainsi absorbée, ne passe pas. D'ailleurs, comme ces vapeurs de sodium rayonnent elles-mêmes des ondes lumineuses, là encore comme tout à l'heure, à une énergie vibratoire très intense nous aurons substitué une énergie vibratoire bien moindre; par suite, nous devons voir se produire dans le spectre, à la place exacte de la raie jaune D, non pas précisément une raie tout à fait obscure, mais une raie très affaiblie qui, par effet de contraste, paraîtra noire.

Le principe du renversement des raies du spectre indiqué par Kirchoff en 1860, a permis à ce distingué physicien de déterminer la cause véritable des raies noires du spectre solaire, de donner de précieuses indications sur la constitution intime des corps célestes et même de déterminer la grandeur des mouvements de quelques étoiles.

Constitution du soleil.

Admettons que le soleil soit constitué par un noyau sans doute gazeux à une très haute température et une énorme pression.

Dans ces conditions, aucune combinaison n'est possible, tous les corps y sont à l'état libre. D'ailleurs, les

gaz, même très chauds, n'ayant qu'un faible pouvoir émissif, ce noyau sera relativement sombre. Admettons que ce noyau soit entouré d'une couche renfermant naturellement les mêmes substances que le noyau. Cette enveloppe, appelée photosphère, rayonnant sans cesse vers les espaces célestes, sera évidemment à une température beaucoup plus basse que le noyau, et un certain nombre de combinaisons pourront s'y produire. Imaginons maintenant que l'élément sodium existe dans le soleil. Le noyau figurera le bâton de chaux incandescent utilisé dans l'expérience signalée plus haut, la photosphère sera le représentant de la vapeur de sodium produite devant le bâton de chaux ; par suite, les rayons jaunes émis par le sodium existant dans le noyau seront absorbés par la photosphère et une raie noire se produira dans le spectre solaire juste à la place occupée par la raie brillante jaune D du sodium ; or, on observe bien cette raie noire ; le sodium existe donc bien dans le soleil.

Une objection sérieuse se pose cependant. N'est-ce pas un effet du hasard que la raie noire signalée occupe précisément la place de la raie jaune D ?

Si nous n'envisageons que le sodium, des doutes pourraient en effet subsister sur l'interprétation du phénomène due à Kirchoff. Mais poursuivons notre étude et admettons l'existence du fer dans l'astre radiieux ; 400 raies noires devront sillonner le spectre solaire rigoureusement aux places où brillent les 400 raies brillantes du fer. Or, il en est bien ainsi ; pour éviter toute erreur, on projette l'un au-dessus de

l'autre le spectre de la vapeur de fer, et le spectre solaire, les 400 raies brillantes du fer, se montrent dans le prolongement rigoureux de 400 des raies noires du spectre solaire.

Comment admettre que cette coïncidence, pour 400 raies, soit l'effet du hasard ? Disons encore que la question a été soumise au calcul des probabilités et que la chance d'erreur est si petite, qu'il ne peut rester aucun doute sur la valeur de la méthode.

C'est par ce procédé vraiment merveilleux qu'on a prouvé l'existence dans le soleil de presque toutes les substances connues sur notre globe. L'or, l'argent et le mercure paraissent faire défaut. Faut-il en conclure que ces substances n'entrent pas dans la constitution de l'astre brillant qui nous éclaire ? Il serait prématuré de l'affirmer. Si ces corps, en effet, n'existent qu'en petite quantité dans le soleil, comme cela est pour notre globe, il peut fort bien se faire que les raies noires qui leur correspondent soient assez fines pour ne pas être visibles avec nos appareils actuels. Par contre, on a signalé l'existence d'une substance qui ne parut pas tout d'abord appartenir à notre globe, et, pour cette raison, on la désigna sous le nom d'hélium. Des travaux plus récents ont montré que le gaz hélium existe dans certains minerais, la Clévéite et la Brôgèrite.

Signalons enfin dans la chromosphère l'existence d'une grande quantité d'hydrogène.

Constitution des étoiles.

Si les étoiles ne sont que des soleils, comme on a tout lieu de le supposer, les spectres qu'elles fournissent doivent offrir des caractères analogues à ceux du spectre solaire ; c'est, en effet, ce que l'on observe. Ces spectres sont sillonnés de nombreuses lignes noires. Quelques-unes de ces lignes se retrouvent dans le spectre solaire, d'autres y manquent. Le plan général est le même, mais chaque étoile a son individualité. Le Père Secchi, qui a fait de ces spectres une étude très complète, divise les étoiles en quatre types :

1° Les étoiles blanches ; la moitié environ des étoiles. Exemples : Sirius, Véga, etc. Leur température paraît plus élevée que celle de notre soleil ;

2° Les étoiles jaunes. Telles sont : Aldébaran, Arcturus, Pollux ;

3° Les étoiles rouges : α d'Hercule, Bételgeuse, Antares. On voit dans leurs spectres des bandes cannelées, telles que celles que donnent les combinaisons, d'où il est permis de conclure que la température de ces étoiles est inférieure à celle du soleil. Dans quelques-unes, on trouve de l'hydrogène, du sodium, du magnésium, c'est-à-dire une partie des éléments constitutifs de nos océans ;

4° Etoiles rouge sang. Elles sont beaucoup plus rares. Les larges bandes obscures de leurs spectres semblent indiquer un état de condensation peu avancé.

On trouve enfin quelques types intermédiaires.

Etoiles variables. — Ce sont, comme on le sait, des

étoiles dont l'éclat varie périodiquement. L'éclat augmente pendant un certain temps, passe par un maximum, puis diminue. Pour Algol, la période est de quarante-cinq heures seulement; pour d'autres, elle est infiniment plus longue. A quelle cause attribuer cette variation d'éclat? Tient-elle à des perturbations plus ou moins profondes dans la constitution de ces astres, ou faut-il l'attribuer à l'existence d'un satellite éclipsant partiellement l'étoile à intervalles réguliers? Voici ce qu'indique à ce sujet l'analyse spectrale pour quelques cas particuliers bien étudiés. Pour Algol, le spectre reste toujours le même; les variations d'éclat sont produites par un satellite tournant autour de l'étoile. Pour Mira ou φ de la Baleine, le spectre varie et il faut admettre la production d'éruptions plus ou moins analogues d'ailleurs à celles qui se produisent dans notre soleil.

Etoiles temporaires. — Ce sont des étoiles qui, subitement apparues, ont disparu du firmament et n'ont jamais été revues jusqu'ici, du moins. Peut-être ne sont-elles que des étoiles variables à longue période? Citons l'étoile vue par Hipparque 125 ans avant J.-C.; celle qui fut observée par Tycho-Brahé en 1572 et qui disparut au bout de dix-sept mois après avoir brillé d'un incomparable éclat. Des phénomènes du même genre ont été constatés à différentes époques. Les plus récents ont été observés en 1866 et 1876. Les spectres de ces deux astres indiquèrent fort nettement la présence de l'hydrogène. Secchi y voit l'indice d'une vive conflagration. Ces étoiles passagères ne sont peut-être

que des soleils ordinairement obscurs, pour nous du moins, et où éclate tout à coup un vaste incendie.

Planètes. — Si les planètes, obscures par elles-mêmes, ne font que nous renvoyer par réflexion la lumière qu'elles reçoivent du soleil, leurs spectres doivent donc être identiques à celui du soleil. Toutefois, si ces corps célestes possèdent comme la terre une atmosphère chargée de vapeur d'eau, les raies d'absorption dues à cette vapeur doivent être plus marquées. En réalité, il en est ainsi. Les planètes sont des mondes analogues au nôtre, propres aux manifestations de la vie.

Lune. — Des considérations multiples semblent bien démontrer que la lune, pays entièrement volcanique, ne possède pas d'océan. C'est un monde désolé, sans atmosphère et sans eau. L'analyse spectre confirme ce fait.

Nébuleuses. — Les nébuleuses résolues, c'est-à-dire celles qui ne sont en réalité que des amas d'étoiles, donnent le spectre des solides ; c'est bien ce qui devait être. Quant aux nébuleuses non résolues, on peut les diviser en deux groupes. Le premier donne le spectre des solides, ce sont des amas d'étoiles ; elles seront résolues un jour à l'aide de télescopes plus puissants que ceux dont nous disposons aujourd'hui. Le second groupe donne le spectre des gaz, ce sont les vraies nébuleuses. Quelques nébuleuses enfin donnent à leur partie centrale le spectre des solides, et à la périphérie le spectre des gaz ; ce sont des nébuleuses en voie de condensation.

Comètes. — Le noyau des comètes donne le spectre des gaz. On y distingue en particulier trois bandes lu-

mineuses que Huggins attribue à la vapeur de carbone; la chevelure produit un spectre continu dans lequel on distingue plusieurs des raies sombres de Fraunhofer et qui semble dû, par conséquent, à de la lumière solaire réfléchie par des particules solides.

Aurore boréale. — Le spectre de l'aurore boréale ne rappelle aucun des spectres connus. Zollner pense qu'il provient de décharges électriques dans de l'air beaucoup plus froid que dans les tubes de Geissler. L'existence d'une raie verte spéciale porte à penser que ce spectre est celui de l'azote très froid et très rare.

Mouvements des astres mis en évidence par l'analyse spectrale. — Non seulement l'analyse spectrale permet d'étudier la constitution des astres, mais elle permet encore de mesurer leurs déplacements.

Pour nous rendre compte de cette importante application, rappelons tout d'abord un fait d'acoustique bien connu. Faisons vibrer un corps quelconque et plaçons-nous à une distance déterminée de ce centre d'ébranlement, les ondes sonores viendront bientôt affecter notre oreille et nous percevrons un son de hauteur déterminée. Supposons maintenant que l'observateur restant fixe, la source sonore s'avance vers lui : cet observateur, dans un temps donné, recevra plus d'ondes sonores que quand la source est immobile; par suite, le son montera. Si, au contraire, la source s'éloigne, l'observateur reçoit moins d'ondes, par suite le son baisse. C'est le cas, par exemple, d'une locomotive qui siffle en s'approchant ou en s'éloignant de nous.

Un phénomène analogue se passe en optique, car les

ondes lumineuses se comportent comme les ondes sonores. Chaque raie du spectre correspond à un nombre de vibrations déterminé qui augmente du rouge au violet. Si la source lumineuse s'approche de nous, la raie caractéristique de cette lumière avancera vers le violet ; si elle s'éloigne, elle se déplacera vers le rouge. De ces déplacements, on peut déduire mathématiquement la vitesse de l'astre. Quoique les déplacements des raies soient très faibles, on peut arriver à les mesurer à l'aide de spectroscopes spéciaux. Cette méthode a été appliquée d'abord à quelques étoiles par Secchi, puis par Huggins à l'aide d'instruments plus délicats. Cet habile physicien a trouvé pour la vitesse de Sirius 46 kilomètres environ à la seconde.

L'exposé que nous venons de faire, malgré sa brièveté et ses lacunes, ne suffit-il pas pour montrer que, par l'ingéniosité des conceptions, la délicatesse des procédés et la portée des résultats, l'analyse spectrale constitue une des plus grandes découvertes du XIX^e siècle ?

CLASSE DES BELLES-LETTRES
ET DES ARTS

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA CLASSE DES BELLES-LETTRES
ET ARTS

POUR L'ANNÉE 1905-1906

Par M. G. DE BEAUREPAIRE, Secrétaire.

L'année qui s'achève comptera certainement parmi les meilleures dans les annales de l'Académie. Non seulement des travaux importants, de curieuses recherches d'histoire locale, des rapports étudiés ont assuré l'intérêt de vos séances ordinaires, mais encore vous avez présidé en quelque sorte aux magnifiques manifestations qui ont caractérisé l'année 1906, et qui avaient pour but de célébrer le plus glorieux des enfants de la Cité. Ce nous est une satisfaction toute particulière de penser que le Comité du Tri-Centenaire voulut avoir à sa tête le président de l'Académie et qu'il choisit pour vice-président l'un de nos confrères les plus zélés.

L'importance de cette manifestation en l'honneur de P. Corneille fut telle qu'avec raison vous avez voulu lui faire une place à part dans votre *Précis*, où vous avez soigneusement recueilli tout ce qui était l'œuvre de nos confrères.

Avant de vous rappeler brièvement ces discours, ces poésies, en un mot, tout ce qui eut un cachet cornélien, je dois, pour me conformer aux traditions, vous entretenir de vos travaux et de ce qui fut la vie de notre Compagnie.

Pendant l'année 1905-1906, vous avez tenu trente-deux séances ordinaires ; vingt-huit ont été occupées par des lectures intéressant la Classe des Lettres et des Arts.

Vous avez eu, comme toujours, la primeur de savantes études. Réservées pour une autre publicité, elles ne peuvent figurer dans vos mémoires, mais leurs auteurs n'en ont pas moins droit à notre gratitude.

Dans un travail sur *Sidoine Apollinaire et le panégyrique d'Avitus*, M. Paul Allard, cette année encore, nous fit profiter de ses doctes écrits.

Sidoine n'est alors âgé que de vingt-six ans, et, bien qu'il n'ait encore exercé aucune fonction publique, apparenté à tout ce que la province compte de plus illustre, il peut déjà passer pour un personnage considérable. Doué d'une extrême facilité, il suffit à ce poète de la décadence qu'une idée soit exprimée devant lui pour qu'aussitôt il la coule dans le moule poétique.

Dans son panégyrique, Sidoine veut justifier l'origine d'Avitus, révéler les mérites de celui dont il est le gendre, tracer le programme de son règne. Grâce à ces vers du poète, M. Paul Allard nous montre Avitus, le grand propriétaire auvergnat, le notable de Clermont, arrivant dans la capitale de l'Empire, non plus élu par le Sénat, ni acclamé par les légions, mais porté sur le

trône des Césars par un mouvement exclusivement provincial. Le poète, sans doute, fut applaudi : Sidoine a pris soin de nous apprendre qu'on lui vota une statue de bronze. Néanmoins, il est permis de penser que ces applaudissements dissimulaient assez mal la blessure faite à l'orgueil des sénateurs. Rome, en effet, n'était plus alors la Rome inviolable, la Rome étincelante de jadis. Saccagée par les Goths et les Vandales, c'était la ville humiliée, désarmée, impuissante ; ce n'était plus que l'ombre du passé. En entendant notre éminent confrère, il nous fallait souscrire à son sentiment, et nous pensions avec lui que peu de périodes historiques offrent un intérêt aussi émouvant que la seconde moitié du v^e siècle, où s'accomplit la destruction de l'Empire romain en Occident.

Avant de livrer au public son nouvel ouvrage, *L'Inquisition* (1), M. l'abbé Vacandard nous a entretenus du pouvoir coercitif de l'Eglise. Tout d'abord notre confrère nous a montré, durant l'époque des persécutions, les docteurs chrétiens unanimement partisans de la tolérance religieuse ; le seul châtement qu'ils admettent, c'est une peine spirituelle : l'excommunication. Mais viennent les empereurs chrétiens, les princes se font les protecteurs de la foi et prêtent à l'Eglise l'appui du bras séculier.

Jusqu'à Frédéric II et à Grégoire IX, la plus grave pénalité qui frappât les hérétiques était le bannissement. Ce fut Grégoire IX qui créa pour les juger le

(1) E. Vacandard, *L'Inquisition. Etude historique et critique sur le pouvoir coercitif de l'Eglise*. Paris, Bloud, 1907.

tribunal de l'Inquisition. Notre confrère suit alors pas à pas les développements et les caractères de cette institution dont le mécanisme et la rigueur s'expliquent par les mœurs et les idées du temps. Pour la comprendre, il est suffisant, mais nécessaire, de la replacer dans son milieu et de la considérer avec les yeux des contemporains. « Libre aux critiques, pour qui le moyen âge est un monde fermé, de déverser sans vergogne l'insulte et le mépris sur un monde judiciaire dont la sévérité les choque à bon droit (1) ». « Pour bien juger une époque, ce n'est pas assez de voir clair dans ses propres idées, il faut encore savoir pénétrer dans les idées des autres, ces autres fussent-ils d'un âge déjà lointain ».

Dans une autre communication sur *L'hérésie cathare et albigeoise* (2), M. l'abbé Vacandard nous a rappelé le grave péril que le catharisme faisait courir à l'Eglise, à l'Etat et à la société. Avant d'être une doctrine, le catharisme était, en effet, une négation. Si ces hérétiques méconnaissaient les sacrements et les traitaient de chimères, s'ils refusaient l'obéissance aux princes, le droit de glaive et la vindicte publique à l'Etat, ils avaient le mariage en horreur, et la propagation de l'espèce humaine constituait pour eux une œuvre diabolique. En poursuivant les Cathares à outrance, l'Eglise remplissait un office de salubrité publique, et l'Etat n'avait qu'à lui prêter main-forte. C'est ce qui, au sentiment de notre savant confrère, explique et justifie, dans une certaine mesure, la guerre

(1) E. Vacandard, *L'Inquisition*, p. 308.

(2) Cf. E. Vacandard, *L'Inquisition*, ch. V.

des Albigeois et l'établissement de l'inquisition monastique qui la suivit de près.

Au labeur incessant de M. l'abbé Vacandard, nous devons encore une intéressante étude sur *La question du service militaire chez les chrétiens des premiers siècles*. Il semblait que la profession de christianisme fût incompatible avec le métier de soldat, assujetti à des exercices religieux idolâtriques, et le *non occides* paraissait à certains docteurs une règle absolue. Il est cependant certain que, pendant tout le III^e siècle, le nombre des chrétiens grossit sans cesse dans les légions. N'est-ce pas ce qui permit à Constantin d'arborer le *labarum*, et ne doit-on pas conclure avec l'auteur que par l'armée l'Empire est devenu chrétien ?

Dans un ordre d'idées tout différent, M. Edw. Montier vous a lu des dialogues empreints de calme et d'intimité, dialogues échangés *Au seuil des noces* (1). Sous forme de causeries, au bord de la mer, deux jeunes gens traitent de la mission divine de la femme. Ils dissertent avec infiniment de distinction du rôle de l'amour dans la vie. L'analyse à laquelle ils se livrent ne va pas sans quelque recherche ; mais l'idée qu'ils doivent se faire de la jeune fille destinée à fixer leur amour est aussi délicate qu'elle est élevée.

M. le chanoine Porée, membre correspondant, vous a fait parvenir une étude intitulée : *Quelques mots sur l'Art en Normandie*. L'auteur esquisse à grands traits les caractères distinctifs, la valeur propre de notre art

(1) Edw. Montier, *Au seuil des noces*, Paris, Société française d'Imprimerie et de Librairie, 1906.

provincial, et il estime que le génie particulier de notre race est fait de goût mesuré et d'une imagination pleine de souplesse.

Les travaux spécialement composés pour l'Académie comprennent une étude philosophique de Mgr Loth sur *La Doctrine du Maître intérieur*, sur ce que Leibnitz et Descartes expliquaient par la théorie des idées innées. Si les doctrines nouvelles, dépouillées de leurs formules, flottantes, imprécises, énigmatiques, laissent bien souvent l'individu en présence de fantômes insaisissables, notre confrère estime que le bon sens, le sens intime sont d'une autre espèce, robustes et impérissables, et il conclut qu'à les prendre pour guides, on ne s'égarera jamais.

M. de Beaurepaire n'a pas manqué de fournir sa contribution personnelle à vos travaux, et il l'a fait en traitant, comme de coutume, de l'histoire locale. Etudiant pour vous *la Peste* qui sévit à Rouen dans les premières années du xvii^e siècle, il vous a indiqué les mesures prises, dès les premières atteintes, pour arrêter la propagation du terrible fléau. Cherchant à fixer le nombre des malades et des décès, il nous a fourni d'intéressants renseignements sur le service médical. A la suite du triste tableau qu'il venait de tracer, M. de Beaurepaire a été amené, dans une sorte d'appendice, à faire un curieux et amusant exposé de la querelle survenue entre les médecins Jouyse et Lampérière, Jouyse, d'une ancienne famille rouennaise; Lampérière, l'oncle par alliance du grand Corneille.

Enfin à M. le chanoine Tougard, membre corres-

pondant, dont vous êtes toujours heureux de recevoir les savantes communications, nous devons le récit des *Fêtes pour la Gratuité de l'Enseignement en 1719*, ce qui nous prouvera tout au moins que l'idée n'en est pas absolument nouvelle.

Si je rappelle ces travaux, que vous serez heureux de retrouver dans le *Précis*, je n'oublie pas que les ouvrages offerts à l'Académie ont été l'occasion de plusieurs rapports. C'est ainsi qu'en vous rendant compte d'une récente publication, *La Picardie historique et monumentale*, M. le D^r Coutan vous a fait faire une promenade, archéologique non moins que pittoresque, dans l'arrondissement d'Abbeville. Le même confrère a charmé une autre de vos soirées, en racontant l'excursion archéologique qu'il avait eu la bonne fortune de faire à Mantes, Limay, Triel et Gassicourt, sous la conduite de M. Lefèvre-Pontalis.

De son côté, M. Paulme vous a entretenu des *Mémoires de l'Académie d'Amiens* et, par d'heureuses comparaisons, il nous a montré de quelles précieuses indications nous pourrions tirer parti, si nos confrères s'obligeaient à rendre compte plus fréquemment des ouvrages renvoyés à leur rapport.

Je ne saurais passer sous silence le compte rendu de M. S. Frère, vous soumettant les propositions de la Commission du prix Bouctot (Beaux-Arts), ni le rapport de M. Edw. Montier, sur l'ouvrage de M. l'abbé Henri Bourgeois, *Notre Cathédrale*. Étudiée par les archéologues et les historiens, la vieille métropole normande méritait assurément d'être chantée par les

poètes, et c'est ainsi que M. Bourgeois a pu en saisir et faire vibrer l'âme, en la considérant sous tous ses aspects.

Après la lecture d'autres rapports de MM. Edw. Montier et Paulme, vous vous êtes réjouis d'inscrire, sur la liste de vos membres correspondants, deux noms nouveaux, celui de M. Rouette, l'excellent professeur du Havre, l'ancien président de la Société havraise d'Etudes diverses, et celui de M. Hugues Le Roux, dont l'œuvre littéraire, déjà considérable, révèle tout à la fois un talent fait de grâce élégante et un esprit très ouvert aux beautés de la vie réelle.

Ce n'est pas avec une moindre satisfaction que vous vous êtes associé comme membre résidant M. le vicomte de Montfort. En vous rendant compte des œuvres qui vous avaient été adressées, M. Richard Waddington s'était appliqué à mettre en relief les heureuses qualités qui caractérisent les ouvrages et les discours de son collègue au Sénat : parole chaude, argumentation rigoureuse, réponse spirituelle, souvent mordante, développements imagés. Puis, après avoir rappelé les brillants états de service de l'ancien officier, votre rapporteur affirmait que M. le vicomte de Montfort fut et est resté avant tout un soldat. Nous ne saurions en douter après avoir entendu, dans votre séance publique annuelle, le discours consacré par le récipiendaire au *Patriotisme et à l'éducation du patriotisme par l'armée*.

Cette joie de vous associer de nouveaux membres n'a

pas été, malheureusement, sans mélange ; un deuil des plus pénibles est venu attrister l'année qui finit.

M. Pierre-Adolphe Homais, avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre, membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, maire de Montcauvain, est décédé à Rouen, le 9 septembre 1906. Il ne nous appartient pas de rappeler les qualités de l'administrateur, les convictions profondes de l'homme politique, de dire quelle place l'avocat occupa au barreau rouennais. Rappeler que ses confrères l'élevèrent quatre fois au bâtonnat, honneur suprême de l'ordre, c'est dire en quelle estime il était tenu au Palais. Avocat, M. Homais l'était dans l'âme : aussi il ne se trompait pas lorsque, prenant rang parmi vous, au mois de juillet 1886, il estimait que le long exercice de sa profession constituait un de ses meilleurs titres littéraires.

M. Ch. Allard s'est fait notre interprète fidèle, lorsqu'au jour des obsèques, il est venu déposer sur la tombe de M. Homais l'hommage de nos regrets unanimes (1), et qu'en la personne de votre ancien président, il a salué, au nom de l'Académie, l'un des membres les plus estimés, les plus aimés, les plus dignes de l'être. Cette physionomie de notre très sympathique confrère, vous serez heureux de la retrouver au *Précis*, où elle demeurera fixée dans une notice de M. Sarrazin. Vous y avez joint l'éloge de *M. Jules Hédou* par M. Paulme. Dans cette notice qui, à notre grand regret, n'avait pu

(1) Discours de M. O. Marais et de M. Ch. Allard, président de l'Académie, *Journal de Rouen et Nouvelliste de Rouen*, nos du 14 septembre 1906.

figurer dans le dernier *Précis*, vous pourrez suivre les différentes étapes de la carrière de M. Hédou, artiste de goût, collectionneur infatigable.

Vous avez enregistré, non sans regrets, les lettres de deux membres résidants, MM. Houzeau et Genevoix, vous informant qu'à raison de l'éloignement, ils ne pouvaient plus demeurer membres titulaires. Conformément à nos statuts, nous nous sommes félicités de pouvoir inscrire le nom de M. Genevoix sur la liste de nos membres correspondants, et vous avez tenu à conférer le titre de membre honoraire à M. Houzeau, l'éminent chimiste, qui vous appartenait depuis quarante-cinq ans.

Parmi les membres correspondants, vous avez éprouvé les pertes les plus sensibles :

M. Jacques-Augustin Normand, correspondant de l'Institut, officier de la Légion d'honneur, est décédé au Havre, le 11 décembre 1906, à l'âge de 67 ans. Héritier d'un nom justement célèbre dans l'art naval français, il sut réaliser d'importants perfectionnements dans la construction des navires, non moins que dans leur agencement. M. le Secrétaire de la Classe des Sciences vous a dit les titres que votre éminent correspondant avait à la reconnaissance publique. Qu'il me suffise de rappeler que M. Normand contribua puissamment à faire proclamer bien loin le mérite incontesté des chantiers français.

Vous auriez mentionné avec plaisir, dans vos Annales, le prix de 100,000 francs, dû à la générosité de M. Osiris, prix que, dans une délibération solennelle,

l'Institut décerna à M. Albert Sorel, si la joie suprême, réservée à notre illustre confrère, n'avait été suivie bientôt d'un deuil aussi cruel pour les Lettres que pour l'Histoire.

D'autres ont pu dire en termes excellents ce que fut la carrière de M. Sorel, alors qu'il venait de terminer le huitième volume de son ouvrage : *L'Europe et la Révolution française*.

« Ce grand travailleur, écrivait M. Gebhart (1), cet
« esprit si robuste et si clair, cet homme excellent,
« l'ami le plus fidèle, ce poète charmant dont les fan-
« taisies en prose eurent la grâce des plus beaux vers,
« au moment où il achevait son immense ouvrage, où
« sa renommée était saluée dans l'Europe entière, tout
« à coup, voyageur fatigué d'une trop longue étape, se
« sentit défaillir ».

Après d'autres, nous nous contenterons de répéter modestement qu'il était et resta toujours Normand et que ses dernières paroles furent un dernier hommage à sa province natale.

« Il rêvait depuis longtemps d'élever un monument à
« la gloire de sa province en montrant ce que la France
« devait au génie normand. Rouen allait célébrer le
« troisième centenaire de la naissance de Corneille. Il
« voulut lui porter un filial hommage avec tout son cœur,
« avec tout son esprit, avec tous les éclats d'une imagi-
« nation qu'il s'était, toute sa vie, efforcé de contenir,
« et quel âge n'avait pas glacée. Ce n'était pas dans une

(1) Hommage rendu à Albert Sorel, par M. Gebhart, dans la séance publique annuelle de l'Institut de France.

« salle banale que, le 5 juin, il se levait pour parler :
« c'est dans le vieux Palais de Justice de Rouen, auprès
« de la Grand'Chambre du Parlement où Pierre Corneille
« a prêté son serment d'avocat, devant cette Table de
« marbre où il a rempli son office de Conseiller du Roi ;
« c'est là qu'il évoquait sa mémoire (1) ».

Si l'hommage qu'il sut rendre en termes magnifiques au Génie normand fut acclamé avec enthousiasme, notre Académie ne fut pas sans éprouver quelque fierté de se voir ainsi représentée.

En cette circonstance mémorable, en cet instant qui lui parut solennel, Albert Sorel voulut bien se souvenir, en effet, de façon toute particulière, qu'il appartenait à notre Compagnie.

La lettre qu'il écrivait trois jours plus tard à M. Christophe Allard, président du Comité Corneille, en est la meilleure preuve :

« Une crise de la maladie d'estomac dont je suis
« atteint et qui exige de ma part beaucoup de précaution
« m'a privé, écrivait-il, de vous accompagner à Petit-
« Couronne ainsi que je le désirais tant et m'a même
« obligé à quitter Rouen le soir du mardi. J'en suis
« désolé, mais j'avais fait de mon mieux et fini ma
« tâche personnelle. Aucune ne m'a été plus honorable,
« plus douce, mais aussi plus impressionnante à remplir.
« Parler au nom de votre Comité, de votre Académie
« normande, de ce grand Normand en « son » palais,
« en cette salle magnifique, était pour moi une chose

(1) Eloge d'Albert Sorel par M. Georges Picot, à la séance annuelle de l'Académie des Sciences morales et politiques.

« solennelle. Je n'oublierai jamais l'accueil qui m'a été
« fait par mes compatriotes, par vous et vos collègues,
« et je vous prie d'être auprès d'eux l'interprète de ma
« gratitude ».

Ce beau discours de M. Sorel, exaltant l'âme nor-
mande, vous serez heureux de le relire dans le *Précis*.
Vous y retrouverez également les deux discours pro-
noncés par notre zélé président, le premier, dans la
salle des Pas-Perdus ; le second, dans la cour d'honneur
du Lycée Corneille, sans oublier qu'au jour de votre
séance solennelle, M. Ch. Allard ne manqua pas, pour
répondre au récipiendaire, de vous parler, une dernière
fois, de Corneille, en louant son patriotisme.

Il était de toute équité d'unir dans l'hommage rendu
au prince des tragiques, le souvenir de son frère.
M. Louis Passy, notre correspondant, s'est acquitté
de cette mission de façon non moins heureuse qu'ori-
ginale, se souvenant, sans doute, que jadis notre
Compagnie l'avait couronné pour l'éloge de Thomas
Corneille.

A côté de ces discours, vous retrouverez encore
l'allocution prononcée par M. de Beaurepaire pour
clôturer l'Exposition cornélienne. Avec l'étude biblio-
graphique qu'ont bien voulu nous promettre MM. P. Le
Verdier et Pelay, elle restera comme un témoignage de
cette manifestation littéraire dont l'idée première nous
appartient en propre. Toutefois, la justice la plus élé-
mentaire m'oblige à rappeler que, pour réaliser son
projet, notre Compagnie eut l'inappréciable avantage
de pouvoir s'adjoindre la *Société libre d'Emulation*.

Il serait tout à fait superflu d'indiquer ici quels furent les résultats obtenus. Qu'il me suffise de dire que le succès dépassa les espérances; vous m'en voudriez cependant de ne pas mentionner ici les concours personnels qui vous furent acquis dès les premiers jours et qui ne cessèrent de vous être utiles.

Parmi nos confrères, vous avez déjà nommé M. P. Le Verdier et M. Ruel, auquel nous devons joindre M. Pelay, l'aimable bibliophile, et M. Geispitz, secrétaire de la Chambre de commerce. Ces Messieurs ont apporté, sans compter, les uns leurs richesses, les autres leur temps; tous leur dévouement. Comme un témoignage de votre gratitude, vous avez remis à M. Pelay une médaille de vermeil, à M. Geispitz une médaille d'argent. A MM. Le Verdier et Ruel, nos dévoués confrères, vous me permettrez d'adresser, en votre nom, l'expression de votre reconnaissance.

L'Académie ne s'est pas uniquement associée aux grandioses manifestations des fêtes cornéliennes, et son initiative (elle lui valut, vous vous en souvenez, les félicitations toutes particulières de la *Société havraise d'Etudes diverses*), ne s'est pas seulement affirmée lors des cérémonies publiques. Les procès-verbaux de nos séances hebdomadaires évoquent, à chaque instant, le souvenir de notre illustre compatriote et constituent comme une sorte d'hommage ininterrompu. Vous relirez encore avec plaisir les poésies que lui consacre M. Edw. Montier, et dont vous fûtes les premiers auditeurs. Après avoir chanté *Pierre Corneille au Palais* (1),

(1) Voir dans le *Nouvelliste de Rouen*, numéro du 5 juin 1906, un

notre confrère a suivi *Pierre Corneille en sa maison des champs*, pour exalter la maison où, plus que partout ailleurs, demeure l'âme du poète, les lieux où jadis il trouvait le bonheur. *Condé et Corneille* est le titre d'un petit poème dans lequel M. Montier a mis en action le tableau de Court, qui orne la salle de l'Académie.

A son tour, dans une lecture consacrée au troisième centenaire de Corneille (1), M. Paulme demanda que la population tout entière fut associée aux fêtes qui alors se préparaient. Il ne lui suffisait pas qu'une exposition racontât de toutes façons l'œuvre incomparable de Corneille, qu'une plaque commémorative — dont l'idée première revient à notre confrère M. Desbuissons — fût érigée dans la salle des Pas-Perdus et demeurât comme le seul monument du Tri-Centenaire : M. Paulme estimait que la piété des Rouennais devait aller plus loin, qu'elle devait protéger, comme il convient, le vieux logis de la rue de la Pie. Bref, le rachat de la maison natale devait être l'œuvre du lendemain. Vous n'aviez pas attendu cet éloquent appel, Messieurs, et, dès les premiers jours de l'année, sur la proposition de M. Ruel, vous aviez émis un vœu en faveur du rachat de cet ancien logis (2). Le rapport rédigé sur cette question

article de notre confrère M. Desbuissons, intitulé : *Pages normandes. Corneille au Palais*.

(1) Voir *L'Âme normande*, n° 8. Juin 1906.

(2) Le vœu de l'Académie est du 16 février 1906. Dès le mois de décembre, dans une lettre adressée à M. Jules Claretie, lettre rendue publique, notre confrère M. Paulme se préoccupait du rachat de la maison natale de Corneille. *Journal de Rouen*, numéro du 27 décembre 1905.

par M. Lefort nous avons pu l'insérer au *Précis* où il justifiera pleinement les souhaits que vous aviez depuis longtemps formés.

J'ai parlé de vœux : vos procès-verbaux en mentionnent un autre. A l'heure où s'accumulent tant de ruines, vous vous êtes préoccupés, de nouveau, de notre patrimoine artistique, et vous vous êtes associés à la campagne si patriotique de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la *Société française d'archéologie*, et de M. Robert Triger, président de la *Société historique et archéologique du Maine*.

Avec eux, vous avez émis « le vœu que tous les édifices religieux de la France, et leurs richesses d'art, statues, monuments funéraires, vitraux, boiseries, stalles, rétables, inscriptions, cloches, objets d'orfèvrerie, tableaux, bas-reliefs, les croix et les calvaires fussent conservés et maintenus aux emplacements qu'ils occupent actuellement ». Soucieux du cachet pittoresque de nos anciens carrefours, vous vous êtes également émus du projet de rescindement de la rue des Boucheries-Saint-Ouen, de ce coin qui encadre de façon si amusante la silhouette fine et découpée de Saint-Ouen ; mais contre l'hygiène et la voirie que peuvent les questions d'art ?

Dans votre séance publique annuelle, vous avez distribué les prix que vous tenez de la générosité de vos bienfaiteurs. Après un concours des plus intéressants, dont le rapport de M. Desbuissons gardera le souvenir, vous avez décerné le prix Bouctot (Lettres) à M. Fer-

dinand Delsol, de Paris, pour sa pièce *Le Reflet*, drame en un acte en vers.

A l'occasion de la trente-septième Exposition municipale des Beaux-Arts, vous aviez décidé de distribuer, cette année, par anticipation, le prix Bouctot (Beaux-Arts), et vous aviez mis à la disposition du Jury des récompenses une médaille d'or. La médaille a été attribuée à M. Marcel Darel, pour sa statue *le Cauchemar*, le prix décerné à M. Charles Vincent, pour son *Berger*, après que M. Paulme vous eut rappelé les mérites des lauréats.

Enfin, après un touchant rapport de M. le Dr Boucher, au milieu des applaudissements de l'auditoire, le prix Dumanoir a été décerné à M. Edouard Lheureux, de Rouen ; le prix de La Reinty à M. Jean-Louis Morin, de Fécamp. M^{lles} Maria et Léonie Madeline et M^{lle} Fernande Quesne, toutes trois du Havre, sont venues recevoir les prix O. Rouland.

Vous m'en voudriez de ne pas rappeler que, pour clore cette réunion solennelle, M. Hugues Le Roux, notre correspondant, est venu vous apporter, avec toute la séduction de son talent, une étude fort attachante sur un livre sacré des Ethiopiens, le *Fetha Nagast*.

Sensibles à tout ce qui intéresse vos confrères, vous êtes heureux d'inscrire dans vos procès-verbaux les distinctions dont ils sont l'objet. A MM. Christophe Allard et Paulme, nommés officiers d'Académie, à la suite des fêtes cornéliennes ; à M. Sarrazin, promu chevalier de la Légion d'honneur sur la proposition de M. le Ministre de la Guerre, nous renouvelerons nos

meilleurs compliments. Nous y joindrons nos félicitations à M. Léopold Delisle qui reçut de l'empereur Guillaume II la croix « Pour le Mérite », la plus haute distinction allemande qui soit accordée aux savants, et à M. Eugène Guénin, également notre correspondant, qui obtint de l'Académie des Sciences morales et politiques, le prix Audiffred pour un ouvrage intitulé *La Route de l'Inde*, spécialement consacré à la gloire des navigateurs normands.

Le 30 janvier, vous avez fait célébrer en l'église cathédrale un service pour les membres défunts. La solennité de cette cérémonie fut encore rehaussée par la présence de Mgr Fuzet, notre nouveau confrère, qui voulut dire la messe, tandis que se faisait entendre la maîtrise Saint-Évode, et l'absoute fut donnée par Mgr Loth.

Le service prévu par le testament de M. de La Reinty a été également célébré le 15 septembre, en l'église Saint-Jacques de Dieppe, et vous avez tenu à vous y faire représenter.

En terminant ce rapport, je ne pouvais manquer de rappeler que, scrupuleux observateurs de vos statuts, vous gardez pieusement au cœur le souvenir de vos bienfaiteurs et de vos confrères disparus.

Décembre 1906.

LA PESTE A ROUEN

1619-1623

Par M. CH. DE BEAUREPAIRE

Depuis assez longtemps, la peste avait épargné notre pays. On avait cessé de la craindre et même d'y penser. Aussi, quand elle apparut de nouveau à Rouen, en 1619, ceux qui, par fonction, devaient veiller dans cette ville à la santé publique se trouvèrent-ils pris au dépourvu.

Les premières atteintes du fléau furent signalées au mois d'avril de cette année. Le 23 de ce mois, la prieure de l'Hôtel-Dieu venait donner avis aux administrateurs de cet établissement que, « deux jours auparavant, sur le midi, seroit arrivée dans la maison une fille se disant malade de fièvre, laquelle avoit été visitée suivant l'usage par le chirurgien (Charles Le Huc), lequel n'avoit d'abord reconnu en elle aucune marque de contagion et l'auroit fait recevoir dans la salle de l'infirmierie. Mais, le lendemain, en procédant à un examen plus attentif, il l'avoit trouvée couverte de pourpre et qu'elle avoit la peste à l'aine ».

L'Hôtel-Dieu, dit autrement *la Madeleine*, touchait presque à la cathédrale. C'est ce qui explique les deux délibérations suivantes que les chanoines prirent à cette occasion.

Le 13 septembre, ils décident de prier M. Parmentier, lieutenant particulier au bailliage, d'insérer dans son ordonnance de police « des défenses expresses à tous prestres allant dire messe à l'église de la Madeleine de se présenter en la Cathédrale ». Trois jours après, eux-mêmes, de leur autorité privée, interdisent aux « femmes louans chaires pour ouïr la prédication » d'apporter dans la la Cathédrale celles qui auraient passé par la Madeleine, avec avis, qu'en cas de contravention sur ce point, ils n'hésiteraient pas à faire brûler ces chaires suspectes (1).

La prudence des chanoines trouva d'abord peu d'imitateurs, soit que l'indifférence en matière si grave fût

(1) Pour comprendre cette délibération, il faut se rappeler qu'il n'y avait point dans la Cathédrale de chaises pour le public. On y entendait l'office debout ou à genoux. On tolérait cependant que des particuliers étrangers à l'église louassent, pour le temps de la prédication, des chaises aux fidèles, ou que ceux-ci en apportassent de chez eux. Mais la prédication finie, ces chaises devaient être enlevées de l'église. Il en était encore ainsi quand Bourdaloue vint prêcher le carême à la Cathédrale en 1677. — Délibération capitulaire du 17 août 1616 : « Les loueurs de chaires ne pourront demander et exiger des bourgeois et bourgeoises plus de 3 deniers pour une petite chaire et 6 deniers pour une grande, à peine de confiscation des chaires au profit de l'Hostel-Dieu ; ils ne pourront placer les chaires qu'après que la grande messe sera dite ; et à eux défendu d'empescher les personnes qui apporteront des chaires ou autres sièges de prendre place ; après la prédication, elles retireront leurs chaires et sièges hors l'église. » (Arch. de la S.-Inf., G. 2184.)

l'effet de l'ignorance, soit qu'il faille l'attribuer au mépris du danger.

Quoi qu'il en soit de la cause qui la produisait, cette indifférence n'était que trop générale. Le 7 septembre 1619, on entend le charretier de l'Hôtel-Dieu se plaindre de ce que, « lorsqu'il alloit aux maisons de la Ville lever les corps morts de la contagion pour les enterrer, le peuple qui s'assembloient devant les maisons l'offensoient et luy jetoient des pierres, pour quoi il n'y desiroit retourner à l'avenir, s'il n'estoit assisté de sergents pour le défendre » (1). Même imprévoyance chez des personnes que leur instruction distinguait du peuple. Le 28 décembre suivant, le chirurgien de la Madeleine se plaint aux administrateurs « de ce que le confesseur amenoit journellement les croiseurs en sa chambre pour boire et manger avec lui, lesquels infectoient la maison où il demeuroit. »

Si l'on s'en rapporte au dire de Jouyse, qui était alors médecin de l'Hôtel-Dieu, le fléau aurait commencé à donner quelque relâche vers le mois d'avril 1620 ; « car lors, dit-il, il n'y avoit un seul malade en la ville ny à l'Hôtel-Dieu ». Jouyse, pour des motifs personnels, exagérait l'amélioration survenue dans l'état sanitaire de la ville : il n'est pas douteux, cependant, qu'il n'y ait eu, vers l'époque qu'il indique, une amélioration notable.

Le même médecin évaluait à 4,000 le nombre des malades qui, pendant les quelques mois que l'épidémie

(1) Quelques jours après, ce charretier mourait victime de l'épidémie.

avait duré, étaient entrés au Lieu-de-Santé, tant de la ville, faubourgs que villages ; à 650 le nombre des maisons qu'il avait fait *croiser* dans la ville et dans la banlieue. Ces chiffres sont contredits par un autre médecin, Lamperière, dont le témoignage me paraît plus croyable. Celui-ci ne portait qu'à 400 le nombre des maisons qui furent *croisées*, et, tandis que Jouyse se vantait de n'avoir perdu, sur les 4,000 malades hospitalisés, que 300 individus environ, et encore « avoient-ils été, suivant lui, apportés mourants au lieu de santé », Lamperière n'accordait à son confrère que 200 guérisons et portait à son compte 2,000 décès.

Ces deux affirmations, si nettement contradictoires, émanant pourtant de personnes en état d'être bien informées, nous montrent combien il nous serait difficile d'obtenir sur le chiffre de la mortalité imputable à la peste une constatation à l'abri de toute incertitude (1).

En dépit de l'optimisme affecté par Jouyse, le fléau restait toujours menaçant. On était si loin de s'en croire délivré que, le 8 mai 1620, le jour même où d'Ornano faisait son entrée à Rouen, comme gouverneur de la province, le Chapitre de la Cathédrale décidait, par crainte de la contagion, que les processions des Rogations éviteraient, en revenant de l'église Saint-

(1) Le Bureau des finances (15 novembre 1619), prenant en considération la requête de Nicolas Eschard, procureur syndic des Etats de Normandie, estime à propos de demander au roi que la convocation de cette assemblée soit différée. La réunion se fit en janvier 1620. D'après la requête d'Eschard, la contagion « auroit gasté jusques à près de 200 maisons, et, depuis le mois d'octobre, 50 autres maisons ». (*Cahiers des Etats*, t. I, p. 355.)

Gervais, de passer, comme c'était l'usage, par le cimetière Saint-Maur, lieu affecté de tout temps à la sépulture des pestiférés.

Cette précaution n'était que trop justifiée. Après quelques mois de répit, la peste reparaisait plus violente que jamais ; pendant longtemps, elle sévit avec une extrême rigueur et fit un nombre considérable de victimes, principalement à partir du mois de mai 1622 (1).

Le 13 octobre de cette année, on signale le grand accroissement pris par la maladie contagieuse. Depuis huit jours seulement, 120 maisons avaient été *affligées*, et, pour suffire à leur tâche funèbre, trois nouveaux marqueurs ou sergents de la Charité avaient dû être nommés par la Ville.

Le 22 du même mois, on constate que 500 maisons avaient été infectées depuis le mois de juin précédent, et que, sur ce nombre, 250 l'étaient depuis une quinzaine de jours. Quatre jours après, on ne comptait pas moins de 348 pestiférés au Lieu-de-Santé.

Le 19 août 1623, on déclara que la contagion, qui continuait depuis près de cinq ans, s'aigrissait de telle sorte, qu'à compter du commencement de ce mois, il avait fallu faire marquer 150 maisons nouvellement infectées.

(1) 13 mai 1622, « maladie de peste qui recommence en cette ville ». — Comptes des Carmes de Rouen : *Dominica 23^a post Trinitatem* (30 octobre 1622) *feria 4^a. De psalteriis novitiorum nichil hoc anno recepimus propter multorum civium ab urbe absentiam ob contagionis pullulationem.* (Arch. de la S.-Inf., F. des Carmes.)

Le 22 août de cette année, il y avait encore 108 pestiférés à l'Hôtel-Dieu.

Ceci étant, on a peine à comprendre que, le 23 août, « pour remercier Dieu de la cessation de la maladie de peste, il se soit fait à S. Ouen une procession générale, suivie d'une prédication par le prieur des Jacobins, en présence d'un si grand nombre d'auditeurs que les échevins crurent à propos, pour empêcher le désordre, de mettre des détachements des Cent-Quatre Arquebusiers et de la Cinquantaine aux ailes de l'église derrière le Corps de ville. »

Il nous faut maintenant examiner dans quelles conditions se trouvait la ville de Rouen quand elle fut surprise par l'épidémie et à quelles mesures on eut recours pour en arrêter les progrès.

Une constatation s'impose tout d'abord, c'est que le terrain était merveilleusement préparé pour que la peste s'y introduisît et s'y acclimatât : affluence considérable de vagabonds et de mendiants ; misère bientôt aggravée par la disette ; malpropreté dans les maisons et dans les rues ; insuffisance de locaux pour recevoir les malades ; service médical à peu près nul, que de causes favorables à la propagation du fléau !

Contre les mendiants, on crut devoir prendre des mesures dont la sévérité nous répugnerait aujourd'hui. Je n'ai point relevé moins de dix-huit arrêts rendus par le Parlement contre les vagabonds, gueux et gens sans aveu ; et, très certainement, il y en eut davantage. Je n'en citerai que trois : 18 novembre 1622, arrêt contre les gueux qui affluent de toutes parts ; « ordre à eux de

vuidier dans les 24 heures sur peine d'être rasés, pour la première fois ; et, s'ils y reviennent, d'être envoyez aux galères, et les femmes punies corporellement. » — 7 avril 1623, « inhibitions à tous pauvres de mendier et divaguer par les rues et portes des églises et à tous ecclésiastiques, officiers, bourgeois, de leur donner l'aumône en public, à peine de 20 l. d'amende. » — 28 juillet même année, arrêt obligeant les échevins « à mettre des gardes aux portes de la ville pour repousser les pauvres mendiants et vagabonds qui affluent des champs. »

On comprend que l'interdiction de la mendicité eût été non seulement inhumaine, mais inapplicable, si, en même temps qu'on la proclamait, on n'eût établi des ateliers publics et avisé à donner des secours aux pauvres non valides. Mais ces ateliers ne ressemblaient guère à une institution charitable, et la ville trouvait bien lourde la dépense qu'ils entraînaient. — Arrêt du Parlement du 9 février 1623 : « En cas que les pauvres valides, tant hommes que femmes, ne s'employent aux ouvrages publics pour y gagner leur vie avec peine et travail, seront saisis et appréhendés pour estre les hommes attachez de chaînes les ungs avec les autres, menez et contraincts de travailler aus dits ateliers et constituez prisonniers ès tours pour ce destinez. Quant aux invalides, il devait leur être subvenu en leurs maisons. »

Arrêt du 8 mars 1623 : 1,000 pauvres devaient être employés par les échevins aux ouvrages publics. On

fournissait aux autres 2 s. 6 d. par jour, l'un portant l'autre.

Arrêt du 7 avril 1623 : les échevins avaient cru pouvoir se dispenser de rien donner aux pauvres admis aux ateliers, les jours de dimanche et de fêtes où le travail n'était pas permis. Sur le réquisitoire du procureur général, le Parlement ordonna que, ces jours-là comme les autres, il serait donné 3 s. aux hommes, 2 s. 6 d. aux femmes.

Autre arrêt du 5 mai 1623 : « Les femmes seront distraites du nombre des 1,000 pauvres employés aux ateliers. En cas qu'elles n'aient moyen de vivre, elles auront à se présenter au bureau des valides, pour se faire admettre à l'aumône. » 400 y furent admises. Il ne resta donc, à partir de cet arrêt, que 600 pauvres aux ateliers.

Il me paraît inutile d'insister sur la malpropreté des rues, sur l'absence générale de latrines dans les maisons, même dans celles qui appartenaient à la Ville. A ce point de vue, il n'avait été réalisé aucun progrès depuis les premières années du xvi^e siècle (1). Ce n'est pas que l'abus ne fût connu, à preuve cette déclaration des échevins du 9 mars 1623 : « Sur ce qui a été mis en considération qu'une des principales causes de la continuation de la maladie contagieuse provenait de ce que plusieurs maisons de cette ville n'estoient tenues nettement, et d'autant que la plupart d'icelles estoient sans clouaques, ordonner de faire recherche par toutes les

(1) 24 novembre 1541, délibération capitulaire pour qu'il fût établi des latrines dans les maisons appartenant au Chapitre.

maisons appartenant à la Ville et dresser mémoire de celles qui n'ont clouaques afin de donner exemple, les réglemens de police obligeant tous propriétaires de maisons à faire clouaques », ce qui n'empêcha pas que, trente ans après, on pouvait lire dans un mémoire officiel : « Depuis 1619 jusques en 1651, cette ville a toujours esté affligée de la contagion qui souvent a commencé et fait progrez aux maisons où il n'y avoit point de chambres aisées. »

La disette, en aggravant la misère générale, ne fut pas non plus sans favoriser grandement la persistance de la maladie. Ce n'est pas que les autorités ne cherchassent les moyens de remédier au mal. Un arrêt du Parlement du 16 novembre 1622 avait pris des mesures pour subvenir à la nourriture et autres nécessités des pauvres dont le nombre s'accroissait de jour en jour, à cause de la disette de cette année. On voit par une délibération de l'Hôtel-de-Ville, du 20 janvier 1623, que les échevins avaient fait des achats considérables de blé et de seigle pour la subsistance du peuple. Il serait injuste, d'ailleurs, de ne pas leur tenir compte des embarras extraordinaires où ils se trouvaient. On les entend déclarer, le 19 août 1623, que leur commerce était ruiné et qu'ils n'avaient pas alors moins de 4,000 personnes à leur charge (1).

On serait mieux fondé à leur reprocher l'insuffisance des locaux où devaient être reçus les pestiférés, et aussi la mauvaise organisation du service médical.

(1) Ajouter à la disette en céréales la disette de bois (arrêt du 17 octobre 1622).

Les bâtiments du Lieu-de-Santé, construits vers le milieu du xvi^e siècle, dans les jardins du général Prudhomme, ou n'avaient pas été entretenus comme il convenait, ou le plan n'en avait point été originairement conçu de manière à répondre aux besoins d'une grave épidémie. Il semble même qu'au début de la peste, en 1619, le Lieu-de-Santé fût comme à l'abandon,

Lorsque le premier cas de l'épidémie fut signalé aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu par le chirurgien Le Huc (22 avril 1619), ceux-ci durent demander au lieutenant-général du bailli l'autorisation de faire mener le malade à la maison du Petit-Aunay, sise en la paroisse de Petit-Quevilly, où l'évent avait été établi. Comme le cas pouvait se représenter, le chirurgien exposa que, vu les circonstances, il était à propos d'obtenir du bailli une autorisation générale qui permît de conduire au Petit-Aunay les malades dès qu'on aurait reconnu en eux les symptômes de la contagion. Ce fut sans doute par l'effet de l'insuffisance du Lieu-de-Santé que les pestiférés furent d'abord reçus à la Madeleine, au grand déplaisir de Le Huc qui, le 15 janvier 1620, vint, par souci de sa responsabilité et de l'humanité, prier les administrateurs de ne plus recevoir à l'Hôtel-Dieu les pauvres qui s'y présentaient journellement, attendu que la maison était infectée et que ces malheureux, s'ils y étaient reçus, s'y trouveraient exposés à un mal plus grand que celui qu'ils voulaient éviter.

Il fallut bien se résoudre à disposer tant bien que mal le Lieu-de-Santé pour la réception des pestiférés.

Mais combien il s'en fallait que l'installation ré-

pondît aux besoins ! On en jugera par quelques citations :

Extraits des registres de l'Hôtel-Dieu. — 5 novembre 1621 : « Faire entendre à Messieurs (les administrateurs) que, ce jourd'hui, par arrest de la Chambre (du Parlement), il est ordonné que les malades de la contagion seront levez ès loges et mis au Lieu-de-Santé pour y estre pansez, et que les religieuses de l'Hostel-Dieu, ensemble le chirurgien les iront assister. » Mais l'insuffisance du Lieu-de-Santé obligea de revenir bientôt au système des loges. — Le 20 mai 1622, délibération au sujet d'un arrêt du Parlement qui avait ordonné qu'il serait bâti des cabanes pour recevoir les pestiférés. Le Bureau des administrateurs avait chargé trois de ses membres, MM. de Bretteville, Blondel et Hellot, de se rendre auprès du Premier Président pour lui représenter les inconvénients d'une pareille mesure. A la suite d'un entretien qu'ils eurent avec lui et avec le Procureur général, ils avaient, sans tarder, fait marché avec un charpentier « pour la construction d'un bâtiment, en forme de grange, de 10 pieds de large sur 18 pieds de long, lequel devait être fourni de colombes et de soliveaux et de 2 manteaux de cheminée, le tout pour 475 l. »

Arrêt du Parlement du 11 août 1622 : « Sur la remontrance du procureur général du Roi qu'il y a à présent telle quantité de malades de peste en la maison du Lieu-de-Santé, qu'elles sont contraintes de coucher 3 et 4 ensemble avec grande incommodité et péril de leurs vies, estant nécessaire de faire quelques loges et

cabanes d'aisserie couvertes de chaume en divers endroits dudit Lieu-de-Santé et les fournir de draps, lits ou matelas, la Cour ordonne que, par les administrateurs de l'Hostel-Dieu sera promptement pourvu à faire faire des loges et cabanes pour y retirer et coucher séparément les malades et y employer jusqu'à la somme de 1,000 l. »

12 octobre 1622 : « Les personnes malades de contagion envoyées au Lieu-de-Santé sont en tel nombre que les premiers bâtimens, mesmes les loges, ne sont suffisans ; sera fait augmentation de loges en bois de sap, goudronnées par dehors et fournies de lits ; permis aux administrateurs d'y employer jusqu'à 2,000 l. des deniers restans de l'octroy à eux fait par le Roy. »

Extrait des registres de l'Hôtel-Dieu : 12 octobre 1622, on ordonne, pour se conformer à l'arrêt du Parlement, et sur le rapport des médecins Le Pigny, Brasdefer et Guerente, que « l'on achètera des ais de sap pour en construire deux salles de 50 à 60 pieds de longueur chacune, selon la nécessité des malades, lesquelles seront godronnées et deux cheminées à chacune avec fenestrage, tant aux costés du bastiment que le comble pour recevoir le soleil et le vent avec plus de commodité. »

27 octobre 1622 : « La supérieure des religieuses est venue supplier les administrateurs de faire faire défenses aux marqueurs et autres personnes de mener au Lieu-de-Santé aucuns malades de contagion, d'autant qu'il n'y avoit place pour les recevoir ny coucher et qu'elle estoit contrainte faire coucher 4 et 5 grandes

personnes ensemble, et 9 et 10 petits enfants en une couche. »

22 août 1623 : « La rue proche des loges sera close et bouchée par les deux bouts pour empêcher que les personnes infectées de peste estans ès dites loges ne sortent et ne communiquent aucunes personnes comme ils font journellement. »

Nécessité urgente de secourir la misère au moyen d'aumônes à domicile ou d'ateliers publics, nécessité de disposer des locaux spacieux pour les pestiférés, c'était là chose reconnue de tous; mais, pour suffire à la dépense que ces mesures indispensables entraînaient, il fallait des fonds, et l'on ne savait où les prendre.

L'indigence de l'Hôtel-Dieu est attestée par la faiblesse des traitements accordés, comme par grâce, à un personnel trop réduit. La Ville, elle aussi, n'avait à sa disposition que des revenus peu considérables. Tout ce qu'elle put faire pour subvenir aux affaires de la santé, ce fut de prendre 100 écus sur les deniers de son domaine après en avoir obtenu l'autorisation du Parlement,

Les principaux secours vinrent d'ailleurs. Le 13 octobre 1622, le Parlement autorisa la Ville à prendre sur toutes sortes de marchandises 600 livres pour la confection de loges, fourniture de lits, draps et couvertures aux pestiférés. Un arrêt du Conseil du Roi, du 22 mars 1623, accorda aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu 100,000 livres à prendre sur les deniers affectés à la construction du pont de Rouen, et, en plus, deux années de la ferme de 20 sols pour muid de vin, des-

tinés à la réparation de l'ancien pont; le tout pour être employé aux nécessités de l'hôpital et à la réception des pestiférés.

A ces ressources, il convient d'ajouter les cotisations et taxes volontaires ou forcées.

Dès le 24 juin 1622, le chapitre de la Cathédrale avait souscrit pour 300 livres.

Le 16 novembre 1622, le Parlement, les Chambres assemblées, avait ordonné, pour subvenir à la nourriture des personnes affligées de la maladie contagieuse, que les conseillers honoraires y contribueraient, ainsi que les autres conseillers, d'une somme de 60 livres. Les conseillers honoraires essayèrent en vain de se soustraire à cette contribution. Le Parlement, par arrêt du 22 mai 1623, prenant en considération le mal qui pressait et augmentait journellement, ordonna qu'ils auraient à payer immédiatement leur taxe et que, en cas de retard, elle serait doublée.

Il avait été, en même temps, ordonné que tous les bourgeois de la ville, de quelque qualité qu'ils fussent, auraient à se cotiser pour la subvention des pauvres. Les rôles étaient dressés dans les paroisses par les curés, en vertu d'un arrêt du Parlement du 24 mai 1623, et copie signée d'eux en était remise au trésorier du Bureau des pauvres valides. En cas d'absence des bourgeois cotisés, la perception pouvait se faire par la saisie de leurs biens.

Enfin, un arrêt du Parlement, du 17 décembre 1622, autorisa les administrateurs de l'Hôtel-Dieu à poser en

chaque église un bassin pour recevoir les aumônes des fidèles.

Du moins, semble-t-il, le service médical eût pu être convenablement organisé dans l'intérêt du public autant que dans celui des pestiférés. Mais, c'est en cela que paraît d'une manière plus sensible l'imprévoyance de l'Administration.

Depuis longtemps, en prévision de la peste, la Ville de Rouen entretenait un médecin spécial pour les épidémies. Le 1^{er} juillet 1589, elle avait fait choix, pour cette fonction, de maître Lazare Bouet, auquel il était attribué 22 écus 12 sols 4 deniers par mois. Pendant longtemps il les toucha par procureur, ce qui nous donne lieu de croire que l'absence de malades le dispensait légitimement d'une exacte résidence. A la suite de difficultés que les échevins eurent avec lui, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu furent amenés à traiter avec un autre médecin, Mathieu Bazire, qu'ils nommèrent médecin des pestiférés en 1597. Celui-ci resta en possession de cet emploi jusqu'à sa mort survenue dans les premiers jours de l'année 1618. Le 9 janvier de cette année, la place fut offerte de nouveau à M. Bouet qui, s'il l'accepta, ne dut la conserver que bien peu de temps puisque, dès le 10 mars de cette même année, on le voit remplacé par maître David Jouyse, auquel on accordait 120 livres par an, 2 boisseaux de sel et 1 gallon de vin aux jours où l'on en donnait aux officiers de l'Hôtel-Dieu. Il me paraît très probable que les faibles avantages qu'on faisait à ce médecin lui parurent trop peu en rapport avec les risques qu'on

lui faisait courir, avec les honoraires qu'on lui faisait perdre et avec les fatigues qu'il avait à endurer lorsque l'épidémie eut pris un caractère sérieux. Vers le mois d'octobre 1619 il donna sa démission, et M. Marin Le Pigny fut prié de lui chercher un successeur. Mais, quelques jours après, Jouyse se ravisait, vraisemblablement parce qu'on avait compris la nécessité de faire sa condition meilleure et d'alléger sa lourde tâche en lui adjoignant un collègue spécialement et uniquement chargé des pestiférés. C'est ce que je crois devoir conclure des termes d'une délibération de l'Hôtel-de-Ville qui nomme, pour suppléer M. Jouyse comme médecin de la contagion, un nommé Gilles le Vavasseur dit Vaugosse, docteur en philosophie et médecine, « pour médicamenter les malades de la contagion ». La Ville prenait l'engagement d'aviser à le loger près de M. David Jouyse, à présent faisant les fonctions de médecin de la santé, « pour avec lui exercer ladite charge. afin de s'instruire des moyens les plus propres à traiter les malades ». Je ne saurais dire combien de temps Jouyse conserva ses fonctions de médecin de la santé. Certainement il y avait renoncé de nouveau antérieurement au 1^{er} juin 1620, puisque, ce jour-là, un arrêt de la Cour prescrivait aux échevins de nommer un second médecin de la santé et de procurer un logement à Vaugosse. Jacques De Lécluse fut alors nommé en remplacement de Jouyse, qui conserva cependant, pendant quelque temps encore, son titre de médecin de l'Hôtel-Dieu (1).

(1) Il faut croire que Jouyse s'acquittait assez négligemment de

Vaugosse et De Lécluse restèrent peu de temps en fonction. Le premier était remplacé, le 27 octobre 1620, par Nicolas Bance, docteur en médecine; le second l'était, le 13 février 1621, par Pierre Robinet, régent en la Faculté de médecine de Paris, commis, est-il dit dans les registres de délibérations de l'Hôtel-de-Ville, « pour visiter, solliciter et panser tous les bourgeois, manans et habitans de la ville, faux bourgs, lieu de santé, grands et petits, riches et pauvres, indifféremment quelconques, qui seraient malades de peste ». Il devait se loger dans la maison précédemment occupée par le sieur De Lécluse. On lui faisait 800 livres de gages par an. Il promettait de ne rien prendre des malades, sinon de ceux qui librement le voudraient gratifier. J'ignore combien de temps ce médecin resta en fonction. Je vois bien que, le 14 juillet 1622, la Ville

ses fonctions de médecin de l'Hôtel-Dieu. Le 25 avril 1620, « sur la remontrance faite par le receveur de la Madeleine que Jouyse, médecin de la Madeleine, avait cessé de visiter les malades depuis il y avoit plus de 15 jours, a esté ordonné qu'il seroit adverty par le chirurgien de continuer à faire son devoir, faute de quoi seroit fait plainte à la cour ». Le 7 mai 1620, autre délibération qui ne lui est pas plus favorable. « Faire entendre à Messieurs que le sr Jouyse, médecin, ne vient plus visiter les pauvres de l'Hôtel-Dieu. Sera adverty ledit Jouyse de satisfaire au concordat verbal par luy fait avec MM. les administrateurs, desquels il a reçu gages jusques au dernier de mars. » Le 19 novembre 1620, la place fut offerte à Guerente qui, sans doute, ne l'accepta pas puisqu'il fallut revenir à Jouyse, que l'on avertissait de se trouver au Bureau, « ayant accepté la charge par le prix de 100 livres, 1 ponchon de vin et 2 boisseaux de sel ». Il fut remplacé, le 13 novembre 1623, par Marin Varem-bault, à qui l'on accorda un traitement de 140 livres, outre le ponchon de vin et les deux boisseaux de sel.

trahit avec Emmanuel Jouyse, docteur en médecine, qui demeurait en la maison de son père, David Jouyse; mais je ne puis dire non plus quelles furent la nature et la durée de cet engagement. Ce qui est certain, c'est qu'il arriva bientôt que Nicolas Bance fut chargé seul du service des pestiférés, et qu'une tâche aussi lourde, à en juger par les chiffres de malades que nous connaissons, était évidemment au-dessus de ses forces. On s'en rendait si bien compte qu'une sentence du bailli avait astreint le collège des médecins à nommer l'un de leur corps pour subvenir, avec ledit Nicolas Bance, à traiter et panser les malades de peste, tant en la ville qu'au lieu et maison de santé.

Il était difficile d'user d'autorité en pareille circonstance. Devenir médecin de pestiférés, c'était non seulement s'exposer au danger, accepter une charge ingrate, dont on ne pouvait s'acquitter que d'une manière fort imparfaite, mais encore se résoudre, pour un temps plus ou moins long, à perdre une clientèle avantageuse et assurée. Aussi comprend-on que le collège des médecins, par l'organe de Jean Lampérière, ait fait appel de la sentence du bailli à la Cour du Parlement, qui se borna à demander aux médecins la communication de leurs statuts et à les inviter « à rechercher s'il y auroit, aux villes et universités voisines, aucun suffisant et capable, qui voulût entrer en ladite charge en cas que Bance n'y pût suffire, lequel jouiroit de 1,120 l. de gages ».

Bien que moins considérés que les médecins, les chirurgiens furent certainement plus employés qu'eux au

traitement des pestiférés. Si l'on en juge par ce qui se passait à l'Hôtel-Dieu, on demeurera convaincu que les services rendus par le chirurgien Ch. Le Huc, logé dans cette maison, étaient, sans comparaison, beaucoup plus importants que ceux que l'on obtenait du médecin dont les absences étaient continuelles. Cette charge de chirurgien de pestiférés n'avait rien, on le pense bien, d'attrayant. Elle ne pouvait guère tenter la plupart des maîtres en chirurgie de la ville, qui avaient un grand intérêt à conserver leur clientèle. Aucun d'eux, je le suppose, ne put trouver mauvais que le Parlement autorisât les échevins à préposer Jean Lorient, qui tenait boutique au faubourg Cauchoise, pour médicamenter les malades de la contagion, avec promesse qu'après la cessation de la maladie, on le recevrait sans frais maître chirurgien en la ville (17 octobre 1622). La même Cour, le 22 du même mois, reconnaissant que les deux chirurgiens commis pour médicamenter les malades dans la ville ne pouvaient suffire, permit à Nicolas Froment, chirurgien juré de Noyon, d'afficher par les carrefours qu'il s'exposerait à « traiter et médicamenter les malades à la réquisition de ceux qui le voudroient employer, et à cette fin prendre maison en lieu écarté pour se retirer de la hantise de ceux qui n'estoient contagiez ». Le désir du Parlement était qu'il fût établi un chirurgien en chaque quartier. C'était donc un nombre de quatre chirurgiens, auquel il faut ajouter le chirurgien de la Madeleine et celui du Lieu-de-Santé, Louis de Renty, nommé à cette fonction le 13 mai 1623. Il leur était interdit de faire

aucune saignée ni cure d'aposthèmes sans l'avis et ordonnance des médecins, à peine de 60 livres d'amende pour la première fois et de bannissement de la ville pour la seconde. Il leur était enjoint « de se régler, pour le jugement de la qualité des maladies, sur les signes qui avoient esté dressés par les médecins et signalés dans des imprimés ».

Il y avait aussi des apothicaires spéciaux pour la peste. Les noms de quelques-uns d'entre eux nous sont connus. Ce sont : Louis Ragot, nommé le 22 octobre 1619 apothicaire de la santé aux gages de 400 livres par an ; Pierre Loquet, nommé aux mêmes gages le 5 août 1622 ; Richard Desperrois, nommé le 4 octobre de la même année.

Les médicaments recommandés, qu'ils avaient dans leurs boutiques et devaient fournir à des prix modérés étaient : la thériaque, le mithridate, l'oppiat Salomon, la confection d'Alquemaetz, le besoard, les perles d'ambre gris et les eaux thermales.

On avait nommé huit marqueurs pour *croiser* et cadenasser les maisons infectées ; cinq enquêteurs pour recevoir les révélations que curés, vicaires, médecins, apothicaires et autres personnes devaient leur faire, à peine d'une forte amende, des maisons où la peste venait à se déclarer (1). On ne pouvait entrer dans les

(1) Arrêt du Parlement, 17 septembre 1622 : « Enjoint à tous médecins, apothicaires et chirurgiens destinés pour la maladie, d'en avertir les juges et enquêteurs du quartier, à peine de 500 livres d'amende pour la première fois, de bannissement pour la seconde ; à toutes autres personnes, de faire la dénonciation aux enquêteurs, à peine de 300 livres d'amende. »

maisons sans la permission de l'enquêteur du quartier qui en tenait registre.

Il n'était permis qu'aux éventaurs d'enlever ou de recevoir des effets sortant de la maison d'un pestiféré. Ils les faisaient porter à l'évent au Petit-Aunay. Quant aux chemises et habillements des malades, ils étaient brûlés en la présence des médecins, chirurgien et apothicaire du Lieu-de-Santé.

Eux tous, ainsi que les prêtres de la Santé, les marqueurs et les enquêteurs, étaient signalés au public, quand ils sortaient de chez eux, par des marques distinctives : robes et manteaux avec une croix blanche de demi-pied de longueur de chaque côté. Tous autres infectés de peste devaient porter de longues baguettes blanches, à peine de punition corporelle.

A la suite de ces agents officiels qui, pour des salaires ou des traitements plus ou moins avantageux, avaient accepté la périlleuse mission de combattre l'épidémie, il nous faut citer, à l'honneur de la charité chrétienne, ceux qui vinrent s'offrir spontanément, par un sentiment réfléchi de tendresse pour une misère infinie. Le fond du tableau que nous avons essayé de tracer serait trop sombre, si la vue ne trouvait à s'y reposer sur des figures, à la fois douces et énergiques, empreintes de cette beauté morale qui sera toujours la plus sublime poésie.

Dès le 3 octobre 1619, à l'assemblée de police tenue chez le conseiller M. de Courvaudon, il avait été question « de mettre quelques prêtres pour aller consoler les personnes affligées et cotiser l'archevêque, le cha-

pitre et les curés pour fournir les nécessités de ces prêtres ». On s'étonnera à première vue que le chapitre n'ait point voulu être soumis à cette cotisation (3 octobre 1619). Sans doute, ce fut pour lui une question de principe. Il n'avait point cure d'âmes comme les curés; il n'était point tenu, comme eux, à l'administration des sacrements. Il était donc fondé, en justice, à prétendre que les curés seuls devaient contribuer aux gages de ceux qui, volontairement, les exonéraient de la charge la plus périlleuse du ministère paroissial. Combien fut-il alors établi de prêtres du danger? Plusieurs, vraisemblablement; mais je ne connais d'autre nom à citer que celui de Jean Lugan, de la paroisse Sainte-Croix, nommé par les curés, le 19 octobre 1619, « pour assister les infectés de la contagion (1) », charge qu'il accepta volontiers et dont il s'acquitta avec dévouement.

Ce ne fut pas seulement pour les secours spirituels, ce fut aussi pour les soins matériels dans ce qu'ils avaient de plus répugnant qu'on fit appel à des religieux. Le 6 mai 1622, le Parlement, en même temps qu'il reconnaissait le besoin d'un second médecin de la contagion, se préoccupait des mesures à prendre pour le logement de trois ou quatre frères de la Charité (on les appelait aussi frères ignorants) qu'on aurait à

(1) « Monsieur Lugan, prêtre, que la seule charité volontaire avoit obligé à la consolation des malades de peste, suivant mon avis, a pris des sueurs durant le temps de sa charge, et n'a senty aucune incommodité, comme plnsieurs autres qui ont pris conseil de moy. » (Jouyse, *Examen du livre de Lampérière sur le sujet de la peste.*)

faire venir de Paris pour nettoyer et éventer les maisons infectées. Le 16 juin 1622, au plus fort de la maladie, les religieux appelés de Paris ne suffisant plus, d'autres religieux, ceux-ci de Rouen, acceptent et même réclament comme un honneur la mission d'assister les pestiférés. Le fait est prouvé par les délibérations de l'Hôtel-de-Ville, que je ne ferai que rapporter dans leur éloquente simplicité : « 16 juin 1622, pour délibérer sur ce que MM. de la Court avoient représenté à MM. du Bureau que, attendu les grandes plaintes qui continuent sur les marqueurs, éventeurs et quelques autres officiers de la contagion d'où provient la maladie contagieuse de peste en ceste ville et ses environs, il est nécessaire de faire recherche de quelques religieux qui charitablement s'emploient à assister les malades de la dite contagion, à avoir l'œil sur les maisons affligées d'icelles, aux fins de leur conservation et qui esclairent les actions des dits officiers, et par ce qu'aucuns des religieux Capussins et pères Jésuites semblent s'y vouloir offrir, à ce qu'on aye à aviser de leur trouver maison pour leur logement (1), mesme pourveoir à leur vestement, nourriture et

(1) Arrêt du Parlement, 16 juin 1622 : « Ordonné que dans trois jours pour toutes préfixions et délais, attendu l'urgente nécessité, les échevins fourniront d'une maison en cette ville capable d'y loger jusqu'à huit religieux, si tant en est besoin, pour l'assistance et visitation des malades affligés de peste, garniront lad. maison de meubles nécessaires et pourvoiront à leurs vestemens et nourriture ; autrement, à faute de ce faire, exécutoire accordé à l'encontre d'eux, sauf leur recours à l'encontre des administrateurs de l'Hostel-Dieu et du Bureau des valides. »

chauffage, arrêté qu'on conférera avec les PP. Capucins et Jésuites pour entendre d'eux ce qu'ils veulent faire (1) ».

25 juin 1622, à la suite du rapport fait sur la conférence que M. de Canteleu, premier échevin, avait eue avec les PP. capucins et le P. Sec, jésuite, « arrêté, pour ne manquer à la nécessité publique, de fournir le contenu au mémoire des Capucins et exécuter l'arrêt de la Court. . . . néanmoins que la dicte Court sera suppliée de permettre que les PP. Capucins soient seuls employés au secours et assistance des malades, tant pour raison des frais qui seront moindres que parce que les dits Capucins s'accommoderont mieux, estants seuls, que joints avec autres religieux qui ne sont de leur ordre et ont une manière de vivre différente. » Par leur mémoire, ils demandaient « qu'on leur fît une petite chapelle d'huissierie (de bois) avec pierre bénite et ornements nécessaires, qu'on leur procurât des habits de mézelaine, qu'on leur ménageât un petit lieu proche de leur demeure où ils pussent recevoir et panser leurs frères malades. » Cette demande était trop raisonnable pour qu'on puisse croire qu'elle n'ait pas été favorablement accueillie.

21 janvier 1623, le P. gardien des Capucins, accom-

(1) 17 juin 1622 : « Arrêté que le plus tost que faire se pourra, on fournira une maison à quatre religieux ou plus grand nombre s'il est besoing. Pour la nourriture et vestement, la Court sera suppliée d'en descharger la Ville et y obliger tant Mgr l'archevesque et les curés que MM. les administrateurs tant de l'Hostel-Dieu que du Bureau des valides, et, en cas que la Court y voudroit obliger la Ville, on se pourvoira ainsi que de raison. »

pagné d'un de ses religieux, se présente de nouveau au bureau de l'Hôtel-de-Ville. « Il expose l'affection que ceux de son ordre avoient de servir la ville, de quoy ils avoient rendu tesmoignage au fort de la maladie, pendant laquelle plusieurs d'iceux estoient morts en servant la dicte ville. Ils se présentent de rechef pour continuer pareil service en tel nombre qu'il plairoit, supplians en cela d'estre préférés à tous autres ; une mort si glorieuse les anime à suivre si beau chemin. » La Ville les remercie et déclare « que leurs œuvres parlent assez sans qu'il soit besoin d'autre témoignage, leur donne la préférence dans ce combat de la charité, et les prie de laisser deux de leur religion pour estre employés à cest effect ».

1^{er} février suivant, autre délibération conçue à peu près dans les mêmes termes : « Les Capucins et les Jésuites (la Ville le proclamait), avoient tesmoygné beaucoup de charité, durant le fort de la maladie, à la sollicitation de ceux qui avoient esté affligés. Les Capucins demandoient encore à estre préférés en ce bon œuvre à tous ceux qui pourroient avoir la mesme charité. » Ils alléguoient plusieurs considérations qui leur faisoient espérer cette faveur, « sçavoir est la mort de leurs frères qui s'estoient exposés librement aux dangers et l'affection particulière qu'ils avoient et estoient obligés d'avoir à la Ville, qui estoit leur bonne mère nourrice ». Ce discours fini, les échevins remercièrent les Jésuites de la bonne assistance qu'ils avoient rendue au public et décidèrent de conserver deux Pères Capu-

cins et leur garçon en s'engageant à donner à chacun d'eux 20 sols par jour.

D'autres religieux, les PP. de la Mort, dont la maison fut occupée plus tard par les Augustins déchaussés, s'étaient aussi employés au secours des pestiférés. Le 20 novembre 1624, attendu la diminution de la maladie contagieuse, ordre était donné par la Ville à deux des six religieux de cette communauté, préposés au nettoyage des maisons, de se retirer à l'évent pendant quelques jours avant de converser avec le public. Le 17 décembre de cette même année, ces religieux, dont on n'avait plus besoin, étaient remerciés et congédiés.

Il est plus que probable que les Pères de la Mort, les Jésuites et les religieuses de l'Hôtel-Dieu, payèrent un large tribut à l'épidémie ; mais les noms de ces victimes de la charité nous ont point été conservés.

Il n'en a pas été de même pour les dix-neuf Pères Capucins qui moururent en soignant les pestiférés en 1622 et 1623 (1).

Il y a quelques années encore, on voyait au cimetière Saint-Maur un monument funéraire, simple et modeste, comme avait été leur vie, mais précieux comme témoignage de la reconnaissance publique envers eux.

On y lisait cette inscription (traduction un peu paraphrasée de l'inscription primitive qui était en latin) :

(1) *L'Histoire de Rouen* nous donne leurs noms de religieux. Dans sa notice *Les Capucins de Rouen pendant les pestes du XVII^e siècle*, 1890, le P. Edouard, d'Alençon, fournit d'intéressants détails sur la plupart de ces religieux, dont il a retrouvé les noms de famille.

« Ici reposent les os / des peres capucins qui s'étant dediés / à l'assistance spirituelle des malades / de la peste pendant les années / 1622, 1623 à 1624 / y ont fini leurs jours dans l'exercice / de la charité / leurs cendres éloignées de celles de leurs frères sont les illustres / marques d'un zèle qui n'a pu être / empêché ni par la crainte de la / maladie contagieuse ni par l'amour / que les hommes ont naturellement / de vivre /. Le même évangile qui les avait déjà / dépouillés de tous les biens de la terre / les a fait mourir dans le lit d'honneur / parce que c'a été en exerçant la charité / qui est la première de toutes les vertus. / Porte une sainte envie à leur condition / et si tu ne veux être méconnaissant, ne refuse pas / tes prieres à ces ames genereuses / qui ont sacrifié leur corps / pour le bien public. »

II

Entre les mesures qui furent adoptées pour empêcher la propagation de la peste, il en est dont l'utilité était généralement reconnue et qu'on voit prescrites en tous lieux et en tous temps : ce sont la destruction par le feu de ce qui avait pu servir aux pestiférés, l'isolement des malades, l'enterrement rapide des cadavres dans un lieu spécial et écarté.

Bien que, suivant toute probabilité, ces mesures fussent partout appliquées de la même manière, il ne m'a point paru sans quelque intérêt d'en rendre la connaissance plus sensible par quelques citations.

Destruction de ce qui avait pu servir aux pestiférés. — Arrêts du Parlement : 22 septembre 1622, « Défenses à toutes personnes d'enlever ni recevoir aucuns biens des maisons contagiées, sinon aux éventeurs, lesquels les feront porter sans délai au Petit-Aunay sous peine de la hart. Les chemises et habits des personnes qui décèdent seront brulés en la présence des médecin, chirurgien et apothicaire du Lieu-de-Santé. » — 2 décembre 1622, « les habillemens de ceux qui sortiront du Lieu-de-Santé seront brulés, s'ils sont de petite valeur, et les autres envoyés à l'Aunay pour être purgés et éventés bien et deuement. »

La crainte qu'inspirait tout ce qui pouvait provenir de maisons suspectes donna lieu à un autre arrêt de la même Cour rendu le 3 avril 1623, après communication faite à l'un des grands vicaires de l'archevêque. Un cas de peste avait été signalé dans la maison du trésorier de l'église Saint-Godard, et l'on avait appris que, peu de temps auparavant, ce trésorier avait emprunté et gardé chez lui un grand nombre de tapisseries pour les employer à la décoration de cette église un jour de solennité. Ce fut une leçon pour le Parlement. Il ordonna par arrêt que, « dorénavant, tant que dureroit l'épidémie, les curés et les vicaires ne pourroient permettre aux trésoriers, ni aux maîtres de confréries de leurs paroisses, de faire aucune tente de tapisseries dans les églises ». Cette défense, soit dit en passant, dut d'autant moins coûter à l'autorité ecclésiastique que ces tapisseries, ramassées de tous côtés, n'avaient

souvent rien d'édifiant, ce qui fit que, plus tard, l'usage en fut abandonné (1).

Isolement des malades et tout d'abord interdiction d'attroupements dans les rues. — 17 août 1623 : « Le procureur général demande qu'il soit expressément défendu à toutes personnes de converser avec les malades et infectez de contagion ny de s'assembler et arrester devant les maisons pestiférées, quand on en tire les morts et malades ». Nonobstant les défenses de l'autorité, « on voyoit, chacun jour, disait ce magistrat, infinies personnes, sans discrétion, se précipiter au danger ». — 22 septembre 1622 : « Afin d'oster tout sujet d'assemblée de peuple, où le plus souvent se meslent personnes contagiez, défenses à tous colporteurs et crieurs d'almanachs et autres de chanter à l'advenir, tant par les rues que sur les quais, aucunes chansons ni publier libelles. »

22 septembre 1622 : « Pour empescher le cours de la maladie contagieuse, itératif commandement à tous malades de peste et ceux qui les gardent se contenir dans leurs maisons... à peine de la vie ; et, pour leur estre subvenu de vivres et nécessités, seront tenus leurs parents et voisins leur en achepter pendant leur maladie et faire porter les dites provisions, aux heures

(1) Tous les particuliers n'avaient pas besoin d'être exhortés à la prudence. On le voit par un extrait du compte de la fabrique de Saint-Jean, de 1620 : « A l'occasion de la maladie contagieuse arrivée à aucuns presbtres de la dicte eglise, plusieurs lavandières avoient refusé de prendre le linge qui avoit servi à ces presbtres pendant la célébration des offices. » Ce linge fut mis à l'évent sous les voûtes de l'église.

ordinaires de soir et de matin, sur le seuil des portes des dites maisons ; et défenses à toutes personnes, soit hommes ou femmes, de s'introduire ni entrer aux maisons pestiférées pour servir de gardes, si ce n'est par permission de l'enquêteur du quartier qui en tiendra registre. »

28 septembre 1623 : « Inhibition à tous malades de peste et ceux qui les gardent et conversent avec eux de sortir de leurs maisons sous prétexte d'acheter vivres, sauf à eux à faire acheter les dits vivres par leurs voisins et autres personnes non infectées, lesquels seront tenus les leur apporter et faire tenir, par chacun jour, sans entrer dans les dites maisons, eux ny autres personnes que les officiers de la santé. »

Ce qui paraît plus rigoureux que cet internement forcé, c'était l'obligation qui était imposée aux malades de provoquer eux-mêmes contre leurs personnes l'application d'une mesure aussi pénible, c'est-à-dire d'avoir à déclarer, dès qu'ils les apercevraient, les marques qui devaient les exclure de la société de leurs parents et les soumettre à l'autorité d'enquêteurs inconnus.

16 novembre 1622 : « Sur ce que la Court a esté advertye que plusieurs des habitants de ceste ville, affligez de la maladie contagieuse, soit en leur personne ou de leurs domestiques, ne divulguent leur mal et se font panser et médicamenter secrètement en leurs maisons par faveur ou autrement, afin que leurs maisons ne soient marquées et cadénassées suivant les ordonnances et réglemens politiques, dont peuvent arriver de grans inconveniens à ceux qui hantent et fréquentent

ès dites maisons et au public, la Cour fait très exprès commandement à toutes personnes indifféremment, de quelque estat et condition qu'ils soient, qui seront touchés de la dicte maladie, de le déclarer aux enquêteurs de quartier, à peine de 150 l. d'amende, et, contre les insolubles, à peine de punition corporelle ; et à tous les curés, vicaires et autres, médecin, apothicaire, chirurgien, qui auront visité les malades, de le révéler sous peine de privation de leurs charges. »

L'enterrement des victimes de l'épidémie avait quelque chose de lugubre. Personne, à l'exception d'un prêtre, ne suivait le chariot qui portait au cimetière Saint-Maur les corps des pestiférés. Le passage en était annoncé par le son d'une clochette, moins pour réclamer des prières que comme signe d'alarme, ainsi que cela avait eu lieu autrefois pour les lépreux. Les corps étaient enfouis dans des fosses d'une profondeur exceptionnelle, à moins qu'on ne les fît tomber dans un immense charnier toujours béant et aux bords duquel on avait amassé des terres qui servaient à les recouvrir au plus vite (arrêt du Parlement du 22 septembre 1622).

Dans l'intérêt de la santé publique, tout cadavre devait être visité par un médecin avant que l'inhumation en fût permise (1).

(1) *Traité de la peste* de Lamperière, p. 403 : « Cette reconnaissance est fort importante, et de grand préjudice pour le public : afin de faire sequestrer les infectez, contenir les suspects et couper le cours de la contagion laquelle pullule ordinairement par la conversation plus que par la malignité de l'air... C'est une grande tyrannie qu'elle exerce sur l'humanité de faire rompre les loix de la nature, ... faire que sa maison propre... nous serve de prison ; mais... pour

17 septembre 1622 : « Défenses à tous curés, vicaires, clercs et autres personnes de cette ville et banlieue d'ensevelir ni permettre qu'il soit ensevely aucun corps mort, qu'au préalable il n'ait été visité par médecin, chirurgien et par eux baillé rapport de la qualité de la maladie ». La permission d'inhumer était donnée par les enquêteurs, chacun en leur quartier.

Bien que le cimetière Saint-Maur fût obligatoirement affecté aux pestiférés, j'ai pourtant constaté que tous n'y étaient pas portés. Pour n'en citer qu'un exemple, je lis dans le compte de la paroisse Saint-Nicaise de l'année 1622 : « Pour avoir fait ensevelir par les marqueurs et inhumer un enfant décédé de la contagion au grand portail de l'église, que pour avoir du bois de charbon pour faire du feu audit portail et donné à boire aux marqueurs, outre ce qui avoit esté cueilly à l'église en disant le *Salve* pour l'inhumation que dessus » (1).

En nous reportant au sombre tableau que Manzoni, dans ses *Fiancés*, a tracé de la fameuse peste de Milan de 1630, nous retrouvons quelques traits qui conviennent à celle qui désola notre ville. Mais ici, heureusement, nous n'avons à constater ni la rapacité des

estre charitable au public il faut estre quelques fois cruels aux particuliers... Il faut donc estre soigneux de faire reconnoistre les morts de peste d'avec les autres : ce qui s'est pratiqué toujours à Rouen plus exactement qu'en ville du monde : l'ordonnance y estant en tout temps, et en la plus grande santé mesmes, religieusement observée, de visiter les corps morts, ce qui ne se fait aux autres villes que lors de la contagion. »

(1) Arch. de la S.-Inf., G. 7236.

monatti, ni la panique des autorités locales, ni l'affolement général de la population, encore moins cette crédulité qui faisait chercher la source du mal dans la méchanceté des hommes et dans des onctions de malfaiteurs publics, crédulité qui eut pour conséquence le supplice d'innocents et l'érection d'une colonne infâme, laquelle subsista trop longtemps comme un honteux témoignage de la faillibilité de la justice humaine et des méfaits de la torture (1).

Il était naturel cependant que ceux qui en avaient le moyen s'éloignassent de Rouen pour échapper au danger de l'épidémie.

François Citoys, médecin du Roi près Monseigneur le cardinal de Richelieu, dans son *Advis sur la nature de la peste et sur les moyens de s'en préserver et guérir* (1623), écrit ce qui suit :

« Si on n'est obligé de tenir bon et demeurer par le deu de sa charge, comme est le Recteur et Curé de la paroisse, le Prevost des Marchands, Maire, premier Consul, Jurat, Capitou, ou Capitaine de garnison avec ses soldats : il faut prendre quartier à part et mettre en pratique les pillules de *tribus, cito, longe, tarde*. C'est à dire, s'en aller bien fort, et bien loing du lieu infecté, et revenir bien tard. Un vieux docteur jurisconsulte dit que *Deum nititur tentare qui in loco contagioso contendit habitare*. Le terme de s'en retourner le plus court est quarante jours après qu'il n'y

(1) *Histoire de la colonne infâme*, par Alexandre Manzoni, traduite de l'italien par Antoine de Latour. Paris, Baudry, 1843.

aura eu personne malade de ce mal, et pour le plus long et le plus seur, trois mois. »

Par suite de l'éloignement d'un grand nombre des habitants de Rouen, il y eut nécessairement relâche dans les tribunaux et stagnation dans les affaires. Ainsi, à plusieurs reprises, il fallut proroger les péremptions pour les instances pendantes au Parlement; accorder des délais aux débiteurs pour le paiement de leurs dettes; une diminution de loyer aux maîtres des jeux de paume de la *Cigogne*, de l'*Image S.-Eustache*, de l'*Image S.-Georges*, de la *Petite Bête*, du *Petit More*, des *Penteurs*, du *Petit Héron* et du *Patin*, qui avaient eu à regretter l'absence en 1622 et 1623 d'une notable partie de leur clientèle, ce qui prouve la grande vogue des jeux de paume dans l'ancienne société.

Mais les échevins, les chanoines, les prêtres de paroisse étaient restés à leur poste.

Il n'y avait point eu non plus d'interruption dans les audiences du Parlement. Obligés à une comparence actuelle sans désespérer, les procureurs se bornèrent à demander « qu'il fût ordonné que, arrivant le décès d'un d'entre eux de la maladie, leurs estats et charges fussent conservés à leurs veuves et enfans et héritiers pour y pourveoir » (22 novembre 1619, 23 septembre 1622).

Les commerçants rouennais ne purent que savoir gré au Parlement des soins qu'il prit pour les protéger contre la suspicion exagérée dans laquelle, à l'extérieur, on était porté à tenir tout ce qui sortait de leur ville. Déjà, un arrêt du 9 septembre 1622 avait fait défense

« à tous juges, officiers, maires, échevins et autres commandans ès villes et autres lieux de la province, seigneurs hauts justiciers et habitans, d'empescher directement ou indirectement aux habitans de ceste ville l'entrée, passage et séjour ès dictes villes, bourgs, villages, foires et marchés, soit pour y faire leur commerce ou se retirer et résider en leurs terres, maisons et fermes, eux et leurs familles, ains leur enjoignoit de leur y donner tout seur et libre accès, et aux hôteliers de les y recevoir, à peine de 1,000 l., faisant néanmoins apparoir de bonnes et valables attestations qu'eux ni leurs marchandises ne procèdent de maisons infectées » (1).

Une attestation semblable, revêtue des signatures des officiers du bailliage ou des échevins, était encore, d'après un autre arrêt (2), tout ce qu'on était en droit d'exiger de nos marchands quand ils se rendaient à la foire de Guibray. Mais il n'était pas au pouvoir de la magistrature de rassurer les commerçants étrangers à la province, que des bruits plus ou moins fondés éloignaient de Rouen.

Ce fut à nos échevins que ceux de Lyon crurent

(1) Cet arrêt n'était que la confirmation d'un autre arrêt du 28 juillet précédent.

(2) Cet arrêt fut rendu sur la requête du bailli de la haute justice de Saint-Pierre-sur-Dives, tendant à ce que, « pour éviter à l'éminent péril qui pourroit arriver aux habitans dudit lieu à cause de la maladie contagieuse, défenses fussent faites à toutes personnes, marchands et autres partants de Rouen pour aller à Guibray, de passer par ledit bourg, et aux hosteliers, taverniers de les loger sans, au préalable, faire apparoir de l'attestation des enquêteurs, comme en leurs manoirs il n'y avoit aucune maladie de peste ».

devoir s'adresser, le dernier avril 1623, pour être renseignés sur l'état sanitaire de Rouen. Le 16 mai suivant, ils obtenaient d'eux une réponse, à demi rassurante, dont voici un extrait : « Nous vous dirons franchement et sans déguiser que cy-devant la maladie a esté grande en notre ville, mais que, grâces à Dieu, depuis 4 à 5 mois, elle est bien fort diminuée. Les maisons des infectez sont peu intéressées dans le négoce et éloignées des places publiques. »

Malgré tout, peu de curés du diocèse, par crainte de la maladie contagieuse, vinrent au Synode de cette année, et l'archevêque dut prier les chanoines (30 mai 1623) d'assister, pour faire nombre, à la procession qui marquait l'ouverture de cette assemblée. Le 29 juillet suivant, une autre procession solennelle avait lieu « à cause de la contagion qui augmentoit ». Quelques jours après, le 9 août, on constatait des cas de contagion au collège de Darnétal, et le Chapitre enjoignait aux chapelains de ce collège de s'abstenir de venir à l'église avant la fin du mois, « afin qu'ils eussent le temps de s'éventer ».

Cependant, comme on voit (11 juillet 1623) la Ville demander au Parlement d'être déchargée de l'entretien du chariot de Darnétal, « attendu, disait-elle, qu'il n'y avait plus de maladie contagieuse » ; comme on voit la Cour, de son côté (12 septembre de la même année), enjoindre aux procureurs, encore absents, de revenir ou de nommer des collègues qui occuperaient à leur place, on est fondé à conclure que l'état sanitaire de Rouen s'était notablement amélioré. Je dis amélioré, mais non

pas revenu à l'état normal. Des cas isolés, fréquents pourtant, continuaient à entretenir l'inquiétude dans les esprits. Il se fit des processions pour la contagion le 5 septembre 1624, le 2 janvier 1625, le 14 avril de la même année, le 26 juin 1627. Le 26 mai 1624, le supérieur des Frères de la Mort, sur la demande du Chapitre, écrit à ses religieux d'aller éventer sans retard, dans la rue de Figuier, une maison appartenant aux chanoines, qui était « affligée du mal ». Quelques mois après (16 septembre), le sonneur de la cathédrale mourait de la peste dans son appartement de la tour des Onze-Cloches. Les chanoines donnaient 60 s. à sa femme et lui ordonnaient de se rendre au plus vite à l'évent; ils faisaient faire en même temps (27 septembre) des fumigations dans l'appartement abandonné et dans l'escalier qui conduisait aux orgues. Le 20 octobre 1626, un enfant de chœur succombait à la contagion : on s'empressait de fournir des préservatifs à ses camarades et on cherchait, dans les faubourgs, une maison bien aérée où ils pussent se retirer avec leur maître; congé était donné aux musiciens jusqu'à la vigile de la Toussaint. Ces précautions paraissant devoir suffire, on pria M. de la Ferté, lieutenant général du bailli, de « ne point faire *croiser* la maison de la Maîtrise, si c'était chose qui se pût faire sans inconvénient ». Mais le 1^{er} novembre suivant, un enfant était saisi par la peste en servant la messe; on s'empressait de l'envoyer au Lieu-de-Santé, après lui avoir acheté un petit manteau et un petit chapeau afin qu'il ne fût pas vu dans les rues

avec son habit rouge. On renvoya en même temps les autres enfants dans la maison qu'on avait louée pour eux sur la chaussée de Bonne-Nouvelle. Le 1^{er} mai 1628, à cause de la maladie contagieuse, défense fut faite au doyen des enfants de chœur de porter, les dimanches, l'eau bénite par les maisons des chanoines.

Comme on le pense bien, notre ville ne fut pas la seule localité de la province à connaître les horreurs de la peste. Bien que jouissant d'un air plus salubre, les bourgs et les campagnes des environs de Rouen n'y échappèrent pas.

Un instant, au bailliage, la pensée vint d'interdire aux Charités des paroisses rurales l'enterrement des pestiférés et d'ordonner que les corps seraient inhumés autre part que dans les cimetières ordinaires, autrement dit dans les jardins et masures qui dépendaient des maisons infectées. Mais le Procureur général du Parlement appela de la sentence du bailli, et, sur cet appel, la Cour ordonna « que les curés et trésoriers des paroisses des champs s'assembleroient avec les habitans pour aviser d'un lieu propice, soit au cimetière ordinaire, s'il se pouvoit faire sans appréhension, ou en autre endroit qui seroit bény pour y inhumer ». Ce n'était que dans le cas où l'on n'aurait pu faire autrement, qu'il était permis d'inhumer les corps des pestiférés dans les jardins et masures. On devait laisser du reste aux Charités la faculté d'exercer leurs fonctions hors la ville (1^{er} septembre 1623).

Divers arrêts permettent de constater les ravages de

la peste à Allouville (1), à Caen (2), à Cany (3), à Dieppe (4), à Magny (5), à Saint-Valery-en-Caux (6), à Bourdainville, à Clères, à Firfol (7).

(1) « Il s'est veu dernièrement aux champs, au village d'Allouville (qui a esté affligé extraordinairement de ce mal), de pauvres pestez destituez de tout secours, emportez de la véhémence de la douleur, s'estre donné courageusement le cousteau dedans leur peste ». Lampérière, *Traité de la peste*, p. 349.

(2) Huet, dans ses *Origines de Caen*, pp. 363, 364, parle d'une peste violente qui affligea la ville de Caen après la mort du maréchal d'Ancre et donna occasion à Pierre Heurtaud, chirurgien de cette ville, de composer un traité de la peste et de le faire imprimer à Caen en 1621.

(3) Le 6 octobre 1623, le Parlement ordonna le transfert à Vittefleur du siège de Cany « pour raison que les habitants dudit bourg ont quitté et abandonné leurs maisons à cause de l'extrême contagion et maladie de peste dont ledit bourg a été affligé depuis deux mois ».

(4) Une ordonnance du Bureau des finances du 4 septembre 1624 constate que, « depuis un mois ou cinq semaines, la maladie contagieuse avoit tellement affligé cette ville que la plupart des habitants d'icelle avoient été contraints se retirer en autres lieux et abandonner tout ». — La maladie de peste régnant au Pollet, le Parlement autorise la levée de 600 l. « pour subvenir à la santé dudit lieu », 26 août 1623.

(5) D'après un arrêt du Parlement du 20 décembre 1624, la peste avait fait périr 600 personnes à Magny.

(6) Arrêt du Parlement du 11 février 1623 : « Sur la requête de J.-B. de Jouey, lieutenant au port et havre de S.-Valery-en-Caux sous le sieur de Breauté, capitaine dudit lieu et côte de Caux, enjoint, sous peine de 150 l. d'amende, aux propriétaires de maisons et héritiers des derniers locataires d'icelles, de faire purger et nettoyer celles qui ont été entachées de la maladie contagieuse ». — Autre arrêt du 18 décembre 1626, qui parle des pertes et misères des années 1621, 1622, 1623, de la cessation du commerce et de la ruine totale de cette ville.

(7) Bourdainville (ordonnance du Bureau des finances du dernier mars 1623) ; — Clères (ordonnance du 4 juillet 1625) ; — Firfol, où la peste enleva 80 des habitants (ordonnance du 21 octobre 1624),

En 1622, le bourg de Darnétal, important déjà par sa population et par son industrie, était considéré comme le principal foyer du mal ; il fut, à cause de cela, l'objet d'une surveillance particulière. La preuve nous en est fournie par cet arrêt du Parlement du 29 avril 1622 : « Rapport ayant esté fait à la Cour, tant par le lieutenant particulier civil du bailli de Rouen que par les médecins à ce par elle députés, du nombre des maisons, de la qualité des personnes qui ont esté et sont encore affligées de la maladie de peste au bourg de Darnestal et ès environs et combien il estoit important et nécessaire pour la conservation de la santé publique de ceste ville de Rouen d'interdire et défendre pour quelque temps le commerce et apport des marchandises provenant dudit bourg de Darnestal et particulièrement de celles de laine et drapperie, mesme du pain, comme plus susceptibles et attractives du mauvais air... interdit tout apport de marchandises de Darnestal à Rouen pendant le temps de trois semaines. » Le Parlement disposait, en même temps, que les échevins de Rouen « auraient à fournir un chariot attelé de deux chevaux et ensemble deux tonneaux pour le transport des malades et habillemens au lieu de santé, lequel transport se feroit entre 5 heures du soir et 5 heures du matin » (1).

(1) Les échevins de Rouen avaient été autorisés à se faire rembourser de la dépense par la communauté des habitants du bourg. Un nommé David Massieu fut préposé par eux pour mener et conduire ce chariot. Comme, à raison de sa charge, il n'allait plus pouvoir entretenir de communication avec le public, il donna, le 1^{er} juin 1622, procuration à Nicolas Langlois, commis par les échevins à la distribution des vivres et autres nécessités aux préposés à ladite ma-

Lisieux fut envahi alors que Rouen commençait à respirer. L'épidémie paraît avoir causé là plus d'effroi qu'ailleurs. Le 6 octobre 1623, la Cour ordonne que, pour subvenir à la santé publique, une taxe serait établie à Lisieux par les échevins, en présence du grand-vicaire de l'évêque. Tous les principaux bourgeois, nobles, gens d'église et autres s'étaient enfuis ; il ne restait « que les pauvres et menu peuple, au nombre de plus de 1,500, qui mouraient de faim, faute d'assistance de vivres ».

Même note dans un autre arrêt du 24 du même mois, rendu sur le réquisitoire du Procureur général. Ce magistrat « auroit esté adverti qu'à cause de la maladie contagieuse les trois quartiers de la ville de Lisieux étoient inhabitez et presque déserts, n'y restant à présent que de pauvres ouvriers, et la pluspart malades ou tellement débiles faute de nourriture et remèdes propres pour guérir et purger ceste contagion, qu'il étoit impossible à ung si petit nombre qui restoit sain de le pouvoir défendre contre l'injure du temps, efforts et violences qui se commectoient de jour en jour en la dicte ville, tant par les malveillans et debauchés d'icelle que par les estrangiers, soldats et vagabonds, qui y arrivoient ordinairement en intention de piller non seulement les maisons des absents, mais aussi les affligez de la dicte contagion ». Ceux qui avaient charge d'administrer s'étaient permis d'user à leur profit des pilules de *tribus*. Il fallut que le Parlement les rappelât à leur devoir par l'adie, à l'effet de le représenter en justice dans toutes les affaires qui lui surviendraient. (Tab. de Rouen, meubles.)

un arrêt rendu le 9 novembre 1623, « sur la requête présentée par les chanoines et Chapitre de Lisieux ». Cette requête exposait le grand désordre qui régnait dans cette ville « à cause que les juges, lieutenans et autres officiers politiques, mesme les eschevins et principaux habitans d'icelle, se sont absentez pour la maladie contagieuse dont elle est affligée ». Ils demandaient « qu'il fût fait commandement, conformément aux arrestz sur ce donnez, ausdits juges, lieutenans, officiers et autres ministres de justice, mesme aux maire et eschevins, de retourner en icelle, afin d'y exercer la justice et pourveoir de réglemens ».

Si l'on considère la situation générale de la Normandie en cette malheureuse année 1623, il ne sera pas permis de taxer d'exagération les doléances que les députés des Etats de la province consignèrent dans leurs Cahiers de janvier 1623 et de décembre de la même année.

« Il n'est saison où vous estes à présent, de vous représenter le piteux estat, voire plus tôt la face hideuse et peu reconnaissable de votre pauvre peuple affligé par peste qui, en beaucoup d'endroits, a laissé les terres et maisons vuides d'habitans ; en tout le reste, une telle stérilité qu'il y en a jà beaucoup qui combattent avec la famine qui croist de jour en jour. » (Janvier 1623.)

« Il ne vous peult estre caché combien vostre peuple a souffert par peste et famine, deux fléaux que l'ire de Dieu a lancez sur luy en ces derniers temps, qui l'ont

fait décroistre de nombre et consommer tout ce qu'il avoit de moyens. » (Décembre 1623.)

A ces causes de misère trop évidentes, on doit ajouter les pillages des gens de guerre, les dissensions intestines, les menées séditionnelles et, avec tout cela, à Rouen, des impositions, pour le moins inopportunes, qui poussèrent le peuple à la révolte vers la fin de novembre 1623.

J'ai peut-être prolongé au-delà de ses limites naturelles le sujet que je me proposais de traiter. On me permettra cependant d'ajouter à mon travail, sous forme d'appendice, un exposé de la querelle qui s'éleva à l'occasion de la peste entre les médecins Jouyse et Lamperrière.

L'agresseur fut celui-ci, qui publia, en 1620, un livre intitulé : *Traité de la peste, de ses causes et de ses cures, avec les moyens de s'en préserver, et les controverses sur ce sujet* (1).

Peut-être Jouyse fut-il moins choqué de la thèse soutenue par Lamperrière que des éloges hyperboliques donnés à celui-ci par des confrères et amis en vers grecs, latins et français, pour recommander l'ouvrage au public.

(1) « De l'imprimerie de David du Petit-Val, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, M. DC. XX. L'ouvrage est dédié à M. Héroard, sieur de Vaulx-Grigneuse, conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat et Privé et premier médecin de Sa Majesté. A Rouen, le 6^e jour d'avril 1620. » Suit une autre dédicace « A Messieurs de Rouën », commençant ainsi : « Messieurs, c'est icy une piece de service plus que de monstre à laquelle j'ay employé un mois ou six semaines de temps que mes affaires m'ont distrait de vostre service afin que mon absence ne vous fust du tout inutile. »

Que pourrait-on ajouter aux louanges de Jean Guerente :

*Hæc igitur lege, sed totidem mihi tæx corollas
Eripient fatis quot mea scripta viros.
Fallor nam innumeros tumulo revocabo sub auras
Nec mea tot lauros tempora ferre valent.*

Et à ceux que je suppose être d'un Louis d'Asserac :
*Præstantissimo medico Joanni de Lamperiere
Pestis profligatori :*

*Innumeros populata viros devoraverat orco
Pestifera incautos atque inimica lues.
Milleque percussos prostraverat antea sparsim
Nec poterant ullum ferre salutis opem.
Artis Apollinææ cum mystica dogmata pandens
Marte tuo ereptos vincere fata jubes.
Protinus absistit Lachesis, sua pensa revolvi
Parca dolet, victas dat tamen illa manus.*

Le sonnet de Jacques de Moy, sieur de Mailly, pêche par la même exagération dans l'admiration, comme on va en juger :

Jà de Charon la barque estoit lassée
De tant porter d'ombres en l'autre bord
Et beaucoup plus attendoient sur le port
Que le nocher l'eust vers eux repassée.
Sans que pourtant sa fureur appaisée
Eust alenty le cours de son effort,
On ne voyoit qu'images de la mort,
Remplir d'effroy les yeux et la pensée.
Lors que le Dieu qu'on adore en serpent
Vint d'Epidaure arrester ce tourment
Par le secours qu'apporta sa présence.
Ainsi chacun perdoit icy l'espoir
Quand tu nous as rendu par ton sçavoir
Malgré la mort, la vie et l'assurance.

Tout cela, livre et poésies, n'avait pas empêché, comme on l'a vu, la peste de reprendre de plus belle et de faire un nombre infini de victimes.

La justification de Jouyse est contenue dans un gros volume de 527 pages qui porte pour titre : *Examen du livre de Lamperiere sur le sujet de la Peste. Avec un bref et fidelle discours de la Preservation et cure de la maladie, suivy d'un advertissement adressé à Lamperiere. Ouvrage autant enrichi de la sagesse des Cabalistes et Philosophes hermétiques que de la doctrine receue au Lycée. Auquel Lamperiere est invité de respondre ou obligé d'advouer que son titre est suffisamment convaincu d'erreur par David Jouyse, Docteur en médecine et cy-devant employé à la cure des malades de contagion en la ville de Rouen. Rouen, David Geuffroy, 1622, in-8.*

Comme il était à prévoir, Lamperière ne se tint pas pour battu. Il répondit à Jouyse par un autre livre de 296 pages, dont le titre n'était pas pour plaire à son antagoniste : *L'Ombre de Necrophore vivant char-tier de l'Hostel-Dieu au sieur Jouyse médecin Deserteur de la Peste sur la sagesse de sa Cabale et autres grippees de son examen.*

Il faudrait reconnaître que les deux adversaires étaient prodigieusement instruits, si l'on pouvait supposer qu'ils connussent tous les ouvrages anciens et modernes, grecs et latins, auxquels ils empruntent leurs axiomes, et dont ils invoquent l'autorité à l'appui de leur doctrine.

Leur style est tout à la fois prétentieux, trivial, abondant en termes hétéroclites qu'on ne saurait comprendre sans recourir aux derniers glossaires, et encore n'oserais-je affirmer qu'on en trouvât toujours la définition.

Tel était le goût de l'époque. Il s'imposait nécessairement (car on parle et on écrit pour ses contemporains) aux avocats dans leurs plaidoyers, et même aux prédicateurs dans leurs sermons et leurs panégyriques. Assurément il fallait, pour réussir dans ce genre d'écrire, sinon un jugement bien sain, du moins beaucoup de travail et de lecture.

Ce ne fut que plus tard (Balzac eut une grande part au changement) qu'on devint raisonnable et qu'on fit consister la première qualité du style dans une élégante simplicité.

Pour en revenir aux factums des deux médecins rouennais, je crois bien que, si on prenait la peine de les débarrasser de tout ce qui est personnalités, invectives, vain étalage d'érudition, on en tirerait de curieux renseignements sur la pratique médicale en usage de leur temps. Mais c'est là une tâche que mon incompetence m'interdit d'entreprendre. Je me bornerai donc à rapporter quelques extraits propres à donner une idée du caractère des deux antagonistes, et de la différence de leurs systèmes. Je ne me refuserai pas de faire connaître quelques détails, intéressants, ce m'a semblé, pour l'histoire locale.

A première vue, le traitement suivi par Jouyse pour la cure de la peste était assez simple. La saignée et

l'excitation aux sueurs étaient préconisées comme les principaux remèdes, avec l'ouverture des bubons. Jouyse reprochait à Lamperière « de faire montre de remèdes pour lesquels la bourse des rois d'Asie ne suffiroit en une grande peste ». « Vous prescrivez, lui dit-il, le sel des pierres précieuses, du bezéard, du contrahieruas, le larmier du cerf dont je croy qu'il n'y a en main d'homme une demie once en toute l'Europe, les cornes de Céraste, la teinture du sol que vous ignorez, l'or diaphorétique dont vous nous donnez une description digne de risée. Et quand vous ordonnez le sel des pierres précieuses, quelle instruction donnez-vous aux Apothicaires pour en faire l'extraction, vous ne le sçavez pas, comme l'enseigneriez-vous? . . . L'or de qui vous parlez comme un aveugle des couleurs est bien celui qui recèle les plus excellents remèdes pour ce mal que tous autres, mais vous ignorez l'industrie de le bien manier. Dieu en donne le sçavoir à ceux que son élection favorise de ce thrésor qui l'élève sur toutes les richesses de ce monde, et, si je l'ignorois comme vous, j'aymerois mieux ne l'employer en mes ordonnances que de mentir à Dieu, au peuple et à mon âme. »

Ailleurs, page 241, en médecin adonné à la cabale et admirateur de la philosophie hermétique, il parle encore de l'or qu'il considère « comme excellent curatif et préservatif de venin, la pièce la plus incorruptible du monde et qui ne se peut détruire d'une totale destruction que par le feu devorant de l'univers au jour de la destruction de toute la nature. » S'adressant à Lamperière : « Je demeure d'accord avec vous qu'on

peut trouver un grand particulier en ce métal. Mais ce secret est un don de Dieu dont il favorise peu de personnes et la science de ce remède ne lève jamais la teste que sur le tombeau de son possesseur. Les vrais philosophes cachent cela sous la médiocrité de leurs habits, et les hermitages et lieux de solitude ont esté les retraites de ces personnages qui, en la richesse des biens du corps et de l'esprit, ont dressé des trophées à la pauvreté. » Puisque ce secret étoit si difficile à comprendre, il est prudent d'en laisser le privilège à Jouyse, bien qu'il y ait lieu de douter que, dans la pratique, il en ait fait un fréquent usage. Passe encore pour le sel de vipère et pour le crapaud dont les anciens, Cardan, Nicander, Paracelse, faisoient grande estime et que Jouyse recommandait, ainsi, du reste, que Lamperière. A vrai dire, on a de fortes raisons de croire que Jouyse parle de ces remèdes singuliers par pure ostentation, par vanité de savant, se prétendant initié à une doctrine mystérieuse interdite au vulgaire, puisque, dans un endroit de son livre, il se déclare pour la simplicité des remèdes, « afin que les pauvres, autant que les riches, reçussent du bien et de la consolation à l'égal, et que les apothicaires ne fussent réduits à l'impossible par des ordonnances superstitieuses et pleines de fast inutile. » Lamperière avoit observé qu'à l'Hôtel-Dieu de Paris et en d'autres villes on faisoit porter aux personnes qui soignoient les pestiférés une chemise trempée de cire et de certaines liqueurs, et il recommandait qu'on profitât à Rouen de cet exemple et qu'on mît en la main du chirurgien qui saignoit ou pansoit les bu-

bons un mouchoir ciré ou sparadrap. Jouyse se rit de ces précautions. « Je n'ay point fait, écrit-il, ces cérémonies quand j'ay esté à mes sollicitations. J'ay decouvert moy-mesme le lit sans observer cela. Nous avons tant manié de corps morts... Je ne m'y suis non plus épargné que les chirurgiens, et si, je n'avoys ni sparadrap ny cassolettes, un peu de bonne racine d'angélique ou une goutte d'essence d'anis en la bouche, congedié toutes vos boufantes curiosités, et la précaution et cure de ceste maladie ne consiste en la multitude et variété des remèdes. »

Malgré les critiques dont il fut l'objet et l'étrangeté de son système, j'ai peine à croire que Jouyse fût absolument sans mérite. Un témoignage dont l'autorité ne saurait être contestée doit être cité en sa faveur. Dans son *Advis sur la nature de la peste*, composé vers 1623, François Citoys mentionne avec éloge, comme remède à employer contre la peste, « une conserve de Monsieur Jouyse, médecin de Rouen », qu'il qualifie « de fort expérimenté ».

Dans sa réponse intitulée *l'Ombre de Nécrophore*, Lamperière expose les circonstances qui l'avaient tenu éloigné de Rouen au moment où l'épidémie prit un caractère sérieux. « Tu sçauras (il s'adresse au lecteur) qu'ayant esté obligé de me rendre au Conseil du Roy séant à Tours, au commencement du moy d'aoust de l'année 1619, et contraint d'y séjourner quelque temps, j'appris par ceux qui venoient de deça que la Peste commençoit à s'espandre, que l'espouvante se mettoit par tous les ordres et que les malades y trouvoient peu

de secours : dès lors je me mis à en écrire et me remettre les observations que j'en avois faites dedans l'Hostel-Dieu de Paris, où je m'estois engagé pour la maladie de deux gentilshommes de mes amis que j'y assistay lors de leur grande peste en 1616. Estant icy de retour à la fin de septembre, je trouvè le mal encor plus grand que le bruit, et ayant communiqué ce que j'en avois escript à quelques ungs de nostre compagnie, ils me conjurèrent de le donner au public. Mais parce que l'Imprimeur auquel je le desirois commettre estoit pour lors engagé à la Version de Maxime de Tyr et à la *Paraphrase des pseumes de David* du sieur Guillebert, il m'en remit l'impression jusques au commencement de l'Année (1620). Pendant lequel temps j'eus le loisir d'augmenter ma coppie de ce que mes compagnons et moy y avions remarqué digne de considération. » Ailleurs, dans le corps de l'ouvrage, s'adressant cette fois directement à Jouyse, il lui dit : « Vous lui objectez (à Lamperière) qu'il n'estoit pas à Rouen pour lors, et qu'il avoit décliné le mal salutairement. . . La peste ne commença pas à Rouen qu'à la fin d'aoust et au commencement de septembre, et il en estoit party dès le dixiesme, ayant esté obligé d'aller à Tours où résidoit pour lors le Conseil pour une affaire de conséquence où il n'avoit nul intérêt, mais pour rendre tesmoignage, avec beaucoup de gens d'honneur de ceste ville, de choses qui pouvoient apporter grand esclaireissement en ceste affaire ; et ne feut de retour qu'à la fin de septembre et trop tost pourtant pour voir la désolation que vostre mauvaise conduite avoit causée,

ayant tellement porté l'épouvante par tous les ordres qu'on s'estimoit bien heureux d'esquiver le péril, non tant pour le mal que pour la crainte de tomber entre vos mains. »

Il conteste, du reste, à Jouyse une compétence spéciale au fait de la peste, « six ou sept mois passés à regret à l'exercice de médecin de l'Hostel-Dieu ne suffisant pas pour faire un savant d'un homme qui auparavant ne savoit pas discerner une Peste d'un poulain. » Aussi devait-il avoir de grandes obligations « à ce petit homme (Le Huc), chirurgien de l'Hôtel-Dieu, qui l'avoit relevé plusieurs fois de sentinelle, service qu'il croit payer en l'appelant maître Charles, qualification dont il osoit priver des médecins célèbres morts en servant le public. »

Un autre reproche fait à Jouyse, c'était d'avoir abusé de la saignée. Cinq cents malades auraient été saignés par lui et tous seraient morts !

Du moins pouvait-on lui reconnaître le courage nécessaire pour affronter la maladie. Mais c'était là précisément la qualité que Lamperrière lui contestait le plus. « A l'entrée de votre charge, lui dit-il, le poux vous battoit plus fort que le flanc d'un cheval poussif, et si le magistrat ne vous eut serré le bouton, vous aviez grande envie de vous desdire. En ce bris de courage et manque de résolution nous soutinsmes votre foiblesse; et l'ayde de nostre petit chirurgien (Le Huc) vous fut un aïz fort à propos (1). »

(1) Ailleurs, Lamperrière revient sur ce sujet : « La retraite n'est jamais honorable qui se fait en crainte et en désordre. Si je ne suis

Lamperière fait à Jouyse un reproche d'une autre nature, c'était « d'avoir fait afficher aux piliers des halles et du Vieux-Marché, le titre extravagant d'un libelle diffamatoire et d'avoir tourné ses injures sur tant de plis, ses périphrases en tant de sortes, que les sybiles du Viel-Marché (il veut dire sans doute les poissonnières) et les échevins du Port au foin (il doit entendre par là les gagne-liards d'une partie des quais), profiteraient encore dix ans dans votre Lycée ».

A quoi bon encore, dans un autre libelle aujourd'hui oublié, Jouyse s'était-il « attaqué aux Jésuites et les avait-il mis en platte peinture et fait courir les rues aux Bacchanales ? » Vraisemblablement à cause de l'estime qu'en diverses occasions ils avaient témoignée à son confrère. « Qu'estoit-il besoin, lui dit Lamperière, que vous les meslassiez en vos différents ? Par un loüable institut ces bons pères, à la fin du cours de philosophie, font des disputes générales et célèbres, auxquelles ils invitent beaucoup de gens d'honneur... Il est arrivé par occasion qui luy ont fait l'honneur, deux ou trois fois, de luy envoyer leurs thèses et de l'obliger, par une honneste courtoisie, d'y disputer, ce qu'il a fait à leur contentement et à son honneur, et voudrois que vous leur eussiez laissé une aussi bonne opi-

mauvais devin, c'estoit que le désir d'accommoder vos affaires et le goust de la pension, ne pensant pas l'ennemy si prest, vous y avoit porté à demander la fonction de médecin de la peste. Car il n'y avoit eu de long temps de peste à Rouen lorsque vous briguastes ceste condition. La crainte du péril avec l'obligation au service qu'il vous falloît rendre vous en a retiré. »

nion de votre probité comme il leur a fait de sa suffisance. »

A la page 109, il est fait allusion au singulier engouement de Jouyse pour la Cabale, ce qu'il devait peut-être à la fréquentation de médecins juifs : « Il n'est pas jusques aux Massorets et Talmudistes que vous n'ayez interpellés ? Les Rabis qui disputent en vostre laboratoire vous ont constitué leur arbitre. »

Avec moins de fondement, Lamperière tourne Jouyse en ridicule pour avoir soutenu qu'un chat atteint de la peste l'avait donnée à une servante. Il s'étonne que Jouyse, qui chérissait la malheureuse bête, « n'eût point employé 6 aunes d'affût pour l'ensevelir » ; mais il ne trouve pas surprenant « qu'on l'eût mise au Palinod. Il falloit, en effet, que le témoignage d'une affection si tendre et de si charitables offices fût honoré d'une ligne palinodique, et que la mémoire en fût conservée à la postérité par quelque pièce célèbre. »

La lutte entre Jouyse et Lamperière avait pris un tel caractère d'aigreur que l'autorité judiciaire crut à propos d'intervenir. Au Parlement, la Chambre des vacations manda à son prétoire les deux adversaires et leur remontra « qu'il leur seroit beaucoup plus séant de s'arrester à faire de bonnes compositions et remèdes pour le mal que non pas à écrire des invectives l'un contre l'autre ». Après les avoir entendus dans leurs plaintes réciproques, elle leur fit « très expresses défenses de plus s'attaquer en fait et en dit, les avertissant qu'en cas de contravention, il y seroit pourvu par la Cour ». L'arrêt prononcé, ils demandèrent respective-

ment « qu'il leur fût permis de bailler articles l'un contre l'autre, même de répondre aux objections concernant leur doctrine sur le sujet de la maladie contagieuse ». La Chambre leur donna un délai de trois mois pour remettre leurs articles au Procureur général du roi « pour, iceux vus, être ordonné ce que de raison » ; elle leur permit aussi d'écrire de part et d'autre sur leur doctrine ; mais, en même temps, elle leur défendait de se provoquer de fait ni de parole injurieuse, de faire imprimer leurs écrits sans autorisation et de contrevenir d'une manière ou d'une autre aux ordonnances de police sur le fait de la peste. Il est donc probable que la lutte continua, mais le public ne fut plus constitué juge. Bientôt, du reste, la peste reparaisait plus violente que jamais ; et ce fut pour les médecins le temps d'agir au lieu de se disputer.

Il me reste à donner quelques renseignements biographiques sur les deux médecins dont j'ai essayé de faire connaître le caractère et la doctrine.

David Jouyse, d'une ancienne famille rouennaise (1),

(1) Un peintre de Rouen, du nom de Cardin Jouyse, avait fait le *portrait* de la ville du Havre en 1517 (St. de Merval, *Documents relatifs à la fondation du Havre*, p. 86). Un acte du tabellionage de Rouen, du 18 juin 1594, cite Marguerite Langlois, veuve de Noël Jouyse, vivant procureur en la Cour des Aides, et ses deux fils, M^e David Jouyse, licencié ès-lois, et Jean Jouyse, procureur comme son père en la même Cour. Je ne serais pas surpris que ce David Jouyse, licencié ès-lois, ne fût autre que notre David Jouyse, lequel aurait abandonné le droit pour la médecine. C'est à quoi semble faire allusion Lamperière (*l'Ombre de Necrophore*, p. 12) : « Car à Toulouse vous teniez vostre lycée dedans la salle d'escrime où vous serviez de prevost, c'estoit vostre Temple d'Æsculape où vous pipiez le fleuret

fit ses études de médecine à la Faculté de Toulouse. Il se fit agréer au collège des médecins de Rouen le 6 juin 1602 et fut un des signataires des statuts de cette corporation en 1605. La femme qu'il épousa se nommait Isabeau Brousse (1).

Il mourut à Rouen en 1632.

L'originalité de son esprit et son attachement à une doctrine mystérieuse, qui comptait peu d'adeptes ou d'initiés, sont nettement accusés dans le testament que, gisant dans son lit et accablé par la maladie qui allait l'emporter, il dicta en latin à un notaire de Rouen, le 16 mai de cette année.

Par ce testament, il exprimait le désir que, « sous le bon plaisir des sieurs de Camdeau, de Barenson et de Lescure, ses anciens et parfaits amis, son corps fût porté et inhumé en l'église de Notre-Dame de Bonsecours ». Il voulait qu'il fût donné au Trésor de cette église 10 l., et au curé 50 l. à employer en prières. Ses exécuteurs testamentaires étaient priés de faire graver sur cuivre ou sur airain une épitaphe latine ainsi conçue :

*Qui divitias mundi erat adeptus studio indefesso
pauper moritur, divina perennique doctrina sa-
tiatus, veræ philosophicæ pabulo ac sibi dilecto fu-
catis verborum præteriens ampulatas redunda-*

Ectorris et transfuga, ayant esté contraint de faire banqueroute au Barreau pour quelque petite gentillesse, quelques uns disent prévarication ». Quant à Jean Jouyse, autre fils de Noël Jouyse, il épousa Marie Lacheré, connue par une fondation qu'elle fit en l'église de Freneuse en 1620. (Arch. de la S.-Inf., G. 8293.)

(1) Citée 9 février 1619. (Arch. de la S.-Inf., bailliage de Rouen.)

gines. Ne credas tamen, amice lector, lumen majoris illius sapientiæ ita sub dolio delitescere quin innotuerit selecto Dichæo et virorum optimo. Deus, qui scit, hujus veritatis est author et assertor. Id, me parum si credideris vel fidem denegaveris, monebit qui fixus immotusque in veritate tanquam in verticulo sedet veri; suffragia non aliunde quam ab ipsa veritate petit et, me habes in exemplum, græcorum devitabis mendacia et Mosis perquires documenta præceptorum. Sola Egyptus tunc temporis monstris caruit. E nitidis atque puris doctrinarum scaturiginibus veræ doctrinæ ac scientiæ pete pocula et crateres. Sic te sacro philosophorum auro protues et tanta eulogia beatus pauperum satiabis turbas, non impensis tuis sed cuncta erogantis Domini eleemosina. Deus tenebras oculis animi tui depellat ut lumine divino ac face cælesti prævia Dei magnalia, abjectis mundanis, possis contemplari. Vale. Hæc languens dictabat et quasi in defectu animi David Joysius, doctor medicus, qui supplices amicorum preces pro animæ suæ salute obnixæ exposulat.

On me pardonnera de ne point donner la traduction de cette pièce. Ce serait pour moi un travail assez difficile. Ce que je vois de plus clair, c'est que Jouyse avait préféré la pauvreté à la richesse, qu'il avait emprunté sa doctrine à l'Égypte, à Moïse et à un philosophe nommé *Dichæus* qu'il qualifie le meilleur des hommes, et qu'il avait tenu à honneur de faire, à l'article de la mort, en la forme la plus authentique, un

acte de foi comme sectateur de la philosophie hermétique.

Jouyse demandait que cette épitaphe fût posée en l'église de Bonsecours, le plus près possible de sa sépulture.

Il faisait quelques legs en faveur de Jean et Robert, enfants naturels de son fils aîné Jean Jouyse, médecin comme lui, exprimant le désir qu'on leur fît apprendre un métier, et qu'il leur fût recommandé de vivre en l'amour et crainte de Dieu, comme vrais enfants de l'Eglise romaine.

Pour lui, « désirant finir ses jours en repos en la contemplation de la divinité et non agité des affaires du monde, il priaît très humblement son intime et grand ami M^e Pierre De la Mare, écuyer, contrôleur des titres en la vicomté de Rouen, le vouloir obliger et permettre qu'il se fît transporter en sa maison, sise rue de l'Epée, pour au dit lieu, si c'estoit le plaisir de Dieu, y finir ses jours ».

Le testament fut reçu en présence de Joachim De la Tour, écuyer, de Jean Guerente, docteur en médecine, et de François Lamy, sieur de Camdeau.

Le lendemain, par un autre acte notarié, Jouyse donnait à sa fille Françoise une pension de 100 l. qui devait lui être payée en attendant son mariage avenant (1).

Jouyse fut enterré à Bonsecours, comme il l'avait

(1) 24 avril 1652, à Saint-Laurent, inhumation de M^{lle} Jouyse, proche la chapelle Sainte-Marguerite, âgée environ de quarante ans.

demandé (1) ; mais son ami Pierre De la Mare n'avait point eu à le recevoir, puisque la levée du corps se fit par le curé de Saint-Laurent, paroisse où la rue de l'Épée n'était pas comprise, et qui était celle de la famille Jouyse.

Ce médecin, ainsi que nous l'avons dit, eut deux fils, comme lui docteurs en médecine : Jean, l'aîné, dont il vient d'être question, et Emmanuel, qui, pendant un certain temps, n'eut d'autre domicile que celui de son père (2).

Ce dernier vivait encore en 1663. Dans un mémoire de cette année, relatif à un procès entre les deux groupes des médecins de Rouen, il est marqué qu'il y avait alors en cette ville 16 médecins catholiques et 6 de la Religion Prétendue Réformée, « outre M^e Emmanuel Jouyse qui depuis peu s'estoit perverty à cette religion et qui estoit malade et pauvre » (3).

L'exercice de la médecine fut plus profitable à l'auteur de *l'Ombre de Nécrophore* qu'aux Jouyse père et fils.

Jean Lamperrière était le fils aîné de Mathieu Lamperrière, docteur en médecine à Vernon, médecin ordinaire du prince de Conti, anobli par Henri IV, 6 janvier 1597, « pour services rendus en pansant les gentilshommes

(1) Compte de la fabrique de Saint-Laurent, G. 6804. En marge du testament : « Reçu le 23 mai par M. Paul Lallemant, curé de Bonsecours, de l'exécuteur testamentaire, 50 l. »

(2) Ils figurent l'un et l'autre dans une procuration du 20 juillet 1632.

(3) Arch. de la S.-Inf., F. du bailliage de Rouen.

et soldats blessés pendant le siège de Rouen », et le frère de Mathieu Lamperière, lieutenant particulier au bailliage de Gisors, siège d'Andely, dont les deux filles, Marguerite et Marie, épousèrent les deux Corneille, la première Pierre, la seconde Thomas.

Jean Lamperière, suivant toute vraisemblance, naquit à Vernon vers 1584 (1). Nous avons vu que des relations de famille l'y appelaient encore en 1619.

Il fut reçu docteur en médecine à la Faculté de Paris, se fit agréger au collège des médecins de Rouen le 22 avril 1602, et fut l'un des signataires des statuts de 1605.

Il s'intitulait médecin ordinaire du prince de Condé, et, plus tard, médecin du roi. D'après ce qu'il dit dans son *Traité de la peste*, il avait fait la connaissance d'Hérouard, médecin du roi, d'abord à Rouen quand ce docteur y donna ses soins au secrétaire d'Etat de Villeroi (1617), et, plus tard, à Tours, pendant le séjour qu'y fit Louis XIII. On voit encore qu'il s'était trouvé à Paris en 1596 et 1616 et qu'il avait eu l'occasion de s'y familiariser avec la peste (2).

(1) Dans la liste des médecins qui suit les statuts de 1605 dans le registre du Parlement, il est inscrit sous la qualification de *doctor Ebroicensis*, mais je crois que, par là, on entendait le diocèse d'Evreux dont Vernon, en effet, faisait partie.

(2) « J'ay veu à Paris pendant la peste de 1596 un médecin juif grand naturaliste chymiste qui travailloit à l'œuvre avec le docteur Cayer en l'abbaye S. Martin, qui faisoit un parfum duquel ils recevoient tous deux la vapeur chaque jour le matin et le soir en l'hypocauste, nuds par tout le corps et en aspiroient mesme la fumée, et après sans crainte ils conversoient avec toute sorte de malades et sans danger. » (*Traité de la peste*, p. 165.)

Il mourut à Rouen, âgé de soixante-dix-sept ans, et fut enterré, le 28 février 1651, en la chapelle de la Vierge de l'église Saint-Laurent, sa paroisse.

Il avait épousé Madeleine Le Prevost, qui mourut plusieurs années avant lui et fut inhumée dans la même église, le 27 janvier 1640.

Un de ses fils, Marc-Antoine L. de Bénouville, fut, comme lui, médecin du roi à Rouen ; il épousa, le 15 février 1649, Marguerite Graindor ; mourut, en 1653, à l'âge de trente-cinq ans, et fut inhumé dans la même église.

Un autre fils, François, sieur de Montigny (1) (c'était l'aîné de la famille), fut échevin de Rouen. Il eut de son mariage avec Catherine Deshayes plusieurs enfants, dont l'un embrassa la carrière militaire, un autre fut Commissaire aux Requêtes du Parlement de Normandie. A cette branche se rattache Jean-Louis de Lemperière (l'orthographe du nom est, comme on voit, modifiée), chevalier de Montigny, conseiller en la Grand'Chambre du Parlement, dont la fille et unique héritière, Jeanne-Suzanne, épousa Louis Jubert, comte de Bouville, marquis de Clères-Pannilleuse, maréchal des camps et armées du roi.

En parcourant les actes de l'état-civil de Saint-Lau-

(1) On trouve joint aux poésies liminaires du *Traité de la peste* un distique de François Lamperière :

Patri suo colendissimo.

Est suspecta fides natorum in laude parentum

At tua jam toto cognita fama solo est.

Franciscus de Lamperière authoris filius.

rent, je vois que ce fut sur cette paroisse, et non pas aux Andelys, comme on l'a écrit, que mourut le beau-père de Pierre Corneille, le 16 avril 1645. Celui-ci, on n'en saurait douter, résidait alors à Rouen : il semblerait naturel qu'il eût offert l'hospitalité à son beau-père dans sa maison de la rue de la Pie. Doit-on croire que cette maison modeste était déjà trop encombrée d'enfants pour recevoir un nouvel hôte, si proche parent qu'il fût ? Je croirais plus volontiers que Mathieu Lamperière, se sentant malade, était venu se loger chez son frère, qui passait pour un des meilleurs médecins de Rouen, et que ce fut chez lui que la mort le surprit (1).

C'est là, je le reconnais, un détail de bien faible importance. J'avouerai cependant que je suis heureux de l'offrir, en finissant ce mémoire, à ceux qui recherchent si curieusement toutes les particularités relatives à la vie du grand Corneille (2).

(1) « Lundi 17 avril 1645, fut enlevé le corps de défunt noble homme de Lamperiere pour porter inhumé à Andely, lieutenant dudit lieu ». Les registres d'inhumation de Saint-Laurent mentionnent encore l'inhumation, dans la nef de cette église, de « Jean de Lamperiere, âgé de 65 ans ou environ ».

(2) Sur les épidémies de peste à Rouen on peut consulter les savants mémoires de MM. les docteurs L. Boucher, Louis Porquet, G. Panel, *La Peste à Rouen au XVI^e et au XVII^e siècle*, Rouen, 1897 ; — *La Peste en Normandie du XIV^e au XVII^e siècle*, Vire, 1898 ; — *Le Lieu de Santé de Rouen* (publié pour la Société rouennaise de Bibliophiles) ; — les recherches de M. Edouard Gosselin, *Nouvelles glanes historiques normandes*, 1874 ; — la brochure précitée du P. Edouard d'Alençon.

ARRÊT DU PARLEMENT RELATIF AUX MESURES A PRENDRE
CONTRE LA PESTE.

« Du xxij^e jour de juing v^c xxij :

La court ayant fait assembler le college des médecins afin de donner advis des moiens de pourveoir à la conservation de la santé publique et empescher le cours des maladies contagieuses et pestilentielles, a ordonné et ordonne que les antiens règlements sur ce faits seront de nouveau publiez, gardez et observez selon leur forme et teneur, et suivant iceulx :

Deffenses ont esté et sont faictes à tous curez et vicaires d'ensevelir ny permettre qu'il soit ensevely ny enterré aucuns corps mortz qu'au préalable ils n'ayent esté visitez par medecins ou chirurgiens et par eux baillé rapport et attestation de la qualité de la maladie dont ilz sont decedez, et sur lesd. rapports delivré par les enquesteurs, chacun en leur quartier, congé et permission d'inhumer lesdits corps.

Comme aussi defenses sont faictes à toutes personnes d'enlever ou faire enlever et inhumer aucuns corps decedez de contagion par autres personnes que les marqueurs, à peine de la vie.

Enjoinct à tous gueux, mendientz, vagabonds et gens sans adveu, estant de present en ceste dite ville et faulx bourgs, d'en sortir et vuider hors dans 24 heures à peine du fouet, sans qu'ils y puissent revenir par après, sur peine des gallères.

Deffenses faictes à tous hostelliers et autres per-

sonnés qui logent en ceste dite ville, faulx bourgs et banlieue, de loger ny recevoir dans leurs maisons et hostelleries lesdits gueux, mendientz et vagabonds, à peine de punition corporelle.

Et aux concierges des hospitaux de ceste ville de recevoir ausdits hospitaux les passans plus d'une nuict.

Et à tous päuvers valides, tant de ceste ville que d'ailleurs, de mander, s'assembler de jour ny de nuict aux places publiques et portaux des eglises et d'y faire des feux, et enjoinct à ceulx qui sont de l'aumosne du Bureau de porter leurs marques sur peine de fouet.

Enjoinct et commande à tous bourgeois et habitans de ceste dicte ville de jetter deux fois le jour des eaues pour tenir endroit soy les rues nettes sans y jetter ny permettre qu'il soit jetté aucunes eaues puantes et corrompues et autres ordures et immondices, soit par les fenestres de leurs maisons ou autrement, ny qu'il soit fait ou jetté aucuns excréments ou ordures par lesdites rues et ruelles, rempartz, quais et vuides places, à peine de vingt livres d'amende applicables aux affaires de la santé, dont les maistres desdites maisons seront responsables pour leurs enfans et serviteurs.

Pareilles defenses sont faictes à toutes personnes de nourrir ou faire nourrir dans ceste ville, faulx bourgs et bourg de Darnestal, aucuns pourceaulx, pigeons et connils à peine de confiscation et de trente livres d'amende.

Seront, à la dilligence des enquêteurs et sergeaus, abbatüs et desmollis tous clapiers, volières, tryes, et atträpes, à peine d'en respondre, chacun en son re-

gard, en cas qu'il en feust trouvé dans leurs quartiers après la publication de la presente ordonnance.

Enjoinct aux bouchers, trippiers, trippieres, mesmes aux poissonniers de poisson sallé, tenir les courts de leurs maisons, ensemble le pavé de devant lesd. maisons et places, deuement pavez et nettoyez, à ce que les eaues n'y croupissent, à peine de trente livres d'amende applicable aux affaires de la santé.

Et réitérant les ordonnances cy-devant faictes pour ceux qui n'ont cloaques en leurs maisons, ordonné que toutes et chacunes les maisons où il n'y a cloaques seront closes et fermées, sans pouvoir estre habitées; et enjoinct aux enquesteurs et sergents du quartier en faire sortir les propriétaires et locataires jusques à ce qu'ilz ayent satisfaict ausdictes ordonnances.

Et sont faictes deffenses à ceux qui cœuillent les fumiers par les rues de ceste ville et autres endroicts d'aller aux heurtz les esmouvoir ny rien emporter durant l'esté de ce qui y aura esté porté à peine de punicion corporelle.

Et à tous laboureurs et autres personnes de faire amas de fumiers le long des chemins des faulx bourgs sur pareille peyne.

Et enjoinct aux jurez et visiteurs de la volaille et du poisson de ceste ville de faire dilligemment leur visitation par chacun jour et empescher que l'on ne vende aucunes poulailles, œufs, gibier et poisson corrompuz et faire jetter en la rivière ce qui s'en trouvera, à peine d'en respondre en leurs noms privez.

Deffendu aux bouchers de faire aucuns massacres de

bœufz et vaches en leurs maisons ny ailleurs qu'aux tueries à ce destinez, ny soufler par lesd. bouchers la chair de leurs bestes, à peine de forfaitures d'icelles bestes et punition.

A laquelle fin est enjoinct aux gardes des mestiers d'en faire les visitations et approchements en justice plus soigneusement qu'ils n'ont fait cy-devant, à peine de s'en prendre à eux, s'il y a contravention.

Et sy est deffendu aux poissonniers et poissonnières de garder leur poisson du jour au lendemain et à tous fruictiers et fruictières de garder aucuns fruicts plus de vingt-quatre heures ny d'en exposer de corrompus et gastez, sur peyne de trente livres d'amende et de punition exemplaire; enjoinct à ceste fin aux fermiers du belle du Neuf-Marché et preposez ès autres marchés et places publiques d'y avoir l'œil et de faire tenir lesd. places nettes, à peyne d'en repondre en leurs noms privez.

Et sur l'advertissement donné qu'il y a plusieurs bouchers qui n'ont des courtz et puitz en leurs maisons pour les nettoyer lorsqu'ils y tuent leurs moutons, veaux et autres menu bestial, est deffendu à ceulx qui n'ont la commodité de tuer aucuns bestiaux en leurs dites maisons, ains aux tueries ordinaires ou aux maisons des autres bouchers qui ont court et puitz, à peine de cinquante livres d'amende.

Enjoinct aux sergeantz de la viconté de l'Eaue faire tenir lesdits (*sic*) quais de la ville netz et prendre garde qu'il n'y soit jetté ny apporté aucunes ordures et immondices, mesmes à tous sergents soy tenir et

assister aux églises parroissiales et monastères des religieux de ceste dicte ville, à eux baillez en charge, aux jours de dimenche et autres festes chommables, à ce que les gueux, gueuses et leurs enfans n'y questent et divaguent, à peine de pareille amende pour la première fois et suspension de leurs charges pour la seconde.

Comme aussy deffenses sont faictes à tous revendeurs, revenderesses jurez et non jurez, chinchers, punaisiers, fripiers, lingers et toutes autres personnes d'achepter ny vendre, soit à la Vieille-Tour ou par la ville, aucuns biens meubles, hardes et vieil linge, ny de les porter par ladicte ville, faulx bourgs et banlieue, sur leurs bras ny autrement, soit que lesd. meubles leur appartiennent ou qu'ilz leur soient baillez à vendre par autres personnes, sur peine de punition corporelle.

Et à tous chinchers, lingers revendants vieilles hardes ou vieil linge, fillaciers, fillacieres, d'achapter ny vendre desdictes hardes, fil, fillaces és dicts lieux de la Vieille-Tour et marchez publics ou par les rues de lad. ville.

Et pareillement deffendu à tous huissiers et sergeantz de faire aucunes ventes publiques de biens meubles sans permission de justice, avec congnoissance des lieux d'où procèdent lesd. biens, le tout jusques à ce qu'autrement en soit ordonné.

Mesmes à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de laver, soit en la rivière de Robec, Aubette, ny aux fontaines de ceste dicte ville, aucuns

linges et drappeaux, à peine de dix livres d'amende à ceux qui contreviendront à la presente.

Et, en adjoutant ausd. reglementz, ladicte court, conformément à l'avis desd. médecins, a faict et fait inhibitions et deffenses aux marqueurs et autres officiers de la santé de marcher sans les habits et marques qui leur sont ordonnez, et à toutes personnes qui conversent avec les inficiez de divaguer par la ville; et leur enjoinct de porter en lieu hault et en vue leur baguette blanche, qui soit de longueur de trois pieds et demy pour le moins, à peine de punition corporelle.

A prohibé et deffendu aux serviteurs tant desd. officiers que des personnes infectez, venans du lieu de santé et autres endroictz, d'aller aux marchez, comme achepter leurs necessitez, ains y seront envoyez personnes, lesquelles leur porteront journallement ce qui leur sera necessaire sans entrer dedans les maisons et lieux infectez, qui les deschargeront aux portes, ce que lad. court a particulierement deffendu au serviteur ordinaire de l'Hostel-Dieu de la Magdalene qui porte les vivres aux religieuses servantes dud. lieu de santé, ny d'entrer audit lieu ou fréquenter avec les religieuses, ausquelles et à celles qui sont residentes audit Hostel-Dieu de la Magdalene deffenses sont aussy faictes de se frequanter ny donner lieu et heurè pour se visiter, soit au cimetièrè de S. Maur ou autres lieux, et pareillement à leurs serviteurs et servantes, sous peyne de punition exemplaire.

A très expressément enjoinct aux croisiers et marqueurs de clore et cadenasser les portes des maisons

infectez, bailler les clefs en garde aux voisins non suspectz de connivence avec lesd. infectez, et de faire, par lesd. marqueurs, croisiers et gardes, bon et fidelle inventaire des biens qu'ils trouveront ès dictes maisons, sans en destourner, cacher ny transporter en aucune maison, à peine de la hart (1).

A ordonné et ordonne que à l'advenir les habitz et acoustrementz qu'auront lors vestu ceulx qui decederont de lad. maladie de peste en quelque lieu que ce soit, seront bruslez, sans qu'ils puissent estre enlevez, transportez ny vendus par quelque personne que ce soit, à peine de punition corporelle.

A faict et faict inhibitions et deffenses à toutes personnes, voisins ou autres, d'oster lesd. cadenas, et croix blanches qui seront mises èsd. maisons pestiferez ny les couvrir ou brouiller de fanges ou autrement pour en oster la congnoissance, à peine de 300 l. d'amende et de punition corporelle; mesmes à toutes personnes de s'assembler et arrester devant lesd. maisons infectées quand on en tire les malades ou mortz, ny suivre les marqueurs ou autres qui les emportent, à peine

(1) 11 juin 1622, arrêt du Parlement sur la demande d'Adrien Ribart, marchand à Rouen, administrateur du Lieu-de-Santé, à ce qu'il lui fût permis de se faire rembourser par les propriétaires des maisons affligées de la contagion, des cadenats et chaines qu'il etait contraint de fournir et payer par avance ou bien employer en son compte; à ce qu'il fût enjoint aux enquêteurs et sergents de bailler attestation des cadenats et chaines qu'ils feront prendre pour les maisons contagiées, et icelles attestations mettre entre les mains d'un surnommé De Cler, marchand clicqaillier, ou autre, auquel il donnera charge de donner cadenats necessaires et que defenses soient faites aux dits enquesteurs d'envoyer aucun marqueur en sa maison. »

de 30 l. d'amende applicable aux affaires de la santé, dont les peres seront responsables pour leurs enfans, et les maîtres pour leurs serviteurs ; et ne sera aucun corps mort visité avant six heures après son decedz, ny plus tard que douze heures.

Enjoinct aux personnes des logis infectez ou suspects de lad. maladie, èsquelles se feront les visitations, de despouiller les corps mortz et les descendre en bas, au lieu où les cirurgiens les puissent commodément voir et visiter, lesquelles visitations seront faictes par deux cirurgiens, sans que le rapport d'un seul puisse estre receu en temps de contagion, et principalement aux mortz promptes et subites et en lieux suspectz ; et contiendront lesd. rapportz les causes et signes sur lesquels ilz fonderont leurs jugemens et attestations de la qualité de la maladie et causes de la mort.

A faict et fait inhibitions et deffenses aux barbiers demeurantz hors les portes de la ville et faulx bourgs de bailler aucuns rapportz que appellez les maistres cirurgiens de lad. ville suivant leurs règlementz ; et ne bailleront les appoticairez aucuns medicamentz internes ny autres qui peuvent servir à faire aboutir et percer aposthemes, ny faire par lesd. cirurgiens aucunes seignées ou cures d'aposthemes sans l'advis ou ordonnances desd. médecins, à peine de soixante livres d'amende pour la première fois, applicable aux affaires de la santé, et de bannissement hors la ville pour la seconde ; et seront lesd. cirurgiens tenus se regler pour le jugement de la qualité des maladies sur les signes qui ont esté dressez par les médecins ès années der-

nières, lesquelz leur seront renouvellez et à ceste fin imprimez.

Enjoinct à l'appoticaire ordonné pour la subvention des pestiferez de se fournir de bonnes et nécessaires drogues pour en faire les medecines et compositions à ce requises, comme thériaque, mithirdat, oppiat Salomon, confection d'alguemectz, bezouarts, perles ambre gris, eaue thériacalle et autres drogues particulièrement destinez pour lad. maladie contagieuse et prendre lesd. drogues en la boutique de l'un des gardes ou des autres maistres dudict estat d'appoticaire, lesquelz seront contrainctz de fournir et delivrer lesdictes drogues à prix comptant et raisonnable, sans y prendre proufict par forme de regrat ou autrement, et lesd. drogues faire veoir et visiter par lesd. gardes à ce qu'il n'en soit baillé de corrompues ou non propres à l'effect que dessus, à peine d'en respondre en leurs noms privez.

Et à ce que le present arrest soit notoire, et qu'il n'y soit contrevenu, a ordonné et ordonne qu'il sera leu et publié à son de trompe et cry public, imprimé et affiché par les carfourgs et autres lieux accoustumez à ce faire en ceste ville, enjoinct aux lieutenant du bailly de Rouen, substitut du procureur général du Roy audit bailliage, de tenir la main à l'execution d'icelluy et proceder à l'encontre des contrevenantz par les peines et punitions exemplaires portez par led. arrest, et aux enquesteurs et sergentz, chacun en leur quartier, d'y faire exactement le debvoir de leurs charges, à peine d'en respondre en leurs propres et privez noms.

DE FAUCON.

DE LA DOCTRINE DU MAITRE INTÉRIEUR

Par Mgr LOTH

Les plus célèbres apologistes des premiers siècles, Athénagore, saint Justin, Tertullien, ont proposé aux méditations des philosophes païens un argument tiré des qualités, des aspirations de l'âme humaine, et qui n'a jamais cessé d'être en honneur. Il cache, en effet, sous une apparente simplicité, une vérité profonde qui illumine l'esprit et console le cœur. Le grand docteur africain l'a résumé dans un traité spécial : *Du Témoignage de l'Âme*, divisé en six chapitres, où, sous un souffle poétique et un style animé, il interpelle l'âme humaine dans son honnêteté et sa candeur originelles, dépouillée par conséquent de tous les préjugés et des passions accidentelles, et conclut, comme le font après lui tous les penseurs éminents du christianisme, qu'elle est naturellement chrétienne, parce qu'elle rend à certaines vérités du christianisme un témoignage instinctif et spontané.

Evidemment, il ne s'agit pas ici des mystères de la foi, que la raison ne peut démontrer par elle-même, mais de ces dogmes qui constituent ce que nous appe-

lous, dans l'école, la théologie naturelle, et qui sont, au regard de la science, comme le préambule et les préliminaires de la foi. Ces dogmes, la raison les perçoit, les affirme, les prouve, à l'aide des principes qui lui sont essentiels ; tels sont l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, la vie future.

Or, l'âme est ainsi douée qu'elle se sent portée à reconnaître ces vérités par une inclination, un élan dont elle ne peut se défendre ; elle leur rend, dans son adhésion instinctive, un témoignage irrésistible.

Les hommes ont beau étouffer, par la suite, dans leurs négations et leurs passions, cette voix intérieure, il arrive un moment où elle se fait entendre, où elle brise tous les obstacles, où elle éclate en quelque sorte dans un cri d'autant plus expressif qu'il est plus spontané.

De là ces exclamations pieuses qui échappaient aux païens et que Tertullien signale comme autant d'hommages involontaires à la doctrine chrétienne.

L'âme, créée à l'image de Dieu et à sa ressemblance, conserve toujours et malgré tout quelques vestiges des impressions divines qu'y a laissées la main du Créateur, comme le vase garde la senteur des parfums qui l'ont embaumé.

Aussi Tertullien, s'adressant aux païens, ne craint pas de faire appel à leur âme contre eux-mêmes.

« On ne veut pas nous écouter, dit-il, quand nous prêchons un Dieu unique, de qui tout vient, par qui tout subsiste. Eh bien ! parles, ô âme, n'est-ce pas là ta croyance à toi-même ?

« Combien de fois, en effet, publiquement et avec une liberté qu'on nous refuse, ne t'avons-nous pas entendu t'écrier, soit à la maison, soit au dehors : « S'il plaît à Dieu, si Dieu le veut ainsi. » Par ces paroles, tu proclames un Etre souverain, tu reconnais la toute-puissance de Celui devant la volonté de qui tu t'inclines. Au contraire, en appelant par leur nom Saturne, Jupiter, Mars, Minerve, tu nies l'existence de ces dieux. Tu établis l'unité de Celui que tu te contentes d'appeler Dieu, de sorte que, lorsqu'il t'arrive de nommer les autres dieux, tu sembles n'avoir employé ce mot que comme une monnaie étrangère et d'emprunt.

« La nature du Dieu que nous prêchons ne t'échappe pas davantage. « Dieu est bon ! Dieu est bienfaisant ! » Voilà ton cri. « Mais l'homme est méchant », ajoutes-tu aussitôt. C'est-à-dire que par une proposition contraire et sous une forme indirecte, tu reproches à l'homme de devenir méchant dès l'instant qu'il s'éloigne de Dieu.

« Ce mot : « Que Dieu vous bénisse ! » Ce mot qui, chez le Dieu de toute bonté et de toute miséricorde, comprend toutes les bénédictions, formule auguste de notre discipline et de nos actes, tu le prononces aussi volontiers qu'il est nécessaire à un chrétien.

« Alors même que tu convertis la bénédiction en malediction en proférant le mot Dieu, tu témoignes encore avec nous que sa toute-puissance s'exerce sur tout le monde.

« C'est l'âme qui craint naturellement la Divinité et qui répète partout, sans que personne le raille ou l'en

empêche : *Dieu voit tout, et je me recommande à Dieu, et Dieu le rendra, et enfin, Dieu sera juge entre nous.* Ce qui implique évidemment et l'intelligence de Dieu, et sa providence, et sa justice. »

Et ces exclamations arrachées à la douleur comme à la joie, à la surprise comme à l'accablement ; « Ah ! mon Dieu ! » Quel enseignement !

« Oui, poursuit-il, pour croire à la nature et à Dieu, croyez à votre âme. Par elle, vous croirez à vous-même. Interrogez-la. Demandez-lui pourquoi elle invoque le vrai Dieu, pendant qu'elle en adore de faux. Pourquoi elle prend le ciel à témoin, pourquoi elle juge les morts, pourquoi elle parle le langage de ces mêmes chrétiens qu'elle ne veut ni voir ni entendre. Sachez-le, cette uniformité de langage, lorsque d'ailleurs notre manière de vivre est si différente, cache quelque mystère. »

Et Tertullien montre que ce mystère n'est autre que l'identité des âmes. « L'homme est partout le même, le nom seul varie. Une seule et même âme, une langue différente ; un seul esprit, des sons divers.

« Chaque peuple a son idiome particulier, mais la matière du langage est commune à tous.

« Partout Dieu, et partout la bonté de Dieu.

« Partout l'invocation du jugement de Dieu.

« Partout la conscience de la mort et partout son témoignage.

« C'est à juste titre que nous appelons l'âme un complice et un témoin. Complice de l'erreur, elle rend témoignage à la vérité. »

Et, avec son éloquence puissante, Tertullien conclut :

« Qu'auras-tu à répondre au tribunal de Dieu ?

« Tu prêchais Dieu et tu ne l'as pas cherché.

« Tu maudissais les démons et tu les adorais.

« Tu en appelais au jugement de Dieu et tu n'y as pas ajouté foi.

« Tu pressentais les supplices de l'enfer et tu n'as pas songé à les éviter.

« Tu pensais comme un chrétien et tu as persécuté le nom de chrétien ! »

Le livre tout entier du prêtre de Carthage peint admirablement ce sentiment profond et comme instinctif de la divinité qui fait partie de notre vie à tous, et « que les anciens philosophes, dit Mgr Laforêt, avaient voulu rendre en définissant l'homme un animal religieux (1) ». Les moins croyants parmi les modernes souscrivent à cette définition. « Il y a au fond de notre âme, a dit Pierre Leroux, un je ne sais quoi de religieux qui est invincible (2). »

Bien avant Tertullien, le Psalmiste avait chanté le cantique de l'âme : « Où irai-je, Seigneur, pour fuir vos regards ? Si je monte dans les cieux, vous y êtes ; si je descends dans les abîmes, vous y êtes encore ; si, dès le matin, je prends des ailes pour voler jusqu'aux extrémités des mers, c'est votre main même qui me maintiendra. Alors, j'ai dit : peut-être que les ténèbres

(1) *Les Dogmes catholiques*, t. I, p. 19. Bruxelles, Goemare, 1855.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1906, p. 337.

me cacheront ; mais non, la nuit devient toute lumineuse pour me découvrir ; pour vous, les ténèbres sont comme les clartés du jour.

« Je vous louerai donc, Seigneur, parce que votre immensité éclate d'une manière saisissante, et mon âme est toute pénétrée de votre présence (1). »

Saint Paul avait prononcé, devant l'aréopage d'Athènes, cette parole à la fois si sublime et si profonde : « Dieu n'est point éloigné de chacun de nous, car c'est en lui que nous avons l'être, le mouvement et la vie (2). » Notre âme vit en Dieu, elle se meut en Dieu, de telle sorte que sans Dieu, elle ne peut ni penser ni connaître. Dieu n'est pas éloigné de chacun de nous, il nous touche par tous les points de notre être. Comment donc ne pas sentir sa réalité, son influence et son action ? De là cette doctrine du maître intérieur qui a fait la méditation et les délices de tant de penseurs chrétiens.

Nous la trouvons exposée dans l'Évangile de saint Mathieu par un seul mot : « Vous n'avez qu'un seul maître, et ce maître, c'est le Christ. *Magister vester unus sit Christus* (3). »

« Parce que le Christ, nous dit saint Jean, est la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde (4). »

Ce Maître unique est à la fois visible et invisible. Il

(1) Ps. CXXXVIII, 10 et suiv.

(2) *Actes des apôtres*, XVII, 28.

(3) Matth., XXIII, 10.

(4) Jean, I, 9.

nous révèle la vérité soit immédiatement, soit par des intermédiaires extérieurs.

Permettez-moi cette courte excursion dans le domaine de la théologie, où il fait bon parfois de mettre les pieds.

Tantôt le Maître intérieur nous montre le vrai par la lumière de la raison, il nous avertit de notre devoir par la voix de la conscience, il nous attire vers le bien par cette force surnaturelle que nous appelons la grâce.

Tantôt il se manifeste aux hommes par une révélation extérieure qui éclaire, précise, complète les enseignements intimes. Cette révélation extérieure a, vous le savez, une triple source : l'Écriture sainte, la Tradition, l'Enseignement de l'Église.

Mais même dans l'acte d'adhésion de l'âme à cette révélation extérieure, le Maître intérieur a toujours son action.

Saint Augustin a consacré tout un livre, et l'un de ses plus profondément pensés, à cette doctrine du Maître intérieur dans son traité *De Magistro*.

Son idée fondamentale est la présence de Dieu dans l'âme humaine et son action souveraine. Cette action peut être entravée et rendue comme impuissante par les obstacles que l'homme, usant et mésusant de sa liberté, peut y apporter, mais elle est telle qu'elle est pour l'homme en définitive, la source de toute lumière et de toute vertu.

« Les signes, dit saint Augustin, dont l'emploi est indispensable dans l'ordre intellectuel comme dans

l'ordre physique, en réalité ne nous apprennent rien. Ce sont de simples avertissements qui excitent l'âme à rechercher la vérité : la parole elle-même n'est qu'un phénomène physique, une vibration de l'air qui produit sur l'oreille une certaine impression, mais ne donne aucune idée. Celui qui nous écoute doit, pour s'instruire, voir clairement dans son âme par le pur regard de sa contemplation ce que nous apercevons nous-mêmes.

« Or, il ne voit les choses que si Dieu les lui montre.

« Ce n'est pas en écoutant l'interlocuteur qui fait du bruit au dehors que nous parvenons à comprendre, mais en consultant au dedans la vérité qui règne en notre esprit, et que les paroles entendues nous portent à interroger. Or, cette vérité qui règne en notre esprit, c'est le Christ lui-même, c'est-à-dire l'immuable vertu de Dieu qui habite dans l'homme intérieur. »

Et saint Augustin cite ici cette parole si expressive de saint Paul aux Ephésiens : « Que le Père vous donne, selon les trésors de sa gloire, d'être puissamment fortifiés par son Esprit, en vue de l'homme intérieur, et que le Christ habite en vos cœurs par la foi (1). »

Toute âme raisonnable est disciple de cette divine sagesse ; « mais, ajoute le grand docteur, elle ne se révèle à chacun que dans la proportion de sa volonté, bonne ou mauvaise. »

(1) C. III; v. 16.

Vaines donc sont les paroles des hommes si le Maître intérieur ne nous en donne pas l'intelligence.

Cette doctrine a inspiré les mystiques du moyen âge, le plus éloquent d'entre eux, saint Bernard, et, plus tard, Gerson.

Nul ne l'a mieux comprise et définie que le pieux auteur de l'*Imitation*. Écoutons quelques-unes de ses paroles lumineuses où l'on retrouve comme un reflet du ciel :

« Quelque étude que vous fassiez, quelque connaissance que vous ayez, vous devez toujours retourner à moi comme à Celui qui doit être la fin et le principe.

« C'est moi qui apprends aux hommes ce qu'ils savent, et qui donne plus de lumière et d'intelligence aux simples et aux petits que tous les hommes ensemble ne pourraient leur en donner.

« Celui à qui je parle possédera bientôt la sagesse et s'avancera merveilleusement dans la vie de l'esprit.

« C'est moi qui élève en un moment l'esprit humble et qui le fait entrer plus avant dans les raisons divines de l'éternelle vérité, que ceux qui auraient été instruits durant dix années dans la science de l'école. » (L. III, c. 43.)

Que de fois d'illustres convertis, comme Joseph Droz, Joubert, Silvio Pellico, en ont fait l'expérience et l'aveu ! Dans sa prison, Silvio Pellico écrivait :

« Le soin de me tenir en la présence de Dieu, loin d'être un fatigant effort d'esprit et un sujet de terreur, était pour moi une chose très douce. N'oubliant pas

que Dieu est toujours près de nous, qu'il est en nous, ou plutôt que nous sommes en lui, la solitude perdait chaque jour de son horreur pour moi. Mon âme est dans une quiétude parfaite. Tous les maux me sont devenus légers depuis que j'ai acquis ici le premier des biens, la religion, que le tourbillon du monde m'avait presque ravie. »

Et plus tard, revenant sur les illuminations qu'il avait reçues dans sa prison par le contact avec Dieu, il prouvera, dans ses récits, que « le christianisme est philosophique au plus haut degré... Quand la science sociale aura franchi, dit-il, cette époque violente et pleine de contrastes, on verra que le christianisme fut, est et sera toujours la doctrine du bien-faire, appuyée sur les principes les plus rationnels et unie à un culte simple et sage. »

L'Imitation constate les merveilles que cette action du Maître intérieur accomplit en certaines intelligences.

« Il s'est trouvé des personnes qui, m'aimant du fond de leur cœur, ont appris de moi des secrets divins dont elles ont parlé ensuite d'une manière admirable. Aussi elles ont plus avancé qu'elles n'auraient fait par toute la recherche d'une longue étude (1). »

Par là s'explique le génie de saint Thomas d'Aquin, les œuvres si étonnantes de sainte Catherine de Sienne, de sainte Thérèse, les plus belles pages d'un Newmann et d'un Faber.

(1) L. III, c. XLIII, 4.

« Les livres, dit encore l'*Imitation*, disent la même chose à tous, mais ils ne font pas la même impression en tous, parce que c'est moi qui suis au dedans de l'âme comme celui qui enseigne la vérité (1). »

Voilà énoncée, dans un livre qui fait partout autorité, la doctrine des premiers Pères que je rappelle ici.

Philosophiquement même, les hommes du plus parfait bon sens l'ont invoquée.

« Je sens, dit La Bruyère, dans son chapitre des *Esprits forts*, je sens qu'il y a un Dieu et je ne sens pas qu'il n'y en ait point. Cela me suffit. Tout le raisonnement du monde m'est inutile. Je conclus que Dieu existe. »

Cette manière de raisonner pourra sembler expéditive aux esprits lents et difficiles; elle est très sensée.

Joubert a fait écho à La Bruyère sur ce point.

« L'âme, dit-il, ne peut se mouvoir, s'éveiller, ouvrir les yeux, sans sentir Dieu. On sent Dieu avec l'âme, comme on sent l'air avec le corps. Oserai-je dire? On connaît Dieu facilement, pourvu qu'on ne se contraigne pas à le définir. »

Puis, passant à un autre dogme, il écrit :

« Notre immortalité nous est révélée d'une révélation innée et infuse dans notre esprit. Dieu lui-même, en la créant, y dépose cette parole, y grave cette vérité, dont les traits et le son demeurent indestructibles. Mais en ceci, Dieu nous parle tout bas et nous illumine

(1) L. III, c. XLIII, 4.

en secret. Il faut, pour l'entendre, du silence intérieur. Il faut, pour apercevoir sa lumière, fermer nos yeux et ne regarder que dans nous. »

Il va sans dire que cette doctrine ne vise pas à remplacer l'enseignement extérieur toujours nécessaire, le travail scientifique qui est l'honneur de l'esprit humain, et moins encore l'autorité doctrinale qui est la règle suprême des croyants ; mais, prise en elle-même et selon l'interprétation des Pères et des Docteurs, elle est d'une singulière efficacité et la source de vives consolations.

Le mode d'action de Dieu sur l'intelligence et la volonté n'est pas du ressort de la philosophie et ne saurait être déterminée par elle.

Les plus célèbres philosophes de l'antiquité se sont efforcés d'expliquer cette adhésion de l'âme à certaines vérités universellement admises, par la théorie des idées innées. Ainsi Socrate, Platon, Aristote, avec des nuances que nous n'avons pas à exposer ici. Qui ne connaît cette belle parole de Platon :

« Dieu nous a donné deux ailes pour nous élever à lui : l'amour et la raison. »

Dans son sentiment, la vérité était faite pour l'homme, mais il n'en devenait le maître qu'à la condition de l'appréhender, si on le peut dire, « avec toute son âme ».

L'antiquité honorait l'âme humaine. Aujourd'hui, on est stupéfait du dédain avec lequel elle est traitée. La plupart des maîtres de la jeunesse feignent de l'ignorer ou, s'ils en parlent, c'est pour la dénaturer. Dans

l'école matérialiste, l'âme n'est plus un être spirituel uni au corps, c'est une formule, une simple formule pour exprimer l'ensemble des faits de sentiment, d'intelligence et de volonté; en bon français, l'âme n'est qu'un mot.

De là l'abandon et le mépris où on laisse l'âme, ou plutôt, comme si elle n'existait pas, on ne perd pas le temps à s'en occuper. Quel recul de l'humanité! Quelle aberration du sens commun! Quelle injure à la raison universelle! Et c'est ainsi que s'élèvent de nos jours les jeunes générations, livrées en proie à des maîtres matérialistes. Ce serait à désespérer de l'avenir si l'âme elle-même ne se défendait contre cette folie. Elle confond ses détracteurs par son irrécusable témoignage et par les idées immortelles dont elle est le foyer vivant et ardent.

Descartes et Leibnitz, chez les modernes, sont les défenseurs les plus énergiques de cette théorie.

Descartes enseigne formellement qu'il y a des idées innées. « L'esprit humain porte en lui des connaissances toutes faites, point de départ de ses investigations. Ces idées, telles que celles de l'Être, de l'infini, du parfait, etc., ont été déposées dans la raison humaine par Dieu. »

Leibnitz estime, de son côté, que l'âme humaine contient en puissance toutes les représentations ultérieures.

La philosophie actuelle, celle de l'école évolutionniste et celle de Kant, se borne à admettre que la connaissance suppose quelque chose d'inné, non les no-

tions dont parle Descartes, ni les représentations de Leibnitz, mais les lois qui résultent soit de notre nature intellectuelle, soit, selon les purs matérialistes, de notre structure cérébrale.

Ces derniers confondent le cerveau et la pensée. Le cerveau est l'instrument de la pensée, mais n'est pas la pensée. « De tous les corps ensemble, a dit Pascal, vous ne tirerez pas un esprit. » De toutes les vibrations de l'éther, transformé en vision ou en audition, vous ne tirerez pas l'infini, l'absolu, l'immortel. « Je suis une chose imparfaite, a dit Descartes, qui a l'idée de la perfection, une chose finie qui a l'idée de l'infini, de l'absolu. » Si le parfait et l'infini sont entrevus par l'être imparfait et fini, c'est qu'ils existent en dehors et au-dessus de lui. On n'a jamais pu réfuter cette simple et claire vérité.

Dieu me garde de vous exposer ici les différents systèmes des matérialistes sur l'âme humaine.

J'ai été forcé, dans ma vie déjà longue, comme professeur à la Faculté de théologie, de lire leurs opinions, leurs dissertations nombreuses et si diverses. Quelle fatigue d'esprit à entendre, l'un après l'autre, ces écrivains allemands, scandinaves, anglais, nos auteurs français, se livrant aux hypothèses les plus compliquées, les plus obscures, les plus affligeantes, pour écarter ces deux êtres vivants et indestructibles : Dieu et l'âme. De ce mélange de conceptions plus bizarres les unes que les autres, souvent contradictoires, mais énoncées avec un même ton d'autorité tranchant et dédaigneux, je sortais la tête en feu et le cœur vide, et je me rappe-

lais, pour me remettre, la parole de Bossuet : « Qu'ont-ils vu, ces vastes génies; qu'ont-ils vu plus que les autres? Ils n'ont rien vu, ils n'entendent rien. Ils n'ont pas de quoi établir le néant auquel ils aspirent, et ce misérable partage ne leur est pas même assuré! » Et ailleurs : « Que vois-je dans leurs écoles? Que des contentions inutiles qui ne seront jamais terminées. On y forme des doutes, mais on n'y prononce jamais de décisions... Ce que les uns ont posé pour certain, les autres l'ont rejeté comme faux.

« Dans une telle variété d'opinions, que l'on mette au milieu d'une assemblée de philosophes un homme ignorant de ce qu'il aurait à faire en ce monde; qu'on ramasse, s'il se peut, en un même lieu, tous ceux qui ont jamais eu la réputation de sagesse, quand est-ce que ce pauvre homme se résoudra, s'il attend que de leurs disputes il en résulte enfin quelque conclusion arrêtée? Plutôt on verra le chaud et le froid cesser de se faire la guerre que les philosophes convenir entre eux de la vérité de leurs dogmes. »

Ces hommes dont j'admire le talent, dont je respecte le caractère et les intentions, je me permets de les plaindre de chercher en dehors d'eux-mêmes et dans les systèmes éphémères qu'ils imaginent, l'explication des problèmes surnaturels. Qu'ils en croient Platon : « C'est avec son âme tout entière qu'il faut chercher l'Être et l'éclat splendide de la vérité (1). »

Qu'ils interrogent leur âme, qu'ils daignent l'en-

(1) *République*, liv. VIII.



tendre et suivre ses inspirations. Ce n'est pas une faiblesse d'écouter cette voix intérieure, si douce, si pure, qui sollicite quelquefois notre attention, qui nous ramène aux premiers sentiments, aux premiers élans de nos jeunes années, les meilleurs en nous, parce qu'elles étaient les plus près de notre berceau et de notre intégrité morale. Cette voix qui se confond avec celle si aimée et déjà si lointaine de notre mère, nous redit tout ce qui est bon, tout ce qui peut calmer nos douleurs, tout ce qui peut faire revivre en nous l'espérance. Elle est l'écho de la voix de Dieu.

Ceux qui ont lu ces admirables dialogues où Malbranche a égalé Platon pour la sublimité des idées et l'a dépassé dans la chaleur et l'onction des sentiments, savent que cette doctrine du maître intérieur a été la source de ses meilleures inspirations.

Citons seulement cette page de ses *Méditations chrétiennes* :

« O mon unique maître, que les hommes sachent que vous les pénétrez de telle manière que, lorsqu'ils croient se répondre à eux-mêmes et s'entretenir avec eux-mêmes, c'est vous qui leur parlez et qui les entretenez. C'est vous qui nous éclairez lorsque nous découvrons quelque vérité qui se puisse être ; c'est vous qui nous exhortez lorsque nous voyons la beauté de l'ordre ; c'est vous qui nous corrigez lorsque nous entendons les reproches secrets de la raison ; c'est vous qui nous punissez ou nous consolez lorsque nous sentons intérieurement des remords qui nous déchirent les entrailles, ou ces paroles de paix qui nous remplissent de

joie. Vous venez tout d'un coup de m'éclairer l'esprit et je comprends clairement qu'il n'y a que vous qui soyez notre maître, que vous êtes le seul vrai pasteur des âmes ; que vous êtes non seulement la sagesse de Dieu, mais encore la véritable lumière qui éclaire seule tous les hommes (1). »

Joubert nous assure que tous peuvent entendre cette voix du maître intérieur.

« Dieu, dit-il, en les créant, parle aux âmes et aux natures, et leur donne des instructions dont elles oublient le sens, mais dont l'impression demeure. De cette parole et de ce rayon ainsi déposés, il nous reste, dans les plus grands obscurcissements de l'âme et dans les plus grandes inattentions de l'esprit, une espèce de bourdonnement et de crépuscule qui ne cessent jamais et nous troublent tôt ou tard dans nos dissipations extérieures. »

Que faut-il pour réveiller en nous ces murmures confus ? Fénelon nous l'apprend :

« Un moment de recueillement, d'amour et de présence de Dieu, font plus voir et entendre la vérité que tous les raisonnements des hommes. »

Il disait un jour, Fénelon, avec une profonde connaissance du cœur humain : « Les hommes peuvent nous parler pour nous instruire, mais nous ne pouvons les croire qu'autant que nous trouvons une certaine conformité entre ce qu'ils nous disent et ce que nous dit le maître intérieur.

(1) 197-348-341.

« Après qu'ils ont épuisé tous les raisonnements, il faut toujours revenir à lui et l'écouter pour la décision.

« C'est au fond de nous-même que nous avons besoin de trouver les vérités qu'on nous enseigne, c'est-à-dire qu'on nous propose extérieurement.

« Ainsi, il n'y a qu'un seul véritable maître qui enseigne tout et sans lequel on n'apprend rien. Les autres maîtres nous ramènent toujours à cette école intime où il parle seul... Nous pouvons refuser de l'écouter et nous étourdir, mais en l'écoutant nous ne pouvons le contredire. »

Cela paraît, sans doute, trop simple à ces fières intelligences qui, se croyant d'une essence supérieure, ne veulent pas penser comme tout le monde et cherchent le nouveau, l'inédit, l'extravagant. Qu'il y a d'orgueil dans certaines impiétés, et quel snobisme chez les esprits moins cultivés, dans la jeunesse surtout, à s'attacher aux opinions les plus hardies et les plus nouvelles !

L'une de ces doctrines qui a quelque rapport à notre sujet, et dont plusieurs aujourd'hui font grand état, a pour base la notion d'immanence. Cette notion est empruntée à l'étude de l'activité vivante, qui a son principe et sa fin dans l'être qui la possède (*in manere*, de là *immanentia*, *immanence*). L'immanence s'applique à la vie intellectuelle comme à la vie organique.

Dans le système Kantiste, toutes nos idées sont autochtones ; rien n'est en nous qui ne naisse de nous ;

de là la répugnance à admettre des idées surnaturelles et une révélation extérieure. Saint Thomas avait déjà prévu cette objection. Il établit que par l'acceptation d'une vérité révélée, l'immanence intellectuelle n'est pas plus violée que l'immanence organique ne l'est par l'assimilation d'une nourriture étrangère.

L'observation démontre que notre action intellectuelle et morale, tout immanente qu'elle est, ne se suffit pas à elle-même. Elle réclame, pour s'achever normalement, un secours qui la dépasse; elle le demande à ce Dieu auquel rend témoignage toute âme naturellement chrétienne. C'est l'enseignement de la grande école chrétienne d'Alexandrie, et celui même de nos premiers apologistes.

L'immanence de la vie intellectuelle, étudiée, admise sans exagération, loin d'être un obstacle au don de la révélation et de la grâce, montre au contraire quel besoin nous en avons. L'âme humaine appelle Dieu, la vérité divine, de toutes ses puissances, comme les poumons appellent l'air et l'œil la lumière.

Dépouillez les théories nouvelles du prestige de l'obscurité, de leur appareil pseudo-scientifique, de leurs formules flottantes, imprécises, énigmatiques, vous restez en présence d'un fantôme insaisissable. Le bon sens, le sens intime, sont d'une autre espèce; ils sont robustes, vivants, impérissables. A les prendre pour guides, on ne s'égarrera jamais, et, en les écoutant, on entendra la voix des siècles, de la meilleure partie de l'humanité; des vrais sages et des génies immortels, et,

ce qui n'est pas moins rassurant, le sentiment des cœurs simples, honnêtes et purs.

Laissons à tous ces rêveurs, à tous ces créateurs de systèmes qui raisonnent et bâtissent dans le vide, leurs imaginations et leur logomachie. Nous n'avons rien à apprendre d'eux. Nous avons un maître intérieur qui, si nous voulons l'écouter, ne peut ni se tromper ni nous tromper.

C'est à Bossuet que nous demanderons le dernier mot sur cette question.

« On peut conclure avec saint Augustin, dit-il, qu'apprendre, c'est se retourner à ces idées primitives et à l'éternelle vérité qu'elles contiennent et à y faire attention.

« D'où l'on peut encore inférer qu'à proprement parler, un homme ne peut rien apprendre à un autre homme, mais qu'il peut seulement lui faire trouver la vérité qu'il a déjà en lui-même, en le rendant attentif aux idées qui la lui découvrent intérieurement, à peu près comme on indique un objet matériel à un homme qui ne le voit pas, en le lui montrant du doigt et en lui faisant tourner les regards de ce côté. »

Ai-je réussi à vous donner une idée de cette belle doctrine du maître intérieur qui a inspiré les premiers Pères de l'Eglise et qui, plus tard, développée et appropriée à la vie spirituelle, a fait les délices des grands et vrais mystiques ! J'ai laissé dans l'ombre tout ce côté de la question pour limiter mon sujet. Mais quels points de vue lumineux et quels horizons sans fin on y pourrait découvrir !

Nous n'avons pas gravi les sommets, nous sommes restés dans la plaine, mais, même sur ce terrain, nous avons le ciel sur nos têtes. Nous avons pu sentir qu'entre le ciel et nous, il y a une mystérieuse attraction. « Dieu nous veut, a dit Joubert, et nous voulons Dieu. »

Enfin, j'aurai tout dit ce que je voulais rappeler, en ajoutant : il y a quelque chose de plus efficace encore que la pensée pour communiquer avec le Maître intérieur : c'est la prière.

Celui qui prie entre dans le cœur même de Dieu.

LES FÊTES POUR LA GRATUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

EN 1719

Par M. l'Abbé TOUGARD, membre correspondant.

Une aimable insistance m'enhardit à signaler à l'Académie le fait trop peu connu, ce semble, qu'énonce mon titre. Les déclamations passionnées qui, il y a quarante ans, prêchaient à outrance la gratuité scolaire se seraient-elles jamais avisées qu'elles nous ramenaient ainsi à ce qu'un certain monde appelle « les abus de l'ancien régime? »

Pour le dire en passant, la gratuité remonte un peu plus haut que nos trois Républiques. C'est en 1231 qu'une bulle du pape Grégoire IX l'imposa aux chanceliers de l'Université.

L'enseignement devait donc être exercé sans rétribution. Mais à mesure que les grands établissements se multiplièrent, les charges grandirent à proportion ; et comme les généreuses dotations du moyen-âge avaient diminué ou même disparu, il fallut bien taxer les étudiants. Mais le principe de la gratuité n'était pas oublié, et le cardinal Richelieu voulut la rétablir.

Son projet ne devait s'effectuer qu'au siècle suivant, où le Gouvernement fut surtout frappé de ce que les enfants « qui avaient beaucoup de dispositions et peu de biens », se voyaient jusqu'alors empêchés de fréquenter les écoles. « Ainsi les lettres et les sciences perdaient plusieurs sujets qui auraient fait honneur à la patrie et l'auraient servie utilement. » Le mérite de ce retour à la gratuité revient surtout au pieux Coffin, qui était alors recteur de l'Université.

L'avocat Lenglet, dans *l'Éloge* qu'il a mis en tête des « Œuvres de Coffin », et auquel nous avons déjà fait quelques emprunts, explique qu'on se servit pour cela des anciens droits que l'Université possédait sur les postes et les messageries. Dès 1716 on en avait prélevé pour les Facultés des Arts une allocation de 60,000 livres.

Mais le 1^{er} février 1719, Coffin présentait au Régent le cierge que l'Université avait le privilège d'offrir au roi pour la fête de la Chandeleur. « Il y ranima, dit Lenglet, le projet du *gratis*. La manière noble et délicate dont il exposa sa demande, et les raisons dont il l'appuya, firent impression. Dans ce petit discours, qui est un vrai chef-d'œuvre, M. le Régent est attaqué de tous côtés. Ses grandes qualités, les bienfaits qu'il a déjà répandus sur l'Université sont autant d'armes et de titres qu'il fournit à l'orateur. Après un bel éloge de l'Université, qui prouve combien elle est digne de cette nouvelle faveur, l'éloquent recteur prend M. le Régent par l'exemple des rois, ses aïeux, qui ont accordé des distinctions honorables à l'Université. »

Sur l'accueil favorable du duc d'Orléans, Coffin fit nommer le conseiller d'Etat Fagon, « dont la droiture et le zèle étaient connus », pour examiner les mémoires dressés par l'Université. Puis, conformément à ses conclusions, le garde des sceaux d'Argenson offrit au nom du roi une pension annuelle de 120,000 livres.

Coffin répondit, au dire de Lenglet, « que l'Université préférerait toujours sa médiocrité actuelle à cette pension caduque et arbitraire ; qu'elle ne pouvait renoncer à son ancien droit sur les messageries, ni accepter une somme fixe : de peur que si, comme il était déjà arrivé, l'or et l'argent devenaient plus communs, l'Université eût la même somme mais non la même valeur ; qu'il lui semblait donc qu'il n'y avait rien de plus équitable que de donner à l'Université une partie certaine et déterminée de la somme que le fermier des postes rendait annuellement au roi ; que cette quotité suivrait les temps dans une juste proportion, et produirait toujours un revenu suffisant pour l'entretien des professeurs. »

Le 6 avril, Fagon « informa le recteur que Sa Majesté accordait la grâce telle qu'il l'avait demandée ». Le subside, étant fixé au vingt-huitième de la recette totale, se trouva pour lors monter à 120,528 livres, 18 sous, 4 deniers.

L'heureux succès de la requête fut un véritable événement, si bien qu'il est consigné dans deux journaux étrangers, le *Mercuré historique* de la Haye et les *Lettres historiques* d'Amsterdam. « L'arrêt de la concession du *gratis*, disent ces dernières (p. 571), fut

signé par M. le duc Régent le jeudi 6 du mois (d'avril) dernier. Il fut aussi signé le jeudi 13 par M. le Garde des Sceaux, qui en fit ensuite l'expédition des lettres patentes d'une manière des plus gracieuses et obligantes : non seulement il les scella le samedi 29, mais il les envoya le même jour scellées gratis au recteur de l'Université, pour marquer davantage sa considération pour cet illustre Corps, et pour tous les gens de lettres.

« C'est-à-dire que dorénavant on enseignera gratuitement les humanités et la philosophie, et sans qu'il en coûte rien aux étudiants, dans tous les collèges de l'Université. Les pensions qui seront fournies aux professeurs se tireront des fonds qui sont dus et qui reviennent à l'Université par l'ancien droit qu'elle a sur les messageries, duquel elle n'avait pas pleinement joui jusqu'à présent, et dont elle jouira à l'avenir avec de nouveaux avantages.

« Cet établissement a été suivi d'un applaudissement général. Il commencera à avoir lieu au mois d'octobre prochain. On dit qu'alors on supprimera plusieurs petits collèges, pour en réunir les fonds à l'Université. »

Le même numéro ajoute en post-scriptum (p. 592) : « Voici de nouvelles particularités au sujet du *gratis* accordé à l'Université de Paris. Les lettres patentes... doivent être aussi enregistrées (*sic*) à la Chambre des Comptes. Après quoi l'Université ira rendre au roi, à M. le duc régent, et à M. le Garde des Sceaux de très humbles actions de grâces.

« Il a été affiché partout un mandement latin du recteur de cette Université, en date du 12 de ce mois

(de mai), par lequel il annonce au public cette agréable nouvelle, et lui apprend que dès les premiers jours du mois d'avril on a commencé à enseigner partout gratuitement.

« En attendant que l'Université rende de solennelles actions de grâces à Dieu pour ce nouveau bienfait, le recteur ordonne que dans tous les grands collèges on chantera le *Te Deum* avec le psaume *Exaudiat*, pour la conservation de la personne sacrée de Sa Majesté; qu'on y fera des prières pour le sérénissime Prince régent, et pour attirer sur les maîtres et les écoliers l'esprit de science et de piété.

« Des avis disent que le *Te Deum* avait déjà été chanté au collège de Beauvais à Paris », évidemment par les soins de Coffin, qui y avait professé la seconde en 1701. Il fit à ce collège, « qu'il aimait avec une tendresse paternelle, un legs très considérable, et voulut être inhumé dans la chapelle, où il avait édifié par tant d'actes religieux, et où il avait tant de fois demandé à Dieu qu'il lui plût d'être lui-même le maître des enfants, d'éclairer leur esprit, et de répandre la vertu dans leur cœur ».

Au mois de juin, les *Lettres historiques* reviennent (p. 699) sur le même sujet : « Le *gratis* accordé à l'Université a été suivi de beaux discours de remerciement envers les bienfaiteurs, d'actions de grâces solennelles, et d'autres circonstances mémorables, dont on est obligé de remettre la relation à un autre mois. »

Soit que cette annonce ait été sincère, ou qu'il n'y faille voir qu'un artifice de rédaction, toujours est-il

que les journaux suivants ne parlent plus du *gratis*. Heureusement que l'*Eloge* du bon recteur supplée à leur silence et montre que l'année entière fut employée à célébrer cette réforme.

« Le 22 mai, le recteur accompagné des doyens des facultés, des procureurs des nations, et d'autres députés, alla remercier le roi et M. le régent. M. d'Argenson avait eu trop de part à cet établissement pour échapper à la reconnaissance de l'Université : elle la lui témoigna d'une manière proportionnée à la dignité du Ministre, et à l'importance de l'évènement. Il est inutile d'observer que les harangues prononcées dans toutes ces occasions étaient dignes de l'orateur.

« L'Université rendit à Dieu de solennelles actions de grâces, par la plus auguste de ses cérémonies. Elle se rendit le 13 juin à l'église S.-Roch, où le cardinal de Noailles officia. La procession était la plus nombreuse qu'on eût vue depuis très longtemps. Ce qui en releva singulièrement l'éclat, c'est que le roi, placé à une fenêtre du pavillon des Tuileries qui regarde le Pont-Royal, voulut bien être du nombre des spectateurs.

« Enfin l'Université consacra l'établissement de l'instruction gratuite par un discours fait en son nom le 19 décembre. Elle choisit M. Rollin, qui s'exprima avec cette noblesse d'idées et cette chaleur de sentiments que l'on attendait d'un grand orateur et d'un excellent citoyen.

« Les muses se joignirent à l'éloquence; et l'on répandit avant le discours plusieurs pièces de vers qui

chantaient un évènement capable seul d'immortaliser M. Coffin. »

N'était-il pas bon de rappeler ces souvenirs, qui doivent compter parmi les meilleurs des jours de Law et de la Régence ?

6 Mars 1906.

NOTICE SUR M. JULES HÉDOU

Par M. HENRI PAULME

Le 25 juin 1875, M. Jules Hédou, élu membre résidant de l'Académie le 19 mars précédent, prenait séance par la lecture d'une importante étude « Sur la Nécessité de relever le goût artistique en Province » ; et comme le nouvel académicien, très attaché à sa ville natale, très curieux de tout ce qui peut accroître son bon renom de Capitale de la vieille province normande, pensait toujours à lui rapporter le bénéfice de ses travaux, il donnait à cette étude d'ordre général un sous-titre bien précis, localisant la préoccupation filiale de l'auteur : « De la nécessité de créer à Rouen un cabinet d'estampes et de dessins, et une bibliothèque consacrée exclusivement aux Beaux-Arts. »

L'unité de vie de notre regretté confrère — que n'effrayaient sans doute pas les longs espoirs — s'est affirmée dans ce fait que, trente ans après la publication de son discours de réception à l'Académie, M. Hédou léguait, en mourant, à la Ville de Rouen, toute sa collection d'estampes et de dessins, ainsi que sa bibliothèque.

Et ce n'est certes point un mince don que vient de recevoir notre cabinet municipal d'estampes; la collection, dont la libéralité non surprenante de Jules Hédou a enrichi ses concitoyens et qui fut l'œuvre de son âge mûr comme la passion de sa vieillesse, compte plus de trente mille pièces.

Un nombre aussi considérable implique que chacune d'elles ne saurait avoir une même et grande valeur, et peut-être un esprit moins éclectique, moins ardent que celui de notre confrère, eût-il sélectionné avec plus de rigueur, éliminé d'un doigt plus sévère? Volontairement, M. Hédou ne s'est point arrêté à ces réserves quelque peu raffinées; dans le dessein qu'il avait, depuis longtemps sans doute arrêté, de léguer à la Ville de Rouen toutes les gravures, réunies par lui au cours de sa longue carrière d'amateur, Jules Hédou était ainsi certain de mettre sa légataire à même de compléter sur bien des points les collections qu'elle possédait déjà.

Et sa pensée était si évidente d'une sélection probable, à opérer par les administrateurs éclairés chargés de recevoir le don fait à la Ville de Rouen, qu'il a pris soin de prévoir la destination des estampes qui ne seraient point acceptées par eux, — et que son testament stipulait :

« Ce que la Ville de Rouen ne voudra pas garder sera donné au Musée de Neufchâtel-en-Bray, et ce que cette dernière ville ne voudrait pas sera offert au musée de Clères ».

Pour noter d'un trait plus précis cette résolution

chez M. Hédou de contribuer, dans la plus large mesure, sinon à l'éducation, du moins au relèvement du goût artistique de ses concitoyens, il est bon d'ajouter qu'il a encore légué à la Ville de Rouen, pour son Musée, tous ses tableaux, meubles et objets d'art (1).

Et ainsi par l'expression de ses volontés, notre confrère a affirmé sa persistance raisonnée à réaliser, de toute l'énergie de sa conviction, le programme qu'il traçait, au jour déjà lointain de sa réception d'académicien :

« J'ai voulu, disait-il en terminant son discours, appeler votre attention sur ce qu'il conviendrait de faire pour perfectionner le goût en province et donner à nos concitoyens le sentiment artistique que nos ancêtres possédaient à un si haut degré et dont nous retrouvons les traces glorieuses à chaque pas dans les rues de notre vieille cité. (Discours de réception, *Précis* de 1875.)

M. Hédou aura eu cette joie, une dizaine d'années après avoir préconisé avec ardeur la création d'un Musée d'estampes à Rouen, de voir réalisé son rêve. Le nouveau musée était inauguré à la suite de circonstances et de concours dont l'Académie connaît l'histoire, en 1888. Pourquoi faut-il que des incidents fâcheux l'aient fait, peu après, disparaître ? Notre confrère est mort sans que cette institution précieuse ait encore

(1) A noter dans ce legs : un *Intérieur rustique*, et une *Rue à Pouzsoles*, d'Hubert Robert; un *Tour de Cartes*, de Lenain; la *Promenade aux Tuileries*, de Boilly; deux miniatures signées *Isabey*; un bronze de Barye, *Lion*, etc.

reparu. Il est permis de souhaiter que la généreuse donation de M. Hédou contribue à hâter son rétablissement, pour le plus grand profit du public, à l'éducation artistique duquel il pensait, en prononçant son discours de 1875 aussi bien qu'en rédigeant son testament de 1903.

*
* *

M. Jules-Paul-Ernest Hédou, né le 20 septembre 1833 à Rouen, où il fut avoué près le Tribunal de première instance, Président de la Chambre de sa Corporation, membre et Président du Bureau d'assistance judiciaire, avait, dans sa jeunesse, consacré ses loisirs à la peinture, beaucoup fréquenté les artistes rouennais, ses contemporains, et avivé, dans leur compagnie, le goût naturel qu'il portait à toutes les choses de l'art.

M. Decorde, auquel avait été confié le soin de présenter à l'Académie le rapport sur l'envoi fait à notre Compagnie par Jules Hédou, d'un de ses premiers et principaux ouvrages, — une très complète biographie de Noël Le Mire, l'un de ces délicats graveurs du XVIII^e siècle, qui fut membre de notre Compagnie, — M. Decorde concluait en ces termes élogieux : « M. Jules Hédou a le goût de l'artiste, la patience du collectionneur, le discernement du critique.

« Non seulement il a réuni dans des cartons savamment classés une très curieuse collection d'estampes de l'Ecole française du siècle dernier, mais il s'est attaché à pénétrer dans les secrets des maîtres et à étudier leur

œuvre à fond. Son travail est une appréciation juste et fine du talent de Le Mire (1) ».

Il est plus encore : il est le catalogue descriptif et raisonné de cinq cents et quelques pièces produites par le burin de cet artiste, bien Rouennais, puisque, né rue des Arpents, et baptisé à Saint-Maclou.

Dans ce volume, — publié sous le patronage de la Société d'histoire de l'Art français, et qu'ornent un beau portrait gravé à l'eau-forte par Gilbert (2) et la reproduction d'un dessin de Le Bas, — Hédou raconte qu'il puisa son goût pour les estampes en général, et les eaux-fortes en particulier, dans la lecture de *l'Histoire des Peintres*, de Charles Blanc ; il y avait été prédisposé, d'ailleurs, par la fréquentation d'un de ses camarades de collège, Adolphe Kœchlin, qu'un goût naturel, une brillante éducation et une belle fortune avaient porté à former une collection d'objets d'art.

« Il possédait entre autres choses, écrit M. Hédou dans sa préface, une épreuve du *Gâteau des Rois*, de Noël Le Mire. Une certaine attraction ramenait toujours mes yeux vers cette estampe. Était-ce une appréciation instinctive de la valeur artistique de cet ouvrage ? Était-ce une admiration provoquée par le courage d'un artiste qui osa signer de son nom une sorte de pamphlet politique et flétrir avec son burin les auteurs de cet odieux partage de la Pologne en 1772 ? Il y eut, je crois, de ces deux sentiments. Toujours est-il qu'à partir de

(1) Séance du 12 mars 1875. Procès-verbaux de l'Académie.

(2) D'après une miniature que possède M. Victor Lemire, un de nos compatriotes.

ce moment, j'éprouvai une sympathie très marquée pour Noël Le Mire, sympathie qui me porta peu à peu à m'occuper plus spécialement de cet artiste ».

L'attrait, que la gravure et les graveurs exerçaient sur l'esprit cultivé de Jules Hédou et que venait de révéler la publication de ce beau volume sur Le Mire, lui inspira bientôt d'autres études, se rapportant à la même préoccupation d'art. Et, dans la suite précieuse de nos *Précis* annuels, paraissent successivement divers travaux dont la primeur fut réservée à notre Compagnie.

C'est d'abord la *Lithographie à Rouen*, historique documenté, bourré de faits et de noms, embrassant toute la longue période de 1819 à 1860, et dans lequel l'auteur déplore le discrédit — passager, — espère-t-il, qui semble peser sur ce procédé.

La lecture de cette consciencieuse étude occupe trois séances de l'Académie (8 décembre 1876, 27 avril et 6 juillet 1877), sous les yeux de qui Jules Hédou fait passer les estampes principales des différents artistes dont il a relevé les noms.

Viennent ensuite (séance du 17 mai 1878) :

La biographie de « Jean-Jacq. André Le Veau », graveur comme Noël Le Mire, comme lui né à Rouen, non loin de la rue Arpents, — rue Malpalu, — comme lui baptisé en la même église Saint-Maclou, et qui, comme lui encore, fut membre de l'Académie.

Cette notice, imprimée dans le *Précis* de 1878, est devenue, sous une forme nouvelle, un beau volume publié en 1903 sous le patronage de la Société d'histoire de l'art français : elle s'est enrichie de la reproduction

hors texte des meilleures planches de Le Veau, et comporte, comme la biographie de Le Mire, le catalogue critique de l'œuvre du maître rouennais.

La biographie de « Jean Le Prince » (séances des 25 avril et 2 mai 1879), encore un graveur de la même époque, qui tenait à Rouen par la naissance de son grand-père et descendait d'une lignée d'artistes, maîtres-sculpteurs-doreurs, attachés pendant plus d'un siècle et demi (xvi^e et xvii^e siècles) à la décoration des édifices religieux de notre ville et des environs.

Cette troisième notice devint, en la même année 1879, un volume publié dans les mêmes conditions que ceux concernant Le Mire et Le Veau, suivant le même plan et la même méthode.

Une trilogie de cette importance et de cette valeur suffirait à elle seule à attester le mérite et la culture de M. Hédou, à assurer à son nom, dans l'avenir, l'estime des gens de goût et des artistes.

Mais celui-ci ne se borne pas à la publication de ces volumes, qui représentent une somme considérable de recherches et d'efforts, l'activité de son esprit toujours en éveil, toujours attiré par les choses de l'art, vers leur vulgarisation — dans le sens large et élevé de ce mot.

Aussi le voyons-nous (séance du 23 juillet 1875), quelques jours après sa réception, proposer au vote de l'Académie un vœu « tendant à préserver de toute destruction et de toute altération le *Bureau des Finances* de la place de la Cathédrale. »

Ce vœu, si justifié, n'est-il point encore de toute actualité en 1906? Des enseignes commerciales désho-

norent, comme il y a trente ans, ou dérobent à la vue les frises et les médaillons sculptés, dont la bande merveilleuse se déroule au-dessous des fenêtres du premier étage.

Dans la séance du 19 juillet 1876, M. Samuel Frère avait lu à l'Académie une de ces études pittoresques et colorées, — dont il se montre aujourd'hui malheureusement si peu prodigue, — sur « les Illustrateurs des Fables de la Fontaine ».

Jules Hédou, à la séance suivante (26 juillet), répondant à son confrère, avec, certes, toute la courtoisie qui est le charme de nos discussions, mais avec la verdeur convaincue de sa vive parole, conteste que les Fables du Bonhomme aient été spécialement écrites pour les enfants, et que la critique soit fondée à comparer entre eux les trois principaux illustrateurs de ces exquis petits poèmes : Oudry, Granville, Gustave Doré.

Selon lui, « tout ce qui touche à l'art ne peut être jugé par comparaison, puisque l'artiste n'a de valeur qu'autant qu'il ne ressemble à personne. Son originalité est son titre de gloire. . . . »

Et, conclusion, à tout le moins inattendue de la part de cet amateur d'estampes, aussi ardent, aussi passionné qu'était J. Hédou, il termine ainsi sa réplique : « A ceux qui me demanderaient quelle édition de La Fontaine je préfère, je répondrai volontiers : je les prendrais toutes, et, de préférence, une bonne édition sans gravures ! »

N'est-il pas regrettable qu'un académicien d'alors ne

se soit pas permis d'interpeller notre distingué confrère : « Hé ! quelle contradiction entre cette opinion, singulière dans votre bouche, et l'emploi que vous faites de tous vos loisirs à la chasse aux gravures ! D'où, comment, et pourquoi ? »

La réplique eût été intéressante à noter.

*
* *

Pendant plusieurs années, la collaboration de M. Hédou aux travaux académiques ne cesse d'être active et continue.

Et sans qu'il soit besoin de détailler ses interventions fréquentes et dont nos procès-verbaux relatent fidèlement les sujets, il suffira de rappeler, en un énoncé sommaire : ses communications sur diverses notices consacrées à Chardin (séance du 21 juillet 1876), — rapport au nom de la Commission présidée par M. de Glanville sur la part qu'il convient à l'Académie de prendre dans l'inventaire général des richesses artistiques de la France (séance du 23 mars 1877), — rapport sur les œuvres de M. Jules Adeline, au talent si original et si délicat (séance du 19 mars 1880), — biographie des peintres Le Mettay, Sorieul, Daliphard (séances des 28 mai 1880, 29 avril 1881, 21 avril 1882), — rapport sur le prix Bouctot. Beaux-Arts (séances des 19 novembre 1880, 1^{er} avril 1881).

Il n'est point étonnant que l'auteur fécond de ces travaux de critique d'art ait été nommé par l'Administration municipale, membre du Comité des Beaux-Arts, — par la Société des artistes peintres français, membre correspondant, et désigné par l'Académie pour la re-

présenter dans le Comité d'organisation d'une Exposition régionale à Rouen.

Le 4 août 1882, les suffrages de notre Compagnie l'appellent à la Présidence, au cours de laquelle il eut l'honneur de recevoir MM. Charles Levavasseur, l'ami de Botto, le survivant de nos Assemblées politiques, — Héron, l'érudit impeccable, le professeur habile, qui a rendu, comme trésorier et comme archiviste, de si importants services à l'Académie, — Lebel, le peintre sérieux et modeste, alors Conservateur du Musée.

Dans la réponse traditionnelle qu'il fait au discours de réception de ce dernier, Jules Hédou peut encore donner libre cours à sa verve ordinaire, plus accentuée dès qu'il touche à un sujet d'art.

Le classique déterminé, qu'il a toujours été, loue sans réserves les tendances classiques du peintre, son nouveau confrère; il blâme, dans une langue vigoureuse « la voie déplorable où se sont engagés plusieurs élèves de l'École de dessin de Rouen, en adoptant les principes posés par quelques peintres naturalistes de Paris. Sous les noms divers de *Réalisme*, d'*Impressionnisme* ou de *Modernisme*, ces artistes cherchent à faire prévaloir une école dissidente du bon sens, opposée aux saines traditions de l'art.

« Ils se contentent de prendre les choses comme ils les voient, brutalement, sans la moindre modification, sans cet arrangement nécessaire qui donne quelque esprit au sujet, et cela, sous le fallacieux prétexte que les objets se sont ainsi présentés à leurs

yeux..... et on prétend imposer ces élucubrations à l'admiration de tous..... ! »

Le morceau, dont ces quelques fragments suffisent à préciser l'allure, n'est pas tendre.

Mais qu'eût dit alors Jules Hédou, s'il avait pu voir, ou seulement prévoir, les truculentes, les invraisemblables toiles qui s'étalent aujourd'hui sur les cimaises des « Salons d'automne », à Paris ! Son indignation n'aurait pas eu de bornes, — et ces audaces picturales l'eussent sans doute ramené à des appréciations moins sévères, à un ressentiment moins vif contre les productions des Naturalistes et des Impressionnistes de 1882.

Assurément, l'homme de goût qu'est, jusqu'à sa dernière heure, demeuré notre confrère, serait revenu — en visitant l'Exposition rétrospective de Gustave Courbet, organisée au Salon d'automne de 1906, — sur l'opinion excessive qu'il exprima dans son discours de Président, à la séance publique annuelle de l'Académie (2 août 1883), parlant de ce chef de l'École réaliste du XIX^e siècle.

« A côté de ces maîtres », — Jules Hédou venait de citer Gérôme, Cabanel, Flandrin, Muller, Yvon fils, — « un ouvrier, ouvrier d'une adresse inouïe, sachant son métier (je ne dis pas son art) comme pas un, Courbet, pour dire son nom, chercha à créer une école à part, l'école du Réalisme ; mais il ne réussit qu'à fourvoyer tous ceux qui s'enrolèrent sous son drapeau, et ne sut pas faire un élève. Nous ne connaissons de ce peintre que des morceaux bien exécutés, et pas une page importante qui se tienne d'un bout à l'autre. »

Il est permis de croire que M. Hédou, s'il avait pu hier visiter cette Exposition rétrospective de Courbet, aurait, comme tant d'autres qui ont pu partager son sentiment il y a vingt-cinq ans, modifié en toute loyauté le jugement qu'il portait alors.

Car il est impossible, à tout esprit impartial, de ne pas être frappé par la puissance de composition, par l'intensité de vie débordante malgré des tonalités un peu sourdes, par la fermeté du dessin, par le modelé énergique des quelques toiles, notamment des portraits, réunis dans la salle du Grand-Palais.

On peut, sans exagération, se risquer à dire qu'aujourd'hui, avec le recul des années, avec l'inimitable patine du temps, avec l'éloignement des parti-pris de la première heure — et aussi, facteur non négligeable, — avec le souvenir des excentricités que les tachistes, pointillistes, plaquistes ou naturalistes ont infligées et infligent à nos yeux, — l'œuvre de Courbet a pris cette belle physionomie du « classique » qu'on ne conteste plus depuis longtemps à Ingres ni à David, et que le Courbet de 1860 ne paraissait jamais devoir acquérir.

*
**

L'année de présidence de M. Hédou (1883) semble malheureusement avoir marqué le terme de la collaboration active qu'il apportait aux travaux de l'Académie depuis son entrée dans la Compagnie.

En dehors d'une communication faite à la séance du 6 février 1885, sur des documents relatifs à l'École de dessin pendant la période de 1749 à 1791, nos *Précis*

ne comportent qu'une biographie du peintre, sculpteur et graveur rouennais, Jean de Saint-Igny (séance du 7 mai 1886) et une notice sur le peintre Jules Michel, qui habita à Rouen, l'hôtel de la rue de l'Hôpital, n° 1, dans un logement que Court avait occupé avant lui.

Le 29 février 1884, Jules Hédou fait hommage à l'Académie de deux gravures encadrées : Portrait du Premier Président Hue de Miromesnil, — épreuve d'artiste, par Noël Le Mire, — et portrait gravé par Miollet, d'après Cochin, d'un ancien membre de l'Académie, Ch. Lemesle (1761-1814).

Placées dans nos salles de réunion, elles contribueront, avec les écrits conservés dans notre bibliothèque, à perpétuer le souvenir de M. Hédou.

Jusqu'en 1889, notre Confrère continue à assister fidèlement aux séances de l'Académie et à s'associer par sa présence aux travaux hebdomadaires, mais, à partir de cette époque, les soins que réclamait sa santé fort ébranlée et qui exigeait de longs séjours dans le Midi, le tiennent désormais écarté de nos réunions.

Bientôt il va s'installer d'une façon permanente à la campagne, dans une belle propriété de la Rue-Saint-Pierre, où tous ses loisirs sont consacrés au classement et à l'accroissement de ses collections d'estampes, de tableaux et de livres.

Peut-être y mania-t-il encore le pinceau, comme il le faisait dans ses jeunes années, alors qu'il peignait des « natures mortes », qui lui valurent, en 1864, et même beaucoup plus tard, en 1889, des médailles aux Expositions de Rouen.

A ce propos est-il exact — en tout cas, si l'histoire est vraie, elle n'a rien qui atteigne la réputation justifiée de notre confrère comme amateur éclairé, comme critique d'art, comme iconographe averti, — est-il exact que jadis M. Hédou, copiant au Musée quelque toile, ayant demandé à Court qui passait, un avis sincère sur sa peinture, l'artiste lui avait répondu avec la franchise un peu fruste d'Alceste ?

Le jeune peintre amateur ne dut pas être satisfait plus que ne le fut l'homme au sonnet de Molière ; il eut raison, puisque ce lui était une distraction agréable, de continuer à peindre, comme Oronte, sans doute, continua de faire des vers.

Et, après tout, les récompenses accordées par les jurys d'Exposition à deux de ses toiles, prouvent que tout le monde ne partageait pas l'opinion de Court sur la peinture de Jules Hédou.

L'amour de celui-ci pour l'art et les artistes, sa passion pour les estampes ont embelli et consolé les dernières années de notre confrère tout à fait retiré à la campagne, où il est décédé le 14 septembre 1905.

D'un esprit ouvert aux questions artistiques, d'une érudition très étendue en matière de gravures, Jules Hédou formulait dans un style aisé, auquel on peut appliquer l'axiome :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement

des jugements toujours émis avec une loyale indépendance et une sincérité un peu brusque, mais absolue.

Comme l'a dit en si bous termes M. le Président Des-

buissons, parlant au nom de l'Académie sur la tombe de notre confrère, le 18 septembre 1905 :

« Il était de ceux qui soutiennent leurs convictions avec énergie parce qu'ils les savent basées sur de longues réflexions et sur un travail approfondi : il entraînait volontiers en lutte au sujet des dissidences d'Ecoles et des différences de procédés, et, pour défendre ses préférences artistiques et classiques contre ce qu'il croyait être les erreurs du modernisme, il semblait que la plume souple du critique empruntât aux graveurs la rigidité de leur burin. »

*
* *

Cet essai de la reconstitution de la physionomie académique de notre regretté confrère serait incomplet, s'il ne mentionnait que Jules Hédou a encore été membre correspondant de la Société d'Emulation d'Abbeville, et rédacteur au journal *l'Art*, — qu'il a collaboré avec MM. Ch. de Beaurepaire et Julien Félix, aux si intéressantes publications sur Rouen de l'éditeur Augé, — publié des notices sur le dessinateur Victor Delamare, le peintre Ernest Lefebvre, le peintre Emile Minet, depuis peu devenu directeur du Musée de Rouen — tenté d'attribuer à Hogarth deux tableaux de ce même Musée, catalogués comme œuvres de J.-B. Descamps, — monographié le Musée de Cannes.

Enfin il convient de rappeler, d'une façon plus spéciale encore, puisque le document fait partie de nos archives, la page de cet album, créé par l'ingéniosité toujours en éveil d'un de nos anciens, feu M. de Lérue,

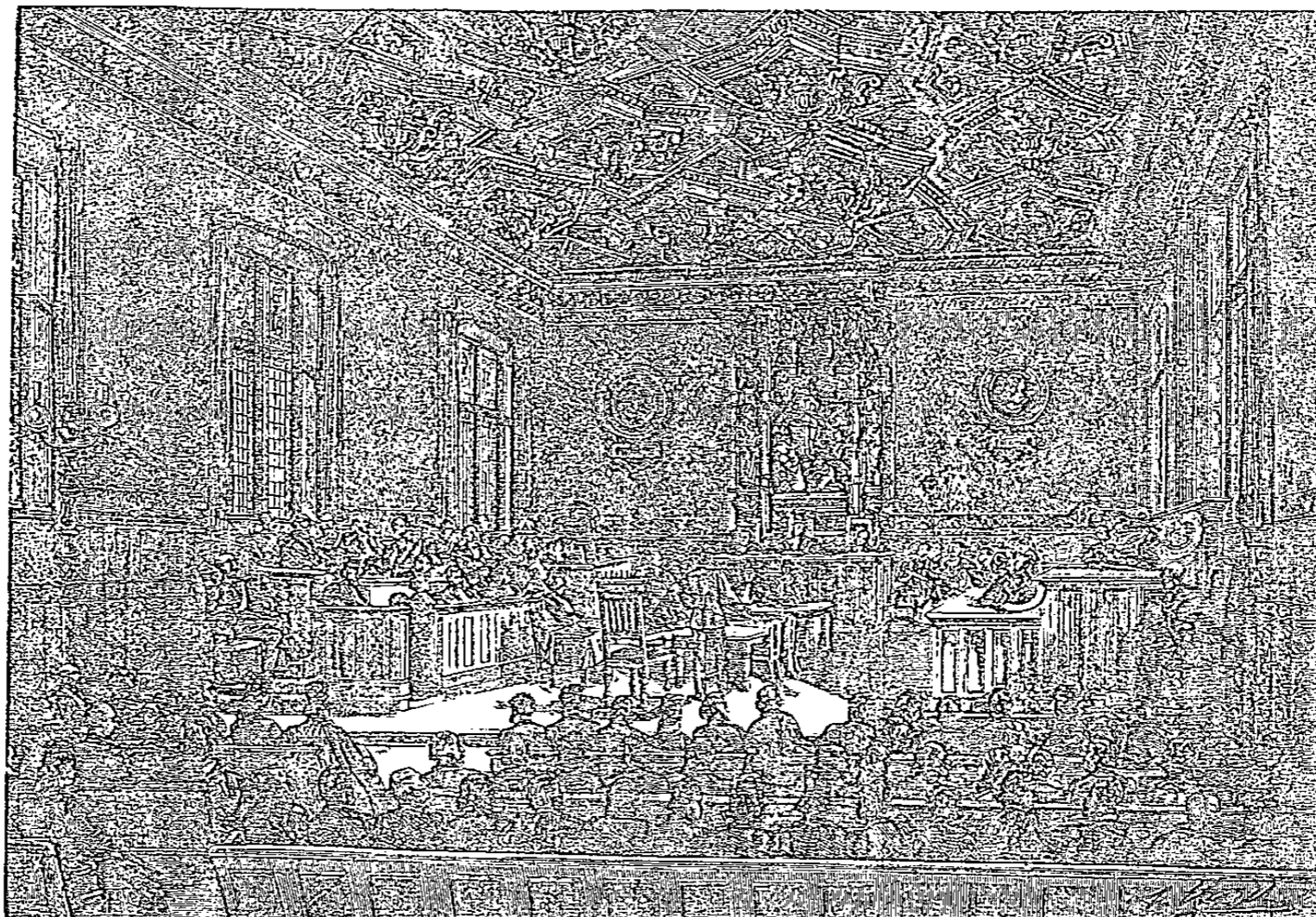
pour recevoir un souvenir autographe de chaque membre de l'Académie.

M. Hédou y a dessiné à la plume un coin charmant du pays normand qui renferme tant de jolis sites; la légende porte : « En allant de Bon-Port à Pont-de-l'Arche ».

Un sonnet sans défaut vaut mieux qu'un long poème,

a-t-on dit. Ce croquis, alertement enlevé, d'ailleurs, n'est peut-être pas comme le sonnet dont parle le poète; mais par la franchise des reflets des grands peupliers dans les eaux calmes du bras mort de la Seine, par la légèreté de main avec laquelle est tracée la silhouette du vieux Pont-de-l'Arche, il témoigne de l'habileté évidente du dessinateur.

En marge, cette phrase : « Je ne connais pas de plus grand bonheur que le travail », dans laquelle se résume la vie honorable et honorée de Jules Hédou.



Salle des Assises au Palais-de-Justice de Rouen pendant le procès Janvier de la Motte.
(Déposition d'un témoin.)

Réduction d'une gravure du *Monde illustré*, n° 779, 16 mars 1872.

NOTICE SUR M. ADOLPHE HOMAIS

Par M. ALBERT SARRAZIN.

L'Académie a été éprouvée par un nouveau deuil au cours des vacances judiciaires.

M. Homais, avocat à la Cour d'appel, ancien bâtonnier et doyen de l'Ordre, maire de Montcauvaire, et conseiller général du canton de Clères, est décédé le 10 septembre 1906, en son domicile de la rue Thiers, à Rouen.

Nous avons perdu en lui un confrère des plus estimés et aimés. Si la multiplicité de ses occupations professionnelles et administratives ne lui avait pas permis de nous apporter souvent une collaboration effective, il s'était toujours intéressé à nos travaux, et avait été longtemps l'un des plus assidus à nos séances hebdomadaires.

Nous ne saurions oublier, en outre, la place importante qu'il occupa au barreau pendant plus d'un demi-siècle ; les services signalés qu'il rendit, en diverses circonstances, à ses concitoyens ; enfin, les qualités qui distinguaient l'homme privé et qui rendaient si

agréables et si sûres à la fois les relations que beaucoup d'entre nous s'honoraient d'entretenir avec lui.

Vous permettrez à l'un de ses disciples affectionnés, devenu plus tard son ami fidèle, de faire revivre en quelques lignes la physionomie loyale du confrère disparu et d'esquisser à grands traits sa carrière si honorable et si bien remplie.

M. Pierre-Adolphe Homais était né à Rouen le 4 juillet 1832, d'une vieille famille rouennaise appartenant au monde de l'industrie. Après d'excellentes études faites au Lycée de Rouen, où il compta comme amis Langlois d'Estaintot, le Dr Lecadre, Heuzey, etc., il se fit inscrire au barreau de cette ville en 1853.

Grâce à la rectitude de son jugement et à la finesse un peu mordante de son esprit, son talent nerveux s'affirma rapidement, et il ne tarda pas à conquérir une place des plus enviées parmi ses confrères : les Deschamps, les Vaucquier du Traversain, les Revelle, les Ducôté, pour ne parler que de quelques disparus.

On se souvient encore au Palais de deux procès retentissants auxquels il a fort honorablement attaché son nom.

En 1872, il fut appelé à plaider devant la Cour d'assises de la Seine-Inférieure, avec le célèbre M^e Lachaud, pour l'ancien préfet de l'Eure, Janvier de la Motte, qui était accusé de viirements et qui fut acquitté. Dans ce débat solennel, dont la presse locale et parisienne nous a conservé le souvenir par l'image, M^e Homais — au dire des contemporains — s'éleva à la hauteur du maître qui ne lui ménagea pas ses vives félicitations.

Plus tard, en 1880, il défendit chaleureusement, devant le tribunal, les Jésuites de Rouen, poursuivis à l'occasion des décrets du 29 mars.

Il convient d'ajouter que dans une autre circonstance il fut chargé de soutenir les intérêts de Sa Sainteté le pape Léon XIII, qu'il fit triompher devant le tribunal civil de Rouen, à la suite d'un curieux débat qui fit également sensation.

D'ailleurs, M^e Homais, disons-le en passant, avait rendu d'importants services aux œuvres catholiques organisées à Rouen et dans notre département dans un but de haute moralité, pour encourager la tempérance, l'épargne, la mutualité, etc. Aussi, tous ses amis applaudirent-ils à l'hommage qui lui fut justement rendu plus tard lorsqu'il reçut la croix de chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

Notre confrère se distingua toujours au Palais par un souverain respect des traditions de son Ordre, par une correction à toute épreuve, aussi bien que par la fermeté de ses convictions que tempérerait un libéralisme éclairé et une grande affabilité naturelle. Ces qualités lui assurèrent une légitime popularité parmi ses confrères qui l'élevèrent quatre fois à l'honneur suprême du bâtonnat.

C'est en termes très heureux que M^e Octave Marais, ancien bâtonnier, a rappelé sur sa tombe les principaux traits de son caractère, et a défini avec autant de finesse que d'exactitude ses brillantes qualités oratoires. « Son talent, a-t-il dit, était fait tout à la fois de simplicité et d'élévation. Le discours chez lui n'était

pas apprêté ; son langage toujours correct ne visait pas à l'effet littéraire ; il cherchait surtout à gagner l'attention et la confiance du juge par une certaine bonhomie dans l'exposition des faits de la cause. Mais bientôt, dans la discussion, si les circonstances du procès le lui permettaient, l'avocat prenait son élan, et nous avons tous admiré plus d'une fois, soit dans les débats criminels devant la Cour d'assises ou la juridiction correctionnelle, soit dans les litiges civils — et j'ajouterai personnellement devant le jury d'expropriation où il excellait, — ces superbes envolées oratoires qui firent de Homais, en certains jours, l'égal des plus grands. »

On ne pouvait mieux dire, certes, au nom du barreau rouennais, auquel M. Homais est resté fidèlement attaché pendant toute sa vie.

Notre confrère ne resta pas, d'ailleurs, exclusivement un professionnel des litiges criminels ou civils, mais il sut, au contraire, concilier cet attachement inébranlable à sa chère et noble profession avec le goût très vif qu'il avait pour l'histoire et surtout pour les belles-lettres.

Il fut un curieux du livre à une époque où on lisait encore un peu, et il aimait à se tenir, autant que possible, au courant des nouveautés.

Après avoir tenu assez longtemps la plume comme chroniqueur judiciaire, sous la direction de Charles Lapierre, un journaliste de race, érudit et mordant, qui était devenu son ami, il s'exerça avec succès au genre de la conférence.

Il nous souvient qu'il était au nombre de cette élite de conférenciers qui se groupèrent vers 1876 et qui se firent entendre dans la salle des Augustins, siège de l'importante Société de secours mutuels « l'Emulation chrétienne de Rouen », à laquelle M. Homais appartint jusqu'à la fin, au double titre de bienfaiteur et de membre du Conseil honoraire. Parmi ces conférenciers figuraient des personnalités dont les noms sont en honneur à l'Académie : MM. Vaucquier du Traversain, Henri Vermont, d'Estaintot, Henri Frère, Paul Allard, Lecaplain, Laurens, Malbranche, etc.

M. Homais débuta comme conférencier en 1876. Sous ce titre : *Le procès des citoyens de Rouen*, il remit éloquemment en lumière et en honneur une page émouvante de notre histoire locale pendant la période révolutionnaire, en rappelant la courageuse attitude de l'avocat Aumont qui avait été inscrit au Parlement de Normandie, et dont le vieil hôtel existe encore place de la Rougemare. Aumont avait préparé un projet d'adresse à la Convention pour la défense du roi Louis XVI. Il l'avait fait signer à son domicile par des manifestants qui abattirent, scièrent et brûlèrent l'arbre de la Liberté alors planté sur la place. Dénoncé par deux citoyens qui portèrent les doléances de la commune de Rouen jusqu'à la barre de la Convention, il fut arrêté, condamné et exécuté à Paris le 6 septembre 1793, laissant à ses concitoyens, dit le conférencier, un exemple mémorable de courage et de fermeté, — comme l'illustre Thouret, cet autre Rouennais victime des excès révolutionnaires.

Dans une autre conférence sur l'*alcoolisme*, M. Homais, devançant nos œuvres antialcooliques, et mettant à profit son expérience professionnelle et les exemples impressionnants qu'il avait recueillis au cours de sa carrière, s'élevait avec force contre ce triste fléau qui désole notre société moderne, et préconisait les moyens pratiques d'en arrêter les développements.

Enfin, il nous souvient qu'il se fit encore applaudir dans une superbe conférence sur la *Patrie*. Nul n'était plus qualifié que lui pour traiter ce beau sujet à cette époque du relèvement national où le sentiment patriotique réveillé et surexcité par nos récents malheurs, faisait battre tous les cœurs à l'unisson, et n'aurait certes permis à qui que ce fût alors de hasarder, sous une forme quelconque, quelque'une de ces criminelles théories de l'antimilitarisme que nous avons la douleur d'entendre quelquefois vanter — sans écho d'ailleurs, fort heureusement — dans certains milieux populaires. Notre confrère s'était vaillamment comporté en 1870 comme officier dans la garde nationale mobilisée, et avait pris part aux opérations militaires effectuées autour de Rouen. Dans la nuit où le général Briand avait décidé de faire évacuer la ville par les troupes de ligne, il avait été délégué, avec MM. Fleury, Viard et Gendre, à la séance du Conseil municipal, pour protester contre cet abandon de la cité, et il s'était fait l'énergique interprète de ceux qui préconisaient la résistance à outrance. Il aimait à rappeler ces souvenirs, dans l'intimité, à ceux qui avaient souffert comme lui de l'invasion

pendant cette douloureuse période de l'occupation de Rouen par les troupes allemandes.

Ces conférences et les travaux littéraires par lesquels M. Homais s'était parfois signalé avec succès le désignaient pour faire partie de notre Compagnie.

Il fut élu membre résidant le 27 février 1885, et fut reçu en séance publique le 30 juillet suivant. Comme l'a si bien dit notre distingué président M. Christophe Allard — dans l'adieu ému qu'il lui a adressé sur sa tombe au nom de l'Académie, — M. Homais semble n'avoir pas voulu se séparer du barreau, sa seconde famille, dans son discours de réception. Il le consacra, en effet, à trois anciens avocats rouennais qui honorèrent l'Académie de Rouen et les Lettres, MM. Chassan, Paul Vavasseur et Frédéric Deschamps.

Le premier, jurisconsulte éminent, avocat d'assises et auteur de plusieurs ouvrages juridiques très estimés, avait été son maître vénéré, et quand la mort était venue le surprendre aux sombres jours de l'occupation étrangère, M^e Homais avait été son dernier ami et le confident de ses dernières pensées. Il se plut dans son discours à décrire le charme du travail quotidien avec cet homme profondément instruit, de cette collaboration dans laquelle l'ancien avocat apporte ses lumières, sa patience, sa direction, et le jeune, son ardeur, son dévouement et en même temps une indépendance d'idées et de caractère tempérée seulement par le respect ou l'affection.

Quant au regretté Paul Vavasseur, — « ce poète égaré dans les réalités de la vie, et un peu dépaycé au

milieu des aspérités de la science juridique », — qui fut enlevé si prématurément au barreau, le récipiendaire sut mettre en valeur ses œuvres principales et détailler avec un goût exquis les passages piquants et originaux de ses poèmes tout d'actualité qui avaient été très goûtés : *les Expropriations de Rouen* et *les Deux Flèches*. Avec quelle verve il refit la description de l'entrée, dans la ville de Rouen, du personnage qui personnifiait l'expropriation :

Entouré de tuyaux de poêle et de gouttière,
Un grand bonnet cauchois coiffant sa tête altière
Qui portait au sommet de son chignon poudré
L'Eglise Saint-Laurent et la Tour Saint-André ;

et ces notaires qui s'avançaient majestueusement :

Pour le cas vraisemblable où le bon vieux Rouen
Voudrait, près de mourir, faire son testament,
Et léguer ses maisons de bois, merveille rare,
Au gardien stupéfait de quelque nouveau square ;

puis, encore, ces cris d'enthousiasme et d'espérance de la flèche de notre antique cathédrale :

Je suis reine des airs, reine je veux un trône,
Je veux des courtisans, je veux une couronne, etc.

Il démontra ainsi que l'Académie, le barreau et la ville de Rouen avaient perdu un véritable poète en la personne de ce regretté confrère.

Le ton de son discours s'éleva encore lorsqu'il fit l'éloge de Frédéric Deschamps, l'émule des Senard, des Hébert, des Desseaux, disparu en 1876, « l'une des plus grandes figures qui aient jamais honoré le barreau

de Rouen, le confrère éminent qui eut le rare privilège de laisser dans les Lettres un nom également illustre. »

Le Président de l'Académie, M. Charles Le Vasseur, répondit en termes charmants au nouveau confrère qui apportait à la Compagnie, outre l'appui de son talent, le témoignage de la haute confiance qu'il avait su inspirer à l'ordre des avocats.

Il fit l'éloge du moraliste qui avait su flétrir, au milieu d'une assemblée populaire, ce vice de l'ivrognerie qui corrompt et déshonore l'humanité; et de l'historien consciencieux qui avait rappelé le drame de l'avocat Aumont sacrifié aux passions politiques. « L'Académie qui fuit la politique, dit-il en terminant, et qui la tient pour une mauvaise conseillère; qui aime le calme et ne se plaît que dans la culture des sciences, des arts et des lettres, s'estime heureuse de tendre une main fraternelle au jurisconsulte, au moraliste, à l'historien qui lui apporte tant de gages de mérites divers que le temps ne fera qu'accroître et consacrer ».

Vous savez, Messieurs, que M. Homais se chargea de justifier pleinement, par la suite, ce cordial accueil et ce pronostic flatteur.

En 1886, il adressait à l'Académie un remarquable rapport sur lequel notre Compagnie, interprétant dans le sens le plus large et le plus libéral l'intention exprimée par M. Dumanoir de récompenser une belle action, accordait le prix fondé par lui à une collectivité, à la grande Société de secours mutuels l'Emulation chrétienne de Rouen. N'était-ce pas, en effet, une belle action, ou plutôt une série de belles actions, grandes,

morales ou utiles, suivant la définition de M. Deschamps, qu'accomplissait depuis si longtemps cette Société, en inspirant à l'ouvrier l'esprit de prévoyance et d'épargne, en lui assurant des ressources pour la maladie ou la vieillesse ? C'est ce que pensa l'Académie en récompensant cette œuvre essentiellement démocratique, dans le sens le plus large du mot.

Le 16 décembre 1892, M. Homais était nommé vice-président, et l'année suivante, il était appelé à la présidence de notre Compagnie.

Vous vous rappelez presque tous, Messieurs, avec quelle élégance de forme et aussi avec quelle réelle érudition, il s'acquitta de la délicate mission de recevoir en séance publique, M. le chanoine Emmanuel Auvray, « l'un des plus notables représentants de l'hellénisme, non seulement dans notre Normandie, mais encore dans tout le monde savant ».

S'il était vrai que M. Homais n'eût jamais « été embrasé pour l'amour du grec », comme il le dit dans une de ces boutades qui lui étaient familières, il sut pourtant parler très compétemment de la *Petite Catechèse* de saint Théodore Studite qui avait valu à son auteur, ainsi qu'à son savant collaborateur M. le chanoine Tougard, le grand prix fondé généreusement par M. Zappas, en faveur de l'Association des études grecques.

Avec un charme tout particulier, il initia l'auditoire agréablement surpris aux délicieuses compositions en vers anacréontiques du récipiendaire. « C'est encore du grec, dit-il, et du grec en vers ! » Mais, un ami

avait heureusement traduit en vers français la plus exquise de ces compositions : *Sur la Rosée*, qui débütait ainsi :

O gouttelette de rosée,
Larme charmante de la nuit,
Ta grâce exquise me séduit
Quand, aux bords des feuilles posée,
Je te vois frissonner sans bruit,
Sous le vent qui t'a caressée !
.....

En faisant connaître et admirer l'œuvre du docte récipiendaire, le Président de 1893 pouvait s'écrier que le grec n'était pas mort en France. Pourtant, une campagne sérieuse et inquiétante était déjà commencée, dans les sphères supérieures de l'intelligence, contre les anciens et contre l'étude des langues mortes. Dans un langage élevé, M. Homais signala les efforts énergiques qui étaient tentés dans différents milieux pour enrayer cette fâcheuse tendance ; il vanta chaleureusement l'influence de notre Ecole d'Athènes ; les prix par lesquels l'Académie française encourageait les études grecques ; les écrits de MM. de Salverte, Maurice Albert, Henri Houssaye, de Hérédia, etc. ; enfin, la résurrection du théâtre grec à l'amphithéâtre d'Orange, et l'interprétation du vieux génie grec, par nos admirables artistes de la Comédie-Française. Non, dit-il en concluant, le grec n'est pas mort, et il vivra autant que vivra le culte de la beauté !

Il semble, quand on relit ce discours si alerte et si documenté, plein de verve et d'humour non moins que de savoir, que notre regretté confrère ait voulu se

venger, pour ainsi dire, en une fois, des entraves qu'apportaient incessamment à la satisfaction de ses goûts littéraires un labeur professionnel quotidien, et aussi le souci des fonctions électives dont il avait été honoré.

M. Homais, en effet, avait consacré une partie de sa vie aux affaires publiques, comme maire de sa chère commune de Montcauvaine où il était aimé de tous, et comme conseiller général du canton de Clères, qui l'avait élu en 1889. Il apportait dans l'exercice de ces fonctions, ces qualités de droiture, de générosité et de vrai libéralisme qui l'avaient fait si justement apprécier par ses confrères du barreau et de l'Académie. Conservateur par éducation et par tempérament, s'il ne donna, à certaines heures, qu'une adhésion prudente et réservée aux institutions du pays, il faut dire à son honneur que ses adversaires, comme ses amis, ont toujours rendu hommage à sa parfaite courtoisie, au large esprit de tolérance et de conciliation qu'il savait si bien allier à la fermeté de ses principes, et qui lui avaient valu, notamment au Conseil général, l'estime affectueuse de tous ses collègues.

Dans les dernières années de sa vie, M. Homais cruellement éprouvé par la mort de sa compagne dévouée, avait dû s'écarter quelque peu de nos séances, mais le barreau l'avait conservé tout entier. Appelé pour la quatrième fois à l'honneur du bâtonnat, il fut l'un des principaux organisateurs de la Conférence des bâtonniers de France qui l'élut comme président.

Devenu le doyen vénéré de son Ordre, il reçut de tous

ses confrères un témoignage éclatant de sympathie à l'occasion du cinquantenaire de son inscription. Ses noces d'or professionnelles furent célébrées, en effet, le 17 novembre 1903 dans un banquet organisé à l'hôtel d'Angleterre, et on lui offrit un superbe objet d'art avec cette inscription : *Le Barreau de Rouen à son doyen et bâtonnier M^e Homais, 1853-1903*. A M^e Lehucher, bâtonnier en exercice, qui rendit un vibrant hommage à l'avocat si fidèle au barreau « et que le barreau gardait jalousement » ; à M^{es} Desbuissons et Sarrazin, anciens bâtonniers, qui rappelèrent avec émotion quelques souvenirs personnels ou quelques épisodes honorables de la carrière du cher doyen, celui-ci répondit avec une grande effusion, en buvant au barreau de Rouen qui était devenu sa seconde famille.

Tous avaient fait, en cette circonstance, des vœux ardents pour le conserver de longues années encore, et sa robuste constitution semblait autoriser ces espérances. Pourtant, l'an dernier il dut cesser de plaider, et ses forces déclinerent rapidement dans le cours de l'année 1906. Bien qu'il ne sortit plus depuis plusieurs mois, rien ne faisait prévoir le dénouement fatal, qui survint tout à coup le dimanche 10 septembre.

M. Homais s'est éteint doucement, dans la fermeté et dans la sérénité des convictions religieuses qui avaient été, pour ainsi dire, comme le régulateur de toute sa vie, et qui, toujours professées sans ostentation comme sans défaillance, lui furent un puissant réconfort, dit-il à quelques intimes, lorsqu'il ressentit au cours de sa verte vieillesse jusqu'alors à l'abri de toute épreuve, les

premières et douloureuses atteintes du mal auquel il devait succomber.

Il a laissé à ses deux fils, dignes continuateurs de ses traditions dans les barreaux de Rouen et du Havre, le bel exemple d'une vie toute de travail, de droiture et d'honneur.

Sa mémoire sera fidèlement conservée parmi nous comme celle d'un de nos plus aimés et regrettés confrères.

Elle restera en honneur dans tous les milieux comme celle d'un homme de bien, habile dans l'art de bien dire, suivant la formule antique rappelée dans son éloge funèbre : *Vir bonus dicendi peritus !*

TROISIÈME CENTENAIRE

DE LA

NAISSANCE DE PIERRE CORNEILLE

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

*Ayant fait partie du Comité de célébration du 3^{me} Centenaire
de Pierre Corneille.*

(1906).

Présidents d'honneur. MM. Albert SOREL, de l'Académie Française,
membre correspondant.

— Ch. DE BEAUREPAIRE, correspondant
de l'Institut, membre résidant.

Membres d'honneur... Mgr FUZET, archevêque de Rouen, membre
résidant.

— M. Gaston LE BRETON, correspondant de
l'Institut, membre résidant.

Président..... M. Christophe ALLARD, membre résidant.

Vice-Président..... M. Henri PAULME, membre résidant.

Secrétaire..... M. Edward MONTIER, membre résidant.

Membres..... MM. Georges DE BEAUREPAIRE, membre
résidant.

— CHANOINE-DAVRANCHES, membre rési-
dant.

— CANONVILLE-DESLYS, membre rési-
dant.

— R. DESBUISSONS, membre résidant.

— Samuel FRÈRE, membre résidant.

— Auguste HOUZEAU, membre honoraire,

— LECAPLAIN, membre résidant.

— L. LEFORT, membre résidant.

— P. LE VERDIER, membre résidant.

— Mgr LOTH, membre résidant.

— MM. G. RUEL, membre résidant.

— SARRAZIN, membre résidant.

— Abbé TOUGARD, membre correspondant.

— Abbé VACANDARD, membre résidant.

— R. WADDINGTON, membre résidant

— Ph. ZACHARIE, membre résidant.

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

*Faisant partie du Comité pour le rachat de la maison natale
de Pierre Corneille.*

MM. LECAPLAIN, *Président.*

Le Dr GIRAUD, *Trésorier.*

Henri PAULME, *Secrétaire général.*

Ch. DE BEAUREPAIRE, *Membre.*

Lucien LEFORT, *membre.*

Georges RUEL, *membre.*

LE TROISIÈME CENTENAIRE DE P. CORNEILLE

A ROUEN

Par M. H. PAULME

Trois cents ans après la naissance du grand Corneille, Paris a enfin, par l'érection, sur la place du Panthéon, de l'élégant monument d'Allouard, rendu à ce fils glorieux du pays de France son légitime hommage.

A vrai dire, ce témoignage si tardif de l'admiration de la capitale où mourut, en 1684, le sublime auteur du *Cid*, de *Polyeucte* et d'*Horace*, n'aurait-il pu s'élever sur un emplacement moins occasionnel que celui concédé dans un angle de cette vaste place parisienne ? La statue, à laquelle on souhaiterait peut-être une ampleur plus Louis quatorzième, n'est-elle pas encore quelque peu écrasée et amoindrie par le massif portique de l'École de droit, les hautes murailles de la bibliothèque Sainte-Geneviève, la tour de Saint-Etienne-du-Mont et l'énorme dôme de l'édifice un moment consacré à Geneviève — la douce patronne de Paris — et redevenu le temple dédié « à ses grands hommes par la patrie reconnaissante ».

Non, ce n'est ni sur les bas-côtés extérieurs de ce

sanctuaire, ni sur le pavé banal de la grande ville que devait se dresser la mâle figure de ce « professeur de devoir », de ce « maître d'énergie » (1).

C'est à l'entrée même du parvis Panthéonien, sous les larges colonnes du fronton où se lit la reconnaissante devise, qu'était la place opportune de l'effigie du grand Corneille : c'est à la main synthétique et puissante du vieux maître Rodin qu'il fallait recourir pour modeler, pour couler dans le bronze les traits du poète aux vers impérissables.

Rodin lui-même eut avec empressement admis que son « Penseur », figure symbolique — qui, don d'admirateurs fervents, accueille au bas des marches les visiteurs du Panthéon — cédât cette place auguste à l'image du penseur, de l'homme de lettres, dont le verbe magnifique exprima les sentiments les plus élevés et les plus purs de l'âme humaine.

*
* *

Si l'hommage de Paris était nécessaire, le devoir s'imposait, aussi impérieux que doux, à Rouen, de célébrer cette grande mémoire.

La vieille capitale normande ne pouvait oublier — et n'a point oublié — que le 6 juin 1906 marquait le trois centième anniversaire du jour où, dans un modeste logis de la rue de la Pie, proche l'église — aujourd'hui disparue — de Saint-Sauveur, s'ouvrirent à la lumière les yeux du petit enfant qui devait, quelque vingt ans plus tard, à jamais illustrer les lettres françaises.

(1) Henry Houssaye.

Depuis 1832, le bronze de David d'Angers, grâce à l'heureuse initiative de la Société libre du Commerce et de l'Industrie, érigé au milieu du Pont-de-Pierre, à la pointe de l'île Lacroix, fait de la fière image de Corneille, comme le centre même de la Cité, dont les collines environnantes forment au front méditatif du poète une large couronne de verdure.

En 1884, la Ville et le Département s'unirent pour commémorer dans une manifestation inoubliable le deuxième centenaire de la mort de celui qui, pendant de longues années, resta Normand de Normandie, fréquenta, jusqu'en 1650, notre Palais-de-Justice, où le bruit de ses pas a éveillé maintes fois les échos de la salle des Procureurs, et écrivit, soit à Rouen, soit dans sa maison de Petit-Couronne, ses œuvres les plus éclatantes, depuis le *Cid*, 1636, jusqu'au *Menteur*, 1641.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, qui s'honore d'avoir pris Corneille pour patron et de compter son neveu Fontenelle parmi ses fondateurs, avait, dès 1905, résolu de célébrer le trois centième anniversaire de la naissance du glorieux ancêtre. Elle se promettait de provoquer les concours les plus nombreux, et, de fait, son président d'alors, M. Desbuissons, fut l'un des membres du Comité d'initiative (1) auquel on doit la mise en train des fêtes de juin 1906.

Bientôt un grand Comité, où se comptaient au nom-

(1) M. Desbuissons, président de l'Académie; M. L. de Vesly, conservateur du musée Corneille à Petit-Couronne, et M. Lamé, président de la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie.

bre de près de quatre-vingts toutes les notabilités de la ville natale de Corneille, se constituait dès le mois de décembre 1905, et, à la suite de multiples réunions, non sans de sérieuses difficultés que la bonne volonté empressée de tous et l'activité particulièrement inlassable de quelques-uns permirent de vaincre, il réussit à organiser les réjouissances publiques et les solennités littéraires qui, du 2 au 11 juin 1906, ont à nouveau glorifié la mémoire de notre illustre compatriote.

L'Académie, représentée dans le Comité du troisième centenaire par plusieurs de ses membres, — ainsi plus étroitement associée à l'hommage de Rouen envers Pierre Corneille, — ne saurait constater sans une fierté légitime que son président de 1906 fût, à ce titre surtout, choisi comme président du Comité : elle garde, de ce chef, le plus reconnaissant souvenir à M. Christophe Allard, qui assumait et remplissait ces délicates, ces absorbantes fonctions avec autant de ferme dignité que de bonne grâce alerte et souriante.

Il serait ici superflu de reprendre en de menus détails le récit des manifestations dont la ville de Rouen a été le théâtre. La publication que le Comité cornélien du troisième centenaire a, dans sa séance dernière, décidé de faire paraître, conservera, pour nos neveux, la description des fêtes, le texte des discours ou des poésies.

Un résumé rapide des premières, une indication sommaire des seconds, suffiront — à constituer dans le *Précis* de notre Compagnie le témoignage de l'empressement mis par la population rouennaise du xx^e siècle

— à établir la valeur des paroles et des pensées que les écrivains ou les poètes, — ses interprètes éloquents — trouvèrent pour célébrer la gloire de l'Ancêtre du XVII^e siècle.

Et si la modestie n'était toujours opportune, même lorsqu'il s'agit de fêtes cornéliennes, le narrateur pourrait, avec l'Alcippe du *Menteur*, s'exclamer :

Certes, vous avez grâce à conter ces merveilles ;
Paris, tout grand qu'il est, en vit peu de pareilles.

*
* *

Ce fut une convenante et heureuse invention qui plaça, au seuil de la grande semaine, l'hommage de nos enfants des écoles.

Le samedi soir, 2 juin, dans la vaste salle du Cirque, ils vinrent en foule, au Tragique sublime dont les maîtres leur font aimer le nom et admirer l'œuvre immortelle, « offrir leur grâce juvénile, l'éclat de leurs voix fraîches et harmonieuses, les prémises de leurs aimables talents, et — la fête fut charmante ».

*
* *

En la journée du dimanche commencèrent les réjouissances de la rue. Durant de longues années, Corneille a trop participé à la vie publique de la cité, trop pratiqué les rues rouennaises, pour que celles-ci n'aient point été aujourd'hui associées à son anniversaire.

Une course d'automobiles, organisée par le Moto-Club sur le boulevard de Croisset, permit aux chauff-

feurs normands d'honorer à leur manière — mais en tout cas dans une note bien moderne — l'auteur du *Cid*. Beaucoup d'entre eux ne peuvent-ils au surplus lorsque, audacieux et imprudents, ils s'élancent à toute vitesse sur nos routes pour disputer entre eux le « record » de l'heure ou du kilomètre, s'appliquer irrespectueusement quelques-uns des vers du poète :

..... Ne cherche point à faire un coup d'essai fatal ;
 Dispense ma valeur d'un combat inégal.
 Trop peu d'honneur suivrait cette victoire,
 A vaincre sans péril on triomphe sans gloire.

Ces vers retrouvaient immédiatement, grâce aux Dieux, leur sens et leur appropriation véritables dans la bouche des « Cornéliens » de Paris qui firent retentir la petite salle du Théâtre-Français des mâles accents du *Cid*, de don Diègue, du vieil Horace, de Polyeucte et d'Auguste. A cette matinée théâtrale, qu'ouvrit le président-fondateur des Cornéliens, M. Castellar, par la lecture, ardemment déclamée, de l'*Eloge de Corneille*, par Racine, on put entendre la représentation d'un acte inédit en vers de M. Edward Montier, le délicat poète, notre confrère. L'Académie y devait trouver un plaisir d'autant plus grand, un attrait d'autant plus vif, que cet à-propos, largement rimé, est la mise en action du tableau de Court dont s'orne la salle des séances de l'Académie : « Condé félicitant le grand Corneille, » pendant un entr'acte de *Cinna* :

Jamais la majesté magnanime d'un roi
 En langage aussi beau n'avait parlé, je croi.
 Cinna, monsieur Corneille, a la grâce infinie,...

Le « beau langage » de M. Edward Montier fut applaudi justement par les quelques centaines de spectateurs qui avaient préféré ce régal littéraire à la fête aéronautique du Champ-de-Mars, à l'issue de laquelle deux ballons, dont un sous le vocable de *Pierre Corneille*, s'élançaient dans les airs, emportant de vaillants aéronautes, — tels les vers du rimeur immortel emportent nos âmes dans les hauteurs de la pensée, vers les sublimités de la Vertu et de la Foi.

Ce furent encore les stances du *Cid*, traduites par la voix sonore d'Albert Lambert, celles : *A Marquise*, joliment détaillées par M^{lle} Landen, qui enthousiasmèrent la foule massée, le soir de ce même dimanche, dans les jardins illuminés de l'Hôtel-de-Ville. Le programme de ce concert donné sous les beaux arbres plantés au chevet de la vieille abbaye de Saint-Ouen, comprenait encore l'ouverture et un air du *Cid*, de Massenet, un morceau du *Polyeucte*, de Gounod, et une *Ode à Corneille*.

Le Comité, on le voit, n'a pas manqué de faire ses efforts pour conserver, dans la plus large mesure, à toutes les manifestations d'ordres si divers, ce que nous pouvons appeler un caractère « Cornélien ».

Un concours de façades décorées et illuminées, témoignant du goût de la plupart de leurs auteurs — citons un transparent lumineux du médaillon de Corneille et une reconstitution de la maison de Petit-Couronne — termina cette première journée.

*
* *

Elle fut suivie le lendemain d'un *Cortège fleuri*, dont la presse quotidienne a narré en détails la composition et le succès, et auquel le soleil — réparant sa déplorable absence de 1884 — vint ajouter l'incomparable éclat de ses rayons.

Le char de l'apothéose de Pierre Corneille en fut le principal et le plus sérieux attrait : « d'un caractère monumental, d'une harmonieuse coloration, ce char triomphal comportait une haute stèle, surmontée d'un buste colossal du poète, qu'une élégante figure de femme, allégorisant la Ville de Rouen, couronne de lauriers d'or ; de légères palmes vertes, de grande allure décorative, se dressent et se balancent à l'arrière. »

Au pied du buste, voici groupés, dans de riches costumes, les héros des principales œuvres de Corneille ; Rodrigue et Chimène, don Sanche d'Aragon, Cléopâtre, Dorante, Horace et Camille. A l'avant du char, comme une proue de navire antique, se détache une gigantesque figure de Renommée, embouchant sa mythologique trompette (1).

Se peut-il de vraies fêtes populaires sans feu d'artifice ? Il y en eut un, au soir de ce beau jour.

Aussi bien, le Comité du troisième centenaire ne pouvait oublier que Corneille lui-même semble n'avoir pas méconnu les agréments extrêmes de cette distraction... pyrotechnique :

(1) Les auteurs de cette composition, primée au concours ouvert par le Comité, étaient MM. Ferdinand Hamelet et Letot, élèves de l'École régionale des Beaux-Arts.

Après qu'on eût mangé, mille et mille fusées
S'élançant vers les cieux, ou droites, ou croisées,
Firent un nouveau jour, d'où tant de serpenteaux
D'un déluge de flammes attaquèrent les eaux,
Qu'on crut que pour leur faire une plus rude guerre,
Tout l'élément du feu tombait du ciel en terre (1).

Et c'est ainsi que le Dorante du *Menteur* déjà contait, en 1641, les merveilles des artifices qui embrasèrent en 1906, comme au temps même de Corneille, les vieilles collines de Rouen et les eaux de la Seine, et firent une auréole multicolore à la figure, trois fois centenaire, du grand poète.

*
* *

Avec la journée du 5 juin commencent plus spécialement les réjouissances artistiques et littéraires, d'un caractère plus délicat, plus approprié — on nous permettra de le penser, et de le dire — à la nature même de l'homme — du génie de l'homme — que sa cité natale entendait à nouveau magnifier.

Il le fut — superbement — dans la cérémonie qui réunit au Palais-de-Justice, dans la vaste salle des Pas-Perdus, toutes les notabilités de la ville et du département, auxquelles s'étaient joints des délégués de l'Institut de France, de la Société des Gens de lettres, des membres du Comité parisien du troisième centenaire et les descendants de Pierre Corneille.

Tous étaient conviés à l'inauguration d'une plaque commémorative, dont l'encadrement décoratif a été

(1) *Le Menteur*, acte 1^{er}, scène V.

conçu par notre distingué confrère, M. Lefort, et dont l'inscription est due à l'érudition impeccable de notre cher doyen, M. Charles de Beaurepaire.

Surmontée d'un beau médaillon de Corneille, largement sculpté dans le marbre blanc par M. Alphonse Guilloux, elle rappelle que le poète fut : « Avocat au Parlement de Normandie, 18 juin 1624. — Avocat du Roi aux Eaux et Forêts, Premier Avocat du Roi en l'Amirauté au siège général de la Table de Marbre à Rouen, 1629-1650. »

A quelques pas de ce précieux monument — devant cette même Table de Marbre sur laquelle jadis dut s'appuyer Corneille, — Albert Sorel, de l'Académie française et membre correspondant de l'Académie de Rouen, prononça cet éloge admirable, qu'il avait composé avec amour et qui fut comme le chant du cygne de l'éminent homme de lettres puisque, épuisé par ce dernier effort, obligé de repartir précipitamment pour Paris, sans assister, comme il se l'était promis, à la fin des fêtes de Rouen, quelques semaines après, le robuste Normand se couchait pour ne plus se relever !

Et nul ne saurait mieux dire ce que fut cette suprême harangue que ne l'a fait M. Georges Picot (1) en termes d'une prenante éloquence : leur place est marquée aux pages de ce recueil d'une Compagnie qui s'honore d'avoir compté dans ses rangs Albert Sorel.

« Rouen allait célébrer le troisième centenaire de la naissance de Pierre Corneille. Sorel voulut lui porter

(1) Eloge d'Albert Sorel (séance annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques).

un filial hommage avec tout son cœur, avec tout son esprit, avec tous les éclats d'une imagination qu'il s'était, toute sa vie, efforcé de contenir et que l'âge n'avait pas glacée. — Ce n'était pas dans une salle banale que, le 5 juin, il se levait pour parler : c'est dans le vieux Palais-de-Justice de Rouen, auprès de la grand'chambre du Parlement où Pierre Corneille a prêté son serment d'avocat, devant cette Table de marbre où il a rempli son office de conseiller du roi : c'est là qu'il évoquait sa mémoire. Passant tour à tour du magistrat au poète, de l'auteur tragique au peintre de caractères, du politique au créateur des plus beaux types de la volonté et de la pensée humaines, Albert Sorel sut évoquer Corneille tout entier ; il fit passer dans les âmes un frémissement. En présence de cette image qui reprenait vie, on croyait assister à une résurrection du génie. A travers ce souffle haletant et cet effort pour surmonter la défaillance d'un corps épuisé, on devinait à la fois la lutte et l'extase ! Ce regard doux et fier ne semblait-t-il pas entrevoir déjà, dans une région supérieure, celui dont il résumait l'action avec une si rare hardiesse de pensée et de style ?

« Ses auditeurs étaient transportés. Ses amis tremblaient en pensant que, derrière ce discours, il y avait tout un drame. . . Ses enfants, qui ne le quittaient ni de cœur, ni des yeux, sentaient qu'il exhalait sa vie. . . »

N'est-ce pas, après tout, pour le vaillant écrivain, pour le solide historien qu'était Albert Sorel, fils de

Normandie, comme Corneille, fier d'être né sur le même sol et né du même sang, une belle fin d'être mort presque en louant Corneille ?

Avant Sorel, notre confrère, M. Ch. Allard, président du Comité, avait su, en termes excellents, préciser le but élevé de la cérémonie qui, sous ces voûtes où Corneille lui-même a pris une part active à la vie judiciaire et politique de la cité, réunissait « tant de brillantes personnalités ».

C'est devant à peu près le même public que l'après-midi du 5 juin, sous un soleil d'apothéose — qui devait jusqu'au bout s'associer de tous ses rayons à nos fêtes — eut lieu le pèlerinage à Petit-Couronne.

Dans ce cadre ravissant qu'est la cour normande, « plantée et bâtie », comme disent les actes, où les représentants du Département à qui appartient la maison de campagne de Corneille — le Préfet de la Seine-Inférieure et le Conservateur, membre du Comité — reçoivent leurs invités, un petit théâtre champêtre s'était élevé, et, après un souhait de bienvenue de l'aimable M. de Vesly, pendant plusieurs heures, alternant avec la musique militaire, des pièces de Corneille, choisies dans le *Cid*, dans *Polyeucte* et *Horace*, et une pièce de vers due au fécond talent de M. Edward Montier, *Pierre Corneille aux champs*, furent déclamées — avec chaleur — par Albert Lambert père et deux de ses élèves (M. Henri Blanc, M^{lle} Ch. Landen).

Une poésie est encore gracieusement dite par l'auteur, M^{me} Elie de Wissocq-Monnier : *le Sinaï de Cor-*

neille; les enfants de Petit-Couronne viennent enfin, — comme clôture de cette charmante journée, — défilér, aux sons entraînants du chœur de *Faust* « Gloire immortelle de nos aïeux » exécuté par la musique du 39^e de ligne, déposer des fleurs ou incliner leurs bannières devant le buste de Corneille.

Et la foule — accourue aux champs pour retrouver, à Couronne comme à Rouen, le souvenir de l'Auteur dramatique, doublé ici d'un bon propriétaire rural, soigneux de ses intérêts et de ses biens, — reprend le chemin de la grande ville, où demain, jour anniversaire de la naissance du grand Tragique, va se dérouler la cérémonie officielle en son honneur.

*
* *

Elle fut précédée de diverses manifestations, d'un caractère particulier et plus intime. La première eut lieu à l'église Saint-Vincent, qui comprend dans son ressort l'ancienne circonscription de l'église Saint-Sauveur, dont P. Corneille a été trésorier durant de longues années, en même temps que paroissien assidu et fidèle.

Pendant la messe dite par notre confrère M. l'abbé Bourdon, directeur de la maîtrise Saint-Evode, deux fragments de la *Méditation sur les vers de Corneille* que le maëstro Ch. Lenepveu, notre compatriote et membre correspondant de l'Académie, composa en 1884, furent exécutés; — et, avant la fin du service, M. l'abbé Alleaume, le distingué supérieur de l'École Fénélon d'Elbeuf, fit une analyse magistrale du senti-

ment religieux dans la vie et dans l'œuvre du grand Rouennais.

Et dans la péroraison de ce discours, d'une haute élévation de pensée et de style, l'orateur inspiré conclut par ces éloquentes paroles :

« J'appelle de tous mes vœux le poète au front éclairé comme celui de Corneille par un reflet de la lumière divine, et dont les oracles coulés en un métal aussi pur et aussi sonore que celui du vers Cornélien inclineront à l'adoration de Dieu et à l'amour fraternel les fils de la société nouvelle toute frémissante encore d'audaces impunies et de haines inassouvies.

« Celui-là serait le vrai fils de Corneille et le légitime héritier de son génie éducateur. »

Quelques instants après, une cérémonie plus intime encore réunissait un certain nombre de personnes, — membres et invités du Comité, famille du Poète, — au Musée départemental d'antiquités, où M. de Vesly avait eu l'heureuse idée de remettre au jour un médaillon de Nicolas Jaddoule qui ornait la façade de l'ancien Théâtre-des-Arts, et de le placer non loin de la porte par laquelle jadis Corneille passa, tant d'années, pour entrer dans sa vieille maison de la rue de la Pie.

Porte, relique vénérable et authentique (et que M. Le Foyer, propriétaire de ce logis au début du XIX^e siècle, offrit au Musée lors d'un rescindement de la façade), — Porte qui t'a vu, ô Corneille, petit enfant, écolier, étudiant, magistrat, et... poète,

Huis où frappèrent tour à tour
L'heure joyeuse et l'heure amère

Par où l'épouse vint un jour,
Et par où s'en alla la mère

Salut !.....

A dire vrai, ta clef est loin ;
Mais authentique est la serrure,
Et trois siècles n'ont pas disjoint
La lourde et massive membrure ;

A ton vantail très bas l'on voit
Que tu fus de ces temps antiques
Où le logis était étroit
Si les cœurs étaient héroïques

Mais l'homme très simple, on le sent,
Qui de ce logis était l'hôte,
Savait comment en se baissant
On porte pourtant l'âme haute !

— Les vers. — dont ces quelques strophes attestent la valeur littéraire de l'auteur, M. Pierre Nebout, professeur au Lycée, — furent dits à pleine voix par l'infatigable Albert Lambert père, et c'est avec leur rythme dans l'oreille que les visiteurs du Musée Sainte-Marie se rendirent place du Vieux-Marché, où, à l'entrée de l'ancienne rue de la Pie, un décor d'Imbert, retouché par l'excellent peintre Rambert, restituait la façade disparue de la maison qu'habita Corneille !

Là encore, comme au cours de toutes ces fêtes, des vers, ceux-ci de M. Jacques Hébertot-Daviel, directeur de la revue *l'Âme normande*, récités devant le buste du poète que gardent deux hallebardiers de circonstance, célèbrent l'auteur

Dont les héros, les preux, espagnols ou romains,
Sous leurs pourpoints brodés ou sous leurs toges amples,
Avaient l'âme robuste et des cœurs surhumains.

Au cours d'un déjeuner que l'Administration municipale offrait ensuite, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, aux membres de la famille Corneille, aux délégués de l'Institut de France, du Comité parisien et du Comité rouennais du troisième centenaire — et la réception fut toute de dignité cordiale et empressée, — des témoignages, précieux à notre piété envers l'auteur de *Polyeucte*, — télégrammes du Conseil municipal de Prague, d'une Ecole supérieure d'Arnhem (Hollande) et d'un représentant du ministère de l'Instruction publique en Roumanie, — affirment l'admiration profonde que l'œuvre de notre Tragique recueille à l'étranger comme dans sa propre patrie.

Mais bientôt, toutes les notabilités officielles, qu'entoure une foule d'invités enthousiastes, se réunissent au Lycée Corneille, où devant la maquette de David d'Angers, sous la présidence de M. le Ministre Barthou, délégué par le Gouvernement de la République, des orateurs éloquents vont tour à tour redire, sans que leurs louanges accumulées puissent lasser l'attention des auditeurs, — tant le sujet est vaste, tant riche la matière, — ce que fut, ce que demeurera toujours l'œuvre immortelle de l'Aïeul.

Notre Président, M. Chr. Allard, — auquel revient l'honneur de prendre le premier la parole, — sut, dans une rapide étude sur les impressions diverses que cette œuvre grandiose a produites en Allemagne, découvrir l'original moyen de rénover l'éloge de Corneille, — Corneille « dont les personnages remuent en nous des sentiments qui sont ce qu'il y a de plus grand et de plus

élevé ; et tant que les mots *devoir* et *Patrie* auront un sens, les derniers venus de nos fils aimeront celui que nous honorons aujourd'hui. »

Il n'y a pas à louer le Gouvernement de la République d'avoir, par la délégation officielle donnée à l'un de ses membres — et, « en s'associant ainsi à l'hommage rendu par la Ville de Rouen à son enfant le plus illustre, voulu acquitter la dette de l'admiration et de la reconnaissance nationales ».

Car le génie et la gloire du Normand que l'on honore aujourd'hui, « appartiennent au pays tout entier », et la Nation ne pouvait se désintéresser de cette fête, vraiment nationale.

Mais il faut louer le Ministre, auquel avait été confié le noble mandat de représenter le Gouvernement, d'avoir, dans un discernement plein d'aisance, trouvé pour le remplir, les mots justes et appropriés. Oui, M. Barthou a bien été le véritable interprète de tous les Français de France, lorsqu'il s'écriait, — en rappelant la page célèbre de La Bruyère, — « quand Corneille est égal à lui-même, il est allé plus loin et il est monté plus haut qu'aucun autre ; en lui, la conscience humaine, qui salue ses héros comme des modèles, célèbre l'un de ses plus purs bienfaiteurs,

Et Corneille, éternel comme un Dieu,
Toujours sur son autel voit reluire le feu
Que font briller plus vif, en ses fêtes natales,
Les générations, immortelles Vestales ! »

Non, reprend à son tour le savant recteur de l'Académie de Caen, M. Zévort, — chargé spécialement de

suppléer le grand Maître de l'Université, — non « dans aucune littérature, il ne se rencontre rien de plus beau ; jamais génie créateur ne trouva situations plus émouvantes, accents plus sublimes, expressions plus poétiques ; ni l'invention ni l'art ne sauraient s'élever plus haut. »

Où d'ailleurs serait-il plus séant de le louer que dans ce lieu qui retentit de tant de paroles à sa gloire ? « Corneille est ici *chez lui* plus qu'en aucune autre partie de cette belle Cité où tant de souvenirs le rappellent : — il est *chez lui* puisqu'il fit ses études de 1615 à 1622 au Collège des Jésuites de la rue de Mau-lévrier ; — il est *chez lui* dans une maison d'éducation parce qu'il fut et parce qu'il est resté un admirable professeur de morale, de devoir, de patriotisme et d'honneur, parce que chacun de ses vers dépose dans l'âme un ferment de vertu. »

Vertu, — mot magnifique — et qui n'est pas seulement *un mot*, comme blasphémait le vieux Caton mourant, mais qui est au contraire une splendide réalité, — l'œuvre de Corneille en est tellement imprégnée qu'elle faisait dire à Napoléon : « La France lui doit peut-être une partie de ses belles actions. »

Et c'est ce que constate en une allocution courte et vibrante, scandée de gestes énergiques, prononcée d'une voix chaude, le titulaire du fauteuil de Corneille à l'Académie française, M. Henry Houssaye.

« L'influence du théâtre de Corneille est manifeste dans la famille même du poète. Ses fils se firent soldats : l'un d'eux mourut d'une belle mort à l'assaut de

Grave. Au siècle suivant sa petite nièce eut dans le cœur comme l'*Emilie* de Cinna, le courroux implacable d'une Euménide. »

Maints traits puisés dans l'histoire de France par l'auteur éminent de 1815 justifient la réflexion de Napoléon. Dans cette histoire, les paroles et les actions à la Corneille sont innombrables, même dans les siècles antérieurs à Corneille. Ainsi ce serait trop de dire, assure M. Houssaye, « qu'il a façonné l'âme française. Bien plutôt il l'a transfigurée. »

« Pour créer le monde héroïque de son théâtre, pour trouver les nobles pensées et les fiers accents qui font vibrer nos cœurs, Corneille avait à son insu un collaborateur, — ce collaborateur, c'était la France elle-même. — Corneille n'est pas si objectif, si impersonnel qu'il en a l'air. Il évoque des fantômes romains, mais comme il a plus de génie que d'art, c'est de sa grande âme plus que de son art qu'il les anime et les vivifie. Chez Corneille, tout le sublime vient du cœur. Or il n'avait pas un cœur de Romain ni d'Espagnol : il avait un cœur de Français. Cessons-donc de l'appeler un Romain.... Ayons plus de fierté ! Appelons Corneille un Français, un très grand Français. »

Cette belle page, d'analyse subtile, claire et profonde de l'âme Cornélienne ne mériterait-elle pas de prendre place, en son entier, dans le *Précis* de l'Académie, à côté de la belle étude d'Albert Sorel et de l'allégorique évocation de M. Louis Passy, membre de l'Institut et Correspondant de notre Compagnie !

Du séjour des ombres, Thomas Corneille vient, par

la bouche de l'aimable député des Andelys, où les Corneille eurent de si nombreuses attaches, apporter à l'Académie de Rouen et au Comité du troisième centenaire les remerciements de la famille du Grand Homme.

Et la louange se poursuit, inlassable, en un admirable concert.....

Le président du Conseil général, M. Bignon, dans un discours d'une remarquable tenue littéraire, retrace l'enfance et la vie de Corneille à Rouen, dans cette maison de la rue de la Pie que le Comité rouennais — et le député de Dieppe l'en félicite — « veut pieusement conserver à la vénération de tous ».

« Plus tard, lorsque nos enfants visiteront cette maison qui fut sienne : « Il s'est assis là, » diront-ils, et le cœur ému, ils songeront... Ses vers empliront encore l'air comme un vol de victoires, et nos fils s'en iront à la fois meilleurs et plus forts pour la vie. »

Conseiller municipal de Paris et vice-président de la Société des Gens de lettres, M. Quentin Bauchart, apporte à ce double titre, à Corneille, non seulement le témoignage d'admiration de ses confrères, mais aussi le salut de la Capitale.

Après lui, le Maire de Rouen, « subissant le charme exquis des discours précédents, se bornera, dit-il, par quelques notes biographiques puisées à bonne source, à rappeler que celui dont on célèbre aujourd'hui la gloire persistante à travers les siècles, fut un enfant de Rouen non seulement par la naissance, mais encore

par l'attachement qu'il montra envers sa ville natale, où il vécut la plus grande partie de sa vie » :

Le secrétaire général du Comité parisien du troisième centenaire, M. René Ponthière, se fait en quelques mots bien venus l'interprète de ses collègues; puis M. Eugène Corneille, comme arrière-petit-fils de l'auteur du *Cid*, exprime en une allocution fort bien tournée et d'une très digne modestie, la gratitude infinie de la famille à l'égard de tous « ceux qui prêtèrent leur concours à ces magnifiques fêtes ».

Elles eussent été incomplètes si, dans ce tournoi d'éloquence en l'honneur du grand poète, la Poésie n'avait eu sa place légitime et donné sa note harmonieuse et rythmée.

Aussi une gracieuse sociétaire de la Comédie-Française, M^{me} Lara, vint-elle, entre deux discours, déclamer avec talent, dans cette cour du vieux collège de Joyeuse, où Corneille fit ses humanités, de beaux vers limpides de M. Emile Blémont et déposer au pied de la statue son hommage fleuri :

Déesse je ne suis, — je ne suis pas Infante ;
Je n'ai rien du passé. Je suis femme, et vivante ;
Et — ne m'en veuillez point si j'y mets quelque prix,
Seigneur ! — je suis Française, et même de Paris.
Or, maîtrisant mon trouble et surmontant mes doutes,
Je viens, moi, spectatrice émue, au nom de toutes,
Du balcon à la scène, offrir, sans mot cherché,
Quelques fleurs à l'auteur du *Cid* et de *Psyché*,
Dont nous avons voulu fêter l'anniversaire !

Puis au pont Corneille — car, au cours de la cérémonie, tous les assistants réunis dans la cour d'hon-

neur du Lycée, accrus de la foule des enfants de tous les établissements d'instruction de la ville et de délégations de tous les corps constitués et Sociétés de tous ordres, étaient descendus en cortège, aux sons entraînants d'une fanfare militaire accélérée, se grouper autour du bronze de David d'Angers — au rond-point du pont Corneille, un dernier salut à Corneille fut jeté dans l'air où vibraient tous les enthousiasmes de cette merveilleuse journée, que ces vers, forgés d'un pur métal par un jeune poète d'origine rouennaise, M. Albert Thomas, vinrent encore accroître :

.....
 Dans ton oeuvre, chaque âme forte s'est trempée !
 Ces tribuns, à l'esprit tranchant comme une épée,
 Qui brisèrent d'un coup terrible les liens
 Retenant notre France aux rives du vieux monde
 Et menèrent partout la liberté féconde,
 Ils allaient récitant des vers Cornéliens.

Et, merveilleux effet de ton ardent lyrisme,
 Ton sang, ton propre sang fait germer l'héroïsme ;
 Car Charlotte Corday, qui poignarde un tyran,
 Pour que la République, émouvante figure,
 N'ait pas à sa tunique une rouge souillure,
 Elle est de ta famille, ô Corneille le Grand !

Nous sur qui le passé, gloire et désastres, pèse ;
 Nous sur qui l'avenir épand un lourd malaise,
 Citoyens et soldats, pour hausser notre cœur,
 Par-dessus l'ironie et les tristesses lâches,
 Jusqu'à la majesté sereine de nos tâches,
 Nous possédons ton drame héroïque et vainqueur.

Aussi, groupés autour de ta fière effigie,
 Corneille, beau semeur d'orgueil et d'énergie,
 Père de l'homme libre et père du guerrier,

Nous t'offrons la couronne double et symbolique
Où nous avons mêlé, selon le mode antique,
Le feuillage du chêne à celui du laurier.

Ainsi prenaient fin, dans la rumeur des applaudissements, dans le tumulte joyeux de la foule, dans l'élan des cœurs vers le grand Ancêtre, ces fêtes publiques qui, depuis cinq journées, emplissaient la cité natale des échos de sa gloire et de son génie.

Elles devaient toutefois jeter un dernier et suprême éclat le lundi suivant, 11 juin, au Théâtre-des-Arts, où la Comédie-Française vint — gracieusement — apporter à l'auteur dont l'œuvre immense a enrichi le répertoire de l'illustre Maison, l'hommage de sa reconnaissance et de ses talents.

Devant une salle remplie jusqu'au faite — la recette atteignit plus que le maximum — les principaux sociétaires et pensionnaires de notre première scène nationale (1) détaillèrent, avec la maîtrise classique qui fait leur universelle renommée, les vers incomparablement beaux d'*Horace* et les jolies scènes si gaies et si fraîches du *Menteur*.

Régal exquis et choix heureux s'il en fut, car il montrait dans toute sa souple variété le génie dramatique de Corneille, passant du plaisant au sévère, traitant avec une égale supériorité l'amusant sujet de comédie et les héroïques tirades tragiques.

(1) MM. Paul Mounet, Silvain, Jacques Fenoux, Dehelly, Falconnier, Ch. Esquier, Dessonnes. André Brunot; MM^{mes} Louise Silvain, Rachel Boyer, Géniat, Mitzy-Dalti, Lherbay, Linnès, Bergé.

*
* *

Il serait injuste, en ces pages destinées à conserver dans notre *Précis* la physionomie de ces jours inoubliables, de ne point consigner à côté des manifestations imposantes qui viennent d'être trop imparfaitement rappelées, et que complétait en cette soirée du 6 juin un concert spécialement donné par la Musique municipale au jardin Saint-Ouen, les témoignages que des initiatives privées — partant plus restreintes — voulurent organiser encore.

Le Patronage scolaire de la rue Saint-Lô offrit à ses sociétaires, le 3 juin, une séance littéraire où furent récités des poèmes et scènes en l'honneur de Corneille, et joué un à-propos en vers, *Corneille à vingt ans*, de MM. Dellard et Lemaire.

Le 5 juin, ce fut le Caveau normand des Violetti qui, sous la direction de son actif président, M. Fernand Halley, donna dans une salle du quartier Saint-Sever, le Salon-de-Flore, une soirée de gala, tout entière consacrée à Corneille; citons un sonnet : *Corneille et le roi d'Espagne*, dit avec brio par l'auteur, M. Paul Delesques, le délicat poète normand bien connu.

Au Théâtre-des-Arts, le lendemain 6 juin, une revue littéraire, créée récemment par MM. Barbé et P. Mascart, *Ma Normandie*, faisait représenter l'un des chefs-d'œuvre de Corneille, *Polyeucte*, avec le concours d'Albert Lambert père et de M^{lle} Lucie Brille, une tragédienne d'avenir.

Par une coïncidence heureuse, la troupe de l'Odéon vint au soir même du 6 juin, donner à Rouen une de ces représentations que le cahier des charges de ce théâtre subventionné lui impose sur les scènes de province.

Grâce à l'intervention efficace de M. le Maire de Rouen et sur la demande du Comité du troisième centenaire, le programme de cette tournée, qui devait comporter une pièce moderne, *Jeunesse*, fut modifié et c'est le *Cid* de notre Corneille que joua la troupe homogène du second théâtre français.

L'institution libre de Join-Lambert, qui compte parmi ses élèves deux jeunes descendants de Corneille, a tenu à faire sa partie dans le concert de louanges que Rouen chantait en l'honneur de son illustre enfant; elle profita de la séance annuelle de son Académie littéraire, à laquelle présida M. Christophe Allard, et où l'on entendit de rhétoriciennes périodes en vers et en prose, célébrant le culte du poète pour la religion, le devoir et la patrie (1) !

Par une de ces contributions sûrement documentées que sa merveilleuse érudition lui rend faciles, M. Charles de Beaurepaire, déjà si étroitement associé aux travaux du Comité du troisième centenaire, a voulu, de son côté, que la Société de l'Histoire de Normandie participât à nos fêtes, et il a enrichi son *Bulletin* (2)

(1) *Le troisième Centenaire de Corneille à l'Institution Join-Lambert* (12 mai 1906), 1 brochure de 32 pages. Rouen, imprimerie de la Vicomté.

(2) Septembre 1906.

d'un complément aux ingénieuses *Recherches sur les points obscurs de la vie de Corneille*, par MM. Bouquet et Gosselin.

Une jeune revue, l'*Ame Normande*, placée sous le patronage d'Albert Sorel et créée par le jeune poète Jacques Hébertot, fit paraître un numéro spécial entièrement cornélien, orné d'illustrations par des artistes normands et rempli de morceaux inédits signés : Léon Coutil, Georges Dubosc, Ch. Allard, Ch. Lenepveu, Saint-Saëns, Jean Revel, Edw. Montier, H. Paulme, etc. (1).

Enfin, des gravures, livres et dessins se rapportant à Corneille, ornèrent pendant toute la semaine des fêtes les vitrines de M. Reyms, libraire-antiquaire, rue Percière, et M. Lefrançois, antiquaire, rue Jeanne-d'Arc.

Toute heureuse qu'était leur initiative — dont il faut les féliciter — elle ne constituait qu'une réplique « en miniature » de celle prise par l'Académie de Rouen qui, au début même de l'année du tri-centenaire, avait résolu une Exposition cornélienne.

Organisée sous le double patronage de notre Compagnie et de la Société libre d'Emulation du commerce et de l'industrie, toujours prête aux plus dévoués concours, cette Exposition ne pouvait trouver un cadre plus artistique que la grande salle des tableaux du Palais-des-Consuls, aux belles boiseries sculptées, et

(1) A signaler un fascicule de la Société rouennaise de Bibliophiles, contenant une introduction de M. l'abbé Tougard, et les reproductions en fac-similé de trois pièces relatives à Pierre Corneille ; — le n° 6, juin 1906, de l'*Architecture et la Construction*, revue de la Société des architectes de la Seine-Inférieure et de l'Eure, tout rempli de documents cornéliens, et un *Album-Souvenir* (illustré), édité par M. H. Barbé, libraire, à Rouen.

que la Chambre de Commerce, avec la haute courtoisie dont elle est coutumière, avait mise à la disposition du Comité d'organisation.

Grâce au zèle de nos confrères, MM. Charles de Beaurepaire, président, Pierre Le Verdier et Georges Ruel, et des collaborateurs distingués qui leur furent adjoints, M. Edouard Pelay, l'érudit possesseur de si riches collections, et M. Geispitz, secrétaire-archiviste de la Chambre de commerce, l'Exposition cornélienne présenta, dans son cadre approprié, un ensemble rare de pièces précieuses : autographes, livres, sculptures, estampes, peintures, dessins, faïences, médailles, etc., que, du 1^{er} juin au 10 juillet, près de 4,000 visiteurs vinrent admirer.

Le jour de sa clôture, notre éminent doyen, M. Charles de Beaurepaire, président du Comité, avec la bonne grâce qui caractérise son esprit, a résumé les résultats inespérés de cette manifestation spéciale et trouvé les plus délicates formules de remerciements à l'adresse des exposants et des organisateurs.

L'allocution de notre savant confrère, dont le *Précis* de 1906 contiendra le texte intégral, constitue pour nos successeurs un document précieux à consulter et témoigne de l'intérêt élevé qu'eut cette Exposition cornélienne où tout racontait la vie de Pierre Corneille, son œuvre incomparable, l'influence qu'elle n'a cessé — hier comme aujourd'hui — d'exercer sur la postérité.

Et maintenant, si brillantes qu'aient été les fêtes du troisième centenaire de Corneille, grâce aux concours

généreux de la Ville de Rouen, du Conseil général, de toutes les classes de la population ; si honorable que soit le monument de marbre érigé dans la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice, le devoir des Rouennais de 1906 n'est point encore tout accompli.

Il leur reste à préserver pour jamais des disparitions possibles dans l'avenir et des destinations affligeantes du présent les restes vénérables de la petite maison normande du xvi^e siècle où Corneille vint au monde le 6 juin 1606 dans la vieille rue de la Pie.

Le Comité du troisième centenaire a compris — et ce sera l'un de ses meilleurs titres à la reconnaissance de la patrie normande — l'obligation impérieuse qui lui incombait ; dans sa dernière réunion, avant de résigner ses pouvoirs et après avoir rendu ses comptes, il a remis à un Comité nouveau — avec l'excédent de ses recettes (1) qu'une prudente et avisée gestion lui avait permis de réaliser — le soin de mener à bien cette louable et nécessaire entreprise.

Les fêtes de célébration du troisième centenaire de la naissance de Corneille ont été l'œuvre d'hier. Le *rachat de la maison natale* de notre glorieux poète — couronnement magnifique de cette commémoration — sera l'œuvre de demain !

(1) Les souscriptions recueillies par le Comité se sont élevées à 44,333 francs ; les dépenses de toute nature à 33,305 francs : l'excédent de recettes a donc été de 11,028 francs.

DISCOURS

Prononcé dans la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice

A LA TABLE DE MARBRE

Par M. Ch. ALLARD, président.

MESSIEURS,

Au nom du Comité rouennais des fêtes du troisième centenaire de Corneille, j'ai l'honneur de remettre au département de la Seine-Inférieure, propriétaire de la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice, et à la magistrature, à laquelle appartient l'usage de cette salle, la plaque monumentale destinée à perpétuer le souvenir des vingt et une années pendant lesquelles Pierre Corneille a fait partie de la magistrature normande.

J'ai le devoir d'ajouter que je leur remets également ce monument au nom de la Ville de Rouen et du Conseil général qui se sont associés si généreusement à notre œuvre, au nom de tous les souscripteurs qui ont tenu, malgré les charges de l'heure actuelle, à participer à un hommage dans lequel ils ont reconnu un pieux devoir.

Il nous incombait, dans l'œuvre que nous avons en-

treprise, de célébrer ce trois centième anniversaire d'une manière digne du plus illustre de nos concitoyens et de la ville qui l'a vu naître, d'ajouter cet impérissable souvenir à tous ceux que rappelle la vieille salle des Procureurs ; et j'ai aujourd'hui le devoir, en m'appuyant sur cette Table de Marbre, noble vestige de ce passé que nous avons voulu faire revivre, de saluer la mémoire de l'avocat du roi qui y a collaboré à l'œuvre de la justice et a illustré, pour les âges à venir, l'admirable nef gothique qui nous abrite aujourd'hui.

Jusqu'à la fin du xv^e siècle, l'église Cathédrale avait été le lieu de réunion des personnes qui se livraient au commerce. Les gens de justice s'y réunissaient également, non sans un trouble sérieux pour l'office divin. La Cathédrale remplissait le rôle des anciennes basiliques romaines. C'est le 20 février 1493 que se tint, à l'Hôtel commun, devant le bailli, une réunion des membres du Conseil de ville, pour délibérer sur la construction de la grande salle *des gens de justice*. « Laquelle salle serait aussi commune pour tous les états de la ville et autres, pour illec tournier et négocier. »

Cette grande salle commune, où nous sommes, ne fut commencée qu'à la fin de l'année 1499.

Elle renferma, pendant de très nombreuses années, toute la vie de la cité, sa vie commerciale, administrative, judiciaire. Que de souvenirs rouennais, normands elle évoque !

Mais parmi ces souvenirs, un seul doit être rappelé aujourd'hui, parce qu'il touche non seulement notre

ville et notre province, mais la France entière. C'est celui du grand Français dont cette salle a abrité pendant près d'un quart de siècle les travaux judiciaires, c'est celui de Corneille.

Sa mémoire va avoir tout à l'heure l'heureuse fortune d'être célébrée comme elle le mérite par l'illustre historien Albert Sorel, celui qui peut accomplir cette noble tâche avec le plus de hauteur, d'autorité, d'indépendance et de savoir ; elle va l'être en présence de cet autre grand historien qui occupe dignement, à l'Académie française, le fauteuil de Corneille, M. Henry Houssaye, et en présence encore des membres de l'Institut qui ont tenu à apporter à celui que nous voulons faire revivre, l'hommage autorisé des corps savants.

Les représentants du gouvernement, de la province normande, du département, de la ville, nous ont fait le grand honneur de répondre à notre convocation. A aucune de ces hautes autorités je ne ferai l'injure de la remercier de sa présence : elles ont voulu accomplir un devoir, représenter dignement ici la France, tous ceux qui, en France, savent comprendre ce qui est vrai, aimer ce qui est beau, s'incliner devant ce qui est grand.

Je salue encore avec émotion, au premier rang de ceux qui m'écoutent, les descendants de Corneille, ces « héritiers d'une si noble race », venus nombreux à notre appel.

Je ne vous remercierai donc pas, Messieurs, de vous être joints à nous, mais je vous prie d'agréer cependant notre reconnaissance, car c'est grâce à votre présence

ici, c'est soutenu par elle que notre Comité se sent réellement à la hauteur de sa tâche. Vous approuvez notre initiative en vous y unissant, et c'est tous réunis dans un même et large sentiment de vénération, d'amour et de piété, écho fidèle des générations disparues et représentants de notre époque, que nous nous inclinons devant l'homme incomparable dont la mémoire est devenue une noble tradition nationale.

*Et depuis trois cents ans, Corneille, respecté,
Est jeune encore de gloire et d'immortalité.*

Un architecte, dont ce palais a proclamé et consacré le talent, a dessiné cette plaque monumentale ; un artiste qui a le sentiment de la grandeur a fait revivre Corneille dans cette salle où tant d'années de sa vie se sont écoulées. Regardez Corneille, Messieurs, le voici. Le voici avec cet air calme, cette sérénité, ce front qui pense, cet aspect digne, bon et fin qui décèle les qualités maîtresses du magistrat, la loyauté, l'intelligence des affaires, la pratique et le bon sens ? Tel fut l'avocat du Roi, tel il fut à cette même place, depuis le 16 février 1629, date de sa prestation de serment, jusqu'au 18 mars 1650, date de la résignation de ses fonctions.

Et c'est un beau spectacle, digne de nos méditations et de notre vénération, que celui du grand Corneille signant de la même main *Cinna* et un réquisitoire des Eaux et Forêts, rendant la justice et enfantant des héros, unissant le travail austère et quotidien à la création puissante des chefs-d'œuvre, vivant ici pour l'intérêt des justiciables, et près d'ici donnant audience aux fils immortels de son génie.

Corneille a maintenant à Paris sa statue : il l'y a trop attendue. Rouen a été moins longtemps ingrat pour son illustre enfant. Une statue lui a été élevée, il y a soixante-douze ans, très grande, très belle, très imposante, œuvre sereine et méditative de David d'Angers, telle que l'avait demandée pour Corneille cet autre poète, cet autre Normand, Casimir Delavigne :

Que David nous le rende, avec ce vaste front
Creusé par les travaux de son esprit fécond,
Où rayonnait la gloire, où siégeait la pensée
Et d'où la tragédie, un jour, s'est élancée.

Hasard touchant, étrange ! Avez-vous remarqué, Messieurs, combien le nom de Corneille et le seul nom qui dans nos fastes rouennais plane au-dessus du sien, semblent indissolublement liés ? Car Jeanne d'Arc reçut, pour sa patrie, le baptême du sang devant le parvis de cette église Saint-Sauveur où, un siècle et demi plus tard, fut baptisé Corneille, et le grand Corneille qui médite et qui évoque le passé, semble contempler le fleuve qui reçut et emporta dans son cours les cendres de l'héroïque et sainte Jeanne d'Arc.

Lorsque, en 1834, la statue de Corneille fut érigée, sur l'initiative de la Société d'Emulation du commerce et de l'industrie, la délibération de cette Société se terminait en ces termes : « La statue de Pierre Corneille sera placée sous la sauvegarde des concitoyens de ce grand homme. » C'est aussi sous la sauvegarde de nos concitoyens, des concitoyens de Corneille que nous plaçons le monument que nous avons élevé à sa mémoire le jour du troisième centenaire de sa naissance.

DISCOURS

DE

M. ALBERT SOREL

MEMBRE CORRESPONDANT.

Prononcé dans la grande salle du Palais-de-Justice de Rouen.

MESSIEURS,

Pierre Corneille est le grand Normand et l'un des plus grands entre les Français. Il est le génie classique de la France dans le pays de Normandie, et, dans la littérature classique de la France, le génie normand. Ce n'est pas assez de dire que nous sommes fiers de lui ; nous sommes fiers d'être nés sur le même sol et nés du même sang.

Ce sang, il l'a reçu de père et de mère, et d'aussi loin que l'on peut remonter dans les générations. Il est Normand de tout son être, par le contraste de ses traits nobles et rudes, et par la complexité de son âme, profonde et repliée : par ses yeux pleins de lumière, que l'on devine facilement humides, que l'on sent doux et dominateurs, sous le front haut, grave, fier et l'arc broussailleux des sourcils ; par son nez proéminent,

busqué, entreprenant, excessif; par son sourire contenu, nuancé de tristesse et d'ironie; par son génie qui perce au sublime, d'un coup d'aile, et par l'inquiétude de son esprit raisonneur et méticuleux...

J'épilguais mes passions ;

... par les « coups de tonnerre » qui dénoncent ses tragédies et par les labyrinthes où s'enchevêtre la marche de ses pièces; par la superbe envolée de sa poésie, lorsque l'inspiration l'emporte, et par l'embarras de sa rhétorique, quand il piétine terre à terre, qu'il laboure et qu'il s'évertue; enfin, et surtout, par l'opposition de son existence et de son œuvre: l'une paisible, toute en labeurs ordinaires, en soins communs; l'autre toute d'exaltation, d'élan, de fantaisie, d'art, d'invention prodigieuse, de création incessante.

Appliqué dans sa profession judiciaire, pieux à sa paroisse, régulier dans son ménage, il a, jusqu'après la cinquantaine, par sa besogne de praticien, en requérant et concluant, gagné le loisir de faire de l'idéal, et de produire des chefs-d'œuvre. Mais dans l'une et dans l'autre carrière, c'est le même homme. Quelque distance qui se trouve entre le *Cid* et *Agésilas*, c'est le courant du même fleuve qui se déroule, ici, plus clair et plus rapide, là, plus lourd et plus limoneux, descendant de son seul flux à la mer: « Corneille est Corneille. » Tout en lui sort de la même souche, croît de la poussée de la même sève: Normand dans sa gloire autant que dans son obscurité.

Il est né et il a mûri dans la banlieue basochienne

du Parlement de Normandie, dans les rues tortueuses, aux logis étroits et grêles, sous les pignons penchants. Il est sorti de cette cité de judicature, comme le Palais-de-Justice est sorti de la cité marchande. On ne peut pas plus séparer, en Corneille, le poète de l'avocat, que dans Rouen, le palais de la ville où il est bâti. L'édifice explique l'homme, l'homme explique l'édifice ; l'œuvre de pierre procède des mêmes origines que l'œuvre de pensée.

L'édifice s'élève au versant des collines vertes, au bord des campagnes nourricières, sur les rives du fleuve porteur de richesses, au milieu du bruit des métiers et des chariots, consacré par un peuple de magistrats, de lettrés, de trafiquants et d'artisans du pays de gain et de sagesse, à cet idéal de la société humaine : la justice, et à cette réalité de la vie sociale : le procès ; tribunal d'équité, ouvert à l'éloquence, le talent le plus goûté de nos compatriotes, mais aussi à la grandiloquence, qui est leur faiblesse et leur mauvais goût ; à l'art de raisonner et de persuader, mais aussi à la dialectique stérile, à l'industrie subtile des arguties et des cavillations ; demeure du droit avec des souterrains pour la chicane ; parure et utilité de la ville, austère en l'appareil gris et robuste de ses murs, exquis en ses dentelles ajourées de pierre ; forteresse par ses assises, ornée comme une châsse à reliques, ciselée comme un coffret à bijoux précieux.

C'est ici où Pierre Corneille a prêté son serment d'avocat au Parlement, où il a rempli son office de conseiller du roi en la Table de marbre ; dans cette salle

où il a promené ses rêveries, où, peut-être, en ce qu'on appelait « ses moments perdus », il a imaginé les plus poignantes péripéties de son théâtre, trouvé ses plus souveraines répliques, murmuré ses stances de désespoir et d'abnégation ; c'est ici, plus qu'en aucun lieu du monde, que l'on se trouve en bonne place pour évoquer son image et parler avec lui de tout ce qui enthousiasme, épouvante et occupe les hommes ; pour méditer de haute politique, en relisant la *Clémence d'Auguste* ou de perfection morale en relisant l'*Imitation de Jésus-Christ*, pour confondre le *Menteur* ou démasquer le *Matamore*. Toutes ses pensées ont passé par ces lieux, et qui sait si, en fouillant dans les papiers des greffes, on n'y découvrirait pas encore, dans quelques sacs à procès, une trace fortuite de

La main qui crayonna

L'âme du grand Pompée et l'esprit de Cinna.

Le Normand est, à la fois, le moins impulsif et le plus résolu des hommes, c'est-à-dire que ses résolutions ne se font point par quelque soubresaut du dedans ou quelque suggestion du dehors, mais qu'elles se forment en lui-même, de lui-même, par propos délibéré, et attentivement. Il couve longtemps ses desseins sans les découvrir à personne, sans se les avouer même. Quand ils sont mûrs, ils éclatent, il les voit, il en est ébloui, il s'en exalte. Alors, du premier coup, en imagination, il les pousse aux extrêmes.

Impatients désirs... enfants impétueux...

Je m'abandonne toute à vos ardents transports.

S'il est né conquérant et fondateur d'empire, il ambitionne la guerre et le gouvernement ; des îles à envahir, Sicile ou Angleterre, César à dépasser ; que dis-je ? Alexandre ; Rome papale à subjuguier en la protégeant ; Constantinople à reprendre aux Grecs, Jérusalem aux Sarrasins ; toutes les Russies, incommensurables, toutes les Amériques, infinies, à coloniser : des fleuves qui sont des mers qui marchent, des lacs où l'on perd de vue les rivages, des forêts inviolées, des plaines sans limites, — si loin, qu'à ses convoitises, la terre semble trop petite et trop étroits les Océans. — S'il est né poète, il se forge des épopées, de Charlemagne et de Roland ; il ressuscitera les héros disparus, les temps évanouis, la Rome républicaine et la Rome de Messaline, l'Espagne du *Romancero*, Carthage et ses dieux difformes aux cultes sanguinaires ; il évoquera tous les fantômes de l'esprit, toutes les sorcelleries du sabbat, les hallucinations de saint Antoine dans l'enfer de Jacques Callot ; ou, plus sensible, séduit par les paysages exotiques, il se figurera l'idylle tragique dans la splendeur et l'étrangeté de la nature tropicale. S'il est né homme de théâtre, il se flattera d'une pièce qui ait « tout ensemble la beauté du sujet, la nouveauté des fictions, la force des vers, la chaleur des passions, la tendresse de l'amour : « il voudra porter sur la scène la pitié et la crainte », des choses extraordinaires et des choses éclatantes, surprendre par la profondeur et l'étrangeté de ses combinaisons, ravir par la véhémence des caractères : l'héroïsme jusqu'au paroxysme, la vertu jusqu'à l'hyperbole, la scélératesse jusqu'à la

monstruosité, le devoir jusqu'au martyr, la raison jusqu'au paradoxe, le bon sens, même sublime, jusqu'à la quintessence. Il voudra représenter les plus illustres des humains, les événements les plus fameux de l'histoire, mettre en action les grands intérêts de l'État, la religion, les mystères mêmes de la Grâce ; débattre les plus ardues problèmes de la conscience. S'il est né homme de négoce, il projette d'accaparer le marché de la planète. S'il est né armateur, d'affréter la nef énorme que nul chantier n'a encore lancée, la nef à coque d'acier, à quadruple ou sextuple mâture. S'il est né manufacturier, il se dessine le plan d'une usine colossale, avec une tour de Babel pour cheminée, et il la baptise de ce nom formidable : *la Foudre*.

Mais cette éruption de volcan s'apaise vite et se dissipe en fumée.

... Souffrez que je respire
Et que je considère, en l'état où je suis,
Et ce que je hasarde et ce que je poursuis.

Il se contient, se rassied, se reprend. Il réfléchit, il étudie, il prépare, en toute expérience, toute pratique et toute précaution, les moyens de son entreprise. Il consulte infatigablement, scrupuleux jusqu'à l'angoisse, s'il s'agit d'une affaire de conscience, de raison ou de cœur ; renchérissant sur la prudence, raffinant sur la circonspection, s'il s'agit d'une affaire d'intérêt. Il s'ex-ténue, s'il compose un drame, à mettre ses inventions d'accord avec les vraisemblances, les combinaisons de son intrigue avec les réalités de l'histoire, les emportements des passions avec les vérités des caractères,

les nécessités de son œuvre avec les règles de l'art, les convenances du public et les adresses du métier qui vise le succès et l'applaudissement.

Quoi qu'il fasse, le point pour lui est de vouloir en pleine connaissance, afin d'agir avec une volonté obstinée, et d'accomplir, sans défaillance, en pleine habileté, ce qu'il a voulu. Pour vouloir de cette sorte, il ne faut entreprendre que l'exécutable :

Mais je ne sais vouloir que ce qui m'est possible
 Quand je ne puis ce que je veux,
 Et ne rien hasarder qu'on n'ait de toutes parts,
 Autant qu'il est possible, enchaîné les hasards.

Ayant prévu et calculé tout ce qui peut être objet de prévision et de calcul, du plus perplexe des hommes il devient le plus audacieux. Dans l'inconnu des choses de la nature et des choses humaines, dans ce qui échappe à ses visées et à ses prises, il s'en remet à plus puissant que lui. Il ne tentera point Dieu ni ne prétendra le braver. Il s'est aidé, le ciel l'aidera. *Dieu et mon droit !* dit le Normand d'Angleterre. *Dieu aide !* dit le Normand de France.

Ainsi fait, il est réfractaire à la prédestination et au fatalisme, essentiellement. Ces doctrines froissent en lui l'homme libre et responsable qu'il sait être. Il répudie

Une âme toute esclave

Vertueux sans motif et vicieux sans crime,
 Alors qu'on délibère on ne fait qu'obéir.

Et l'homme sur soi-même a si peu de crédit
 Qu'il devient scélérat, quand Delphes l'a prédit.

Donc

Faites votre devoir et laissez faire aux dieux.

C'est Corneille qui le dit, et c'est le fond même de Corneille. S'exalter, délibérer, vouloir, agir, voilà tout son théâtre. C'est un pays où il n'y a point d'inconscients. On y conteste, on y argumente à outrance, on y ressasse souvent, on y délaie, on y alambique, on n'y divague jamais. Nul dessous où se puisse dérober la conscience, nulle coulisse à travestissements, nulle loge à farder les visages; point de ces nuées de gaze, de ces brouillards, de ces feux de Bengale, où l'auteur dissimule les métamorphoses qu'il ne peut expliquer, où le personnage enveloppe les pensées qu'il répugne à confesser sur la scène. Ni de mythes ni de symboles; ni les fantasmagories de mots et de couleurs, ni les décompositions de lumière et d'idées, ni les trucs transcendants de l'intellectualisme. Ils n'avaient point de nom du temps de Corneille, il les définissait tout crûment les « les dieux et la machine » et les renvoyait aux ballets de l'Opéra. Chez lui, le grand homme, le maître des autres, est le plus clair dans ses pensées, et le plus assuré dans ses desseins.

Je suis maître de moi comme de l'Univers,
Je le suis, je veux l'être...

Le monstre, c'est moins le criminel endurci, mais décidé, que l'être bas et fourbe, l'incertain, le lâche qui n'ose rien regarder en face, ni soi-même, ni sa destinée. C'est Félix, sénateur et gouverneur d'Arménie,

qui n'a de romain que cette maxime d'un affranchi de Galba :

C'est beaucoup que d'avoir l'oreille du grand maître.

Il marie, malgré elle, sa fille à Polyeucte, un des grands de la province, afin de s'affermir dans sa place ; il prétend la démarier par divorce ou veuvage même et la donner à Sévère, favori du prince, afin de conserver son emploi. Il persécute les chrétiens, quand il a pour cet office : « Commission de l'empereur », il les épargnera quand Sévère, commissaire impérial, lui reproche de méconnaître les intentions du Souverain :

Père dénaturé, malheureux politique,
Esclave ambitieux d'une peur chimérique,
Polyeucte est donc mort, et par vos cruautés,
Vous pensez couronner vos tristes dignités !

Peu lui importe, pourvu que les dignités restent. Il en sera quitte pour se dire et dire aux autres :

J'en ai tant vu, de toutes les façons !...

Non seulement il épargnera les chrétiens, puisque c'est désormais la consigne, mais il ramassera leurs dépouilles au pied de l'échafaud, et il leur disposera de pompeuses funérailles qu'il présidera en personne, officiellement.

Nul, certes, à considérer Pierre Corneille, s'avancant distrait, un peu voûté, vers la grille du palais, à le visiter dans son cabinet, à interroger ses voisins sur ses habitudes et sa façon de vivre, n'eût soupçonné en lui le « Grand Corneille ». Personne n'eût, autant que lui, dérouté les curieux, les visiteurs, les gazetiers,

même les plus insinuants et les plus indiscrets. Écoutez des hommes qui l'ont prétendu connaître sur le vif et peindre d'après nature ou tout au moins de seconde vue. Ce ne sont pas des témoins de qualité médiocre : Segrais, Boisrobert, Charpentier, Fontenelle, Voltaire, tous de l'Académie, et La Bruyère, qui l'admirait tant et le loua si grandement :

« Il est simple, timide — d'une ennuyeuse conversation ; il prend un mot pour un autre : il ne sait pas réciter (ses pièces) ni lire son écriture. » Il bredouille, « il barbouille ses vers ». « Avec son patois normand », « il n'a jamais su parler bien correctement la langue française. » « La première fois que je le vis », dit l'un, qui se piquait d'être homme de cœur, « je le pris pour un marchand de Rouen. Son extérieur n'avait rien qui parlât pour son esprit, et sa conversation était si pesante qu'elle devenait à charge dès qu'elle durait un peu. » « Le pauvre homme, négligé », dit un autre, qui tranchait du seigneur avec girouettes et chapelain, « il n'avait nulle conversation. On se moquait de lui. Mon père avait bu avec Corneille, il me disait que ce grand homme était le plus ennuyeux mortel qu'il avait jamais vu, et l'homme qui avait la conversation la plus basse... »

Donc il parlait peu et mal, voilà qui est acquis, à l'unanimité. C'est le cas d'invoquer l'adage cher à notre province : « Les écrits sont des mâles et les paroles sont des femelles », ou, en termes plus honnêtes : « Les paroles s'envolent, les écrits restent. » Corneille le savait, il en plaisantait à l'occasion, et quand on lui

rapportait ces propos du bel air, il disait : « Je n'en suis pas moins Pierre Corneille. » Il ignorait l'art de parler aux femmes et de s'en faire écouter, mais il savait, toutefois, leur dire que, devant les races futures, toutes les fleurs des mugets de ruelle seraient depuis longtemps fanées quand ses poésies vivraient encore :

Chez cette race nouvelle
Où j'aurai quelque crédit,
Vous ne passerez pour belle
Qu'autant que je l'aurai dit.

Il s'était donné pour propos : cache ta vie. Le monde entier défile sur son théâtre, le plus individualiste qui soit ; sa personne seule ne s'y insinue jamais. Ses personnages découvrent tous leurs secrets, il ne trahit jamais le sien. C'est le secret de l'âme normande. Le Normand n'étale point sa fortune. D'autres se pavanent devant la galerie, afin que les badauds le voyant passer, s'écrient : « C'est lui. » Le Normand se complaît à se perdre dans la foule, et son amour-propre n'est jamais plus flatté que quand il se peut dire : « Personne, en me voyant, ne se douterait que c'est moi ! »

Ce robin, à peine décrassé de bourgeoisie, — il avait vingt et un ans lorsque son père obtint des lettres de noblesse, — ce petit officier de justice avait reçu le don divin de recueillir en soi et de reproduire, en une langue expressive et rythmée, les échos des choses humaines. Dans son logis citadin de la rue de la Pie et dans sa maisonnette campagnarde de Petit-Couronne, il se donnait le spectacle. Il prenait sa revanche des aventures qu'il n'avait pas courues, des chances qu'il

avait refusé d'affronter, des bonnes fortunes et des fortunes hautes qu'il s'était interdites, par devoir, par prudence, par dégoût du scandale, horreur du dérangement, mais peut-être, et surtout, par défiance de soi-même, modestie et timidité pure.

Spectacle captivant, d'ailleurs, et d'une étrange allure, en sa variété. Époque théâtrale, si jamais il en fut, époque à chevauchées, enlèvements, embuscades, hasards de toutes sortes, rencontres de tout le monde ; époque à panaches flottants, à cliquetis de rapières

Où les filles d'honneur aiment les gens d'épée

et jugent

Qu'une plume au chapeau leur plaît mieux qu'à la main.

Le Louis XIII dans les demeures, dans les costumes, dans l'amour, dans les affaires. Près de cinquante années de complots et de révolutions. La guerre civile et les rivalités des grands, des turbulents et des brouillons, avec, pour intermèdes ces deux chefs-d'œuvre de la monarchie française : Henri IV et Richelieu, des cabales où l'astuce se mesure avec la politique : Machiavel aux prises avec don Juan ; les luttes de ces deux insignes cardinaux, tourment de la Cour, confusion de l'Église, Mazarin et Retz. Des héros qui deviennent des factieux par pique d'amour-propre, encor plus que par vanité d'amour et orgueil de la vie :

Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
 J'ai fait la guerre aux rois, je l'aurais faite aux dieux.
 des princes !...
 Plutôt que de vous perdre, ils perdront leurs provinces.

Un Condé, un Turenne, un La Rochefoucauld, joueurs qui se jettent la couronne de France à la tête, comme d'autres les dés ou les cartes, dans un tripot. Des femmes, semeuses de trahison et brodeuses d'anarchie, mélange de l'amazone et de la précieuse, féroces comme les unes, raffinées comme les autres : Chevreuse, la cavalière, toujours en échappée ou en quête d'aventures ; la galante, intrigante et brouillonne palatine qui, pour posséder le tempérament de Catherine la grande, n'en possédait point la bonne tête carrée, à l'allemande ; puis l'Hélène de cette *Iliade travestie*, encore que pleine de sang et de flammes, l'adorable et adorée Longueville, fantasque, amoureuse des pieds à la tête, « qui n'avait pour tout génie » que ses cheveux blonds argentés, son teint de perle et les langueurs de son esprit, « aux réveils lumineux et surprenants ». Des coups d'État, des « journées », des assassinats : Ravillac, Concini, la « journée des dupes » ; des procès retentissants, avec des dessous d'intrigues et des dessus d'échafaud ; Chalais, Bouteville, Cinq-Mars et de Thou. Les barricades dans les rues ; les parlements en insurrection ; la grande figure magistrale, en hermine et robe rouge, Mathieu Molé ; *le Bourgeois gentilhomme*, effaré dans les séditions, Broussel ; le profil menaçant du capucin Joseph, l'éminence grise, qui se perd dans l'ombre ; la silhouette fastueuse et falote de Gaston d'Orléans, qui conspire par ennui et trahit par débauche ; le chapeau de feutre enrubanné, emplumé, triomphal de sa fille, la « Grande Mademoiselle ». En recul et pour toile de fond, la guerre d'Allemagne, qui

de trente années, le drame grandiose de Wallenstein, la chanson de geste de Gustave-Adolphe, et, dans la perspective, comme une apocalypse, cette traînée satanique, cette cendre encore brûlante du bûcher d'Urbain Grandier, cette arrière-fronde mondaine, détraquée et sinistre : les poisons, la Voisin, les Brinvilliers, les « Mancines », la Montespan, les messes noires, la lignée des Cléopâtre et des Médée, en pleine splendeur du Versailles de Louis XIV. Ces récits, reçus de la bouche même des témoins, absorbés par une imagination saturée des perturbations et attentats du vieux monde, Tite-Live, Salluste, Tacite, Suétone, ces visions entrevues dans une lueur d'incendie, aux reflets de la *Pharsale* de Lucain et des *Tragiques* de d'Aubigné, ces *Châtiments* d'alors...

Voilà de quelles réalités, de quels documents humains, s'alimente, et de quels flambeaux s'éclaire le théâtre de Corneille.

Son théâtre, il serait plus exact de dire : son *Parlement*, son *Échiquier*, ses *Grands Jours*, car il amène moins ses personnages sur les planches, qu'il ne les assigne à la barre de sa cour, pour être interrogés en due forme et soumis au plus redoutable des jugements, le jugement sur flagrant délit, le jugement sur aveu, la condamnation par eux-mêmes, le châtiment par les conséquences de leurs actes. Il leur dit, comme le roi don Fernand, dans le *Cid* :

Levez-vous l'un et l'autre, et parlez à loisir.

Et ils parlent, et la pièce se développe en un solennel

et tragique procès. Tout est percé à jour et produit au grand jour, tout est expliqué, tout est prouvé. Ce n'est pas seulement la reconstitution du crime sur le cadavre, c'est la reconstitution vivante, avec toutes les préméditations et toutes les circonstances. En ces débats, ni la vertu n'a de mystère, ni le crime de ténèbres, ni la politique de secret, ni le machiavélisme de masque. Le dedans même est mis à nu. L'instruction se fait dans un confessionnal ; les interrogations sont des examens de conscience ; les pires coquins ont le leur, ne consistât-il qu'à scruter leurs maladresses et leurs erreurs. L'arrêt tient du « jugement dernier ». Le juge, d'ailleurs, ne ménage personne. Sa règle est celle du roi Tulle, dans Horace :

Je ferai justice

J'aime à la rendre à tous, en toute heure, en tout lieu.

Rien ne l'arrête, pas même la majesté du trône :

Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes.

Pas même la majesté du peuple, quand il s'est fait souverain :

Pour être plus qu'un roi, tu te crois quelque chose.

Toutefois, ce juge impassible, curieux et inexorable, ne se peut tenir, indéfiniment, guindé sur son siège, en telle contention d'esprit. Il clôt l'audience, il dépouille la toque et la robe, il sort du palais, il rentre dans la ville, où la vie l'environne, la vie de tous les jours, la vie de tout le monde. Si répétées que soient les révolutions, les crises ont leurs entr'actes et leurs inter-

mèdes. Il n'est de tempérament à l'obsession des affaires humaines, que la considération de leur vanité, de divertissement à leur laideur que la vue de leur ridicule, de rafraîchissements aux orages de l'humanité, que le courant sain et clair des existences pures, les bons cœurs, les bons esprits, les honnêtes gens, les âmes sereines et la gaieté.

C'est la comédie. Corneille s'y est plu. Dans son théâtre ainsi que dans le nôtre, celui de Dumas fils par exemple, où l'on analyse, raisonne, dogmatise et moralise avec autant d'abondance, la comédie et la tragédie se côtoient, s'enveloppent et souvent s'envahissent. *Tue-la!* dit l'un, *Qu'il mourût!* dit l'autre. Corneille affectionne le genre mixte qui répond, selon lui, à la complexité de la vie. Le *Menteur* commence en comédie joyeuse et tourne au drame domestique, avec malédictions et larmes :

Qui se dit gentilhomme et ment comme tu fais,
Il ment quand il le dit, et ne le fut jamais.

Le *Cid* débute en tragédie et s'achève, ou plutôt se suspend, sur un acte de comédie héroïque, un mariage difficile, d'amour contrarié. Dans *Polyeucte*, la haute comédie engage l'action, une « étude » de femme, une des plus fouillées qu'on ait écrites, et le rideau tombe sur une apothéose de martyr...

Mais vous ne savez pas ce que c'est qu'une femme,
Vous ignorez quels droits elle a sur toute l'âme !...

Corneille ne serait pas le grand homme de théâtre qu'il est, s'il ne l'avait pas montré ; il ne serait pas

pour nous l'ancêtre représentatif et le maître de la race, si, à côté de ses Romaines forcenées, de ses frondeuses à tapage, de ses Espagnoles furieuses, de ses criminelles et fanatiques de toutes nations, il n'avait trouvé dans ses impressions de jeunesse, dans ses souvenirs, dans l'entourage de toute sa vie de quoi donner l'image des femmes de son pays, de celles qu'il a aimées, en son temps, et respectées toujours, de celles qu'il appelait « mon plus cher souci », dont il disait :

Je ne vois rien d'aimable après l'avoir aimée !...

Celles qui lui inspirèrent, sur le versant de l'âge et dans les mélancolies du soir, les vers les plus parfaits de son œuvre, et parmi tous les vers d'amour les plus tendres, les plus délicats de la langue française et qui semblent écrits dans la sérénité d'un paysage de Poussin, *et in Arcadia ego*.

Vous ne me donnez pas, Psyché, toute votre âme.

De sorte qu'on aurait pu transporter à sa tombe ce vers d'une épitaphe composée par lui pour une femme aimante et mystique :

Et son dernier soupir fut un soupir d'amour.

Il a peint, et délicieusement, en leurs toilettes Louis XIII, les jeunes filles de son temps. Au premier coup d'œil, nous les reconnaissons : fraîches, enjouées et sérieuses tour à tour ; le regard limpide, timide et légèrement moqueur ; l'âme voilée, ainsi que notre ciel, aux matinées de printemps ; le teint qui se colore aux moindres battements des artères, le teint loyal, trans-

parence du cœur. Elles sont sages, elles sont avisées aussi, et, pour soumises qu'elles se donnent, nullement désintéressées de leur propre destinée :

J'attendais un époux, de la main de mon père...

Elle le recevra, quel qu'il soit, s'il le faut...

J'en aurais soupiré, mais j'aurais obéi.

Cependant elle estime qu'en ce pays de réflexion et de sagesse, où l'on enseigne, de tous les préceptes et de tous les exemples, à n'agir qu'avec discernement, dans une affaire, où, plus que personne, elle se sent engagée et responsable, son libre arbitre doit compter pour quelque chose, et puisque tout le roman d'une honnête femme se noue et se dénoue en une journée, puisque, si l'on n'a pu choisir, le devoir fera ce qu'aurait fait l'amour.

Sans crainte qu'on reproche à mon humeur forcée

Qu'un autre qu'un mari règne sur ma pensée.

Il ne serait ni imprudent ni inconvenant que la raison, d'avance, rendît le devoir facile et que le devoir se mît d'accord avec le cœur :

Mais, monsieur, sans le voir, accepter un époux.

Par quelque haut récit qu'on en soit conviée,

C'est grande avidité de se voir mariée.

Et cette avidité n'est point le fait d'une fille de bonne maison.

Trouvez donc un moyen de me le faire voir.

Puis, ce point gagné, très finement :

Mais pour le voir ainsi qu'en pourrais-je juger ?

Je verrai le dehors, la mine, l'apparence...

.
Avant que d'accepter, je le voudrais connaître,
Mais connaître dans l'âme...

L'engagement pris, advienne que pourra, le bonheur ou le sacrifice; elle ne déliera point ce que le ciel aura lié.

Quand il faudra que je vous aime,
Quand je l'aurai promis à la face des dieux,
Vous deviendrez cher à mes yeux,
Et j'espère de vous le même.

Elle sera la femme forte et affectionnée, la mère, celle qui porte en ses entrailles et nourrit de son lait la nation future, celle qui forme l'attache de chair et d'âme entre les générations. Corneille la glorifie en Pauline, l'idéal féminin de son théâtre, et cette femme, la plus parfaite qu'il ait créée, en un ouvrage qui passe à juste titre pour son chef-d'œuvre, est, en même temps, la plus réelle et celle qui reproduit le plus de traits de la femme normande, Pauline, au visage reposé, la grave et affable Pauline, qui se sait belle, en toute modestie et pudeur, et digne d'être aimée. Aimante aussi, mais la raison, l'équilibre, la droiture, l'intelligence de la vie, l'intelligence de soi-même; elle est née pour des temps apaisés et le bonheur ordonné; elle redoute les orages et, plus que tous les autres, les orages du cœur, l'inquiétude sur l'amour, l'anxiété sur le devoir. Nul étalage de ses sentiments et de ses troubles intimes, point de « tourbillons », point de « vapeurs », comme on disait, point de nerfs ni de neurasthénie, comme nous disons; et ce qu'elle

réprouve le plus au monde, ce qui lui serait la pire honte, ce serait de passer pour une femme détraquée et une femme éperdue :

Et si vous me croyez une âme si peu saine...

Elle est la santé même, elle l'est de tout son être.

Viennent les épreuves, les heures où il faut prendre parti de sa vie même, elle sera prête, jusqu'à l'exaltation, jusqu'au sang de son cœur :

Je te suivrai partout et mourrai si tu meurs.

Si vous croyez que l'orgueil du sol natal et le préjugé de la race m'illusionnent quand je vois dans cette créature d'élite la femme de mon pays, et que je la dis normande, si vous vous étonnez de tant de grâce et de tant de vertu mêlées à tant d'exaltation, rappelez-vous *Virginie*, Normande de père et de mère, émigrés à l'Île de France ; rappelez-vous le naufrage du *Saint-Géran*, et cette pudeur qui équivaut presque à un suicide ! Et s'il faut pousser plus à fond dans la tragédie humaine, s'il faut des témoignages vécus et des preuves ensanglantées, rappelez-vous cette héroïne posthume de Corneille, fille de son génie et fille de son sang, l'exaltée et l'implacable, la vierge au couteau, Charlotte Corday.....

MESSIEURS,

Corneille a personnifié en des figures ineffaçables les plus belles conceptions de la vie humaine : l'honneur en Rodrigue, le patriotisme en Horace, la foi en Polyeucte, la tolérance en Sévère, la fidélité en Pauline,

enfin, en Auguste, la magnanimité. Il a trouvé pour cet habile meneur d'hommes ces mots, le premier de l'humanité et le dernier de la politique, les mots qui couronnent et qui consacrent les victoires, que ce soient celles d'un empereur ou celles d'un peuple :

Soyons amis !

Corneille est une très grande âme qui a trouvé pour interprète un poète très grand.

Lorsqu'en 1808, la France étant à l'apogée de la puissance et l'Empire au faîte de la gloire, Napoléon voulut, devant l'Occident devenu son feudataire, et l'Orient devenu son allié, à Erfurth, dans le théâtre, au parterre de rois, donner au monde le plus significatif symbole de la grandeur de notre patrie, il fit venir la Comédie-Française et commanda du Corneille. En toute rencontre solennelle, qu'il s'agisse de célébrer un anniversaire illustre de notre passé ou de faire à quelque hôte de marque les honneurs de notre génie national, on donne du Corneille. Dans les heures critiques, lorsqu'il est nécessaire d'exhorter les âmes aux résolutions généreuses, on récite du Corneille. Lorsque, dans une œuvre nouvelle, paraît quelque haut exemple de vertu civique ou de supériorité morale, lorsque retentit quelqu'un de ces vers, français par excellence, de ces « vers de pensée » ou de ces vers de vaillance qui se gravent dans l'esprit, comme le profil d'un héros, frappé sur une médaille, se grave dans les yeux, on reconnaît à sa majesté la voix de l'aïeul et l'on s'écrie : « C'est du Corneille ! » Si bien que le mot

cornélien est entré dans la langue où il compte parmi les magnifiques, car il confère la noblesse et décerne la grandeur :

Sais-tu que ce vieillard fut la même vertu
La vaillance et l'honneur en son temps, le sais-tu ?

DISCOURS

PRONONCÉ, LE 6 JUIN 1906, AU LYCÉE CORNEILLE

Par M. Ch. ALLARD, président.

MESSIEURS,

C'est ici, c'est à ce moment que le Comité rouennais a le droit de se dire fier de son œuvre, puisque votre adhésion est la plus belle récompense que pouvait recevoir son initiative. Vous nous prouvez, Monsieur le Ministre des Travaux publics (1), officiellement délégué pour cette noble tâche qui appartient si bien à votre savoir et à votre talent, que le gouvernement de la République, que la France entière ont tenu à s'incliner avec nous devant la grande mémoire que nous célébrons. Votre présence, celle des hauts représentants du Parlement, du département, de la ville de Rouen, de la magistrature rouennaise, de l'armée, celle des huit membres de l'Institut venus apporter à Corneille l'hommage de tous les corps savants (2), de nombreux descen-

(1) M. Barthou.

(2) MM. Albert Sorel, et Henry Houssaye, de l'Académie Française ; Ch. Joret, Lair et Em. Picot, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; Ch. Lenepveu, de l'Académie des Beaux-Arts ; de

dants du grand poète, suffiraient pour prouver que la cause que nous avons défendue est une cause gagnée, et que la reconnaissance qui s'affirme si unanimement est bien un hommage national.

C'est, en effet, le poète national que nous fêtons. Oh ! que la place est bien choisie pour revivre son histoire, et le contempler avec le recul de trois siècles écoulés ! Y a-t-il bien trois cents ans que, dans une éducation forte et sérieuse, son esprit et son âme se sont ouverts à la vie, que, élève précoce et poète plus précoce encore, il a mérité, à douze et quatorze ans, les deux prix de poésie latine dont le second est un des joyaux de notre Exposition ? Oui, c'est bien ici que, dans l'attachante primeur de sa jeunesse, nous devons l'étudier, l'aimer.

Pourquoi aimons-nous Corneille ? Pourquoi ce culte ? On vous l'a trop admirablement dit hier, on va avec trop de talent et de conviction vous le redire aujourd'hui pour que j'aie à en rechercher les causes. Nous aimons Corneille parce que, à moins de dégénérer, un pays ne saurait renier ses plus pures gloires ; il semble que nous l'admirons d'autant plus que les étrangers, d'un autre tempérament que le nôtre, d'un autre tour d'esprit aussi, ont longtemps paru hésiter à lui rendre justice, et, par là encore, notre amour, notre hommage revêtent un caractère plus national.

Qui l'eût cru, Messieurs, il y a, ou plutôt il y a eu, en Allemagne, et pendant deux siècles, une *question*

Corneille. Je ne crois pas, en prenant la parole dans cet asile de la science et de l'érudition qu'est le lycée Corneille, hors de propos de la signaler. Il semble, et l'on peut s'en étonner, qu'elle a presque passé inaperçue en France.

Le peuple allemand a toujours admiré Corneille. De très bonne heure il a aimé ses tragédies ; ses œuvres n'ont cessé, dans leur traduction, depuis deux siècles, de composer, avec celles de Racine, la plus grande partie du répertoire du théâtre allemand. Cette passion, qui ne puise aucun encouragement dans le sentiment national, mais va même à l'encontre de celui-ci, cette passion deux fois séculaire de nos voisins pour les traductions des pièces d'un poète étranger n'est-elle pas la plus sûre consécration de la beauté des œuvres de Corneille, de la grandeur et de la vérité des sentiments qu'il exprime ? (1).

Car la masse populaire, généreuse et franche, se laisse toujours prendre par la véritable beauté. Elle sait comprendre les grands mots de devoir et de sacrifice, elle sait correspondre, dans sa vie de chaque jour, aux grandes idées de dévouement et d'abnégation, et

(1) Parmi les traducteurs allemands de Corneille, il en est un qui mérite une mention toute spéciale, c'est Georges Greflinger, notaire impérial à Ratisbonne, auquel on ne peut, dans une traduction du *Cid* vers pour vers, contester un vrai mérite. Il a même imité la forme et le mètre des stances de Rodrigue. (*Die Sinnreiche Tragi-Comædia genant Cid, ist ein Streit der Ehre und Liebe. — Verdeutsch vom G. Greflinger, Regensburg, 1650. — Petit in-8°, 42 ff. — Cet ouvrage figurait à l'Exposition cornélienne de Rouen. La traduction de l'Avis au lecteur, qui en forme la préface, a été publiée dans la Bibliographie cornélienne de M. Emile Picot (n° 1014).*

enfante, elle aussi, d'humbles héros qui, trop souvent inconnus, n'en sont que plus dignes d'admiration.

Mais ici est à noter un phénomène étrange. Pendant que le cœur du peuple allemand n'a cessé de battre à l'unisson du nôtre pour comprendre et exalter les pièces de Corneille, celles-ci sont dès leur origine violemment attaquées par la critique, et n'ont trouvé grâce devant presque aucun esprit lettré.

Au premier rang de ceux qui ne l'ont pas compris, nous trouvons Frédéric-le-Grand, le roi-poète, l'ami de Voltaire : il déclare Corneille *inculte* ! Il est vrai que le roi trouve de même Homère ennuyeux et La Fontaine sans charme : Corneille est en bonne compagnie !

Un peu plus tard, un écrivain allemand, Kromard, adapte au goût germanique les héros de Corneille, les travestit en types populaires et en supprime une partie.

Et pourtant, Devrient, qui occupe depuis longtemps le premier rang parmi les critiques allemands, approuve l'ouvrage de son compatriote. Les personnages, dit-il, sont devenus plus solides et plus vivants, les principales figures de Corneille sont plus communes, mais aussi plus puissantes. Le même critique, après lecture de la tragédie d'*Horace*, a eu « chaud et froid d'ennui » ; malgré toute sa bonne volonté, il ne peut considérer l'admirable pièce comme une œuvre classique.

Schiller écrit à Goethe, qui, lui au moins, rendait justice à Corneille : « J'ai lu *Rodogune*, *Pompée*, *Polyeucte*, que j'entends louer depuis vingt ans, et j'ai été stupéfait, car ce n'est pas seulement le mauvais goût qui me choque ici, c'est la pauvreté dans l'inven-

tion, la maigreur, la sécheresse, la froideur dans les passions, la lenteur et la gaucherie dans l'action, enfin l'absence presque totale d'intérêt ».

Lessing, le plus grand critique dramatique allemand, mène avec parti-pris une campagne contre Corneille, pour détrôner le théâtre français en Allemagne. Il censure *Polyeucte* et démolit véritablement l'œuvre préférée de Corneille, *Rodogune*, croyant en même temps atteindre toutes les autres. Il prétend enfin refaire, meilleures que dans l'original, toutes les pièces de Corneille.

Pourquoi tant d'acharnement, injustifiable, et contre lequel proteste maintenant, dans l'unanimité d'une tardive réparation, la critique allemande ? Autant vaudrait se demander pourquoi le grand écrivain anglais Thackeray, malgré sa merveilleuse connaissance de notre littérature, a ignoré le génie de Lamartine et d'Alfred de Musset, et préféré Béranger à Victor Hugo. Est-ce une erreur de perspective et d'éloignement ? Je crois simplement, en ce qui concerne notre grand Corneille, que la critique allemande, par un sentiment national peu réfléchi, n'a pu pendant longtemps s'accoutumer à l'impartialité dont elle fait maintenant preuve, et dont témoignait, il y a huit jours, la présence de l'ambassadeur d'Allemagne à l'inauguration de la statue de Corneille, à Paris ; qu'il lui a fallu s'habituer à voir régner en maître, dans l'esprit des foules, l'étranger auteur de tant de chefs-d'œuvres (1). Je crois

(1) Au commencement du XIX^e siècle, Henri Heine honore Corneille, et, de nos jours, Edouard Engel, professeur de littérature à

que notre siècle est un siècle de progrès qui, en matière de littérature comme en matière d'art, sait enfin apprécier les œuvres de toute époque, de toute provenance, de tout style, avec le recul des siècles écoulés. Les fresques cornéliennes sont maintenant admirées de tous.

Peuple et critiques, français et étrangers, s'unissent à l'heure présente pour rendre un hommage mérité, aussi simple qu'unanime, à ce bon et grand Français, dont la France et l'humanité doivent s'enorgueillir. Les œuvres de Corneille sont maintenant, d'après la *Bibliographie cornélienne* de M. Emile Picot, dont je salue respectueusement l'auteur, traduites en seize langues, dont treize sont représentées dans notre Exposition. Corneille ne compte pas seulement parmi ceux des enfants de notre patrie qui lui ont donné le plus de gloire ; cette gloire n'a coûté aucune larme, et, dans son pur rayonnement, on se sent fortifié et annobli.

« Chacun des vers de Corneille, écrivait Victor de Laprade, dépose dans l'âme un ferment de vertu : c'est là sa grandeur. » C'est là aussi son utilité dans notre siècle. Que Corneille compose le *Cid*, cette tragédie où il n'y a que de belles âmes, et dont le ressort est le

l'Université de Berlin, reconnaît en lui le maître du style tragique du XVII^e siècle, et le créateur du drame classique en France : il fait remarquer que le *Menteur* est la première comédie de caractère et, de l'aveu même de Molière, son premier modèle.

Ajoutons que le *Livre d'or de la littérature*, répandu aujourd'hui dans toutes les familles allemandes, et qui résume bien les sentiments de l'Allemagne contemporaine vis-à-vis de Corneille, lui est favorable.

culte du point d'honneur, ou *Horace*, celle de ses œuvres où il y a le plus d'héroïsme, ou *Nicomède*, qui n'enseigne pas seulement l'amour de la patrie, mais l'amour de la patrie vaincue, ou *Polyeucte*, cet enthousiaste acte de foi, son théâtre est « une école de grandeur d'âme » (Renan). Les personnages remuent en nous des sentiments qui sont ce qu'il y a de plus grand et de plus élevé, et tant que les mots devoir et patrie auront un sens, les derniers venus de nos fils aimeront celui que nous honorons aujourd'hui.

Et ils s'écrieront encore, comme écrivait M^{me} de Sévigné : « Vive donc notre vieil ami Corneille ! »

DISCOURS DE M. LOUIS PASSY

Membre correspondant

PRONONCÉ LE 6 JUIN 1906, AU LYCÉE CORNEILLE

La gloire de Pierre Corneille est portée à son comble et les échos des rives de la Seine ont pénétré jusque dans le séjour inconnu aux vivants, que les anciens appelaient les Champs-Élysées. L'ombre de Pierre a disparu. Elle est partie pour Paris et pour Rouen.

Ses parents, ses amis, tous ceux qui l'ont aimé et qui errent parmi les ombres heureuses attendent avec anxiété son retour et le récit des fêtes qu'a suscitées dans la capitale de la France et dans la capitale de la Normandie, une admiration nouvelle pour le génie de ce grand homme.

Et Thomas Corneille inquiet, agité, allait et venait d'une ombre à une autre. « C'est bien aujourd'hui, disait-il, c'est aujourd'hui, le 6 juin, le jour de sa naissance ; on prépare une cérémonie publique à Rouen : que dis-je ? une manifestation nationale. Mais enfin, le 6 juin n'en est pas moins l'anniversaire d'une fête de famille, et Pierre n'est pas avec nous. Pierre nous appartient. Il m'appartient, à moi Thomas Corneille, et

je ne cède à personne les honneurs de sa vie, comme je n'ai jamais cédé à personne le soin de son bonheur. Que faire? Puisque nous sommes tous réunis dans le séjour des ombres heureuses, cherchons à nous consoler, glorifions Pierre Corneille et envoyons à nos bien aimés compatriotes de Normandie, au comité du Tricentenaire, à l'Académie de Rouen, à son président M. Christophe Allard, à M. de Beaurepaire, l'hommage de notre affectueuse reconnaissance. Pourquoi Pierre ne m'a-t-il pas prévenu? Pourquoi ne suis-je pas à Rouen? J'aurais inspiré dans leurs discours nos meilleurs amis : car Pierre n'est pas seulement le grand homme que la France acclame, il fut encore le meilleur des hommes. Il ne fit pas seulement des chefs-d'œuvre, *le Cid, Horace, Polyeucte, Nicomède*. Il fit encore un homme, un poète, un chrétien, moi-même.

« Quelle fortune extraordinaire! le jour de ma naissance, le grand frère de vingt ans me prit dans ses bras et m'adopta. Partout où il passa, je passai après lui. Au collège des Jésuites, il avait remporté des prix en vers latins. Je composai en vers latins une tragédie nommée *Jézabel*. Des vers latins, je pris les vers français. Il était le protecteur des Palinods, cette confrérie poétique et religieuse de Rouen, où mon oncle Antoine eut tant de succès. Je parus au moment où il fit au public les honneurs de notre petite amie Jacqueline Pascal. Puis, au barreau, je devins avocat, comme il l'était, et je prêtai à ses côtés serment dans la grande chambre dorée; car lui Pierre, moi Thomas, notre neveu Fontenelle, nous avons été avocats pour ne pas l'être.

Pierre cependant étudiait ses dossiers et tint un rôle au Palais ; mais, à la maison, il étudiait ses auteurs, il créait des rôles et faisait plaider les personnages de l'antiquité. Je le voyais courir dans l'imagination et je courus après lui. Je savais par cœur ses vers :

A présent le théâtre
Est en un point si haut que chacun l'idolâtre.

« Et j'idolâtrais le théâtre :

D'ailleurs, si par les biens on prise les personnes,
Le théâtre est un fief dont les rentes sont bonnes.

« Et nous n'étions pas riches. Notre mère Marthe, qui nous donna le don poétique, souriait et laissait le grand frère s'emparer de mon esprit et de mon cœur. Je brûlais du désir de l'aider et de le servir, sans avoir l'audace d'espérer l'imiter. Sur ses conseils, je fis une comédie : *les Engagements du Hasard*. C'était l'année où Pierre fut reçu à l'Académie française, et voilà comment le poète me permit quelquefois d'être son versificateur.

« A peu près dans le même temps, une autre pièce plus importante se jouait dans l'intérieur de notre famille. C'est Pierre qui l'inventa. Les acteurs étaient dans sa main, c'est-à-dire le dénouement. Un mariage d'amour avait uni Pierre Corneille à Marie de Lampérière : un mariage d'amour m'unit à sa belle-sœur Marguerite. J'avais vingt-deux ans, Marguerite en avait seize. Elle était orpheline. Elle entra dans la maison des Corneille. Nous y restâmes.

« Les deux frères suivirent la même carrière : les

deux sœurs conduisirent le même ménage, et la vie s'écoula entre l'amour et l'amitié. Le jour de la naissance de Pierre, comment ne pas rappeler l'histoire mémorable de ce double mariage et les heures de bonheur et de succès qui combattirent les jours d'infortune et de misère ? Tout le monde le sait ; je le répète : Pierre fut Thomas, si Thomas ne fut pas Pierre. »

Thomas parlait encore : il allait reprendre ses doux et ses tristes souvenirs. Une ombre se dressa devant lui. C'était l'ombre de Racine.

« Thomas, à quoi pensez-vous ? dit-il. On célèbre, le 6 juin, la naissance de Pierre Corneille et vous ne m'en parlez pas. Je veux m'unir à vous et aux vôtres de cœur et d'esprit. Vous pouvez l'aimer, mais vous ne pouvez pas le louer dignement. Je le puis et je l'ai fait. Le 25 janvier 1685, à l'unanimité, à la place de Pierre Corneille, nous vous avons élu membre de l'Académie française, et, dans ce jour, pour tous deux mémorable, j'ai rempli mon devoir envers ce grand homme, sans vous oublier. »

Et, de sa belle voix et de son noble geste, Racine déclama :

« La scène retentit encore des acclamations qu'excitèrent à leur naissance *le Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, *Pompée*, tous ces chefs-d'œuvre représentés depuis sur tant de théâtres, traduits en tant de langues, et qui vivront à jamais dans la bouche des hommes. A dire le vrai, où trouvera-t-on un poète qui ait possédé à la fois tant de grands talents, tant d'excellentes parties : l'art, la force, le jugement, l'esprit.

« Quelle noblesse, quelle économie dans les sujets ! Quelle véhémence dans les passions ! Quelle gravité dans les sentiments ! Quelle dignité et en même temps quelle prodigieuse variété dans les caractères ! Combien de rois, de princes, de héros de toute nation nous a-t-il représentés, toujours tels qu'ils doivent être, toujours uniformes avec eux-mêmes et jamais ne se ressemblant les uns aux autres ! Parmi tout cela, une magnificence d'expression proportionnée aux maîtres du monde qu'il fait souvent parler, capable néanmoins de s'abaisser quand il veut et de descendre jusqu'aux simples naïvetés du comique, où il est encore inimitable.

« Enfin, ce qui lui est surtout particulier, une certaine force, une certaine élévation qui surprend, qui enlève et qui rend jusqu'à ses défauts, si on peut lui en reprocher quelques-uns, plus estimables que les vertus des autres. Personnage véritablement né pour la gloire de son pays : comparable, je ne dis pas à tout ce que l'ancienne Rome a eu d'excellents tragiques, puisqu'elle confesse elle-même qu'en ce genre elle n'a pas été fort heureuse, mais aux Eschyles, aux Sophocles, aux Euripides, dont la fameuse Athènes ne s'honore pas moins que des Thémistocles, des Périclès, des Alcibiades qui vivaient en même temps qu'eux.

« Ainsi, lorsque dans les âges suivants, on parlera avec étonnement des victoires prodigieuses et de toutes les grandes choses qui rendront notre siècle l'admiration de tous les siècles à venir, Corneille, n'en doutons point, Corneille tiendra sa place parmi toutes ces merveilles.

« Voilà, Monsieur, comme la postérité parlera de votre illustre frère; voilà une partie des excellentes qualités qui l'ont fait connaître à toute l'Europe. Il en avait d'autres, qui, bien que moins éclatantes aux yeux du public, ne sont peut-être pas moins dignes de nos louanges, je veux dire, homme de probité, de piété, bon père de famille, bon parent, bon ami; vous le savez, vous qui avez toujours été uni avec lui d'une amitié qu'aucun intérêt, non pas même aucune émulation pour la gloire n'a pu altérer.

« Vous auriez pu bien mieux que moi, Monsieur, lui rendre ici les justes honneurs qu'il mérite, si vous n'eussiez peut-être appréhendé avec raison qu'en faisant l'éloge d'un frère, avec qui vous avez d'ailleurs tant de conformité, il ne semblât que vous faisiez votre propre éloge. C'est cette conformité que nous avons tous eue en vue, lorsque, tout d'une voix, nous vous avons appelé pour remplir sa place, persuadés que nous retrouverions en vous, non seulement son nom, son même esprit, son même enthousiasme, mais encore sa même modestie, sa même vertu, son même zèle pour l'Académie. »

Et la voix de Racine s'éteignit. L'ombre salua et s'éloigna avec dignité.

Fontenelle, qui était aux aguets et qui avait tout entendu, s'élança vers Thomas : « Mon cher oncle, mon cher parrain, l'éloge de Racine nous fait à tous beaucoup d'honneur, c'est entendu; mais, moi aussi, j'ai écrit la vie de Pierre Corneille, et, dans un parallèle, je l'ai placé au-dessus de Racine. Je vous en prie, puisque les

ombres aujourd'hui envoient leurs félicitations aux vivants, faites parvenir aux membres de cette Académie de Rouen, que j'ai contribué à fonder, à tous ceux qui ont préparé les fêtes de Rouen, notre patrie, le témoignage de ce que j'ai fait pour mon oncle Pierre, et répétez que je prends ma part dans la gloire de son anniversaire avec autant de fierté que d'enthousiasme. »

Mais voici que Marthe, Marthe Le Pesant, la mère, la source de la piété familiale et de la poésie cornélienne, apparut : « Mes enfants, voici l'heure où le cortège doit se mettre en marche pour proclamer la gloire de Pierre. Recueillons-nous. Pierre n'est pas dans le cortège et les joies du triomphe, croyez-le bien. Il est tout entier dans ses méditations. Il ne croit plus aux vanités de l'autre monde. Il prie. Unissons-nous à lui dans le grand jour de sa naissance. Remercions Dieu. Pierre reviendra. »

SÉANCE DE CLOTURE

DE

L'EXPOSITION CORNÉLIENNE

RAPPORT

Présenté par M. CH. DE BEAUREPAIRE

En annonçant la clôture de l'*Exposition cornélienne*, vous me permettrez, Messieurs, pour me conformer au désir qui m'a été exprimé, de rappeler en peu de mots dans quel but, dans quelles conditions elle fut organisée ; de constater la faveur avec laquelle le public s'empressa de l'accueillir, et surtout (c'est là, en effet, le point que nous avons le plus à cœur) d'adresser le témoignage de notre reconnaissance à ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont aidé au succès de notre entreprise.

Entre tous les hommages qu'on se proposait de rendre à la mémoire de Corneille, celui dont nous prenions la charge était le plus simple et le plus modeste : il a pu cependant se joindre, sans trop de désavantage, à

celui que présentèrent dans le même temps l'art, l'éloquence et la poésie.

C'est que partout, et surtout dans ces derniers temps, on attache une importance considérable à la bibliographie. Une bonne biographie ne va guère sans une bibliographie relative au personnage dont on étudie la vie. Or, si une bibliographie est grandement utile pour faire connaître un auteur, combien plus doit l'être une exposition, aussi complète que possible, de ses œuvres ! Les livres qu'on a sous les yeux, tels qu'ils ont été vus et examinés par lui, parlent incontestablement mieux à l'esprit, frappent plus l'imagination que les titres et les descriptions qui en sont donnés dans les ouvrages de bibliographie les plus estimés. C'est déjà, on le conçoit, une tâche difficile que de rassembler ces livres, en s'attachant principalement aux éditions originales, qui sont parfois d'une extrême rareté, et en faisant un choix judicieux entre d'innombrables réimpressions. La tâche se complique singulièrement quand on prétend y joindre les gravures qui les ont illustrées, les portraits peints, dessinés ou gravés de l'auteur, quelques documents écrits de sa main, des représentations fidèles des lieux où il a vécu, des maisons qu'il a habitées, les œuvres d'art, de nature diverse, que son génie a inspirés.

C'est là pourtant ce que, grâce à votre concours, Messieurs, nous nous flattons d'avoir pu exécuter bien entendu dans une mesure restreinte ; car, quoi qu'on fasse, la réalité ne répond jamais exactement à l'idéal qu'on poursuit.

L'idée de cette exposition, il faut le reconnaître, n'était pas absolument nouvelle, et ce n'est pas à l'exemple de Paris que nous la devons.

A l'*Exposition rétrospective des Beaux-Arts*, ouverte à Rouen en 1884, une place importante avait déjà été faite aux œuvres de Corneille.

A l'*Exposition typographique*, ouverte en cette ville en 1887, à l'occasion du quatrième centenaire de l'introduction de l'imprimerie à Rouen, on ne compta pas moins de 300 numéros pour les œuvres de Pierre et de Thomas Corneille.

Il y a plus : une exposition spéciale des œuvres de Pierre Corneille fut projetée à l'époque du bi-centenaire de sa mort, en 1884. Le programme même en fut imprimé et distribué. Mais le projet en fut abandonné, je ne saurais dire pourquoi, vraisemblablement faute de temps et d'argent.

Il appartenait à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, de le reprendre à l'occasion des fêtes du tri-centenaire, auxquelles elle ne pouvait manquer de s'intéresser vivement. Elle s'entendit, à cet effet, avec la Société libre d'Emulation. Abritées sous le même toit, dévouées l'une comme l'autre au bien public, ces deux Compagnies ont toujours vécu dans le plus parfait accord et professent le même culte pour la mémoire de Corneille. Tout parle de lui dans la salle de l'Académie. La statue élevée en l'honneur du poète sur le pont qui porte son nom rappellera toujours la généreuse initiative de la Société d'Emulation. Il était donc naturel qu'Académie et Société d'Emula-

tion s'associassent pour une œuvre qui avait pour but de faire mieux connaître l'homme en qui se personnifie, pour nous, l'honneur de cette cité.

Des commissaires nommés par ces deux Sociétés formèrent un Comité qui, avec M. Paulme pour secrétaire (il était impossible de mieux choisir), s'occupa sans retard de tous les détails de l'organisation de cette Exposition.

Dès le début, on avait eu recours à M. Edouard Pelay, l'homme le plus utile à consulter en raison de sa compétence en fait de bibliographie cornélienne, en raison aussi de cette passion, connue de tous, qui lui avait fait rassembler un nombre infini de livres et de documents relatifs à Corneille. M. Geispitz, l'érudit et obligeant archiviste de la Chambre de commerce, fut adjoint au Comité et ne tarda pas à lui rendre les plus signalés services.

Le choix d'un local était une question d'une extrême importance, et d'où pouvait dépendre le succès de l'Exposition. La Chambre de commerce n'hésita pas à venir à notre secours. Elle voulut bien mettre à notre disposition, dans le Palais-des-Consuls, une salle qui, par ses dimensions, par sa décoration simple, sévère et d'un grand style, aussi bien que par les souvenirs historiques qu'elle rappelle, était tout ce que nous pouvions espérer de mieux.

Assurés dès lors de la jouissance d'un local approprié à notre but, nous n'avions plus qu'à réclamer, pour la formation de nos collections, le concours des établissements publics et celui des amateurs que nous suppo-

sions être en possession d'objets en rapport avec notre programme.

Notre appel fut entendu. Les envois furent nombreux ; ils donnèrent lieu à un classement qu'opérèrent, avec une méthode irréprochable, MM. Pierre Le Verdier et Edouard Pelay, préparés, il est vrai, de longue main à ce genre de travail. Nous avons profité de leur labeur, sans nous rendre peut-être un compte exact de ce qu'il leur avait coûté de temps et de fatigue.

M. Ruel, aussi savant antiquaire qu'habile architecte, ne nous rendit pas un moindre service. Tout en ménageant nos finances, il sut trouver à chaque objet la place qui convenait le mieux.

Ce ne fut pas une médiocre satisfaction pour nous de nous trouver en état d'ouvrir cette Exposition au jour indiqué, en présence de MM. les Membres de la Chambre de commerce.

Un *Itinéraire* offert aux visiteurs, joint à la carte d'entrée, signalait avec clarté ce que contenait chacune des dix vitrines consacrées à la librairie ou, pour parler plus exactement, aux documents écrits ou imprimés. On put remarquer, principalement dans la vitrine A, de précieux autographes de Corneille, notamment ses comptes de Trésorier de la Fabrique de Saint-Sauveur, de 1651 ; un exemplaire de *l'Imitation de Jésus-Christ*, avec dédicace au Père Augustin Vincent, chartreux ; un autre exemplaire du même livre avec quelques notes marginales de la main de l'illustre traducteur. On voyait, à côté de ces documents, le prix de

vers latins obtenu au collège de Rouen, le 7 septembre 1620 par le futur auteur du *Cid* et de *Cinna*.

On remarquait, dans la vitrine B, les éditions originales in-4° et in-12 des pièces de théâtre séparées, le *Cid* excepté. La première en date était celle de la *Veuve* ou du *Traître puni*. Manquait *Mélite*. Les éditions in-4° et in-12, qui parurent d'abord simultanément, se poursuivaient jusqu'à *Nicomède*, cette pièce comprise. A partir de *Pertharite*, imprimé en 1653, jusqu'à *Suréna*, imprimé en 1675, on n'avait plus que des éditions in-12.

Dans la vitrine C, le *Cid* et la *Querelle du Cid*, on avait réuni toutes sortes d'éditions de cette pièce, non seulement parce que son apparition avait fait époque dans l'histoire de la poésie dramatique en France, mais parce qu'il avait semblé intéressant de mettre le visiteur en état de juger par un exemple de l'admiration générale et persistante du public pour les œuvres de Corneille. Manquait malheureusement l'édition originale du *Cid*.

Dans la vitrine D, 30 pièces du *Cid* en langues étrangères.

Dans la vitrine E, de nombreuses éditions des traductions de l'*Imitation* et de l'*Office de la Sainte-Vierge*.

Dans la vitrine F, les éditions des pièces de théâtre de Corneille en allemand, anglais, arménien, hollandais, italien, polonais, roumain, etc.

A l'iconographie avaient été consacrés 6 panneaux, 2 tables et 2 vitrines. C'était là que l'on retrouvait les

portraits peints, dessins ou gravures, qui nous retracent les traits, malheureusement un peu incertains, de Corneille, ceux des membres de sa famille et des personnages auxquels ses œuvres ont été dédiées; les représentations des lieux où s'écoula une partie de sa vie : ville de Rouen, place Saint-Sauveur, église Saint-Sauveur, maison de la rue de la Pie, manoir du Petit-Couronne, etc.

Nous devons des remerciements à M. le Préfet pour nous avoir communiqué des autographes de Corneille du plus haut prix, soigneusement conservés aux Archives départementales, et *l'Imitation*, avec notes marginales, qui fait partie depuis peu de temps du Musée de Petit-Couronne.

Nous devons le même témoignage de gratitude à M. le Maire de Rouen qui a bien voulu distraire, pour quelques jours, en notre faveur, de la Bibliothèque de Rouen, *l'Imitation*, avec dédicace autographe; du Musée de Peinture, le portrait de Corneille, œuvre notable, qu'il faille l'attribuer à Philippe de Champagne ou à Sicre; du Musée de Céramique, un plat de faïence de Rouen représentant la statue de Corneille; à M. le Maire de Dieppe, pour une traduction en vers latins de la tragédie de *Polyeucte*, et pour un volume de Loret aux armes d'Anne d'Autriche; à M. le Maire des Andelys, pour divers titres concernant la maison que possédèrent en cette ville les Lamperrière et, après eux, les deux frères Corneille.

MM. Chevreux, de Vesly, Loriquet, Minet, Lormier, Milet, Coutil, ont droit à notre gratitude pour s'être

montrés favorables au prêt de ces documents dont, mieux que personne, ils appréciaient l'intérêt.

Je ne puis oublier non plus que nous reçûmes de la Société d'Emulation nombre de pièces, manuscrites ou imprimées, de dessins ou autres objets relatifs à l'érection et à l'inauguration de la statue de Corneille. L'Académie de Rouen nous avait communiqué, pour sa part, des portraits de Pierre et de Thomas Corneille (copies du dernier siècle) ; une reproduction peinte sur porcelaine du grand tableau de Court, *Corneille reçu au théâtre par le grand Condé*.

Le nombre des exposants s'est élevé à 84. Nous devons citer en premier lieu M^{me} Fauchet-Corneille, à qui nous devons la communication du prix de vers latins ; à la suite, M^{me} de la Germonière, MM. Barbey-Duquil, Coutil, Durel, Hanotaux, Le Blond, Le Corbeiller (de Dieppe), Pierre Le Verdier, Meynial, Picot, Rahir, Reine, Rosenthal, l'abbé Tougard, Emile Travers.

Dans la section de l'iconographie, nous signalerons les deux beaux bustes de Corneille et de Molière (de Caffieri) ; un dessin à la sanguine, de Boucher, qui servit à M^{me} de Pompadour pour une gravure mise par elle à une édition de *Rodogune*, imprimée au château de Versailles (envoi de M. Gaston Le Breton) ; une belle série de portraits (envoi de M. de Bellegarde) ; deux portraits de Richelieu et de Mazarin, et les deux dessins originaux de Pigeon, qui représentent l'église Saint-Sauveur (envoi de M. l'abbé Panel, curé de Saint-Ouen) ; un autre dessin de la place Saint-Sauveur

et un grand plan gravé de la ville de Rouen du milieu du xvii^e siècle (envoi de M. Portal) ; une belle épreuve du portrait de Corneille, gravé par Gailhard (envoi de Mgr Loth, curé de Saint-Maclou) ; une autre gravure faite d'après un beau portrait du Musée de Versailles, que l'on suppose être celui d'un fils de Corneille (envoi de M. Georges Dubosc) ; une statuette de Corneille en biscuit de Sèvres (envoi de M. Milet, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de Dieppe).

La musique était représentée par un feuillet original de la partition de *Polyeucte* (de Gounod) et par la *Méditation* (de M. Lenepveu) sur un chapitre de l'*Imitation*.

Je n'ai point la prétention d'avoir fait une énumération complète. D'autres, je l'espère, se chargeront de ce travail. Mais il est un nom que vous me reprocheriez à bon droit d'avoir oublié : c'est celui de M. Edouard Pelay, qui, à lui seul, eût pu fournir les éléments d'une *Exposition cornélienne* d'un haut intérêt. Que de fois, par un sentiment dont vous apprécierez la délicatesse, cet amateur, aussi obligeant qu'éclairé, a laissé à nos exposants des places qu'il eût pu aisément remplir avec des pièces tirées de ses collections !

Il nous sera permis de constater, en finissant, que l'entreprise de notre Comité a réussi au-delà de nos prévisions. Le succès est attesté par le chiffre de plus de 1,600 entrées payantes et de 1,950 entrées gratuites d'élèves appartenant aux différents établissements d'instruction de cette ville. Il est juste de reconnaître que nous avons été puissamment aidés par la presse

rouennaise, spécialement par les trois grands journaux locaux ; les remarquables articles qui s'y trouvent insérés formeraient, s'ils étaient réunis et publiés à part, une très intéressante histoire de l'*Exposition cornélienne*.

Maintenant, Messieurs, livres, tableaux, gravures sont rentrés dans les diverses collections dont ils avaient été tirés pour quelques jours. De l'hospitalité qui nous a été si gracieusement offerte au Palais-des-Consuls, il restera mieux que l'impression d'une distraction agréable : une connaissance plus approfondie et plus générale des œuvres de Corneille ; des notes soigneusement relevées qui permettront à MM. Le Verdier et Pelay de compléter l'excellente bibliographie cornélienne de M. Emile Picot, et, dans le cœur de tous les membres du Comité, un sentiment très doux de reconnaissance envers ceux qui ont secondé nos efforts et nous ont valu le succès.

Le grand Condé félicitant le grand Corneille

APRÈS UNE REPRÉSENTATION DE *CINNA*

A-PROPOS, d'après le tableau de Court, joué au Théâtre-Français de Rouen par les Cornéliens de Paris, le 4 juin 1906 (troisième centenaire de la naissance de Corneille).

Par M. EDW. MONTIER

PERSONNAGES : Condé, Conti, Turenne, La Fontaine, marquis de Sévigné, Corneille, un page ; Mademoiselle d'Orléans, Ninon de Lenelos, Françoise d'Aubigné.

CONDÉ

Ce poème est parfait, Mesdames, que vous semble ?

MADemoisELLE D'ORLÉANS

Cinna nous ravit d'aise et nous transporte ensemble.

CONTI

Il contente à la fois Ninon et d'Aubigné.
D'un pleur, Mademoiselle elle-même, a signé
Son admiration pour si belle merveille.

LA FONTAINE

Et le grand Condé pleure aux vers du grand Corneille !

CONDÉ

Mais j'aperçois là-bas, modeste et se cachant,
Notre poète ; il faut, dans un accord touchant,

L'applaudir sur la scène à la face de tous.
Qu'il vienne et je le vais complimenter pour vous.
Corneille, il ne faut pas que l'honneur vous effraie.

CORNEILLE

Monseigneur, vous voyez ma confusion vraie !

CONDÉ

Monsieur, je vous prétends louer tout d'un moment
Et vous dire avant tous mon vif contentement.
L'usage y contredit, mais l'usage est injuste.
Il sied bien d'admirer la clémence d'Auguste.
Jamais la majesté magnanime d'un roi,
En langage aussi beau, n'avait parlé, je croi ;
Cinna, monsieur Corneille, a la grâce infinie.

CORNEILLE

Monseigneur, je n'ai fait que suivre mon génie.
Sans chercher à surprendre ou vouloir étonner,
Aux beautés du sujet je me laisse mener.

CONDÉ

Comme un général fait sa troupe à la bataille,
Un auteur fait aussi ses héros à sa taille.
Et pour sortir vainqueur de ses nobles combats,
Il ne faut point d'un cœur pusillanime et bas.
Mais où donc avez-vous appris la politique ?

CORNEILLE

J'ai lu, j'ai médité longtemps l'histoire antique.
J'ai vu la Grèce et Rome, en révolutions,
Se vaincre après avoir vaincu les nations,
Et le peuple vainqueur, sous un chef magnanime,
Devenu chef, rouler à son tour dans l'abîme !
Malgré l'abus, parfois, du pouvoir absolu,

Sans vouloir vous flatter, Monseigneur, j'ai conclu,
Grâce au passé lointain dont le présent s'éclaire ;
« Le pire des Etats est l'Etat populaire ».
A moins qu'un jour, instruit par ce lointain passé
Et du trompeur espoir des factieux lassé,
Conscient de sa force et, partant, responsable,
Sans bâtir dans les airs ni fonder sur le sable,
Et sachant du seul droit faire son seul appui,
Maître de l'univers, il soit maître de lui.

CONDÉ

C'est aux grands à donner au monde ce spectacle
D'être bons étant forts.

CORNEILLE

Et ce serait miracle
Qu'ils puissent, s'ils sont bons, perdre un jour leur crédit.

CONTI

Voilà qui me paraît, Mesdames, fort bien dit.

NINON

Corneille a du génie.

MADEMOISELLE D'ORLÉANS

Il est incomparable !

NINON

Que n'a-t-il une allure aux yeux plus agréable.
Quel malheur qu'un esprit si grand manque de grâce !

LA FONTAINE

La beauté lui suffit, Ninon ; la grâce passe !

NINON

N'est-elle pas plus belle encore que la beauté ?

LA FONTAINE

Oui, mais la beauté seule a l'immortalité.

CONTI

Qu'en pensez-vous, monsieur de Sévigné ?

SÉVIGNÉ

Ce que sans cesse en dit ma mère, la marquise,
 Corneille a de l'esprit et de la passion.
 Vive donc notre vieille et bonne affection.
 Que nous faut-il de plus ?

LA FONTAINE

Regardez-le, jeune homme,
 Ce front dont le génie a fait renaître Rome !

CORNEILLE

La clémence est pour moi la rançon du pouvoir,
 La sauvegarde heureuse autant que son devoir.
 Qui règne par la crainte est bien près de la perte.
 Il n'est point de prison qui n'ait de porte ouverte,
 Et le plus grand bonheur pour un prince absolu,
 C'est de pouvoir le bien autant qu'il l'a voulu.

CONDÉ

Vous avez su montrer jusqu'au fond des provinces
 Ce que le peuple doit à ses rois, à ses princes,
 Et ce que doit aussi le prince à ses sujets.
 Mais vous avez aussi touché d'autres objets :
 La haine de Cinna qui paraît si robuste,
 C'est Emilie encore qui se venge d'Auguste.
 De votre drame ici j'admire le ressort.

CORNEILLE

Monseigneur, sur nous tous, un bel œil est bien fort,

Et les rois et les chefs, s'ils veulent rester sages,
Se devraient détourner toujours des beaux visages.

CONDÉ

Sans nous distraire, même un jour, de soupirer,
Vous nous avez appris, Corneille, à conspirer !

CORNEILLE

J'ai voulu mettre au seuil du pouvoir la clémence ;
C'est là que tout finit ; de là, que tout commence.
Mon drame est le symbole où transparait ma foi.

CONDÉ

On en parlera, certe, au coucher, chez le roi !

CORNEILLE

Il faut que, dépassant Saint-Germain et Versaille,
Mon vers noble et fécond, vers l'avenir, s'en aille
Bien au-delà des cours, bien au-delà des temps,
Fixer dans la vertu les peuples inconstants.
Faire partout connaître et partout dominer
La loi qui nous apprend à plaindre et pardonner.
Oui, j'ai chanté la gloire et chanté la Patrie.
Je veux la France forte et la veux aguerrie,
Au superbe indomptable et sensible à l'honneur,
Mettant toujours la gloire au-dessus du bonheur.
Aimant, certe, l'amour et le soupir des dames,
Mais sachant avant tout viriliser les âmes,
Et fidèle toujours à ses nobles destins,
Marchant fière et paisible en tête des Latins.

CONDÉ

Si Condé pouvait croire un instant à ce rêve,
Je songe qu'en ce monde où presque tout s'achève.
Si par hasard le sort de ma race ennemi

Couchait son dernier roi dans la tombe blémi,
De ce temps glorieux et rempli d'espérance
Que nous vivons et qui de nous seuls fait la France,
De ce siècle qui marche en un superbe essor,
De cette aube où déjà monte un jeune astre d'or,
Si rien ne restait plus, si le voile qui couvre
La maison des Césars couvrait aussi le Louvre,
Il resterait au moins, pour tout ressusciter,
Pour montrer quel respect nous pouvons mériter.
Quelle fut notre gloire intense et sans pareille,
Vos vers connus de tous, et votre nom, Corneille.

CORNEILLE

Le peuple ne saura jamais vous égaler
S'il ne sait, Monseigneur, un jour vous ressembler,
S'il n'acclame avec vous la Patrie et la gloire,
Tout ce qui fit sa force au cours de son histoire;
Car ce que j'ai senti, car ce que j'ai chanté
Restera vrai toujours et jeune de beauté.

CONDÉ

C'est ainsi que par vous les Frances successives,
Identiques toujours dans leurs âmes actives,
Pourront se retrouver, s'unir et s'estimer
Dès qu'elles auront su Corneille, vous aimer.
Vous serez l'âme stable, exacte et permanente
De la Patrie en marche et parfois tâtonnante
Aux détours des sentiers obscurs de l'avenir.
Vous serez le pivot de son fier devenir.
Et s'il fallait qu'un jour, à ses rois infidèle,
Elle poussât son vol sous un nouveau coup d'aile,
Si vous pouvez encor l'émouvoir à vos vers,
Elle sera toujours reine de l'univers.

Elle pourra connaître et pleurer la défaite.
Mais tant qu'elle saura comprendre son poète,
Elle pourra poursuivre avec sérénité
Sa course vers la gloire et l'immortalité.

PIERRE CORNEILLE EN SA MAISON DES CHAMPS

Par M. EDW. MONTIER (1)

Dans la maison qui vit ton enfance fragile
S'affermir au soleil en campagnards ébats,
Sous les pommiers du clos où fleurit ton idylle,
Près du puits, où le front vieilli, tu te courbas,
Nous saluons le socle où n'entre point d'argile,
D'une gloire où jamais rien n'est entré de bas.

C'est bien vraiment ici que ton âme demeure,
Survivant au déclin des siècles écoulés ;
Ni le temps, en ces lieux, ni l'oubli ne l'effleure,
Elle persiste et semble onduler sur les blés,
Reposer dans l'enclos et bien loin qu'elle meure,
Rajeunir au soleil des jours renouvelés.

C'est bien ici le Temple agreste de la gloire,
Plus durable pourtant que le palais des rois,
Le Fanum légendaire et gardien de mémoire
Que le peuple à ses dieux consacrait autrefois
Et qui faisait entrer dans l'immortelle histoire
La trivie inconnue et l'angle obscur des bois.

(1) Poème déclamé par M. Albert Lambert le père, le 5 juin 1906.

Toi que pourraient nimer d'honneur Rome et l'Espagne,
Toi qui, pour piédestal, as conquis l'univers
Et qu'une gloire intacte en tous lieux accompagne
Pour te fêter, à tous ces théâtres divers,
Nous avons préféré ta maison de campagne
Aux colombages bruns frangés de pampres verts.

Rouen n'a point sauvé le lieu qui t'a vu naître,
Et Paris garde à peine un pâle souvenir
De la tombe où tes os n'ont pu se reconnaître.
C'est pourquoi nous avons ici voulu venir,
La maison où l'on naît et meurt peut disparaître,
La maison où l'on aime a l'immense avenir.

Corneille ! nous voulons couronner ton génie,
Au seuil de ta maison, des fleurs de ton verger,
Non loin des bords aimés où dort la Seine unie,
Où des profils connus te viendront ombrager.
Ainsi dans ce décor auquel tout communie,
Nul détail ne pourra te paraître étranger.

Rien n'est changé pour toi, ni le grenier, ni l'âtre,
La margelle du puits, la porte et le pilier,
Tout est là ; tu peux voir, nébuleux ou bleuâtre,
Du cadre familial l'horizon familial.
Tes vers déracinés n'ont plus même théâtre ;
Ton souvenir demeure au sol hospitalier.

Ton âme doit ici mieux qu'ailleurs nous entendre :
Un écho plus sonore ici doit l'émouvoir.
Vers elle notre hommage aussi monte plus tendre :
Les poètes des jours anciens aimaient à voir,
Aux lieux accoutumés, la foule les attendre
Et deviser dans l'or pacifique du soir.

Donc, nous venons chez toi te couronner, Corneille !

Tes bois ont refléuri, très verts, en ton honneur.

A nos chants d'avenir ton passé se réveille,

Au rustique hameau tu rentres en seigneur,

Et tu trouves la gloire aimable et sans pareille,

Au lieu même où, jadis, tu trouvais le bonheur !

PIERRE CORNEILLE AU PALAIS

Poésie de M. EDW. MONTIER

C'est ici qu'il parlait, le poète immortel,
Ce langage sans fard que parle la Justice,
Sachant que le devoir le plus modeste est tel
Que, s'il en doute un jour, l'homme se rapetisse,
Mais que tout prêtre est grand qui croit à son autel.

Sa voix lente emplissait le grand vaisseau sonore
Des mots rauques et lourds, âprement discutés,
Pesés avec le soin dont un juge s'honore.
Sa voix, qui fit fleurir les sereines beautés
Qui, trois cents ans passés, sont nouvelles encore.

C'est ici qu'il parlait pour le bien des petits,
Pour le bien de l'Etat, pour le Droit vénérable ;
Recueillant lentement les « aveux » consentis
Et chargeant, jour par jour, le marbre de la table
Des textes coutumiers de vieux latin sertis.

Ce n'était plus alors le chantre de Chimène.
La toge avait éteint les vers harmonieux ;
Mais, à la vérité, tout ici-bas nous mène.
La loi met un éclair aussi dans certains yeux,
Et l'avocat gardait la gravité romaine.

Le droit et le génie ont le même flambeau.
Il rencontra l'honneur dans la route suivie
Vers toute vérité jusques à son tombeau :
Au service du bien il sut gagner sa vie
Comme il gagnait sa gloire au service du Beau.

Jamais le rêve instable, aux heures solennelles,
Ne lui fit oublier les Lois et l'Équité.
Mais quand il prit l'essor aux choses éternelles,
De la poudre du greffe un instant habité,
Jamais il ne tacha ni n'alourdit ses ailes.

Entre l'œuvre et l'ouvrage il sut se partager.
Fidèle à ce qui dure, épris de ce qui brille,
Avec discrétion, prodigue et ménager,
Grave comme il convient au père de famille
Et galant comme il sied au poète léger.

C'est Corneille, au Palais, dans son labeur austère
Et dans l'obscurité de ses jours plus nombreux
Dont nous fêtons ici l'exemple salutaire.
Le génie a lui-même un devoir rigoureux
A ne point s'isoler des autres sur la terre.

Proclamer les vertus qui font les demi-dieux,
C'est bien ; l'homme a besoin de ces leçons sublimes.
Il doit, les pieds au sol, avoir au ciel les yeux.
Mais, se retrouver homme et délaïsser les cimes
Pour partager le pain de ses frères, c'est mieux.

Heureux l'homme en qui peut vivre un ardent poète.
Plus heureux le poète à qui l'homme est égal,
Le front humain auquel Dieu même ainsi projette
Sans le faire insensible un rayon d'idéal,
Le travailleur en qui le penseur se reflète.

Intègre magistrat et tragique puissant,
Corneille est à la fois ce poète et cet homme.
Son cœur et sa raison donnent le même accent ;
Sur la terre normande il a su, tel que Rome,
En domptant le superbe épargner l'innocent.

O Corneille ! on savait ton génie et ta gloire,
La grandeur de ta vie et de ton idéal ;
Mais tu gravas ici pour tous dans ton histoire
La page qui t'a dû coûter le plus de mal
Et fait plus que le *Cid* ton effort méritoire.

Apprends-nous donc, ardent génie au front pâli,
A fleurir ici-bas notre action de rêve,
A faire notre rêve agissant et rempli ;
A préférer enfin, dans l'existence brève,
Au triomphe obtenu le devoir accompli.

RAPPORT DE M. LEFORT

SUR LE

Rachat de la Maison de Pierre Corneille.

L'an mil neuf cent six, le seize février, à quatre heures, la Commission technique nommée le 10 février précédent par le Comité du tricentenaire de la naissance de Pierre Corneille, s'est réunie dans l'immeuble sis rue Pierre-Corneille, et que les travaux de Legendre désignent, sans erreur possible, comme celui où naquit le grand poète tragique.

Tous les membres de la Commission étaient présents, savoir :

MM.

Jules Adeline, architecte-aquafortiste, président du
Sous-Comité artistique du tricentenaire ;

Edouard Duveau, architecte-ingénieur, président de la
Société des Amis des Monuments rouennais ;

Eugène Fauquet, président de la Société des architectes
de la Seine-Inférieure et de l'Eure ;

Lucien Lefort, architecte en chef du département de la
Seine-Inférieure ;

Georges Ruel, architecte, professeur à l'École régionale des Beaux-Arts et à l'École régionale d'architecture ;

Léon de Vesly, architecte, directeur du Musée départemental des antiquités.

La mission donnée par le Comité à la Commission technique avait pour objet principal de « rechercher si la maison ancienne, ainsi que semble l'indiquer une délibération du 12 mars 1858, a été entièrement démolie en 1856 : la maison actuelle serait dans cette hypothèse le résultat d'une reconstruction totale. »

Dans le cas contraire, la Commission technique avait pour mandat de faire connaître s'il existe encore aujourd'hui certaines parties notables de la maison même où Corneille a vu le jour.

La visite minutieuse de la maison pouvait seule fournir les réponses aux questions ainsi posées.

La Commission a tout d'abord constaté les traces très apparentes des travaux et modifications plus ou moins modernes et qui affectent d'importantes parties de l'immeuble. Ces modifications sont de deux sortes : suppressions ou additions.

Dans les suppressions, on constate tout d'abord le rescindement opéré en 1856 sur toute la largeur, 6 m. 68 de la façade.

L'acte municipal de rétrocession à la voie publique, en date du 8 mars 1856, évalue à 12 m. 24 la surface totale, payée par la Ville au propriétaire, à raison de 60 fr. le mètre superficiel ; il en résulte que la profondeur moyenne du rescindement rue de la Pie, a été de

1 m. 83. La réédification de la façade sur cette voie a donc été complète ; c'est ce qui a fait dire au Conseil municipal de Rouen, à ce moment, que toute la maison avait été réédifiée.

Les refends du rez-de-chaussée ont disparu, et l'escalier ancien a été remplacé par un escalier neuf.

Ces divers travaux constituent, au chapitre des suppressions, un apport trop important.

Les additions sont à noter au côté Nord de la propriété ; elles n'ont pas moins que les suppressions contribué à modifier la physionomie de l'habitation. C'est ainsi que si le puits existe encore, la cour dans laquelle était ce puits fut remplacée, sans doute vers 1755, lors du percement de la rue du Marché, par une construction qui, du côté Nord, obstrue sur deux étages les baies du vieux logis et en aveugle la cage d'escalier. Ces constructions nouvelles n'ont d'ailleurs pas tout à fait les mêmes hauteurs d'étages, et se relie par une ou plusieurs marches avec la maison dont nous nous occupons.

Au chapitre des additions doit figurer également l'exécution, probablement en 1856, des plafonds en plâtre, laquelle eut pour résultat de masquer les solives, autrefois apparentes, des plafonds.

On voit combien est chargé le bilan des modifications.

Les murs latéraux, en pans de bois, sont visibles du dehors dans leurs parties supérieures surmontant les immeubles voisins. Le mur Est est extérieurement recouvert d'un essentage en ardoises. Ces murs sont an-

ciens, sauf les parties contiguës à la façade refaite rue de la Pie.

La Commission est descendue dans la cave, voûtée en pierre, de l'immeuble. La voûte en est ancienne ; son mode de construction remonte au xv^e ou xvi^e siècle. Seul, le mur qui forme cette cave le long de la rue, bien que de matériaux anciens, est de construction moderne ; la nature du mortier l'indique clairement. L'amorce de l'ancienne descente sur la rue, qui existait avant le rescindement de 1856, et dont la porte extérieure figure bien en sa place, sur le dessin de Beaunis, gravé par Langlois en 1833, est encore visible à l'intérieur de la cave.

Nous avons dit que les refends anciens avaient disparu du rez-de-chaussée.

La question des étages est, on le conçoit, d'une haute importance au point de vue de l'identification de la maison.

Nous possédons, comme point de comparaison, le dessin très précis de Beaunis, gravé par Langlois pour la Société libre d'Émulation en 1833.

L'un de nous, M. Edouard Dubeau, a relevé avec le plus grand soin les hauteurs actuelles des étages et planchers.

Il en a effectué la réduction perspective qui, dans le cas actuel, est une réduction proportionnelle, pour rendre plus facilement comparables les données de l'état actuel avec les données de la gravure. Il a obtenu pour les divers planchers les points A B C D E qui en marquent le sol.

Or, si l'on reporte sur le dessin gravé de Beaunis la ligne A B C D E, les points marqués sur la ligne concordent exactement avec le dessin des pièces d'étage qui, en 1833, marquaient le dessus de chaque plancher.

Cette vérification indique d'une façon formelle que les hauteurs d'étage et les épaisseurs de plancher sont en 1906 exactement les mêmes qu'en 1833, c'est-à-dire vingt-trois ans avant les travaux, de soi-disant réfection totale, effectués en 1856. Il paraît donc certain que le travail de 1856 pour lequel d'ailleurs la demande en autorisation de bâtir, conservée à la mairie, ne mentionne nullement, comme elle l'aurait fait s'il s'en fût agi, une reconstruction de maison, a conservé les planchers.

Le quatrième étage (étage sous comble), ainsi que la toiture, présentent d'irréfragables traces et preuves d'ancienneté. Le pignon qui termine au Nord (du côté de la rue du Marché), l'ancien logis est parfaitement apparent, avec les chevilles d'assemblage des colombages. Cette partie existait certainement du vivant de Corneille.

L'examen de la couverture est des plus instructifs. Les tuiles présentent des différences caractéristiques : du côté de la rue Pierre-Corneille, au Sud, à la suite du rescindement par retrait d'alignement, le règlement municipal de voirie interdisait l'édification d'un pignon ; une croupe l'a remplacé. Cette croupe est recouverte d'une tuile moderne, différente comme épaisseur, comme échantillon, comme pureau, de la tuile séculaire encore

existante sur toute la maison, au-delà de la croupe précitée. On peut même d'en bas constater les deux modes de couverture, l'un en tuile moderne, l'autre en tuile ancienne.

La charpente de cette croupe moderne présente sur la charpente ancienne, contiguë, un léger relèvement marqué par un solin en mortier qui accentue nettement la séparation des deux charpentes, l'une refaite et l'autre conservée. On peut donc affirmer avec certitude que la couverture en tuile et la charpente du comble de la majeure partie de la maison ancienne existent encore aujourd'hui.

Il est, d'ailleurs, fort heureux que depuis deux siècles, quelque propriétaire ou entrepreneur n'ait remplacé la tuile par un autre mode de couverture, l'ardoise par exemple. Cette substitution aurait supprimé un important témoin de l'âge de la maison.

Aujourd'hui, le doute est impossible : nous possédons le toit qui a abrité la naissance de Pierre Corneille.

En résumé, la Commission technique estime :

1° Que la maison n'a été nullement reconstruite en totalité, en 1856. C'est par suite d'une erreur matérielle que l'on a prononcé à cette époque l'expression de « reconstruction totale » admise depuis, sur cette autorité erronée, par plusieurs (Nicétas Periaux, etc.) ;

2° La façade Sud, rue de la Pie, qui avait alors besoin de réparations, ne pouvait les recevoir par suite de la jurisprudence draconienne de l'époque sur la servitude d'alignement.

Elle dut être reconstruite; ce qui amenait un rescindement d'environ 1 m. 83 c. de profondeur, et la suppression dans la façade nouvelle, aux termes du règlement municipal en vigueur, du pignon sur rue remplacé par une croupe. Les refends anciens du rez-de-chaussée et l'ancien escalier disparurent sans doute à cette époque, autant qu'on en peut conjecturer d'après le style de l'escalier actuel ;

3° Au moment où la ville perça, vers 1755, la rue du Marché, la partie de la « grande maison » ayant appartenu à Thomas Corneille, et qui formait retour, au Nord, de la « petite maison », celle de Pierre Corneille qui nous occupe, fut rescindée pour le passage de la rue du Marché. Une maison fut construite en bordure de la voie nouvelle et s'étendit jusqu'au pignon Nord de la maison de Pierre Corneille, supprimant la cour dans laquelle existe le puits et rendant obscure la cage de l'escalier de la « petite maison » ;

4° Les parties existantes de la maison ancienne, contemporaines de Corneille, sont la cave, le puits, le pignon Nord (sauf dans la hauteur du rez-de-chaussée), la partie principale du comble, charpente et couverture, les murs latéraux (sauf dans le voisinage de la façade reconstruite rue Pierre-Corneille), et les solives non apparentes des planchers en charpente des étages.

Ces parties constituent la majeure portion du gros œuvre.

En conséquence, la Commission estime que la maison actuelle, malgré les mutilations dont elle a été l'objet, peut être considérée, dans son ensemble, comme

ayant abrité la naissance et le berceau de Pierre Corneille, qui en devint propriétaire en 1639, à la mort de son père.

La Commission croit devoir, à la suite de cet exposé, et comme résultant de sa visite, mentionner l'impression pénible, humiliante que l'on éprouve en parcourant ces lieux. Il y a vraiment trop de contraste entre l'idéal moral où nous élève le poète et la triste réalité où l'indifférence des générations successives a laissé déchoir le logis où s'écoula la meilleure partie de sa vie.

L'univers proclame la hauteur, la noblesse, le génie des inspirations de Pierre Corneille. L'humanité se retrouve plus belle et plus fière après la lecture de ses œuvres, et lorsque l'on parcourt le foyer du poète, l'endroit où il balbutia ses premières paroles, où il vacilla ses premiers pas, seules aujourd'hui, les traces des délabrements successifs, contractent la poitrine, angoissent le cœur.

Les anciens déifiaient leurs grands hommes et leur élevaient des autels et des temples ; les modernes ont grandement raison de glorifier leurs concitoyens illustres ; ne purifierons-nous pas en même temps les inappréciables reliques, si incomplètes soient-elles, qui les ont touchés de si près et que nous avons le bonheur de posséder encore ?

Le Rapporteur,

LUCIEN LEFORT.

Les Membres de la Commission,

ADELINÉ, DUVEAU, Eugène FAUQUET,

RUEL, L. DE VESLY.

ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1907, 1908, 1909 ET 1910.

1908

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 francs à toute personne appartenant au pays de Caux, et, par préférence, aux communes de ce pays où ont résidé les familles Belain, Dyel et Baillardel, et qui se sera distinguée par ses vertus, par une action d'éclat ou par des services qui, sans avoir un caractère maritime, auront été utiles au pays de Caux. Les lieux aujourd'hui connus pour avoir été habités par ces familles sont, sauf omission : Allouville, Beaunay, Bec-de-Mortagne, Cailleville près Saint-Valery-en-Caux, Canouville près Allouville, Crasville-la-Mallet, Dieppe, Esnambusc près Sainte-Marie-des-Champs, Hautot-Saint-Sulpice, Les Hameaux près Gonnevillle, Limpiville, Miromesnil près Tourville-sur-Arques, Sainte-Genève et Venesville.

PRIX BOUCTOT (SCIENCES)

L'Académie décernera un prix de 500 francs à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Etude des principales sources thermales au point de vue de la radioactivité.

1909

PRIX BOUCTOT (LETTRES)

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

« Etude de l'administration d'un intendant au XVIII^e siècle, dans l'une des trois généralités de Normandie. »

Sans vouloir imposer un programme, l'Académie recommande aux candidats de se placer aux divers points de vue de l'histoire, du droit administratif, de l'économie politique et sociale et de la statistique.

PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur de la meilleure œuvre de musique vocale ou instrumentale due à un compositeur né ou domicilié en Normandie.

1910

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 1,000 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine importance, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles, présentement possédées par la France ou qui ont été jadis occupées par elle.

PRIX ANNUELS

L'Académie décerne aussi, chaque année, dans sa séance publique, les prix suivants :

PRIX DUMANOIR

Un prix de 800 fr. à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

PRIX OCTAVE ROULAND

Deux prix, de 300 fr. chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs. »

Les personnes qui connaîtraient des actes de dévouement ou de belles actions, dignes de concourir pour les prix *Dumanoir* et *Octave Rouland*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie avant le 1^{er} juillet.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *francs de port avant le 1^{er} juin* (terme de rigueur) à l'un des Secrétaires de l'Académie, M. A. GASCARD, pour la Classe des Sciences, ou M. Georges DE BEAUREPAIRE pour la Classe des Lettres et des Arts.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais.* »

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE
DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1905-1906

Adams (J.). — *The effect of very low temperature on moist seeds.* Dublin, 1905.

Aldrich (J.-M.). — *A catalogue of North-American diptera (or twowinged flies).* (Publication de la Smithsonian Institution.)

Allard (Paul). — *Dix leçons sur le martyre.* Paris, 1906.

Amsterdam (Académie royale). — *Fanum Apollinis Accedunt septem poemata laudata.*

Auvar (Paul). — *Saint-Dictamen.*

Barbot (D^r J.). — *Les chroniques de la Faculté de médecine de Toulouse, du XIII^e au XX^e siècle.* Toulouse, 1905, 2 volumes.

Barus (Carl). — *A continuous record of atmospheric nucleation* (Smithsonian Institution, 1905).

Baxter (Gregory Paul). — *A revision of the atomic weight of iodine. Second paper* (Proceedings of the American Academy).

Bion. — *Les frissons. Poésies,* 1906.

Blackman (Maresby W.). — *The spermatogenesis of the myriopods, IV. On the Karyosphere and nucleolus in the spermatocytes of scolopendra subspinipes* (Proceedings of the American Academy, 1905).

Boucher (D^r Louis). — *Notice sur les débuts de Cl.-Nicolas Lecat.* Rouen, 1901.

Boucher de Crèvecœur (Armand). — *Table générale des publications de la Société d'Emulation, 1797-1904.* Abbeville, 1905.

Bouman (D^r L.). — *Onderzœkingen over vrise woordassociatie* (Académie royale des Sciences d'Amsterdam).

- Bourgeois (abbé). — *Notre cathédrale. Poème*. Rouen, 1906.
- Bracket (Haven D.). — *Temporal clauses in Herodotus (Proceedings of the American Academy)*.
- Brissaud (J.) et Rogé (P.). — *Textes additionnels aux anciens Fors de Béarn (Bulletin de l'Université de Toulouse, 1905)*.
- Browning (Philip E.). — *Index to the literature of Indium, 1863-1903 (Publication de la Smithsonian Institution)*.
- Campbell. — V. Hall (Edwin H.).
- Canada. — *Department of the Interior. Ontario. Sheet 1-2. Deux cartes*.
- Canada. — *Explorations in Northern Canada and adjacent portions of Greenland and Alaska, 1904. Une carte*.
- Canada. — *Map showing Mounted Police stations in the North-West Territories and in North-Western Canada, 1904. Deux volumes, quatre cartes*.
- Churchill. — V. Hall (Edwin H.).
- Coquelle (P.). — *Les clochers romans de l'arrondissement de Dieppe. Paris, 1906 (Extrait du Bulletin archéologique de 1905)*.
- Cortie. — *The total solar eclipse of 1905 (The Transactions of the Royal Irish Academy, 1906)*.
- Conrat (May). — *Die lex romana canonice compta, Römisches Recht im frühmittelalterlichen Italien (Académie royale des Sciences d'Amsterdam)*.
- Coutan (D^r). — *Le château de Dieppe. Rouen, 1904. — Le palais de l'archevêché de Rouen. Rouen, 1905*.
- Coutil (Léon). — *Le cimetière franc et carolingien de Bueil (Eure). Etude sur les tombes, plaques, bagues, fibules et bractéates ornées de figures humaines. Evreux, 1905. — Pierre et Thomas Corneille aux Andelys (Extrait de l'Amé normande, 1906)*.
- Delabost (D^r Merry). — *Rapport sur le déversement de matières nauséabondes au Havre, 1906*.
- Delomme. — *Histoire sommaire de la Faculté de droit de Toulouse (Bulletin de l'Université de Toulouse, 1905)*.

- Desbuissons (Raoul). — *Le rôle social du poète. Réponse au discours de réception de M. Montier, 1905.* — *Les archevêques de Rouen à l'Académie. Réponse au discours de réception de Mgr Fuzet, 1905.* — *Brotonne.* — *La belle au bois.* *Poésies.* 1906.
- Dixon (Henry H.). — *Note on the supply of water to leaves on a dead branch (Publication de la Royal Dublin Society).*
- Doliveux. — *Rapport sur la situation de l'enseignement primaire, 1906.*
- Drayer (Georges) et Jex-Blake (A. J.). — *On the agglutination of bacteria (Mémoires de l'Académie des Sciences et des Lettres de Danemark).*
- Engelhard. — *Pierre Cauchon. Son prétendu repentir de la condamnation de Jeanne d'Arc.*
- Eudel (Paul). — *Dictionnaire des bijoux de l'Afrique du Nord, 1906.*
- Forbes (George S.). — *V. Richards (T. W.).*
- Fortin. — *Etude sur les eaux d'alimentation de Rouen. Rouen, 1906.* — *Emile Savalle. Nécrologie.*
- Foville (A. de). — *Profession de foi d'un statisticien, lue dans la séance publique annuelle des cinq Académies (25 octobre 1905).*
- Gascard et Georges. — *Procédé calorimétrique de dosage de la morphine en toxicologie (1^{er} juin 1906).*
- Gascard. — *Détermination des poids moléculaires des alcools et des phénols à l'aide de l'anhydride benzoïque (Extrait du Journal de pharmacie et de chimie, 1^{er} août 1906).*
- Georges. — *V. Gascard.*
- Giraud (D^r). — *Premier et deuxième Congrès nationaux d'assistance publique et de bienfaisance privée. Table alphabétique des recueils des Congrès de Lyon (1894) et de Rouen (1897). Paris, 1906.* — *Premier et deuxième Congrès internationaux d'assistance. Premier et deuxième Congrès internationaux de protection de l'enfance. Table alphabétique générale par matières et par noms d'auteurs. Paris, 1906.*

- Gœbel (von). — *Zur Erinnerung an V. Martins, München, 1905.*
- Greenman (J. M.). — *Descriptions of spermatophytes from the southwestern United States, Mexico and Central America (Proceedings of the American Academy).*
- Grubb (sir Howard). — *A modified form of electrical control for driving clocks. — A new form of right ascension slow motion for equatorial telescopes (Proceedings of the American Academy).*
- Guéry (abbé). — *Chapitre épiscopal, d'après le Grand Pouillé du diocèse d'Evreux, 1906.*
- Gumer Jörgensen. — *Über die bestimminung der phosphorsäure als magnesium-phosphat und als ammonium-phosphomolybdat (Mémoires de l'Académie des Sciences et des Lettres de Danemark).*
- Hall (Edwin H.). — *Measurement of various thermal and electrical effects, especially the Thompson effects in soft iron (Proceedings of the American Academy).*
- Hœlling. — *Partition : Invocation. — Partition : Israël au sacrifice. — Cantate : A Jeanne d'Arc. — Motet : Panis angelicus. — Tantum ergo. — L'Eté. — L'hymne à l'épée. — L'orgue moderne : Prélude. — Chanson des Maîtrisiens.*
- Heigel (von). — *Zu Schillers Gedächtnis. München, 1905.*
- Henderson (L. J.). — *V. Richards (T. W.).*
- Institut de France (Académie française). — *Troisième centenaire de la naissance de Pierre Corneille, célébré à Rouen les 5 et 6 juin 1906 (Discours de MM. Henry Houssaye, Albert Sorel et Louis Passy).*
- Instruction publique et Beaux-Arts (Ministère de l'). — *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements. Tome XXXVII. Tours, 2^e partie. Paris, 1905.*
- Jex-Blake. — *V. Drayer.*
- Jones (W.-W.). — *A revision of the genus Jexmenia (Proceedings of the American Academy).*

- Joret (Charles). — *Discours prononcé à l'Assemblée générale de la Société des anciens textes français, le 28 décembre 1904.* — *Discours prononcé au centenaire du Lycée Malherbe, le 26 novembre 1904 (Caen, 1905).* — *L'alcoolisme dans les campagnes (1903).* — *Cacault, écrivain.* Paris, 1905. — *Les recherches botaniques de l'expédition d'Alexandre (Extrait du Journal des savants, septembre-novembre 1904).* — *L'Helléniste d'Ansse de Villoison et la Provence.* Paris, 1906.
- Kenneth Lamartine Mark. — V. Richards (T.-W.).
- Kent (Norton-A.). — *The relative positions of the arc and spark lines of the spectra of titanium, zinc and iron (Proceedings of the American Academy).*
- Lair (Jules). — *Rapport lu, le 12 juillet 1905, devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*
- Lasteyrie (Robert de) et Vidier (Alexandre). — *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques, publiés par les Sociétés savantes de la France. 1902-1903; t. IV, 4^e livraison; t. V, 1^{re} livraison.* Paris, 1905.
- Lefebvre (Frédéric). — *Excursion agricole en Allemagne, en juillet 1905.* Rouen, 1906.
- Le Roux (Hugues). — *Le maître de l'heure. Roman d'histoire et d'aventure.* Paris, 1897, 7^e édition. — *Nos filles, qu'en ferons-nous?* Paris, 1898, 4^e édition. — *Je deviens colon. Mœurs algériennes.* Paris, 1898, 4^e édition. — *Jeunes amours. Mémoire d'un adolescent.* Paris, 1899, 5^e édition. — *O mon passé... Mémoire d'un enfant.* Paris, s. d. — *L'épopée africaine. Prisonniers marocains. Roman.* Paris, s. d., 3^e édition. — *Nos fils. Que feront-ils?* Paris, s. d., 7^e édition. — *Gladys. Avec une lettre de Paul Bourget.* Paris, s. d. — *Le fils à papa.* Paris, s. d.
- Lewis (Gilbert-N.). — *Autocatalytic decomposition of silver oxyde (Proceedings of the American Academy, 1905).*
- Lorié (Dr J.). — *Beschrijving van eenige nieuwe grondboringen. VI (Académie royale des sciences d'Amsterdam).*
- Mabery (Charles-F.). — *On the composition of petroleum (Proceedings of the American Academy).*

- Maddren (A.-G.). — *Smithsonian Exploration in Alaska in 1904, in search of mammoth and other fossil remains (Publication de la Smithsonian Institution)*.
- Miller (Dayton-C.). — V. Morley (Edw.).
- Monceaux (Paul). — *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne, depuis ses origines jusqu'à l'invasion arabe*. 1905.
- Morley (Edw.) and Miller (Dayton-C.). — *Report of an experiment to detect the fitzgeraldlorentz effect (Proceedings of the American Academy, 1905)*.
- Muncker (von Fr.). — *Wandlungen in den Anschauungen über Poesie während der Zweiletzten Jahrhunderte*. München, 1906.
- Nielsen. — *Recherches sur les fonctions sphériques*. Kobenhavn, 1906.
- Oudemans (C.-A.-J.-A.). — *Catalogue raisonné des champignons des Pays-Bas (Académie royale des sciences d'Amsterdam)*.
- Panel (Dr G.). — *Démographie et statistique médicale de la ville de Rouen*, 1904. — *Démographie et statistique médicale*, 1906.
- Pennetier (Dr). — *Les mammifères du Museum de Rouen*. Rouen, 1905.
- Picard (Edmond). — *But et esprit d'Ostende, Centre d'art. Conférence du 6 juin 1906*.
- Piette (Edouard). — *Conséquences des mouvements sismiques des régions polaires*. Angers, 1902. — *Gravure du Mas d'Azil et statuettes de Menton*. Paris, 1902. — *Sur une gravure du Mas d'Azil*. 1903. — *Classification des sédiments formés dans les cavernes pendant l'âge du renne*. 1904. — *Etudes d'ethnographie préhistorique*, VI, VII, VIII (Extrait de l'Anthropologie, t. XIV, XV et XVI). — *Fibules pleistocènes (Extrait de la Revue préhistorique, 1^{re} année, 1906, n° 1)*. — *Le chevêtre et la semi-domestication des animaux aux temps pleistocènes (Extrait de l'Anthropologie, t. XVII, janvier-avril 1906)*. — *Déplacement des glaces polaires et*

- grandes extensions des glaciers, 1906. — Les écritures de l'âge glyptique.*
- Édouard Piette, 1827-1906. Notice nécrologique.*
- Prijsvers. — *Licinus tonsor.* Amsterdam, 1905.
- Reinach (Salomon). — *La collection Piette, au Musée de Saint-Germain-en-Laye.* Paris, 1902.
- Richards (T.-W.), Henderson (L.-J.), Forbes (George-S.). — *The elimination of thermometric lag and accidental loss of heat in calorimetry (Proceedings of the American Academy).*
- Richards (T.,W.), Kenneth Lamartine, Mark. — *Thermal expansion of hydrogen and carbon dioxide under constant pressure (Proceedings of the American Academy).*
- Robinson (B.-L.). — *Diagnoses and notes relatings to American Eupatorice (Proceedings of the American Academy).*
- Rogé (P.). — V. Brissaud (J.).
- Rothpletz (Aug.). — *Gedachtnisrede auf Karle Alfred von Zittel.* München, 1905.
- Rouette (L.). — *La fête du Louisée par Laignel, publiée avec une introduction.* Rouen, 1895 (*Publication de la Société rouennaise de Bibliophiles*). — *Casimir Delavigne. Conférence.* Le Havre, 1905. — *Salon des Beaux-Arts d'Ostende.* 18 juillet-30 septembre 1906.
- Serviss. — V. Hall (Edwin-H.).
- Sorel (Albert). — *L'Europe et la Révolution française.* — 3^e Partie. *La guerre aux rois.* — 4^e Partie. *Les limites naturelles.* — 5^e Partie. *Bonaparte et le Directoire.* — 6^e Partie. *La trêve. Lunéville et Amiens.* — 7^e Partie. *Le blocus continental. Le grand Empire.* — 8^e Partie. *La coalition. Les traités de 1815.* Paris, 1903, 1904, 1905.
- Sutton (J.-R.). — *The influence of water-vapour upon nocturnal radiation (Publication de la Royal Dublin Society).*
- Taber (Henry). — *The scalar fonctions of hypercomplex numbers (Proceedings of the American Academy).*
- Tardieu (Ambroise). — *Les voyages à travers l'Europe et l'Afrique d'un archéologue historiographe.*

- Thaxter (Roland). — *Preliminary diagnoses of new species of Laboulbenocea* (*Proceedings of the American Academy*).
- Toxopeus (Dr A.). — *De aantallen kwadratische hypermimten in de ruimte van visf afmetingen* (*Académie royale des sciences d'Amsterdam*).
- Vacandard (abbé). — *Etudes de critique et d'histoire religieuse*. 1905. — *L'Inquisition*. 1907.
- Verbeck (Dr). — *Description géologique de l'île d'Ambon*. Batavia, 1905, 1 vol. et 1 atlas.
- Vermont (Henri). — *La question sociale et le devoir des catholiques*. Rouen, 1905.
- Vidier (Alexandre). — V. Lasteyrie (Robert de).
- White (Newport-J.-D.). — *Paris manuscript of S^t Patrick's laten writings* (*Proceedings of the Royal Irish Academy*, 1905).

LISTE DES ŒUVRES D'ART

OFFERTES A L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1905-1906

- Boisfremont (de). — *Portrait de Boïeldieu* (photographie), offert par M. Guénot.
- Burney. — *Portrait de Pierre Corneille* (gravure avant la lettre), offert par M. G. Le Breton.
- Guilloux. — *Médailon de Pierre Corneille* (moulage plâtre), offert par l'auteur.
- Vincent. — *Le Berger* (statue plâtre, réduction), offert par l'auteur.
- Jeton frappé à l'occasion du centenaire de l'Académie de Mâcon (bronze).

TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

pour l'année 1906-1907

OFFICIERS EN EXERCICE

M. LECAPLAIN O ✱, *Président.*

Mgr LOTH A ✱, *Vice-Président.*

M. GASCARD (A.) I ✱, *Secrétaire pour la classe des Sciences.*

M. DE BEAUREPAIRE (Georges), *Secrétaire pour la classe des Lettres et Arts.*

M. GIRAUD (le docteur) A ✱, *Trésorier.*

M. COUTAN (le docteur), *Archiviste.*

ANNÉE
de
réception.

ACADÉMICIENS HONORAIRES

ANNÉE
d'admission
comme
honoraire.

MM.

- | | | |
|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1855. | BLANCHE (Dr Emmanuel) I ✱, quai du Havre 12. | 1896 |
| 1860. | HOUZEAU O ✱, I ✱, professeur de chimie à l'Ecole supérieure des Sciences, route de Paris 105 (barrière de Bonsecours). | 1906 |

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS

MM.

- | | | |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| 1853. | BEAUREPAIRE (Ch. de Robillard de) ✱, I ✱, archiviste honoraire du département, rue Beffroy, 24. | |
| 1872. | LOTH (Mgr) A ✱, protonotaire apostolique, curé de Saint-Maclou, rue Eugène-Dutuit. | |
| 1873. | ALLARD (Paul), ancien magistrat, à Senneville-sur-Fécamp. | |
| 1874. | BOUTILLIER (Louis) géologue, à Roncherolles-sur-le-Vivier. | |
| 1875. | FRÈRE (Samuel), avocat, rue Malatiré, 9 bis. | |

1878. MARAIS ✱, avocat, rue des Arsins, 8.
1881. G. LE BRETON O ✱, I ☼, directeur général honoraire des Musées du Département et de la Ville de Rouen, rue Thiers, 25 B.
1882. VACANDARD (l'abbé) I ☼, aumônier du Lycée Corneille, rue du Maulévrier, 4.
LECHALAS ✱, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, quai de la Bourse, 13.
1884. LEFORT ✱, architecte en chef du département, rue Saint-André, 17.
1886. BOURDON (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de la Maîtrise de la Métropole, rue Saint-Romain, 3.
ALLARD (Christophe) A ☼, avocat, ancien magistrat, rue Saint-Nicolas, 32.
1887. DELABOST (docteur Merry) ✱, I ☼, directeur honoraire de l'École de médecine et de pharmacie, rue Bouquet, 27.
1888. DESCHAMPS (Louis), filateur, conseiller d'arrondissement, rue de la Motte, 83, Petit-Quevilly, près Rouen.
LE VERDIER (Pierre), avocat, conseiller général, boulevard Cauchoise, 47.
1889. CANONVILLE-DESLYS I ☼, ingénieur civil, professeur au Lycée Corneille et à l'École supérieure des Sciences et des Lettres, rue Beauvoisine, 26.
1890. SUCHETET, député de la Seine-Inférieure, conseiller général, rue Alain-Blanchard, 10.
1891. CHANOINE-DAVRANCHES A ☼, président à la Cour d'appel, place de l'Hôtel-de-Ville, 21.
PREVOST (Gustave), ancien magistrat, rue Chasselièvre, 42.
1892. LECAPLAIN O ✱, I ☼, directeur de l'École préparatoire à l'Enseignement des Sciences et des Lettres, rue du Cordier, 3.
1894. AUVRAY (l'abbé), curé de Saint-Joseph, rue Bihorel, 4.
1895. COUTAN (docteur), rue d'Ernemont, 10.
1896. BOUCHER (docteur), conseiller d'arrondissement, rue de Lémery, 20.
GIRAUD (docteur) A ☼, médecin-directeur de l'Asile des aliénées, à Saint-Yon, par Sotteville-lès-Rouen.
1897. SARRAZIN (A.) ✱, I ☼, avocat, place des Carmes, 31.
1899. BELLEVILLE ✱, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, rue de Fontenelle, 7.

1900. PAULME (Henri) A ☞, directeur de la succursale du Crédit foncier, rue Beauvoisine, 26.
 HUE (Jude), docteur en médecine, rue de Fontenelle, 2.
 DESBUISSONS (Raoul), avocat, rue Thiers, 1.
1901. BEAUREPAIRE (Georges de Robillard de), avocat, rue d'Ecosse, 11.
1902. RUEL (G.) I ☞, architecte, rue Saint-Romain, 74.
1903. VERMONT (Henri), avocat, président de l'Emulation chrétienne, membre du Conseil supérieur de la Mutualité, rue Maladrerie, 19.
1904. ZACHARIE (Ph.) I ☞, artiste peintre, rue Lafosse, 35.
 GASCARD (A.) I ☞, professeur à l'Ecole de médecine, boulevard Beauvoisine, 76.
 WADDINGTON (Richard) ✱, sénateur de la Seine-Inférieure, rue des Charrettes, 173.
1905. MONTIER (Edward), avocat, rue du Renard, 29.
 FUZET (Mgr) ✱, archevêque de Rouen, Primat de Normandie, à l'Archevêché.
1906. MONTFORT (Vicomte de) O ✱, sénateur de la Seine-Inférieure, boulevard Beauvoisine.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS

MM.

1851. CLOS, Professeur de botanique, directeur du Jardin-des-Plantes, allée des Zéphirs, 2, Toulouse.
1864. MILLIEN (Achille), homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
 DUCHESNE (Léon), D.-M., 11, cité Vanneau, Paris, 7^{me}.
1868. DELISLE (Léopold) G. O. ✱, membre de l'Institut, administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale, rue de Lille, 21, Paris, 7^{me}.
1873. REVOIL, architecte, à Nîmes.
1877. DE CAIX DE SAINT-AMOUR, boulevard de Courcelles, 112, Paris, 8^{me}.
 BUCHÈRE ✱, conseiller honoraire à la Cour d'appel, boulevard Beau-Séjour, 43, Paris, 16^{me}.
1878. VALLERY-RADOT, rue de Grenelle, 14, Paris, 7^{me}.
 BRUNET-DEBAINES ✱, aquafortiste, avenue Beauregard, villa des Pervenches, à Hyères (Var).

- LENEPVEU O ✱, I ✱, professeur au Conservatoire de musique.
membre de l'Institut, rue de Verneuil, 22, Paris, 7^{me}.
- TOUGARD (l'abbé) A ✱, chanoine honoraire, ancien professeur
à la Faculté de théologie, Bonsecours, près Rouen.
1883. TARDIEU (Ambroise), archéologue, historiographe de l'Auvergne,
à Herment (Puy-de-Dôme).
1884. BEAUCOUSIN, propriétaire, à Yvetot.
1886. JORET ✱, membre de l'Institut, rue Madame, 64, Paris, 6^{me},
et à Formigny (Calvados).
1889. DE LA SIZERANNE (Maurice), avenue Villars, 14, à Paris, 7^{me}.
JOIN-LAMBERT, conseiller général de l'Eure, château de Livet-
sur-Authou, par Brionne (Eure), et avenue des Champs-
Elysées 144, Paris, 8^{me}.
PORÉE (l'abbé), chanoine honoraire, curé, à Bournainville, par
Thiberville (Eure).
1890. ROGER (Jules), docteur-médecin, boulevard François-1^{er}, 114,
le Havre.
1892. TRAVERS (Emile), ancien conseiller de Préfecture, correspondant
du Ministère des Beaux-Arts, rue des Chanoines, 18, à Caen.
1893. SAMSON (Armand), inspecteur des Eaux et Forêts, villa des
Bambous, Mont-de-Marsan.
1895. BAILLEUL (H.), publiciste, rue Curiol, 63, Marseille.
1896. BARBIER DE LA SERRE (Gaston), inspecteur des Forêts en
retraite, rue de l'Université, 26, à Paris, 7^{me}.
1896. DELATTRE (le R. P.) ✱, des Pères Blancs, correspondant de
l'Institut, à Saint-Louis-de-Carthage (Tunisie).
1897. COUTIL (Léon) A ✱, rue des Prêtres, aux Andelys (Eure).
CHEVALIER (M. le chanoine Ulysse) ✱, correspondant de l'Ins-
titut, à Romans (Drôme).
1898. LEBEL (Edmond) I ✱, rue Jeanne-Darc, 112, à Amiens (Somme).
PENNETIER (le docteur) ✱, I ✱, directeur du Muséum d'histoire
naturelle de Rouen, à Mont-Saint-Aignan.
1899. PASSY (Louis), membre de l'Institut, député de l'Eure, rue
Taitbout, 81, Paris, 9^{me}.
VAUDIN (Eugène), rue des Consuls, 7, à Auxerre (Yonne).
1900. GUÉRY (l'abbé), aumônier du Lycée, boulevard de l'Ouest, 29,
Evreux.
MONTALENT (le baron Raoul de), compositeur de musique, châ-
teau d'Épinay, Forges-les-Eaux.

1901. FOVILLE (A. de) O ✱, membre de l'Institut, professeur à l'École libre des sciences politiques, rue du Regard, 3, Paris, 6^{me}.
 REGNIER (Louis) I ✱, archéologue, rue du Meilet, 6, Evreux.
 HANOTAUX (Gabriel) O ✱, de l'Académie française, ancien ministre, rue de Rocroy, 24, Paris, 10^{me}.
 LA BUNODIÈRE (Henri de), conseiller général, Quincampoix.
1902. GUÉNIN (Eugène) I ✱, sténographe réviseur au Sénat, Palais du Luxembourg, rue Vaugirard, 15, Paris, 6^{me}.
1903. BRÉARD (Charles), attaché au Ministère des Finances, rue Ville-neuve-l'Étang, 13, Versailles.
 MANESSE (Henri), aquafortiste, rue du Bac, 122, Paris, 7^{me}.
 HOUDARD (Georges), professeur libre à la Sorbonne de l'histoire de la musique, place du Château, 14, à Saint-Germain-en-Laye.
1904. PISANI (Paul), chanoine, docteur ès-lettres, professeur honoraire à la Faculté de théologie, quai Montebello, 13, Paris, 5^{me}.
 LONGUEMARE (Paul de) A ✱, directeur de l'Association normande, place Saint-Sauveur, 17, Caen.
 FOUQUET (Camille), député de l'Eure, conseiller général, à Broglie (Eure), et 161, boulevard Haussmann, Paris.
 LAVIEUVILLE (Gustave) ✱, I ✱, directeur de l'École d'hydrographie, 2, rue Asseline, Dieppe.
 DUBOC (Emile) O ✱, lieutenant de vaisseau en retraite, administrateur délégué de la Société centrale de sauvetage des naufragés, 84, rue de Longchamp, Paris.
 CHEDANNE (George) O ✱, architecte du Gouvernement, 121, avenue Wagram, Paris, 17^{me}.
 LÉBOURG (Albert) ✱, artiste peintre, 60, rue de Clichy, Paris, 9^{me}.
 LAFOND (Paul), aquafortiste, conservateur du Musée, Pau, ou rue Balzac, 2, Paris, 8^{me}.
 DELIGNIÈRES (Emile), avocat, président honoraire de la Société d'Emulation, 3, rue des Grandes Ecoles, Abbeville.
 IWILL (Marie-Joseph Clavel, dit) ✱, artiste peintre, 11, quai Voltaire, Paris, 7^{me}.
1905. BEAUDOÛIN (P.-A.), ✱, artiste peintre, rue Vavin, 8, Paris, 6^{me}.

1905. DELABARRE (Eugène) A ☞, artiste peintre, 32, avenue Wagram, Paris, 8^{me}, ou 40, boulevard Beauvoisine, Rouen.
 DUBOIS (Ernest) ✱, sculpteur, rue Mansard, 15, Paris, 9^{me}.
 G. LENÔTRE (Théodore Gosselin) ✱, homme de lettres, rue Vancau, 40, Paris.
 LEBAS (Georges) I ☞, homme de lettres, rue des Tribunaux, Dieppe.
1906. GENEVOIX (Gustave), 26, rue Stephen, Asnières (Seine).
 ROUETTE (L.), professeur, ancien président de la *Société havraise d'Etudes diverses*, 40, rue Thiers, Le Havre.
 LE ROUX (Hugues) O ✱, homme de lettres, 47, rue de Poissy, Saint-Germain-en-Laye.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

MM.

1844. GUASTLA, docteur-médecin, à Trieste (Autriche).
 HALLEWELL, à Cambridge (Angleterre).
1848. VILLAR DI MACIAS, docteur ès-sciences, professeur de chimie à l'Université de Salamanque (Espagne).
1856. CORNAZ, chirurgien en chef à l'hôpital Portalès, à Neuchâtel (Suisse).
1865. D'ANGREVILLE DE BEAUMONT, à Saint-Maurice-en-Vallais (Suisse).
1886. DOGNÉE, docteur en droit, à Liège (Belgique).
1885. FRÉCHETTE, homme de lettres à Montréal (Canada).
1886. SULTE (Benjamin), homme de lettres, à Ottawa (Canada).
1893. GÉDÉON (Manuel), Grande-Rue-du-Phanar, 312, à Constantinople.
1895. AUXY DE LAUNOY (le comte d'), rue du Mont-de-Piété, 15, à Mons.
1898. BILLIA (Michel-Angelo), 8, via Tesauero, à Turin (Italie).
1901. MILLARD, ministre anglican, rue des Carrières, au Havre.
1903. PACHTIKOS (Georges), professeur au Lycée grec français Chatzichristos, Constantinople.
1904. ZAWODNY (le docteur Joseph), membre de l'Académie royale, château Lobes, Mscheno-Melnik (Bohême), ou 24, Bremitgasse, Prague.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

- Abbeville.* Société d'Émulation (Somme).
- Aix.* Société académique (Bouches-du-Rhône).
— Bibliothèque de l'Université (Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix).
- Amiens.* Académie des Sciences (Somme).
— Société des Antiquaires de Picardie.
- Angers.* Société industrielle (Maine-et-Loire).
— Société d'Agriculture.
- Angoulême.* Société d'Agriculture, Arts et Commerce de la Charente.
- Beaune.* Société d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature (Côte-d'Or).
- Beauvais.* Société de l'Athénée du Beauvaisis.
- Belfort.* Société belfortaise d'Émulation.
- Bergues.* Société de l'Histoire et des Beaux-Arts de la Flandre maritime de France (Nord).
- Besançon.* Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Doubs.
— Société d'Agriculture et des Arts du Doubs.
— Société d'Émulation du Doubs.
- Bordeaux.* Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
— Société de Médecine.
- Boulogne-sur-Mer.* Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts.
— Bibliothèque de la ville.
- Bourg.* Société d'Émulation et d'Agriculture de l'Ain.
- Bourges.* Société des Antiquaires du Centre.
- Brest.* Société Académique.
- Caen.* Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
— Association normande.
— Société d'Agriculture et de Commerce.
— Société Linnéenne.
- Calais.* Société d'Agriculture, du Commerce, des Sciences et des Arts.
- Cambrai.* Société d'Émulation.
- Châlons-sur-Marne.* Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
- Châlon-sur-Saône.* Société d'Histoire et d'Archéologie.
- Chartres.* Société archéologique d'Eure-et-Loir.
- Châteauroux.* Société d'Agriculture de l'Indre.
- Cherbourg.* Société académique d'Agriculture, Sciences et Arts (Manche).
— Société des Sciences naturelles.

Clermond-Ferrand. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Dijon. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

— Société de Médecine.

— Bibliothèque de la ville.

Douai. Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.

Draguignan. Société d'Agriculture et de Commerce du Var.

— Société d'Études scientifiques et archéologiques.

Évreux. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure.

— Société des Amis des Arts.

Falaise. Société d'Agriculture (Calvados).

Guéret. Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

Havre. Société havraise d'Études diverses.

Lille. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts du Nord.

— Commission historique du département du Nord.

— Bibliothèque universitaire.

Limoges. Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts.

— Société des Antiquaires.

Lons-le-Saulnier. Société d'Émulation du Jura.

Lyon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

— Société d'Agriculture, Sciences et Industrie de Lyon.

— Société de Médecine.

— Société Linnéenne.

Mâcon. Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Madagascar. Académie malgache de Tananarive.

Mans (Le). Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.

Marseille. Académie des Sciences, Lettres et Arts.

— Bibliothèque de la ville.

Melun. Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.

— Société d'archéologie, Sciences, Lettres et Arts.

Montauban. Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres de Tarn-et-Garonne.

Montbéliard. Société d'Émulation du Doubs.

Morlaix. Société Vétérinaire du Finistère.

Moulins. Société d'Émulation de l'Allier.

Nancy. Société des Sciences, Lettres et Arts de la Meurthe.

— Société centrale d'Agriculture.

Nantes. Société académique des Sciences et Arts de la Loire-Inférieure.

Nîmes. Académie du Gard.

Niort. Société libre des Sciences et des Arts des Deux-Sèvres.

Niort. Société Botanique des Deux-Sèvres.

Orléans. Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts, du Loiret.

— Société archéologique de l'Orléanais.

Paris. Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.

— Société d'Anthropologie.

— Société des Études historiques, ancien Institut historique de France, rue Gay-Lussac, 40.

— Société de Géographie, boulevard Saint-Germain, 184.

— Société des Antiquaires de France, au palais du Louvre.

— Société nationale d'Agriculture de France.

— Société Philotechnique, au Palais-Royal.

— Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle.

Perpignan. Société d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.

Poitiers. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts.

Poitiers. Société des Antiquaires de l'Ouest.

Pont-Audemer. Bibliothèque Canel.

Puy (Le). Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce de la Haute-Loire.

Reims. Académie des Sciences, Lettres et Arts de la Marne.

Rouen. Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure.

— Société centrale d'Horticulture.

— Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.

— Société de Médecine.

— Société des Pharmaciens.

— Société Industrielle.

— Société des Amis des Sciences naturelles.

— Société Normande de Géographie.

— Bibliothèque du Petit-Séminaire de Rouen.

Saint-Étienne. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts, Belles-Lettres de la Loire.

— Société de l'Industrie minérale.

Saint-Lô. — Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche.

Saint-Quentin. Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de l'Aisne.

Sens. Société Archéologique.

Toulouse. Académie des Jeux floraux.

— Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, rue de l'Université, 2.

— Bibliothèque de l'Université.

— Société de Médecine.

Tours. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire.

Troyes. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Valence. Société de Statistique, des Arts utiles et des Sciences naturelles de la Drôme.

Valenciennes. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes (Nord).

Versailles. Société d'Agriculture de Seine-et-Oise.

— Société des Sciences morales, Lettres et Arts.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES CORRESPONDANTES

Amsterdam. Académie royale des Sciences.

Anvers. Académie d'Archéologie de Belgique, rue Transvaal, 53.

Bâle. Société d'Histoire et d'Antiquités.

Berlin. Académie royale des Sciences.

Berne. Bibliothèque de la ville.

Brünn (Autriche). Société des Sciences, Lettres et Arts.

Bruxelles. Académie royale de Médecine.

— Académie royale des Lettres, Sciences et Arts de Belgique.

Bucharest (Roumanie). Institut météorologique.

Cambridge et Boston. American Academy (Etats-Unis d'Amérique).

Chevetogne par Leignon (province de Namur, Belgique). — *Revue Mabillon* (Dom J.-M. Besse, abbaye de Ligugé).

Christiania. Université royale de Norwège.

Colmar. Société d'Histoire naturelle.

Constantinople. Syllogue grec littéraire de Constantinople, rue Toptsilar-Père, 18.

Copenhague. Société royale des Antiquaires du Nord.

— Académie royale des Sciences.

Dublin. Société royale.

Florence. R. Biblioteca nazionale.

Goerlitz. Société des Sciences de la Haute-Lusace (Allemagne).

Gratz. Société historique de Styrie (Autriche).

Kiew. Société des Naturalistes attachés à l'Université impériale de Saint-Wladimir.

Liège. Société royale des Sciences et des Arts.

Londres. Société des Antiquaires, Burlington house, Piccadilly.

Luxembourg. Société des Sciences nat. et mathématiques.

Metz. Académie des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture.

Manchester. Société Littéraire et Philosophique.

Mexico. Société Scientifique Antonio Alzate.

Milan. Société royale des Sciences naturelles.

Modène. Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Moscou. Société impériale d'Agriculture.

Mulhouse. Société Industrielle.

Munich. Académie royale des Sciences de Bavière.

Odessa. Société des Naturalistes de la Nouvelle-Russie.

Ottawa. Société royale du Canada.

Palerme. Académie des Sciences et Belles-Lettres.

Philadelphie. Academy of natural Science of Philadelphia.

Rio de Janeiro. Musée national (Brésil).

Rome. Académie des Sciences.

Saint-Louis, Etats-Unis d'Amérique. The Missouri Botanical Garden.

Strasbourg. Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace.

Upsala (Suède). Geological Institution of the Royal University.

Vienne. Institut I. et R. géologique (Autriche).

Washington, Etats-Unis d'Amérique. Smithsonian Institution.

Nota. — Des exemplaires du Précis sont, en outre, distribués ainsi qu'il suit : A M. Adolphe PICARD, libraire à Paris, rue Bonaparte, 82, et AUX PRINCIPAUX JOURNAUX de Rouen (Déc. du 18 nov. 1831 et du 23 déc. 1836). — AUX BIBLIOTHÈQUES de la Préfecture, de la Cour d'appel, du Lycée et des villes de Rouen, Elbeuf, Dieppe, le Havre, Bolbec, Neufchâtel, Gournay, Yvetot, Bernay (Déc. du 17 nov. 1832 et du 5 déc. 1834) et Montivilliers (Déc. du 24 mai 1861). — Au Musée Pierre Corneille à Petit-Couronne (Déc. du 16 nov. 1906). — A M. le Ministre de l'Instruction publique, cinq exemplaires, suivant sa circulaire, et un exemplaire à chacun des autres ministères (art. 75 du règlement), à la Bibliothèque Mazarine et à celle du seizième arrondissement de Paris.

OBSERVATION IMPORTANTE

Les correspondants et autres lecteurs qui parcourront les listes précédentes sont instamment priés de vouloir bien signaler à l'Archiviste de l'Académie les erreurs ou omissions qu'ils pourraient y remarquer.

(Avril 1907).

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Procès-verbal de la séance publique du 13 décembre 1906</i>	5

DISCOURS ET RAPPORTS

<i>L'éducation du patriotisme par l'armée</i> , discours de réception de M. le vicomte de Montfort	9
<i>Le patriotisme dans les œuvres de Corneille</i> , réponse au discours de M. le vicomte de Montfort par M. Ch. Allard, président.....	37
<i>Rapport sur le prix Bouctot (Lettres)</i> , par M. Desbuissons.. . . .	55
<i>Rapport sur le prix Bouctot (Beaux-Arts)</i> , par M. Paulme	77
<i>Rapport sur les prix Dumanoir, de Lareinty et Octave Rouland</i> , par M. le Dr Boucher.....	89
<i>Première traduction française de la version éthiopienne du voyage de la reine de Saba à Jérusalem</i> , par M. Hugues Le Roux, membre correspondant.....	105

CLASSE DES SCIENCES

<i>Rapport sur les travaux de la classe des Sciences</i> , par M. Gascard, secrétaire	121
<i>Démission de M. Canonville-Deslys, secrétaire</i>	121
<i>Voyage en Palestine et en Turquie d'Asie</i> , par M. le Dr Boucher (séance du 23 février 1906).....	121
<i>Résumé de nos connaissances sur l'analyse spectrale et ses diverses applications</i> , par M. Lecaplain (séances des 30 mars, 6 avril et 27 avril 1906).....	124
<i>Correspondance entre les intensités lumineuses sur un tableau et sur le modèle</i> , par M. Lechallas (séance du 16 mars 1906)...	125
<i>Compte rendu du volume consacré par M. Laborde-Milaa à Fontenelle</i> , par M. Lechallas (séance du 16 mars 1906).....	126
<i>Etudes d'anthropologie</i> . Rapport de M. le Dr Giraud (séance du 2 mars 1906)	126
<i>Quatrième Congrès international d'assistance publique, tenu à Milan</i> . Rapport de M. le Dr Giraud (séances des 16 novembre et 21 décembre 1906).....	127

MÉMOIRE IMPRIMÉ

- Résumé de nos connaissances sur l'analyse spectrale et ses diverses applications*, par M. Lecaplain 131

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS

- Rapport sur les travaux de la classe des Belles-Lettres et Arts*, par M. Georges de Beaurepaire, secrétaire 159
- Sidoine Apollinaire et le panégyrique d'Avitus*, par M. Paul Allard (séance du 2 février 1906)..... 160
- L'Inquisition*, par M. l'abbé Vacandard (séances des 22 décembre 1905, 9 février et 9 mars 1906)..... 161
- L'hérésie cathare et albigeoise*, par M. l'abbé Vacandard (séance du 22 juin 1906)..... 162
- La question du service militaire chez les chrétiens des premiers siècles*, par M. l'abbé Vacandard (séance du 11 mai 1906)..... 163
- Au seuil des noces*, par M. Edw. Montier (séances des 1^{er} et 8 juin 1906)..... 163
- Quelques mots sur l'art en Normandie*, par M. le chanoine Porée, membre correspondant (séance du 25 mai 1906)..... 163
- La doctrine du Maître intérieur*, par Mgr Loth..... 164
- La peste à Rouen, 1619-1623*, par M. Ch. de Beaurepaire 164
- Fêtes pour la gratuité de l'enseignement en 1719*, par M. le chanoine Tougard, membre correspondant..... 165
- Rapport de M. le D^r Coutan sur la Picardie historique et monumentale* (séance du 23 mars 1906)..... 165
- Excursion archéologique à Mantes, Limay, etc.*, par M. le D^r Coutan (séance du 6 avril 1906)..... 165
- Rapport de M. Paulme sur les Mémoires de l'Académie d'Amiens* (séance du 16 février 1906)..... 165
- Compte rendu des propositions de la Commission du prix Bouctot (Beaux-Arts)*, par M. Frère (séance du 6 juillet 1906)..... 165
- Rapport de M. Edw. Montier sur Notre cathédrale*, de M. l'abbé Bourgeois (séance du 18 mai 1906)..... 165
- Rapport de M. Edw. Montier sur les ouvrages de M. Rouette* (séance du 16 février 1906)..... 166
- Rapport de M. Paulme sur les ouvrages de M. Hugues Le Roux* (séance du 13 juillet 1906)..... 166

	Pages
<i>Rapport</i> de M. Waddington sur les ouvrages de M. le vicomte de Montfort (séance du 13 juillet 1906).....	166
<i>Académicien résidant nouveau</i> : M. le vicomte de Montfort.....	166
<i>Membres correspondants nouveaux</i> : MM. Rouette et Hugues Le Roux. — M. Genevoix	166, 168
<i>Académiciens décédés</i> : MM. Homais et Jules Hédou.....	167
<i>Académicien honoraire</i> : M. Houzeau.....	168
<i>Membres correspondants décédés</i> : MM. Normand et Albert Sorel.	169
<i>Discours</i> de M. Sorel prononcé dans la grande salle du Palais-de-Justice.....	170
<i>Discours</i> de MM. Ch. Allard, président, et Louis Passy, membre correspondant, prononcés à l'occasion des fêtes cornéliennes....	171
<i>Allocution</i> prononcée par M. Ch. de Beaurepaire pour clôturer l'Exposition cornélienne.....	171
<i>Hommage</i> de la Société havraise d'études diverses (séance du 15 juin 1906).....	172
<i>Poésies</i> de M. Edw. Montier.....	172
<i>Le troisième centenaire</i> de Corneille, par M. Paulme (séance du 18 mai 1906).....	173
<i>Vœu</i> en faveur du <i>Rachat</i> de la maison de P. Corneille (séance du 16 février 1906).....	173
<i>Rapport</i> de M. Lefort.....	173
<i>Vœu</i> pour la conservation des édifices religieux et de leurs richesses d'art (séance du 19 janvier 1906)	174
<i>Vœu</i> relatif au projet de rescindement de la rue des Boucheries-Saint-Ouen (séance du 29 juin 1906).....	174
<i>Prix distribués</i> par l'Académie (Prix Bouctot (Lettres) : M. Ferdinand Delsol. — Prix Bouctot (Beaux-Arts) : M. Charles Vincent. — Médaille d'or : M. Marcel Darel. — Prix Dumanoir : M. Édouard Lheureux. — Prix de La Reinty : M. Jean-Louis Morin. — Prix O. Rouland : MM ^{lles} Marie et Léonie Madeline, M ^{lle} Fernande Quesne).....	175
<i>Distinctions</i> décernées aux membres de l'Académie.....	175
<i>Service religieux</i> à Dieppe (fondation La Reinty)	176

MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>La peste à Rouen, 1619-1623</i> , par M. Ch. de Beaurepaire.....	177
<i>De la doctrine du Maître intérieur</i> , par Mgr Loth.....	247

	Pages
<i>Les fêtes pour la gratuité de l'enseignement en 1719, par M. le chanoine Tougard, membre correspondant.....</i>	269
<i>Notice sur M. Jules Hédou, par M. Henri Paulme.....</i>	277
<i>Notice sur M. Adolphe Homais, par M. Sarrazin.....</i>	295
TROISIÈME CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE PIERRE CORNEILLE	
<i>Le troisième centenaire de P. Corneille à Rouen, par M. Henri Paulme</i>	311
<i>Discours prononcé dans la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice, à la Table de Marbre, par M. Ch. Allard.....</i>	339
<i>Discours de M. Albert Sorel.....</i>	345
<i>Discours prononcé, le 6 juin 1906, au Lycée Corneille, par M. Ch. Allard</i>	367
<i>Discours de M. Louis Passy, membre correspondant.....</i>	375
<i>Séance de clôture de l'Exposition cornélienne. Rapport de M. Ch. de Beaurepaire.....</i>	383
<i>Le grand Condé félicitant le grand Corneille après une représentation de Cinna. A-propos en vers par M. Edw. Montier....</i>	393
<i>Pierre Corneille en sa maison des champs. Poésie de M. Edw. Montier.....</i>	401
<i>Pierre Corneille au Palais. Poésie de M. Edw. Montier.....</i>	405
<i>Rapport de M. Lefort sur le Rachat de la maison de Pierre Corneille.....</i>	409
—————	
<i>Programme des prix proposés par l'Académie pour les années 1907, 1908, 1909 et 1910.....</i>	417
<i>Table bibliographique des ouvrages offerts à l'Académie pendant l'année 1905-1906</i>	421
<i>Liste des œuvres d'art offertes à l'Académie pendant l'année 1905-1906</i>	428
<i>Tableau de l'Académie pour l'année 1906-1907</i>	429

